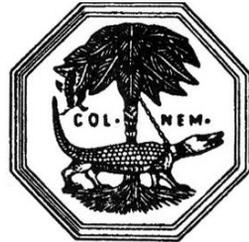


MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NÎMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXXI
Année 2008



ACADÉMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2009

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FÉVRIER 2008

BELLION Dominique, préfet du Gard	
Allocution.	7
LASSALLE Christiane, secrétaire perpétuel	
Compte rendu des travaux académiques de l'année 2007.	11
MARÈS Catherine, présidente :	
L'insertion des Pieds-noirs et des harkis dans le Gard.	17
CHALAVET Robert	
Le bombardement de Nîmes, le 27 mai 1944.	37
Remise du prix Forado à M. Guillaume Bocaccio par M. le Préfet du Gard	

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2008

MATOUK Jean	
Sphère réelle et sphère financière en économie.	53
LASSALLE Victor	
Ce que l'art roman doit à la Maison Carrée de Nîmes.	71
MOREAU Bernard	
Une administration mal connue : l'Assemblée nationale.	81
FONTAINE Bernard	
De l'ombre à la lumière : le masque africain, œuvre d'art reconnue, à la recherche de son histoire disparue.	97

DAUDÉ Romain	
L'hôtel Barral d'Arènes, actuelle sous-préfecture du Gard, au Vigan.	125
JALLATTE Charly-Sam	
Notes sur quelques troubles rares du comportement psychique rencontrés chez des amoureux de l'écrit : <i>la bibliofolie</i>	143
TEULON LARDIC Sabine	
La première société de concert symphonique de Montpellier (1890-1901), entrevue par ses programmes et les commentaires de la presse.	153
BENNASSAR Bartolomé	
L'infanticide dans l'histoire européenne au Moyen Âge et aux temps modernes.	173
SOURIOU Daniel	
Le compagnonnage, son histoire et son évolution, sa situation actuelle	181
PALLIER Michèle	
Un académicien au Canada, Gaston Bouzanquet, 1866-1937.	191
PUECH Charles	
Les juridictions d'exception sous l'occupation.	207
DUFOIX Jean-Pierre.	
Deux chemins pour un message sous Auguste et sous Louis-Philippe.	221
LÉVY Jacques	
Les ambassadeurs de Holbein, ou le mystère de l'après.	243

III – MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

Membres honoraires.	261
Membres résidants.	263
Membres non résidants.	267
Correspondants.	269
Académies, Sociétés Savantes et Organismes Correspondants.	275

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FÉVRIER 2008

ALLOCUTION DE M. DOMINIQUE BELLION Préfet du Gard

Monsieur le Maire,
Monsieur le Député,
Messieurs les conseillers généraux
Madame la présidente,
Madame le secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes,

Une fois de plus, je m'interroge sur l'honneur qui m'est fait de présider cette séance publique annuelle. Je sais que je ne le dois pas au mérite mais plutôt à l'ancienneté. Et les petits ennuis de santé qui auraient pu pardonner mon absence se sont révélés insuffisants à interrompre une présence de plus de deux siècles.

Pour un préfet, 2008 devrait être l'année du silence : la tradition tout à fait justifiée de la réserve préfectorale. « N'ayez crainte, on met aussi les traditions dans des circulaires ». Cette tradition doit au moins m'inciter à la prudence. Je ne parlerai donc pas de l'action de l'État, ni de qui que ce soit de très contemporain. L'idée m'est toutefois venue, pour échapper à toute critique, de vous parler du passé. Bien entendu, je n'ai pas comme vous les qualités qui me permettraient d'être l'historien du jour. Mais en rappelant les anniversaires que nous aurons à célébrer cette année, je voudrais en quelque sorte esquisser le portrait d'une France riche de son passé. Je n'ai pas comme disait Aragon « réinventé le passé pour mieux voir la beauté de l'avenir ». Je me suis contenté de vous rafraîchir la mémoire.

La France, terre de croyances et de religions. Il y a 1300 ans, en 708, sur l'injonction de l'archange à l'évêque Aubert, était fondé un lieu de culte célébrissime, le Mont Saint Michel. Sans me prononcer sur la véracité de cette origine, il demeure aujourd'hui un monument, un site, respecté et protégé.

Cinq siècles plus tard, l'Église affirmera plus encore sa puissance. En 1208 en effet, le Pape Innocent III prêchera la croisade contre les Albigeois après que le Légat Pierre de Castelnau fut assassiné près de Saint-Gilles suite à une altercation avec Raimond de Toulouse.

Durant mes quatre années de préfet de l'Aude, Dieu sait si j'ai entendu parler du catharisme : « Monsieur le préfet, nous sommes des Cathares », oubliant certes que les Parfaits étaient quand même purs et tristes, s'interdisant de multiples activités ludiques ou autres, contrairement à mes interlocuteurs. Aujourd'hui, par la grâce d'un label, l'Aude est devenu « Pays Cathare », et « grâce à Dieu » les effets sur le plan touristique ne sont pas négligeables.

La France c'est aussi l'Éducation : un système encore très marqué par celui auquel nous devons encore beaucoup : Napoléon 1er. C'est en 1808 – voici deux siècles que fut créée l'Université impériale avec à sa tête un grand maître – on le voit l'institution est vénérable bien que son origine soit beaucoup plus ancienne ! Et près de deux siècles plus tard fut créé l'université de Nîmes mais ceci est une autre histoire.

La France n'est rien sans ses décorations et l'éducation ne faillit point à la règle. C'est en effet la même année, en 1808, que furent créées les Palmes Académiques. Cette distinction – je m'honore d'en être un récent commandeur – fut sauvée par de Gaulle lui-même de la réforme qu'il décida en 1963 en créant l'Ordre Nationale du Mérite.

De Gaulle dont il faudra encore parler cette année pour le cinquantenaire de la constitution de la Ve République née le 4 octobre 1958 et toujours vivante malgré seize modifications successives.

France de l'Éducation, France des Religions, France des Grands Hommes. Je viens d'évoquer de Gaulle, j'ai évoqué Napoléon 1er, et j'ai bien envie d'évoquer Napoléon III si mal connu. Zola lui-même le dira haut et fort, critiquant le portrait caricatural qu'Hugo en fit dans « les

Châtiments ». Et en 2008 nous fêterons donc le bicentenaire de la naissance de Napoléon III. Gloire aussi à Zola dont, un siècle plus tard, le 4 juin 1908, on transféra les cendres au Panthéon dans une cérémonie quelque peu bousculée par des manifestations nationales et une tentative d'assassinat, sur les lieux mêmes, de Dreyfus.

Voilà pour la France des Grands Hommes – sans oublier bien sur les femmes – « on ne naît pas femme, on le devient » disait Simone de Beauvoir, née en 1908, comme Merleau-Ponty, Adamov, Françoise Dolto, Jean Effel, Balthus, Cartier-Bresson, Olivier Messiaen ou Vasarely.

Vous le voyez, tout ceci fait beaucoup d'anniversaires. Chacun choisira dans cette longue liste celui ou ceux qu'il veut plus particulièrement célébrer.

Pour ma part, je retiendrai le 4 juin 1908 – voici un siècle paraissait « les Pieds nickelés ». Au départ Forton voulait les nommer « les pieds sales » mais les éditeurs ont su le persuader d'utiliser ce titre, emprunté à Tristan Bernard. Faut-il voir dans « les Pieds nickelés » l'esprit français ? on peut se perdre en conjectures mais il y a quand même un peu de ça.

Et enfin me direz vous pourquoi ne parle t-il pas de 1968 ? J'avais 20 ans et comme le disait Nizan « Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie ».

En relisant toutefois quelques écrits sur cette période et notamment ceux réalisés sur les murs, je ne peux m'empêcher d'admirer cette phrase si particulière dans son essence : « Dieu est mort disait Nietzsche ; Nietzsche est mort disait Dieu ». Je vous laisse sur cette subtile interrogation.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Année 2007

par **Christiane LASSALLE**
Secrétaire perpétuel

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire, Président de Nîmes-Métropole,
Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et
religieuses

Mes chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

L'année 2007 s'éloigne de nous et va s'inscrire auprès de toutes celles qui constituent notre mémoire académique. Mais avant que nous ayons définitivement tourné cette page, c'est d'elle que nous allons vous entretenir aujourd'hui.

L'Académie est avant tout un rassemblement d'hommes et de femmes qui viennent lui offrir le meilleur d'eux mêmes, de leur connaissance et de leurs projets. Mais, si leur nombre est fixé par avance, ce ne sont pas toujours les mêmes visages que nous avons parmi nous :

Chez les membres honoraires, nous avons à déplorer trois disparitions, celles de René Rémond, historien, membre de l'Académie française, de Jean-Marie Granier, graveur renommé, membre de l'Académie française des Beaux-Arts, et ancien professeur à l'École des Beaux-arts de Nîmes, et d'Aimé Vielzeuf, ancien enseignant et historien de la Résistance régionale ; deux correspondants : Guy Combes, et Aimé Tempier en mai dernier.

La maladie et les ennuis de santé ont été aussi la cause de la démission de M. Gilles Dervieux, ancien directeur du Conservatoire de musique de Nîmes, de M. Max Gourgas, correspondant, de M. Louis Durteste, devenu membre honoraire, et je dois aussi ajouter ma propre démission de la charge de secrétaire perpétuel, devenue trop lourde pour moi. Et si je joue les prolongations, c'est que ma perpétuité m'offre une rallonge de quelques mois, avant que mon successeur puisse statutairement me succéder à cette fonction.

Mais un fauteuil ne peut rester longtemps sans titulaire. Aussi avons-nous accueilli M. le professeur Pierre Marès, gynécologue, au fauteuil de M. Paul Tempier, démissionnaire, M. René Chabert, otoneurologue, venu occuper le siège de Pierre-Marie Michel, et récemment, deux nouveaux venus, M. l'abbé Bernard Fougères au fauteuil de M^{gr} Robert Dalverny, et M. Hubert Émmery, journaliste et éditeur, actuel directeur de la librairie Siloé, à celui de Louis Durteste qui nous a quitté la semaine dernière.

Cinq correspondants sont venus aussi nous apporter leur enthousiasme, leur connaissance et la variété de leur discipline : M Régis Cayrol, ancien magistrat, longtemps juge d'instruction au Tribunal de Grande instance de Nîmes, M. Philippe Dardelet, ancien proviseur du lycée de Nîmes, agrégé d'histoire et docteur en géographie et sociologie, M. Romain Daudé, chargé de mission au parc des Cévennes et auteur de plusieurs ouvrages sur l'architecture en pays viganais, M. Jean-Marc Huertas, architecte des Monuments historiques, chargé actuellement des travaux de restauration de la Cité de Carcassonne, M. Philippe Rigoulot, historien et docteur en sciences politiques, M^{lle} Vanessa Ritter, égyptologue, M. Daniel Souriou, compagnon du Tour de France et ferronnier d'art.

Treize communications ont animé nos séances, tout au long de l'année : sujet d'histoire religieuse par M. Pierre-Yves Kirschleger, qui évoqua *Le christianisme dans la tourmente du XIX^e siècle*, où l'église, ayant à répondre à de nombreuses attaques, trouva en Edmond de Pressensé un apologiste de talent ; M^{me} Micheline Poujoulat nous fit entrer dans l'intimité de deux personnages hors du commun, *Marie-Louise Monnet et son frère Jean*, possédant tous deux une parfaite connaissance des relations

internationales, un jugement sûr et concret, et une certitude : les affaires du monde, de l'Église, des hommes sont aussi leur affaire et personne ne fera à leur place ce qui est de leur responsabilité.

Avec minutie, M. Georges Sapède étudia *Le testament de Denis de Banne, comte d'Avejan (1639-1707). Regard sur une noblesse militaire et terrienne*. Il s'agit de l'histoire de trois générations d'une famille aristocratique qui a laissé de nombreux souvenirs dans la région d'Uzès (l'un d'entre eux fut d'ailleurs évêque d'Uzès).

C'est la déception de cinq israélites nîmois à Paris, que nous relata M. Charly-Sam Jallatte en évoquant *Les délégués gardois du Grand Sanhédrin de Napoléon en 1807*, vaste assemblée chargée de réformer le statut des rabbins et d'organiser leur consistoire, et qui comprirent que Napoléon cherchait surtout la récupération des juifs plutôt que leur émancipation.

Plus près de nous, M. Bernard Bastide nous présenta *Fernand Itier, premier exploitant et premier cinéaste nîmois*. D'origine lyonnaise, passionné par le cinéma encore à ses balbutiements, Itier vint à Nîmes, en 1891, présenter ses films dans les cafés ou les champs de foire, avant de s'installer en 1908 dans une vraie salle de spectacle : le *Cinéma-Palace*, 8, rue Emile Jamais, puis *Nîmes-Cinéma*, place d'Assas. Mais la concurrence qui commençait à se manifester l'obligea à quitter Nîmes pour Annonay où il fonda, là aussi, le premier cinéma de cette ville.

Enfin, vous allez entendre l'évocation d'un événement que rien ne laissait supposer : *Le Bombardement de Nîmes, le 27 mars 1944*, prononcé par M. Robert Chalavet.

Les sujets littéraires furent aussi au rendez-vous avec la conférence de M^{me} Paule Plouvier sur *Les années de formation de Pierre Torreilles*, qui, après avoir pendant la guerre participé au maquis des Cévennes et du Vercors, s'est ensuite installé à Nîmes où il a dirigé la librairie *Calendal* et rassemblé un important fonds d'ouvrages surréalistes (grand ami de Michel Leiris et d' André Breton), avant d'ouvrir à Montpellier la librairie Sauramps (du nom de sa femme) dont on connaît l'importance et le rayonnement.

Notre confrère Daniel-Jean Valade nous révéla l'existence d'un poète bordelais, attiré probablement par cet homonyme, Léon Valade, qui a, malgré une œuvre personnelle importante, eut surtout le mérite d'être *Le découvreur d'Arthur Rimbaud*, et qui est immortalisé par un tableau de Fantin-Latour : *Coin de table*, où il est représenté assis entre Verlaine et Rimbaud.

Enfin, peut-on classer dans cette catégorie, la spirituelle communication de M^{me} Marcelle Viala sur *Les récits et contes d'Hubert Rouger en parler vaunageol* ? Ce sont des séries de petits tableaux décrivant des scènes de la vie quotidienne de Calvisson et de la Vaunage que décrit avec humour cet ancien maire de Nîmes, et membre de notre compagnie, dans une langue locale, savoureuse et pittoresque, bien mise en valeur par notre consœur.

L'histoire de l'art est représentée par la communication de M. Alain Girard, qui, grâce à des documents inédits, découverts récemment, nous a montré l'amitié qui liait *Renoir et Albert-André*.

Changeant de registre, M. Marcel Bourrat nous a présenté *L'évolution de l'agriculture languedocienne depuis trente ans*, avec ses nombreuses mutations favorisées depuis 1957 par la politique agricole commune, mais aussi la crise viticole de 1970, la concurrence de l'Espagne depuis l'ouverture des frontières, insistant sur le souci d'obtenir une occupation équilibrée du territoire, tout en préservant le milieu naturel.

Les sujets médicaux n'ont pas été oubliés, avec M. René Chabert qui nous a expliqué le rôle de chacun des deux hémisphères de notre cerveau, dans sa savante communication sur *Entendre-Comprendre - Ressentir-Transposer*, et avec le docteur Pascal Gouget qui a traité *De la mort cellulaire à la sculpture du vivant*, c'est-à-dire de la mort programmée des cellules.

Nos publications : les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, et le *Bulletin des séances* qui paraissent annuellement, grâce à l'aide que veulent bien nous accorder la Municipalité et le Conseil général, gardent le souvenir de tous nos travaux et constituent au fil des ans une source précieuse de renseignements pour les chercheurs.

Mais, ce qui a été une innovation, cette année, ce fut l'échange de conférenciers entre notre Académie et celle de Montpellier. Au printemps, notre présidente a prononcé l'*Éloge de la vigne*, lors d'une séance publique à Montpellier, et en novembre dernier, nous avons donné la parole au professeur, Daniel Grasset, académicien montpelliérain, mais aussi Président de la Conférence des Académies de Province, sous l'égide de l'Institut de France, qui est venu nous convaincre, s'il en était besoin, de l'importance de cette institution, à laquelle notre compagnie attache une grande importance : elle a pour but de mettre les académies en

communication les unes, les autres, de favoriser les travaux mis en commun, et de promouvoir les actions culturelles.

Grâce à elle, nous sortons de notre isolement et nous nous rendons compte que toutes les questions que nous nous posons sur le rôle actuel des académies sont partagées par les 27 académies que regroupe cette Conférence. Stimulés par elle, nous avons participé au colloque qu'elle organise tous les deux ans : le thème était cette année *L'Édification de la Nation française*. Nous avons présenté deux communications à Paris, à l'Institut de France, *Déchirures et réparations du tissu national, juifs et protestants de Nîmes et du Gard : de l'exclusion à la réintégration*, par MM. Galtier, Kirschleger et Lévy et *L'insertion des Pieds-noirs et des Français musulmans dans le Gard*, par M^{me} Catherine Marès, que vous allez entendre dans quelques instants.

Nous ne craignons pas de nous "exporter", et nous comptons bien développer ces échanges avec d'autres académies voisines.

Nous étions aussi présents à de nombreuses manifestations extérieures, par exemple au colloque et à la réunion des sociétés savantes organisés à Arles, par le Comité des travaux historiques et scientifiques, en mai dernier. Nous sommes allés à la séance publique de l'Académie de Lascours, nous avons répondu aux invitations de la jeune académie des Hauts-Cantons et à la présentation du futur musée à Saint-Jean du Gard, et à Nîmes nous veillons à être représentés à la plupart des inaugurations et conférences émanant des services de la Ville et des sociétés locales.

Nous avons profité des connaissances de deux de nos correspondants : M. Marc Célié nous a fait visiter le chantier de fouilles du boulevard Jean-Jaurès et M. Jean-Marc Huertas nous a conduits dans les dédales du château royal de la cité de Carcassonne dont il est chargé de sa restauration.

Enfin, continuant une tradition qui remonte au XVIII^e siècle, l'Académie offre chaque année un prix, soit d'histoire, soit de littérature, à un débutant, et dans un instant, le prix d'histoire sera remis par M. le préfet, au lauréat de cette année, M. Guillaume Boccaccio, un jeune préhistorien, et un accessit à M. Josias Teissonnière, sous la forme de la médaille de l'Académie.

Voici retracé à grands traits le bilan 2007 de notre Compagnie qui témoigne de sa vitalité, et de son désir d'adaptation aux exigences de la modernité.

Votre présence, nombreuse en ce lieu si aimablement mis à notre disposition par M. le Maire de Nîmes, est pour nous un encouragement à aller de l'avant et nous vous en remercions.

..

L'INSERTION DES PIEDS-NOIRS ET DES HARKIS DANS LE GARD

par M^{me} Catherine MARÈS
Membre résidant

Quarante cinq ans, est-ce trop tôt pour écrire l'histoire ? Il y a quarante cinq ans, en effet, les « Pieds noirs », dans la panique et le désarroi, débarquaient sur le sol de France. Certains n'y étaient jamais venus. Ils étaient tous de nationalité française, qu'ils fussent juifs ou d'origine espagnole, maltaise, italienne, alsacienne ou même hongroise et allemande, mais, avant tout, ils se sentaient « de là-bas », plus algérois, oranais, bônois, blédards, tunisiens, marocains que toute autre chose. Allaient-ils pouvoir être assimilés aux Français de métropole, se sentir 100% français ? Le sont-ils vraiment devenus ? Si oui, pourquoi, comment, grâce à quelle alchimie ?

Il me semble que c'est une nécessité, quarante cinq ans après l'exode des habitants européens de l'Algérie, ainsi que des deux protectorats du Maroc et de la Tunisie vers la métropole, que de réfléchir à la façon dont ils ont pu s'insérer dans la « mère patrie », si souvent idéalisée par eux, si souvent marâtre à leur égard. Un colloque qui évacuerait cette composante de la nation française, se montrerait coupablement incomplet ; c'est la raison pour laquelle il paraît indispensable que la voix des Pieds-noirs se fasse ici entendre.

Cependant, se limiter à eux serait encore plus coupable. Simultanément, en effet, et dans des conditions encore plus effroyables, pour échapper aux massacres auquel les vouait leur option pour la France, certains de ceux que l'on a unifiés sous l'appellation de harkis, bravant les

interdictions et les refoulements vers l'Algérie, se réfugiaient sur le territoire métropolitain.

Arrivés en masse dans tout le Languedoc, nombreux furent en effet ceux qui échouèrent à Nîmes et dans sa région. Les études se sont multipliées sur le sujet, d'autant que la Faculté d'Aix en Provence est comptable vis-à-vis de l'histoire des archives d'Outre-mer qui lui ont été confiées. Elle ne manque pas de les faire fructifier dans tous les domaines. Mon propos de ce jour ne prétend pas rivaliser avec des études scientifiques. Il s'appuie sur des réalités concrètes. En outre, il voudrait essayer d'analyser ce qui permet à des nouveaux venus de se considérer peu à peu comme membres d'une communauté existante.

Je voudrais m'attarder sur deux aspects de l'insertion des Nord Africains dans le Gard. Le premier présente deux exemples d'insertion réussie : celle des Oranais qui ont transféré sur une colline de Nîmes ce qui faisait l'âme d'Oran, Notre Dame de Santa Cruz, pour en faire le lieu de leur rassemblement, de leur identité et de leur nouvelle vie. Quant aux agriculteurs, leur implantation résulte d'une heureuse coïncidence : la création du canal du Bas-Rhône-Languedoc par Philippe Lamour et leur arrivée sur des zones où tout était à créer. Le second exemple, hélas, est celui d'un échec, dont il est important d'étudier les causes. Il concerne une fraction de l'histoire des harkis, ceux du camp de l'Ardoise ; celui-ci recueillit à partir de 1962 et garda jusqu'en 1975 des familles souvent trop mal en point dès le départ pour réussir leur insertion.

Choisir deux groupes aussi variés en ce qui concerne les Pieds noirs – et se limiter à eux – présente à mes yeux plusieurs avantages. Il évite l'écueil des généralités. Il élargit l'éventail : les hommes qui ont transformé l'agriculture du Gard avaient abandonné des propriétés de toutes tailles, et pas seulement des grosses. Ils avaient en commun une pratique très dynamique de l'agriculture. Les Oranais du Mas de Mingue sont représentatifs, eux, de ces habitants de l'Algérie si mal connus, si mal compris des Français : un peuple de petits commerçants, de fonctionnaires, d'employés de toute sorte. Aucune étiquette préfabriquée ne pouvait leur être collée puisque, par leur origine et leur histoire, ils ne correspondaient à rien de ce qui existait en métropole.

Quant au choix du Camp de Saint-Laurent-des-Arbres, dit Camp de l'Ardoise, il risque de faire l'objet d'une comparaison cruelle et pourrait

apparaître au premier abord comme un choix orienté au détriment de ses destinataires, donc un mauvais choix. Outre le fait qu'il se situe dans le département du Gard et qu'il a mobilisé de 1962 à 1975 les énergies de l'ensemble du département, il peut, me semble-t-il, éclairer les esprits sur un certain nombre d'erreurs commises et de difficultés rencontrées. Dans la difficile acculturation de ce que l'on appelle maintenant « les Cités », sans faire d'anachronisme, certains paramètres ne sont-ils pas du même ordre ? Peut-on tirer des leçons de l'histoire ?

Pour bien montrer, au préalable, qu'il n'y a pas d'opposition fondamentale entre ces deux groupes, peut-être serait-il bon de prendre comme affirmation de base cette déclaration que fit, en 1968, Christian Fouchet, ancien Haut Commissaire de France en Algérie : « La vérité, c'est que sur un million de rapatriés, 800 000 ne possédaient rien ¹. »

1 – Les Oranais de Nîmes

Sans aucun doute, les Oranais qui débarquèrent à Nîmes correspondent bien à cette définition. Ils ne possédaient rien, d'une part parce qu'ils avaient tout laissé derrière eux, d'autre part parce que leur passé les privait d'attaches sur le territoire de la métropole.

D'origine espagnole pour la plupart, avant tout, ils se sentaient oranais. Il ne faut pas oublier en effet que, dès la Reconquista, l'Espagne a entretenu des relations souvent conflictuelles avec les populations de cette ville, créée en 902 par des marins andalous. Nombre de musulmans et de juifs y avaient émigré et continuaient à tisser avec morisques et marranes des liens suspects aux yeux du pouvoir. L'histoire d'Oran, principal port du

1. Quelques chiffres : 966 911 personnes bénéficièrent de la loi d'aide aux rapatriés du 26 décembre 1961.

En Corse : 17 000 pieds-noirs sur une population de 190 000 habitants. Quant à ceux qui quittèrent le territoire métropolitain, 50 000 partirent en Espagne, dont 35 000 dans la province d'Alicante. 12 000 au Canada, 4 000 en Argentine. Sur les 130 000 juifs qui émigrèrent, 100 000 choisirent la France, 30 000 Israël où seul un tiers est considéré comme y étant resté, le reste est revenu en France. (Sources : Norbert Multeau, *Valeurs actuelles*, 29 juin 1992)

Royaume de Tlemcen et carrefour important des relations commerciales du bassin méditerranéen, est une suite de conflits incessants. En 1509, les espagnols s'en emparent. Ils s'y maintiendront au prix de sièges successifs et sans implantation à l'intérieur des terres, jusqu'en 1792. Près de quarante ans plus tard, en janvier 1831, la ville est prise par le Général Damrémont. Il y trouve 2 750 habitants dont 2 500 juifs². Il n'est pas étonnant, ensuite, que la misère ou les troubles politiques aient amené nombre d'Espagnols, Majorcaïns en particulier, à s'exiler en Algérie et à se fixer de préférence en Oranie. En 1921 sur 138 242 habitants, il y avait à Oran, 20 059 algériens et 118 153 européens. En 1961, sur 433 000 habitants, 220 000 algériens et 213 000 européens. La population d'origine juive avait, sur tout le territoire de l'Algérie, acquis la nationalité française depuis le décret Crémieux (un Nîmois) du 24 octobre 1870. Quant aux populations de souche étrangère, c'est la loi sur la nationalité de 1889 qui la leur accorda.

En dépit de cette pluralité d'origine, c'est le sentiment d'appartenir à la France qui prédomine. La célébration du centenaire de la conquête, en 1930, et l'exposition coloniale de 1931 ont véhiculé une haute idée de l'œuvre colonisatrice de la France³. La métropole est très idéalisée.

« La France..., c'était tout. On apprenait l'histoire de France, mon père avait une grande admiration pour la France, les philosophes, alors, c'était, d'une manière un peu abstraite, le pays des Droits de l'Homme, la République, la Révolution française... Mon père me parlait aussi de gens comme Jaurès, Zola, Victor Hugo⁴. »

En outre, la part prise par l'Afrique du Nord aux deux guerres mondiales, le rôle joué par les troupes musulmanes et pieds-noirs dans la campagne de Tunisie, d'Italie, le débarquement en Provence et la libération de la France, ont contribué à survaloriser, en quelque sorte, le patriotisme de ces populations. De ce fait, lorsqu'il faut partir, pourquoi chercher une autre patrie, puisque celle à laquelle on appartient de droit se pare de couleurs aussi flamboyantes ?

2. Ce chiffre qui paraît considérable est cependant corroboré de deux sources différentes.

3. Cf. J. Verdès-Leroux, *Les Français d'Algérie, de 1830 à aujourd'hui, une page d'histoire déchirée*, Fayard, Paris, 2001, p.237-247, l'épanouissement de la légende dorée, les fêtes du centenaire.

4. Op. cit. p. 325 (entretien 137)

Bien différente de leurs rêves fut la réalité vécue par les habitants de l'Oranie, jetés comme des épaves sur la terre du Languedoc, ayant à choisir entre la valise ou le cercueil au lendemain d'un certain 5 juillet 1962.

Ce jour-là, l'horreur, pourtant déjà largement entrée dans leur vie et dans celle de tous les Algériens, avait rompu les digues et fait éclater les barrages. Une manifestation destinée à fêter la toute nouvelle indépendance, trois mois et demi après les accords d'Évian, sans qu'on ait jamais pu véritablement démêler la façon dont le processus s'était enclenché, se solda par l'enlèvement de 3 000 Pieds-noirs : 1 617 furent assassinés, 856 libérés, 650 disparurent, dont beaucoup croupirent dans des camps jusqu'à ce que mort s'ensuive. Le 27 novembre 2007 fut érigé à Perpignan le mur des disparus, pour en garder le souvenir.

Insister sur cet événement ne doit pas apparaître comme le fait de céder à la mentalité qui a trop souvent prévalu chez les Pieds-noirs : l'attachement au drame. Pointer l'origine de la blessure permet de comprendre comment elle cicatrise. Beaucoup d'habitants de l'Oranie n'avaient pas imaginé jusqu'à ce jour de faire leur vie hors de chez eux. Ils pensaient que la cohabitation serait possible. Ils n'imaginaient pas non plus, un seul instant, qu'ils seraient mal accueillis et presque rejetés à leur arrivée en France.

Nîmes, en 1962, est une ville qui approche les 100 000 habitants. L'architecte Arsène Henry y crée la Zup de Pissevin-Valdegour, tandis qu'une autre zone d'habitations à loyer modéré, moins inspirée des principes de Le Corbusier, voyait le jour au Mas de Mingue, à la périphérie est de la ville. C'est là que 350 familles oranaises s'installent, dans des bâtiments sociaux en construction, dans un quartier en plein chantier. Tout est à faire et c'est d'autant plus difficile que l'accueil est des plus froids (et c'est peu dire). Un homme recense les besoins et les répercute auprès des autorités compétentes. Il s'appelle Antoine Candéla. Il forme équipe avec Antoine Roca, préoccupé, lui, de la scolarisation de tous ces enfants désemparés. L'aumônier de la base aérienne de Courbessac, le Père Hébrard, mandaté par l'Évêque de Nîmes, M^{gr} Rougé, entre en contact avec eux deux pour créer une nouvelle communauté paroissiale englobant le Mas de Mingue. Les Oranais sont plus que réticents. Ils ont été trop mal reçus, y compris par le clergé, et se sentent incapables de créer des liens.

C'est ici qu'intervient ce dont il faut maintenant que je parle : Notre Dame de Santa Cruz. Comme le dit le titre évocateur d'un livre de Serge Durrieux, *Oran, c'était d'abord Santa Cruz*⁵. En 1849, ce n'est pas la peste, comme le livre de Camus le laisserait entendre, mais le choléra qui ravage la ville. Depuis presque un an, il n'est pas tombé une goutte d'eau. Le 14 octobre, l'épidémie tant redoutée éclate. En moins de quinze jours, 1 172 personnes succombent, rien que pour la seule ville d'Oran. Fin octobre, la chaleur est toujours aussi insupportable. Le 30, on porte 119 cadavres à la fosse commune. C'est alors qu'à l'issue d'une énième réunion impuissante, le Général Pélissier, commandant la place, interpelle l'abbé Suchet, vicaire général d'Oran :

« Mais qu'est-ce que vous faites, Monsieur l'Abbé, vous dormez ? Vous ne savez donc plus votre métier ? Le choléra ? Nous n'y pouvons rien, ni vous, ni moi, ni personne ne pouvons l'arrêter. Je ne suis pas curé et, pourtant, c'est moi, Pélissier, qui vous le dis : faites des processions.

Et pour emporter le morceau il s'écrie :

« Foutez-moi une Vierge là haut, sur la montagne : elle se chargera de jeter le choléra à la mer. »

C'est ainsi que, le 4 novembre, la statue de Notre Dame du Salut prend la route de la montagne, auprès du fort de Santa Cruz, sous un ciel obstinément bleu, qu'aucune prière ne semble devoir troubler. Cependant, tandis que la foule, un peu déconforte, entreprend sa descente vers la ville, voici que la pluie se met à tomber. Pendant vingt-quatre heures... Quelques jours plus tard, l'épidémie était enrayée.

Les esprits forts diront qu'une bonne prévision météo aurait fait le même effet. Voire ! De toutes façons, dire cela à un Oranais, c'est risquer de se faire tordre le cou. Depuis le 4 novembre 1849, Oran, c'est d'abord Santa Cruz, un pacte qui lie les habitants de la ville à la Vierge à laquelle ils ont bâti un sanctuaire. Tous, ils s'y rendent en pèlerinage, en particulier le jour de l'Ascension. Ainsi, quand tout va mal, vers qui se tourner, sinon vers celle qui a toujours intercédé en leur faveur ? Traumatisés par les massacres auxquels ils ont échappé de justesse, par la précipitation d'un départ vécu dans l'urgence et la perte des repères rationnels, blessés et meurtris par la suspicion, l'aigreur, le mépris avec lesquels ils ont été

5. S. DURRIEUX, *Oran c'était d'abord Santa Cruz*, éd. Impres'Sud, Nice, 1983.

accueillis, les Oranais n'ont plus qu'un seul recours, Notre Dame du Salut qu'ils ont laissée à Santa Cruz.

Alors, les deux Antoine, au nom de la communauté, font une proposition à l'aumônier militaire : « Père, nous serons des vôtres si vous prenez l'engagement solennel de vous placer, avec nous, sous le vocable de Notre-Dame de Santa Cruz ! »

L'engagement est pris et c'est ainsi que le 7 novembre 1963, 114 ans après le miracle de la pluie, se tient l'assemblée constitutive de l'Association nationale des Amis de Notre Dame de Santa Cruz. Il est particulièrement intéressant de signaler que cette association accueille aussi en son sein des musulmans et des juifs. Peu à peu, naît l'idée de faire venir à Nîmes la statue d'Oran. M^{gr} Rouget et M^{gr} Lacaste, évêque d'Oran, devenu *évêque de la dispersion*, tous deux à Rome pour le Concile, se mettent d'accord. En 1965 la marine nationale assurait le transfert de la Vierge d'Oran à Nîmes. Grâce à un généreux donateur, M. Denis, celle-ci trouva ensuite un lieu où élire domicile, au-dessus du Mas de Mingue, dans une ancienne carrière où, de 1969 à 1989, on édifia puis agrandit un sanctuaire.

Tous les ans, le jeudi de l'Ascension, le Mas de Mingue et le sanctuaire de Santa Cruz retentissent des accents de milliers de Pieds-noirs (le chiffre a pu monter au moins jusqu'à 100 000), venus de toute la France, d'Europe et même du Canada, de la Réunion, d'Argentine, de Nouvelle Calédonie. La mouna, brioche traditionnelle, les merguez parfument l'atmosphère d'effluves bien de là-bas. C'est la grande fête des retrouvailles. On porte la Vierge en triomphe pour monter au sanctuaire. On s'apostrophe, on tombe dans les bras d'amis perdus de vue. La Vierge aide le Bon Dieu à y retrouver ses petits, venus pour la grande fête de la communauté plus que pour lui-même. Comme une vraie mère, elle leur permet de se retrouver entre eux. Le but est atteint : ceux qui étaient dispersés se sont réunis. Et même, le journal en témoignait encore cette année⁶, des musulmans ravis par cette ambiance de fête, y compris des jeunes, se joignent aux pèlerins et montent au sanctuaire, comme ils le faisaient là-bas...

Ainsi, les Oranais ne sont plus seuls. Ils ne constituent pas une communauté repliée sur elle-même, mais, vaille que vaille, une communauté française et une communauté d'Église. Tous les efforts du

6. Midi Libre, édition du vendredi 18 mai 2007

diocèse de Nîmes, grâce en particulier à un de nos regrettés académiciens, M^{gr} Dalverny récemment disparu, consistent à permettre que, tirée par la foi des Oranais, Santa Cruz soit l'affaire de tous, qu'on ne s'y réunisse plus seulement pour gratter ensemble des blessures toujours vives, ou, comme ce le fut un temps, pour entretenir les restes de l'OAS, mais parce que la vie est devant et que, du moment qu'il reste des racines, tout peut repousser.

Ainsi que le disait Régis Debray lors d'une conférence prononcée à Nîmes⁷ et qui m'a donné l'impulsion de cette communication, tant son propos m'a paru pertinent, le seul moyen pour les hommes de créer une communauté, c'est d'avoir quelque chose de sacré à faire ensemble. Ce peut être parfois du sacré tout à fait profane, si tant est que cet oxymore soit possible. La sacralisation, depuis l'époque des Lumières, de tant de valeurs dites laïques en est la preuve. Tout peut être sacralisé à partir du moment où il confère au groupe une raison supérieure d'œuvrer ensemble. Si ce critère fait défaut, le groupe se délite. N'ayant pas d'existence propre, il ne peut pas exister par rapport aux autres composantes de la nation, par exemple. Dans ce jeu subtil du vis-à-vis, pour être admis par l'autre, et donc trouver sa place dans un ensemble, il faut être reconnu, il faut s'être donné un visage. Dans l'exemple qui nous concerne, l'insertion est réussie parce que les nouveaux venus peuvent jouer un rôle moteur dans la communauté où ils se sont implantés.

Tel est aussi le cas des agriculteurs sur lesquels nous allons maintenant nous pencher.

2 – Les « colons » d'Afrique du Nord et le développement du Bas-Rhône-Languedoc

multiples furent les lieux d'implantation des agriculteurs d'Afrique du Nord. Beaucoup se retrouvèrent en Corse, où l'on a pu qualifier de « miracle heureux » l'élan donné par eux à l'économie régionale. Le Sud-Ouest, le Lot-et-Garonne, le Gers et, dans une moindre mesure, la Haute-

7. *Les lumières et le sacré*, conférence donnée à la Maison du protestantisme le 13 février 2007

Garonne, les reçurent. Bien sûr, les départements du Midi avaient vocation à recueillir cette population venue d'outre Méditerranée. Même si les conditions d'expulsion avaient différé quelque peu, tous, qu'ils proviennent de Tunisie, du Maroc ou de l'Algérie, ne formèrent rapidement qu'une seule catégorie sociale.

Nombre de « Tunisiens » arrivaient à la suite d'une expulsion brutale. Pour beaucoup, c'est au sortir de prison, où ils avaient été jetés en représailles aux événements de Bizerte, après trois mois de détention, qu'ils se retrouvèrent sur le sol de France, voyageurs sans bagage. Quant à l'expulsion d'Algérie, les images des naufragés de l'indépendance n'ont pas fini de hanter nos mémoires.

Le hasard, bien souvent, présida à leur échouage. Pourquoi la région garquoise et en particulier la Costière de Nîmes favorisa-t-elle leur implantation ?

Quelques années plus tôt, en février 1955, par un décret signé sur le capot de sa voiture par Pierre Mendès France au moment où il quittait le gouvernement, la Compagnie mixte d'Aménagement du Canal du Bas-Rhône-Languedoc voyait le jour. Son créateur, Philippe Lamour, avait échoué lui aussi sur la commune de Bellegarde, dans le Gard, au cours de la seconde guerre mondiale. Père de l'aménagement du territoire, sa volonté d'irriguer le Midi pour repeupler le désert français comportait un volet industriel, un volet agricole et un volet touristique⁸. Les méthodes qu'il préconise sont inspirées, au départ, des grands travaux de l'Italie de Mussolini et de la planification soviétique.

Le terme de *désert français* s'applique on ne peut mieux à la Costière⁹. Deux catastrophes ont anéanti l'agriculture : le phylloxéra et la guerre de 14. Sur ce que l'on appelle le plateau et qui servait de pacages aux troupeaux, à peu près rien ne pousse. Les analyses du sol révèlent même des traces de manganèse qu'on ne trouve que dans les zones désertiques. Un directeur de Centre de gestion agricole, au vu d'un « lot » proposé à un Pied-noir, s'est écrié : « *Il faut vraiment avoir tout perdu pour venir s'installer là !* » Pas un arbre, souvent pas le moindre point d'eau. Beaucoup de moustiques, en revanche. La plupart des agriculteurs autochtones habitent les villages. Les propriétés formant un tout sont rares.

8. Installation des plages de la Grande Motte en particulier

9. Plateau de diluvium alpin situé au sud de Nîmes et dominant la Camargue

Faire du vin est alors la seule culture possible, mais faire un vin de qualité n'est pas la préoccupation première.

Quand Philippe Lamour arrive avec son projet de canal, on ne peut pas dire que les paysans locaux soient enthousiastes. Il vaut la peine de lire en quels termes il décrit, dans son livre autobiographique *Le Cadran solaire*¹⁰, les méthodes de culture appliquées dans la propriété sur laquelle il s'installe et les réactions des paysans locaux au projet d'implantation du canal !

En Afrique du Nord, depuis bien longtemps, on pratique une agriculture moderne et raisonnée, de haute technicité. Si la première moissonneuse-batteuse est apparue en France en 1946¹¹, les colons tunisiens et algériens, eux, en avaient fait venir des États-Unis bien avant la guerre. Faire d'un désert la *Californie française* est un projet qui leur convient parfaitement. Assimilés aux migrants de l'intérieur, ils s'installent sur des « lots » où beaucoup de choses sont planifiées : les plans de la maison qu'ils ont à construire leur sont imposés, sorte d'HLM bâtis à l'économie et aussi mal adaptés que possible à la campagne méridionale ; les subventions qu'ils reçoivent de la Compagnie sont proportionnés au nombre d'hectares à l'irrigation qu'ils vont cultiver ; on leur offre à prix réduit les plants nécessaires à la plantation de brise-vents qu'impose la lutte contre le mistral. Les conditions sont dures. Les aléas climatiques n'arrangent rien. Beaucoup de mesures sont nécessaires pour que la majorité des agriculteurs tienne le coup. La plus importante est le moratoire qui permet de différer le remboursement d'un certain nombre de prêts aux rapatriés et qui en sauve un grand nombre.

Les vergers, bientôt, couvrent la Costière, imposant toute une infrastructure de coopératives dont les Pieds-noirs deviennent d'ardents protagonistes. Le Crédit agricole connaît un considérable développement.

L'arboriculture et le maraîchage exigent beaucoup de bras. Où trouver de la main d'œuvre ? De l'autre côté de la mer, bien sûr. Il n'est pas rare que d'anciens ouvriers se retrouvent sur les domaines de leur patron, renouant avec ce type de rapports très particulier qui les unissait préalablement. La traditionnelle main d'œuvre espagnole, très effrayée par

10. P. LAMOUR, *Le Cadran solaire*, Robert Laffont, Paris, 1980, p.215-219

11. Ibid., photo p. 320

les événements de mai 68 qui lui font craindre une révolution, voyant par ailleurs évoluer favorablement son train de vie, se raréfie progressivement en faveur d'un fort contingent de Marocains. Ceux-ci, munis d'une carte permanente de séjour, répartis dans les différents mas, s'installent progressivement dans les villages, avec parfois l'intention de se fixer en France. La stabilité du travail est un facteur déterminant d'adaptation.

Brossée ainsi à grands traits, l'implantation des agriculteurs semble sans histoire, ce qui est bien simplificateur. Leur apport à l'économie régionale est indéniable et leur réussite globale embellit le tableau. La création du canal du Bas-Rhône-Languedoc, sans eux, eût été un échec¹². D'ailleurs, ces dernières années, le déclin de l'arboriculture a entraîné un certain déclin de la Compagnie, qui émerge difficilement en créant de nouveaux projets. Les terres retournent progressivement à la monoculture de la vigne, ce qui, dans le contexte international actuel, n'est pas sans créer de nouvelles difficultés. Là encore, les Pieds-noirs manifestent leur créativité, leur faculté d'adaptation, leur goût au travail. Si quelques accents, parfois, trahissent encore leur origine, rien ne les différencie d'une population à laquelle ils ont insufflé leur dynamisme et dans laquelle ils se sont fondus.

Traiter le sujet des harkis après deux exemples d'assimilation réussie risque grandement d'en noircir la description. Leur histoire réside en effet dans les parties les plus sombres de notre conscience nationale. Et pourtant...

3 – Les harkis du camp de l'Ardoise.

Si je me risque néanmoins à en parler, c'est qu'un jeune chercheur, Tom Charbit, a reçu, en 2006, un prix d'histoire décerné par notre Académie, le prix Forado, pour un remarquable mémoire présenté à l'université ParisV-René Descartes : Saint-Maurice-l'Ardoise, socio-histoire d'un camp de harkis (1962-1976). Il a, depuis, publié un livre : les

12. Au cours d'un café géographique, organisé le 9 janvier 2003, par J.R. Pitte, autour de sa biographie de Philippe Lamour, J. Béthemont déclara : « *C'est l'indépendance de l'Algérie qui a sauvé le projet. Si les Pieds noirs n'avaient pas développé le maraîchage et l'arboriculture, jamais l'eau du Rhône n'aurait servi à l'agriculture.* »

Harkis¹³. Il s'y inspire largement, et pour la méthode et pour les données qu'elle contient, d'une thèse soutenue en 1977, à l'Université Paul Valéry de Montpellier, par Anne Heinis¹⁴, qui fut attachée au cabinet du Ministre des Rapatriés, François Missoffe et chargée de l'inspection des camps d'hébergement et des hameaux forestiers du Midi de la France. Ayant eu l'occasion de la voir à l'œuvre au cours de ses missions, c'est à ces deux travaux que je me référerai, essayant simplement d'en faire une synthèse. L'une, très proche des individus avec lesquels elle a partagé beaucoup de choses en Algérie, représente l'administration, même si elle s'en plaint. Le jeune Charbit s'appuie sur les études sociologiques de cette dernière et poursuit ses investigations aux Archives départementales du Gard. Avec le décalage de génération et le recul du temps, son point de vue est forcément différent.

Il est nécessaire, pour commencer, de retracer brièvement les conditions de l'arrivée en France des « harkis » et l'histoire du camp de l'Ardoise.

La guerre avait incité la France à recueillir, dans des centres de regroupement ou des camps, les populations expulsées des zones militaires interdites. Une telle protection valait implication à ses côtés. De 400 000 personnes recueillies dans 500 camps en 1956, le chiffre était passé à 1 000 000 en 1 200 camps fin 59, et sans doute à 2 000 000 en 1962¹⁵.

Quant aux supplétifs, désignés indistinctement sous le nom de harkis, on en comptait à cette époque, 153 000 engagés aux côtés des militaires français¹⁶. Ils avaient fait ce choix, le plus souvent, par haine du FLN, pour échapper aux exactions de celui-ci et pour disposer d'une arme pour protéger leur maigre bien et leur famille.

13. Tom CHARBIT, *Les Harkis*, la Découverte, Paris, 2006

14. Anne HEINIS, *L'insertion des français musulmans*, étude faite sur les populations regroupées dans le midi de la France dans les centres de ex-harkis, Université Paul Valéry, Montpellier, 1977

15. Rapport de Michel Rocard paru dans *le Monde* du 18 avril 1959, cité dans le *Nouvel Observateur* du 21/10/2004.

16. Rapport du Conseil économique et social : *La situation sociale des enfants de harkis*, présenté en 2007 par Mme Hafida Chabi. D'après les chiffres du rapport Diefenbacher au 1^{er} ministre en 2003, à la veille du cessez le feu, le 19 mars 1962, ces supplétifs se divisaient en 58 000 harkis, 20 000 moghaznis, 15 000 groupes mobiles de sécurité et 60 000 groupes d'autodéfense

En novembre 1961, à Bâle, les tractations en vue des accords d'Évian avaient obtenu la promesse qu'il n'y aurait pas de représailles. Or l'on sait qu'aussitôt l'indépendance acquise, aucune de ces promesses n'a été tenue, ceux qui détenaient le pouvoir n'étant pas ceux qui avaient conclu les accords¹⁷. Tous ceux qui peu ou prou s'étaient engagés du côté des français, à titre civil aussi bien que militaire, étaient devenus des cibles potentielles – et ils le furent. Ceux qui n'avaient pas encore opté pour la nationalité algérienne perdaient celle-ci définitivement s'ils endossaient la nationalité française. Avant le 15 mai 1962, cette demande ne concerna que 5 000 personnes. 90% des harkis retournèrent à la vie civile : on sait les massacres qui s'ensuivirent. Les historiens peinent à en évaluer le nombre, qui oscille, chiffre vraisemblable, entre 60 000 et 80 000 et peut aller jusqu'à 150 000 si l'on fait une péréquation à partir du rapport d'une circonscription précise, celle d'Akbou¹⁸. Le 12 mai, le gouvernement interdit les exodes spontanés, va jusqu'à ordonner de *refouler en Algérie tout supplétif arrivant sans autorisation en métropole*¹⁹. Le 19 juillet, il suspend tout rapatriement. Il faudra attendre le 19 septembre pour que celui-ci reprenne, sur ordre de Pompidou.

Faute de moyens civils pour organiser l'exode, l'armée prend tout en charge. On ouvre les camps du Larzac et de Bourg Lastic, de Bias et de La Rye, mais dès l'automne, à la perspective des duretés de l'hiver, on décide de ramener ces populations à Rivesaltes et Saint Maurice l'Ardoise, dans le Gard. Le 5 janvier 1963, ce camp, au maximum de sa capacité, abrite 5 503 personnes. Le 3 mai, le chiffre est descendu à 2 500, le 9 novembre, à 908. Jusqu'en 1975, le chiffre restera fixe autour de 800 personnes.

La décrue rapide prouve que la destination première de ce camp, ainsi que celui du château de Lascours, tout proche, est le transit. Le but est de caser, aussi rapidement que possible cette population, soit dans des hameaux forestiers, soit dans des foyers Sonacotra, soit dans les villages avoisinants, soit dans des cités : toutes ces solutions collectives et organisées ne s'adressent bien entendu qu'à ceux qui n'ont pas réussi leur

17. Le GPRA n'est plus reconnu par l'Algérie indépendante

18. Selon le rapport de Jean Marie Robert, Préfet d'Akbou au vice-président du Conseil d'état, en 1963.

19. Tom CHARBIT, *Saint-Maurice-l'Ardoise, socio-histoire d'un camp de harkis (1962-1976)*, Université ParisV-René Descartes, Mai 2005 p. 40-41

insertion individuelle. Les célibataires trouvent assez facilement du travail en usine, encore qu'ils se heurtent, en ce domaine, à l'opposition des travailleurs immigrés qui reproduisent en France les affrontements algériens et considèrent les harkis comme des traîtres : menaces et violences se multiplient à leur rencontre²⁰. L'agriculture n'est pas l'objectif recherché par les chefs de famille, ceux du moins qui sont en état de travailler : le mythe du travail industriel et l'exode vers les villes est un schéma bien établi en Algérie et qui tend à se reproduire.

Peu à peu, au camp, restent les « incasables », auxquels viennent s'adjoindre ceux des autres camps, qui, eux, ferment tour à tour. Tous ceux qui sont incapables de vivre en milieu ouvert se retrouvent ainsi à l'Ardoise. Parmi eux, nombre d'éthyliques et de malades mentaux, traumatisés par les horreurs qu'ils ont vécues au cours de la guerre. Leur état tend à pérenniser l'assistanat qui avait été de mise au départ et que la situation du camp, tant géographique (le village de Saint Laurent des Arbres est à trois kilomètres et il n'y a pas de transport en commun régulier) qu'humaine, vu sa population, avait fait adopter dès le départ. L'encadrement militaire et la tendance à reproduire les schémas coloniaux ont jusqu'au bout laissé leur marque. Tom Charbit y voit la cause de l'échec. Anne Heinis affirme encore aujourd'hui²¹ qu'il n'y avait pas d'autre alternative.

Quoi qu'il en soit, les habitants du camp ont toute liberté de sortir, mais ils n'en ont pas toujours les moyens. Ils ne sont pas enfermés dans des barbelés, mais on n'a pas cru bon de démolir ceux qui existaient du temps où le camp abritait des prisonniers. L'installation, très précaire au départ, n'atteindra jamais un niveau de confort décent, en dépit des efforts faits. Il n'ira qu'en se dégradant.

En 1972, lors d'une fête de village, les premiers incidents éclatent avec la population locale. Les responsables ne cessent pas d'alerter l'administration des graves dysfonctionnements auxquels le personnel, fort divisé, est confronté²² et dont il est d'ailleurs, parfois, responsable.

20. « [...] Les harkis et leurs familles sont jugés indésirables partout et bien des villes leur sont fermées à cause de la présence d'organisations FLN, aussi puissamment structurées que ménagées par la France après les accords d'Évian. A. HEINIS, *op. cit.* P. 87-88

21. Conversation avec l'auteur.

22. Cf. en particulier la lettre de A. Heinis au Préfet du Gard, en date du 22 avril 1964, qui déjà à l'époque signalait ces méfaits de l'assistanat. Archives Départementales du Gard CA 1643.

Malheureusement, les organismes dont dépendent les harkis ne se situent pas sur le terrain. Si parfois ils ont à leur tête de fortes personnalités capables de faire évoluer les choses, d'autres, qui leur succèdent, semblent n'avoir d'autre souci que d'enterrer le problème, avec l'accord du gouvernement. Peut-être faut-il y voir aussi l'opposition entre ceux qui maintiennent une structure de type colonial et ceux qui voudraient la voir disparaître.

En 1975, sous l'influence d'éléments extérieurs²³, les jeunes se soulèvent, se livrent à des saccages, séquestrent le directeur, qui est libéré sans que des sanctions soient infligées au commando, pourtant bien connu des responsables. Pendant une longue période, seuls les médecins et les infirmiers gardent la possibilité d'accéder au camp. Finalement, la décision est prise de raser l'ensemble des bâtiments. Les dernières familles, recasées non sans mal et parfois à leur corps défendant, l'auront quitté à l'automne 1976.

Essayer de faire une analyse de cet échec est bien difficile, tant les éléments sont complexes et enchevêtrés. Il y a dans l'aventure du camp de l'Ardoise quelque chose d'emblématique et d'atypique à la fois, à cause de sa population-même.

Sans doute faut-il partir d'une constatation qui apparaît sous de nombreuses plumes et qui n'est pas spontanément celle qu'a retenue l'opinion publique :

« Les raisons de l'engagement (aux côtés des Français) semblent davantage liées aux circonstances locales et historiques, que le fruit d'un véritable engagement idéologique.²⁴ »

La France a fourni, dans le passé (les deux guerres) des occasions de vivre de grandes et douloureuses aventures à ses côtés. Elle reste symbole « d'honneur, de justice et de générosité »²⁵ Pour manifester leur accord avec un comportement qu'ils apprécient, des Algériens disent volontiers : C'est bien ce que tu fais : ça c'est la France²⁶. Toutefois, l'idée de nation est à peu près étrangère aux mentalités algériennes à l'époque qui nous

23. A. Heinis insiste longuement sur le rôle joué par Laradji et Nicolas, les meneurs commandités par une association de rapatriés, alors que Tom Charbit les cite mais minimise leur rôle.

24. Ibid. p.12

25. Ibid. p.11

26. Ibid. p.11

concerne. L'Algérien appartient à sa famille, à sa mechta, à sa tribu, à son royaume (tel celui de Tlemcen) et ne connaît pas d'entité plus vaste et plus fédératrice. À partir du moment où, pour protéger sa famille et ses biens, il s'est mis sous la protection de l'armée française, elle est sa famille (Tu es mon Père...), sa mechta, sa tribu. C'est la matrice qui le nourrit.

Venir en France, c'est une suite logique de cette allégeance qui, en retour, exige assistance et reconnaissance. L'encadrement militaire et les réflexes qu'il induit, les efforts consentis par l'administration, le dévouement des acteurs sociaux en faveur d'une population particulièrement démunie, analphabète et fragilisée ne font que renforcer l'irresponsabilité et la dépendance. Lorsque cette précarité-même empêche l'assimilation, les déceptions accumulées de part et d'autre risquent de mener au rejet mutuel.

Quel malentendu ! Une fois rejetés par le FLN de cette Algérie à laquelle on leur avait promis qu'ils pouvaient appartenir, ils avaient été si nombreux à croire que la statut de Français à part entière leur était, de droit, acquis ! Pourtant, même les étiqueter est difficile : ils ne sont pas tout simplement Français, mais « Français de souche Nord-africaine », ou « Français de confession islamique », le plus souvent « Français musulmans », à ne pas confondre avec les « Musulmans français ».

Un signe clair du désir de se fondre dans la nation se lit dans la courbe des prénoms français donnés par les harkis à leurs enfants, encore son interprétation est-elle difficile. Si celle-ci s'est maintenue relativement stable à l'Ardoise, alors qu'elle chute de façon spectaculaire dans les hameaux forestiers, cela signifie peut-être que les résidents ne sont pas si malheureux que cela et ne désespèrent pas de leur assimilation²⁷. Telle est l'interprétation d'Anne Heinis. Tom Charbit est plus circonspect : Plus que par volonté propre, ils y ont souvent été incités par des agents d'administration [...] dans une perspective assimilationniste²⁸. Quoi qu'il en soit, A. Heinis note cette tendance récurrente, chez ceux qui veulent s'insérer, à se couper volontairement et au maximum de leur milieu d'origine²⁹.

27. Telle est l'interprétation que A.Heinis en donne : Ibid. Annexe statistique p. 10

28. Tom CHARBIT, correspondance privée avec l'auteur.

29. A. HEINIS, *op. cit.*, p.234

Mais comment s'insérer face à une opinion publique globalement acquise à la cause de l'indépendance algérienne, qui assimile les harkis (comme les Pieds-noirs) à des suppôts du colonialisme, et face à un gouvernement obsédé par la crainte de l'OAS et de ses ramifications en France ? En y arrivant, ces Algériens avaient sans doute minimisé les risques de racisme auxquels ils seraient affrontés, racisme par lequel, en retour, ils sont eux aussi tentés de se défendre.

Pourtant, l'accueil réservé aux harkis par la population de Saint-Laurent des Arbres, l'attitude de son Maire, en particulier, M. Chevalier, tout au long de ces années, sont admirables. C'est incontestablement grâce à lui que l'harmonie est quasiment préservée jusqu'à ce que la crise éclate. À ce moment-là, la population du village a considérablement évolué elle aussi. La plupart des locaux insalubres du centre-ville ont été vendus aux harkis, lesquels, tant bien que mal, ont essayé de les aménager. Aux alentours, une population nouvelle, employée à Bagnols-sur-Cèze ou Avignon, a transformé peu à peu Saint-Laurent en cité-dortoir, modifiant les rapports de force au sein de la municipalité et dans la confrontation des différentes populations.

Lorsque la révolte éclate – quelle que soit par ailleurs la responsabilité des meneurs extérieurs – ce sont les jeunes qui orchestrent le grand chambardement.

Ce qui a été le plus meurtri chez ces jeunes est ce que leur milieu d'origine considérait comme le plus sacré : l'image du Père et son autorité toute puissante. Ce fondement de la société musulmane marque beaucoup plus durablement les esprits que les pratiques de l'Islam, à ce moment-là réduites, à peu de choses près, à la grande fête identitaire et communautaire du ramadan³⁰. Vivant pour la plupart en vase clos, peu acceptés par les jeunes des alentours, exerçant leur autorité de « petits chefs » ou de grands frères avec d'autant plus de hargne qu'ils voient leurs pères en manquer davantage, tout contribue à leur révolte. On pourrait schématiser leur point de vue de la façon (simplificatrice) suivante : Mon Père a choisi la France, or mon Père est un raté, donc je hais la France. Et parce que « j'ai la haine », je casse.

30. A. Heinis note la volonté gouvernementale de réislamiser les musulmans : « Cette idée, de la part d'un État qui se dit et se veut laïque, en ce qui concerne le reste de sa population, paraît très surprenante. » Ibid. p.156

Et c'est sur cette casse que se termine l'histoire du camp de l'Ardoise... Non pas l'histoire des harkis. Il reste à faire l'histoire de ceux qui ont réussi leur intégration. Comme le dit Tom Charbit : *On en parle assez peu car il s'agit de personnes qui se sont complètement fondues dans la population et qui parfois ne se reconnaissent pas ou plus dans l'étiquette harkis*³¹.

Conclusion

À lire cette histoire, faudrait-il aller jusqu'à dire que, pour être intégré dans la nation française, il faut se perdre dans la masse, avoir un seul visage, comme si l'autre, le vis-à-vis, lorsqu'il est différent, ne pouvait qu'être objet de défiance, de suspicion, de haine ?

Les exemples d'intégration réussie prouvent le contraire : les Oranais ont su garder leur visage, leur accent, leurs habitudes de vie ; ils les ont même transmis, mais il y avait suffisamment de données communes, les différences étaient assez minimes pour qu'il soit possible d'œuvrer avec la communauté qui les recevait. Les agriculteurs ont pu rester les pionniers qu'ils étaient et entraîner l'économie locale dans leur sillage. Plus rien ne les différencie. Les harkis qui se sont intégrés – et ce serait l'objet d'une toute autre étude – par définition, comme les gens heureux, n'ont pas d'histoire. Quant aux harkis du camp de l'Ardoise, le passé colonial, l'histoire commune, l'aventure des deux guerres ont poussé leurs responsables à continuer à entretenir avec eux le type de relations qui préexistait au départ de leur terre³². Ce qui aurait pu constituer un facteur d'intégration a finalement joué à rebours, puisque ce lien avait perdu son fondement historique, économique et social. Il n'avait plus aucune possibilité de procurer aux pères de famille et à leurs enfants une raison d'être et de se rattacher à quelque chose. Et ce avec la meilleure bonne volonté et le plus grand dévouement du monde.

31. Correspondance privée avec l'auteur

32. Cf Tom CHARBIT *Un petit monde colonial en métropole. Le camp de harkis de Saint-Maurice-l'Ardoise* in Politix n°76, 2006, p.31-32.

Régis Debray a raison. Les hommes ne peuvent s'unir que s'ils ont quelque chose de sacré à faire ensemble. Ce qu'il ne dit pas et qu'on a envie de lui souffler, c'est que le seul sacré qui soit susceptible de ne fomenter aucune haine, aucune intolérance, aucune exclusion, c'est l'homme : le respect de l'inviolabilité de tout personne humaine. Il est bien évident que dans le cas des harkis du camp de l'Ardoise, la concentration de cas difficiles et de handicaps, les ont laissés en situation d'infériorité et n'ont pas favorisé ce respect³³.

Si néanmoins tous ces hommes dont nous avons évoqué l'histoire, quelle que soit leur origine, au moment de la grande débâcle coloniale, se sont tournés vers la nation française, n'est-ce pas à sa gloire : celle d'avoir ouvert la porte au respect de cet absolu, le seul qui soit absolument universel, le droit de l'homme. Sans doute est-ce aussi le plus difficile à mettre en œuvre et à faire respecter, même si l'échelle de la nation, élargie à la dimension de l'Europe, est la seule à laquelle on peut y tendre en espérant l'atteindre un jour.

33. Oserait-on rappeler qu'il y a peu d'aucun est allé jusqu'à les traiter de *sous-hommes*...

Bibliographie, volontairement réduite à quelques ouvrages utilisés et suivant l'ordre des sujets traités.

J. VERDÈS-LEROUX, *Les Français d'Algérie de 1830 à aujourd'hui, une page d'histoire déchirée*, Paris, Fayard, 2001

S. DURRIEUX, *Oran, c'était d'abord Santa Cruz*, éd. Impres'Sud, Nice, 1983

P. LAMOUR, *Le cadran solaire*, Robert Laffont, Paris, 1980

A. HEINIS, *L'insertion des Français-musulmans*, étude faite sur les populations regroupées dans le midi de la France, dans les centres de ex-harkis, Université Paul Valéry, Montpellier, 1977

T. CHARBIT, *Saint-Maurice-l'Ardoise, socio-histoire d'un camp de harkis (1962-1976)*, Université Paris V-René Descartes, 2005

T. CHARBIT, *Les harkis*, coll. Repères, éd. La Découverte, Paris, 2006

LE BOMBARDEMENT DE NÎMES

27 MAI 1944

par **Robert CHALAVET**
correspondant

Les horreurs de la guerre ! Les misères de la guerre ! Expressions souvent utilisées en cette période tourmentée.

Mais, pour les Nîmois de ce printemps 1944, les horreurs de la guerre étaient comme l'Arlésienne, héroïne de ces trois actes et qu'on ne voit jamais. La guerre était toujours loin, là-haut, dans les brumes, dans la boue, au Nord ou à l'Est.

On peut dire sans exagération que depuis les événements de juin 1790, que les historiens appellent la « Bagarre de Nîmes », qui fit quelque quatre cents morts, notre ville n'avait plus connu de faits de guerre provoquant, intra muros, des victimes par dizaines.

Bien sûr les plus cultivés de nos concitoyens connaissaient sous le titre *Les horreurs de la guerre* la série des 18 eaux-fortes de Jacques Callot ou les 82 gravures de Goya. Évidemment ils avaient vu des reproductions du Guernica de Picasso et, peut être, quelques-unes des œuvres gravées de l'artiste pacifiste allemand Otto Dix. Mais tout cela était demeuré très intellectuel.

Pour les Nîmois de cette époque les misères de la guerre se situaient à un tout autre niveau, surtout pour les mères de famille. C'était assurer la nourriture quotidienne de la famille, souvent après des heures de queue

infructueuse devant la boutique du boucher ou de l'épicier, c'était trouver du charbon pour l'hiver, des pneus pour la bicyclette ou des chaussures pour le petit dernier.

Ainsi, dans le quotidien local, *L'Éclair* du 27 mai on peut lire en première page : *Le directeur départemental du ravitaillement général du Gard communique : la distribution anticipée de la ration de sucre de juin 1944 ne pourra être effectuée dans le département du Gard qu'à partir d'une date et dans des conditions qui seront fixées incessamment.*

Et un peu plus bas dans la page : À partir du 26 mai 1944 la ration de mai de matières grasses des travailleurs de force sera mise en distribution dans tout le département. Le ticket F1 donnera droit à 125 g de matières grasses et le ticket F2 à 100 g.

Il n'empêche, dans cette époque où on a froid l'hiver, faim toute l'année et où l'avenir est fait de crainte du lendemain, nos concitoyens, philosophes ou résignés, se sont taillé une petite vie.

On va au cinéma pour s'évader du quotidien, cette semaine, le cinéma Le Majestic annonce le film *L'ange de la nuit* avec Jean Louis Barrault, Michèle Alfa, Henri Vidal et Pierre Larquey.

Une bonne nouvelle, la finale du concours de boules pourra avoir lieu samedi dans les Arènes mais commencera plus tôt pour respecter les consignes de black out de la Défense Passive. Enfin, le dimanche 28, grand spectacle taurin avec Lolo et Néné Raoux « les as du toreo à cheval ».

Un événement avait pourtant eu lieu moins de deux mois auparavant, le 2 mars, qui témoignait de l'existence, près de nous, des horreurs de la guerre : les occupants avaient pendu 15 résistants – qualifiés alors de terroristes ou bandits – aux ponts de la route d'Uzès, de la route de Beaucaire et aux arbres qui entourent la stèle du Taureau au Boulevard Jean Jaurès, rebaptisé alors Avenue de Camargue.

Mais bien que cette horrible nouvelle ait été largement divulguée et que les nazis aient laissé les corps exposés un certain temps, elle fut peu commentée et la connaissance de ce fait a été pour la grande majorité de la population surtout journalistique. En outre les pendus n'étaient pas des personnalités nîmoises connues mais des soldats de l'ombre.

Aussi, lorsque ce samedi 27 mai à 10 h 15 la sirène d'alerte se mit à sonner, peu de gens s'en émurent. Elle sonnait de plus en plus fréquemment et pour rien.

Bien sûr les établissements scolaires, respectueux des consignes, conduisirent leurs élèves aux abris qui leur étaient assignés (les Arènes pour les lycées de Garçons et de Filles, les tranchées couvertes qu'on avait creusées sur la Place du Chapitre pour les écoles de Belle Croix et Grand'Rue). Les agents de la Défense Passive s'efforçaient de refouler vers les abris du voisinage les gens qui vauquaient à leurs occupations, mais les passants obéissaient sans conviction.

Moins de dix minutes plus tard les premières bombes tombaient sur le quartier du Cadereau, sur l'Aire Dussaud et la rue des Tilleuls ainsi que sur la rue Raymond Marc et le secteur du Musée des Beaux-Arts. Cette première vague sera suivie de trois autres. L'une à 10 h 25 qui touchera la Place de l'Écluse, la rue Notre-Dame, mais aussi le quartier Richelieu, l'Hôpital Gaston Doumergue, le quartier Saint-Charles, la troisième à 10 h 40 qui atteindra la gare de triage de Courbessac et s'éparpillera sur Grézan, le cimetière Saint-Baudile, enfin, vers 10 h 50 c'est au tour du quartier Jeanne d'Arc et rue Sully d'être frappés.

En une demi-heure tout était accompli.

Près de 130 bombardiers lourds américains, des B-24 « Liberator », venus d'Italie et volant entre 6 et 7000 mètres d'altitude venaient de larguer sur Nîmes et ses environs quelques 500 bombes de 500 pounds (soit 226 kg).

Les pompiers et les Services Techniques municipaux ont établi un plan d'impacts remarquablement précis qui localise quelques 110 points de chute sur la ville et qu'on peut regrouper ainsi.

- 7 dans le quartier du Cadereau (Aire Dussaud, rue des Tilleuls, rue Sainte-Agnès, rue Isabelle) ;
- 2 sur la colline de Carémeau alors peu habitée ;
- 4 dans le quartier du Musée des Beaux-Arts (rue Massillon, rue Deparcieux) ;
- 3 autour de la Préfecture (rue Raymond-Marc, rue Guillemette) ;

- 1 place de l'Écluse ;
- 3 rue Colbert, rue Séguier et rue Notre-Dame détruisant la caserne des pompiers, une école de couture de la Chambre des Métiers et la maison du Dr Cassan ;
- 11 entre le cimetière Saint Baudile et Grézan (rue de l'Avenir, rue de la Samaritaine, église Jeanne d'Arc ;
- Une trentaine sur la gare de triage de Courbessac et l'emprise de la voie ferrée entre le Pont de Justice et l'arrière du cimetière Saint Baudile (rue Pitot) ;
- 2 sur l'hôpital Gaston Doumergue détruisant le pavillon de chirurgie et le pavillon Pasteur ;
- 12 sur la partie est du Mont Duplan et la rue de la Biche ;
- 2 sur l'Enclos Rey (rue de la Poudrière) et la rue de la Garrigue ;
- 1 près du réservoir du Mont Margarot en haut de la rue du Puits Couchoux ;
- 2 rue Robert et rue Clérisseau ;
- 1 Bd Gambetta (face à la poste sur l'immeuble de l'horlogerie Saintot) ;
- 3 au début de la rue Richelieu et Place des Casernes (aujourd'hui Place Jean-Robert) ;
- 10 rue Flamande, rue Nicot, rue des Bons Enfants ;
- 1 rue Turgot et
- 7 dans le triangle Bd Talabot ; rue d'Avignon et rue de Beaucaire.

Après cette demi-heure de déflagrations et de coups assourdis, des explosions plus lointaines ponctuées des tirs secs et rapides de la « FLAK » (Flieger Abwehr Kanonen : D.C.A. allemande) un long moment de silence s'établit.

Un épais nuage de poussière jaunâtre enrobe les zones bombardées et empêche de prendre conscience des dégâts. Un tapis de tuiles brisées jonche les rues.

Peu à peu l'activité va reprendre et même devenir fébrile devant l'étendue du désastre.

De nombreuses organisations, officielles ou spontanées, vont, au fur et à mesure que le temps passe, converger vers les principaux points de chute : la Défense Passive, la Croix Rouge, la Milice, les séminaristes du

grand séminaire, les grands élèves de l'école des Frères de Saint Jean-Baptiste de La Salle, les éclaireurs et les scouts. Puis les pompiers d'Alès et d'Uzès viendront en renfort.

Le rapport du Dr Foulquier, directeur des services sanitaires de la Défense passive nous permet de reconstituer le déroulement des événements.

Après quelques minutes de stupeur les secours s'organisent et la Défense Passive sous les ordres du capitaine Renoux se montre très efficace en liaison avec le Dr Brun responsable des équipes d'urgence de la Croix Rouge.

Le 1er secteur a installé son poste de secours à la Maison de Santé Protestante où le responsable est le Dr Gaujoux assisté du Dr Benedittini et, en principe, du Dr Pélissier. Celui-ci sera remplacé par le Dr Lauret car sa fille, étudiante en médecine, vient d'être tuée à l'hôpital.

Ils accueilleront 30 blessés qui arrivent de la rue des Tilleuls, de la rue Ste-Agnès et de la rue Isabelle. Ce sont les premières victimes. Il faut opérer. Le Dr Fayot est appelé en remplacement du Dr Étienne qui lui aussi a été tué à l'hôpital. Les Docteurs Cabouat et Delord viendront en renfort.

Le 2e secteur, installé dans le dispensaire du Bd Gambetta est sous l'autorité du Dr Maury, dont la maison vient d'être détruite par une bombe mais qui assurera son poste. Avec ses adjoints les Docteurs Thibault et Guiot ils n'accueilleront que quelques blessés légers et après quelques heures, iront en renfort au quartier Richelieu plus durement touché.

Le 3e secteur, implanté à l'Hospice d'Humanité dans l'enceinte de l'hôpital, est le plus actif puisque sa zone d'action est au centre du bombardement. Le Dr Bassaget entouré des Docteurs Grimaud, Carrière, Martin et Dupuy accueilleront plus de 150 blessés et mourants.

Le 4e secteur est dirigé par le Dr Magne qui a été blessé à l'épaule en passant devant la caserne des pompiers où le brancardier qui l'accompagnait a été tué sous ses yeux. Avec le Dr Peyronnier ils accueilleront, à la Clinique Jeanne d'Arc, 64 blessés dont les plus graves

seront opérés par les Docteurs Damon et Tempier, rejoints par les Docteurs Simonot et Baillet, venant de la Clinique des Franciscaines qui a été en partie détruite et où ils ne peuvent continuer à exercer.

Enfin le 5e secteur où sont affectés le Dr Cassan, dont la maison rue Séguier vient d'être détruite et le Dr Villaret de Revel reçoivent les blessés de la rue Raymond-Marc, de la rue de Saint-Gilles et de l'Avenue de Camargue (Bd Jean Jaurès).

Fort heureusement les stocks de pansements constitués dans ces postes dès 1939 ont permis de faire face aux besoins.

Pendant ce temps, des cortèges se forment, composés de femmes et d'enfants, de personnes âgées, qui avec des sacs ou poussant un vélo, de la route d'Alès à la route d'Uzès en passant par les chemins de la Planette, de Ventabren ou de Russan, fuient la ville vers les mazets, vers la garrigue, nouvelle terre de refuge.

La fin d'alerte sonnera vers 13 heures mais peu de gens redescendront en ville à ce moment là et beaucoup s'installeront dans les mazets jusqu'en septembre.

Il faut alors, pour les secours, parer au plus pressé : dégager les vivants et les blessés ensevelis sous les décombres ou coincés dans leurs caves. La tâche est difficile, on ne dispose pas de la main d'œuvre valide nécessaire car beaucoup d'hommes sont prisonniers, les engins de travaux publics puissants d'aujourd'hui n'existent pas et les camions dotés de grues manquent de carburant, certains moyens de transport sont sur cales par manque de pneus.

La bonne volonté et le dévouement ne peuvent pas toujours remplacer les moyens techniques.

Ainsi mourra, par manque d'air ou d'eau, après des heures, bloquée dans les sous-sols du pavillon de chirurgie de l'hôpital Gaston Doumergue, toute l'équipe chirurgicale du Docteur Bouniol, ophtalmologiste qui, en train d'opérer au moment de l'alerte, a accompagné avec ses assistants, son patient dans la cave.

Dans certaines rues, des personnes prisonnières d'une cave bloquée par les décombres appellent au secours. Quelques-unes pourront être sauvées, comme rue Raymond-Marc où on a pu leur faire passer des bouteilles d'oxygène, d'autres, dégagées trop tard, mourront sous les gravats.

Les déblaiements s'organisent et mettent au jour de nombreux cadavres. La morgue s'avère très vite insuffisante et il faudra organiser un dépôt mortuaire dans les salles de gymnastique du lycée de garçons (salles fermées mais dont une paroi est à claire-voie). Faut-il préciser qu'en cette fin de mai il fait déjà chaud et qu'on manque de cercueils.

La solidarité s'organise : au Foyer Communal s'installent des bureaux d'aide du Secours National et de la Croix Rouge qui distribuent des bons de repas à prendre dans des restaurants de la ville, des bons de vêtements ou d'hébergement et un peu d'argent en dépannage.

Autre geste de solidarité, œcuménique celui-là : l'immeuble des Franciscaines, la clinique et les locaux de la communauté ayant été détruits, les sœurs seront accueillies et hébergées à l'école protestante Marie Durand où une pièce du 1er étage sera aménagée en chapelle qui, dans les jours suivants, recevra tous les matins un aumônier venant célébrer la messe.

Des bilans sont publiés, qui changent d'heure en heure. Le bilan officiel final, établi plusieurs jours, après est le suivant : 259 corps retrouvés, 8 disparus dont les corps ne seront jamais retrouvés (dont 2 à l'hôpital) soit 267 morts (certains documents donnent 271), 540 blessés, 443 immeubles atteints dont 140 complètement détruits provoquant 5 000 sinistrés.

Certains groupes ont payé un lourd tribut : la maison d'apprentissage de la Chambre des Métiers, au 51 rue Colbert, faisait passer un examen de couture à une vingtaine de jeunes filles, aucun survivant parmi les élèves et leurs examinatrices. À la caserne des pompiers (située sur l'emplacement de l'actuelle rue de Preston/rue Notre-Dame), complètement détruite, un pompier a été tué et 17 autres blessés. Un brancardier qui passait devant la caserne a été tué en rejoignant son poste en compagnie du Dr Magne qui,

lui, a été blessé à l'épaule. Tués en service également, 6 chefs d'îlot de la Défense Passive et 3 gardiens de la paix.

À l'hôpital enfin, plus de vingt tués : un médecin, 3 internes, une étudiante en médecine (la fille du Dr Pélissier), 3 surveillantes, 3 infirmières, 6 élèves infirmières et 7 agents de services dont deux ne seront jamais retrouvés.

Nîmes restera sous le choc plusieurs semaines encore.

Cependant, après quelques jours de stupeur les nîmois se posent la question : pourquoi ici et maintenant ?

En effet au Nord le débarquement de Normandie n'a pas encore eu lieu ; au Sud, les Alliés contrôlent tout le Maghreb et la Sicile, la Corse a été libérée en octobre 1943. La guerre est donc loin, à l'Est en Ukraine et dans le sud de l'Italie.

Alors pourquoi ?

Il faut revenir au début de cette année 1944 : l'Italie après avoir destitué Mussolini a chargé le général Badoglio de signer un armistice avec les Alliés qui, après avoir conquis la Sicile remontent vers Rome.

Les Allemands, trahis par leurs ex-alliés, renforcent leur présence dans la péninsule italique où ils ont beaucoup de mal à ralentir l'avance des armées alliées.

Ils vont mettre en place un ultime rempart solidement fortifié, garni de troupes d'élite et utilisant au mieux le relief escarpé de la chaîne des Apennins et en particulier des Abruzzes.

Ce rempart, c'est la ligne Gustav qui va de l'embouchure du Sangro à l'Est jusqu'à celle du Garigliano à l'Ouest, c'est-à-dire, en gros, d'Ortona au sud de Pescara sur l'Adriatique à Gaeta sur la Méditerranée. C'est là, au confluent du Garigliano et du Liri, à 80 km au nord de Naples et à 180 km au Sud de Rome que se trouve le tristement célèbre Monte Cassino où se

déroulera pendant cinq mois et sur quelques kilomètres carrés, l'une des batailles les plus sanglantes de la Seconde Guerre Mondiale.

En ce mois de mai 1944 les combats sont au maximum de leur intensité et le verrou de Monte Cassino sautera le 18 mai ouvrant ainsi la route de Rome aux Libérateurs qui y feront leur entrée le 4 juin.

De l'autre côté des Apennins, à l'Est, la 8e armée britannique du général Montgomery a atteint la ligne Gustav dès octobre 1943 et a donc libéré l'une des rares zones plates de la botte italienne, la plaine des Pouilles autour de Bari et de Foggia.

C'est là que les Américains vont créer puis installer, entre novembre 1943 et avril 1944, une force aérienne considérable, la 15e US Air Force qui comptera jusqu'à 80 000 hommes. Elle va se répartir dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Foggia, sur plus de 20 aérodromes créés ou récupérés et réaménagés.

C'est ainsi, au printemps de 1944, que le général Eisenhower, qui assure le haut commandement de ce *théâtre d'opérations méditerranéen* (M.T.O.) décide d'appliquer la stratégie apprise lorsqu'il était élève à West Point, celle utilisée par Alexandre le Grand pour vaincre son ennemi Darius : une partie de l'armée contourne les forces de l'ennemi puis le principal des troupes lance une attaque frontale, empêchant l'ennemi de se replier et le plaçant « entre le marteau et l'enclume », d'où le nom de cette méthode.

Eisenhower prépare donc l'opération « Anvil » (« enclume » en anglais) qui consistera en un débarquement sur les côtes au Sud de la France presque concomitamment avec le débarquement en Normandie de façon à provoquer l'écartèlement des troupes allemandes et, à terme, leur écrasement entre le marteau et l'enclume. Ceci présenterait l'avantage, lorsque les armées alliées remonteraient vers le Nord à la rencontre de celles venant de Normandie, puis se dirigeraient vers l'Est pour envahir l'Allemagne, de ne pas laisser une poche ennemie sur leur flanc gauche.

Mais Churchill est violemment opposé à ce projet. Ce qu'il craint par-dessus tout c'est le communisme et il a peur, connaissant le rôle joué par la gauche dans la Résistance, que la France libérée ne bascule dans le

communisme et que de leur côté, les Soviétiques arrivent les premiers à Berlin.

Il insiste pour que, prioritairement, les troupes alliées remontent rapidement vers le nord de l'Italie et, à travers l'Autriche et les Balkans, gagnent Berlin et l'occupent avant l'Armée Rouge et laissent la Résistance française s'affaiblir au contact de l'occupant.

Au cours de cet incident le Général de Gaulle se range du côté d'Eisenhower. En effet, il a demandé à la Résistance d'intensifier les sabotages et les coups de main, ce qui l'amène à se découvrir et à se mettre de plus en plus en danger. Cette situation est tenable pendant une période limitée mais si le débarquement dans le Midi n'a pas lieu, c'est la condamnation de la plus grande partie des maquis du Sud. De Gaulle menace de retirer le Corps Expéditionnaire Français commandé par le général Juin. Ce corps est composé de Français d'Algérie ainsi que de tabors marocains habitués aux terrains montagneux ; il se montre très efficace dans les Abruzzes.

Churchill, pressé par Eisenhower et par de Gaulle, finira par céder à condition de rebaptiser l'opération qu'il choisira d'appeler alors « Dragoon ». Ce mot désigne, en anglais, non pas le dragon animal fabuleux mais le soldat, et Churchill, qui a le sens de l'humour même dans les moments difficiles, en fait un jeu de mots. En effet en anglais on utilise une expression familière dans laquelle « to dragoon » signifie contraindre, forcer la main de quelqu'un.

Finalement Eisenhower a donc les mains libres pour préparer l'opération « Dragoon ». Il va décider d'utiliser cette nouvelle force aérienne, la 15^e US AIR FORCE, présente depuis novembre 1943 et qui a fini de s'installer au mois d'avril 1944.

Et il va l'utiliser de façon nouvelle.

L'aviation militaire était, jusqu'en 1942, considérée comme une arme tactique, bombardant ou mitraillant les lignes ennemies au cours des combats, avec quelques incursions à courte distance sur leurs arrières.

Les progrès considérables de l'aéronautique pendant les premières années de la guerre ont permis la mise au point de bombardiers lourds et à long rayon d'action.

Ainsi l'Air Marshall Harris, commandant en chef de la R.A.F. britannique, disposera dès 1942 d'appareils de type Lancaster, Halifax et Stirling qui lui permettront, depuis l'Angleterre, d'arroser de bombes toutes les nuits les villes du nord de l'Allemagne. Il invente ce faisant le *carpet bombing*, le tapis de bombes, qui détruit non seulement les usines et les points stratégiques mais qui fait aussi de nombreuses victimes civiles, et ruine le moral des populations. On a d'ailleurs accusé Bomber Harris, comme on l'avait surnommé, d'en profiter pour venger les destructions faites par l'aviation allemande en 1940 sur les villes anglaises, notamment Londres et Coventry.

Eisenhower va donc pour la première fois dans l'histoire militaire américaine utiliser le bombardement stratégique, essentiellement dans deux directions : en Europe centrale pour détruire les sources d'approvisionnement du Reich en carburant, notamment par des bombardements quotidiens sur la zone pétrolière de Ploesti en Roumanie et, par ailleurs sur le sud de la France. Il s'agit selon Eisenhower « ...de disloquer les moyens de communication afin d'aboutir à l'engagement du champ de bataille », c'est-à-dire isoler les uns des autres chacun des secteurs où stationnent des troupes allemandes afin de leur interdire de se déplacer en renfort.

C'est ainsi que seront décidés les bombardements systématiques, plusieurs semaines avant les débarquements qui auront lieu le 6 juin pour la Normandie et le 15 août pour les côtes varoises. Ils s'effectueront dans une large zone sud-est de la France, sur tous les lieux où se trouvent des ponts franchissant le Rhône, des nœuds routiers, des gares de triage, des aérodromes et des ports.

Ainsi, entre les mois de mai et juillet 1944, seront bombardés par la 15^e US AF au départ de l'Italie, Nice, Chambéry, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Montpellier-Fréjorgues, Salon de Provence, Marseille, Sète, les raffineries de Balaruc et Frontignan, la gare de triage de Béziers et, bien sûr, Nîmes à deux reprises.

On sait maintenant à peu près tout de l'organisation du bombardement de Nîmes par les Américains.

Certes les informations sont aussi éparées que diverses mais de patientes recherches permettent de recouper les différentes informations et on peut extrapoler pour combler les quelques « trous » sans grand risque de se tromper.

Les B24 « Liberator » chargés de la mission sur Nîmes appartiennent au 55e Bomb Wing (escadre) et sont répartis en quatre Bomb Groups (escadrilles)

- le 460^e basé à Spinazzola ;
- les 464^e et 465^e basés à Pantanella ;
- et le 485^e basé à Venosa.

Les bombardiers sont dotés de moteurs puissants et de voilures impressionnantes – le B 24 a une envergure de 33 mètres – mais ils sont peu maniables et lorsqu'ils sont chargés, ils sont peu rapides. Ils sont donc vulnérables et constituent une proie facile pour les chasseurs ennemis.

C'est pourquoi ils sont protégés, au moins lorsqu'ils sont au-dessus de la zone sensible, par des avions rapides chargés d'écarter les importuns. Ce jour là, ils seront escortés par des chasseurs P 38 Lightning et des P 51 Mustang appartenant à la 306^e escadre de chasse. Ce 306^e Fighter Wing occupe quatre bases, les P 38 celles de Triolo et de Vincenzo et les P 51 celles de Lesina et San Severo.

Toutes ces bases sont situées entre 20 à 40 km autour de Foggia et assez proches les unes des autres.

Les bombardiers partent les premiers. Ils portent chacun 2 tonnes de bombes soit 8 bombes de 500 livres (environ 226 kg).

La vitesse maximale du Liberator est de 460 km par heure mais compte tenu du chargement, de la distance à parcourir qui incite à économiser le carburant et du vol en groupe qui ralentit le convoi, on peut penser qu'ils n'ont pas dépassé de beaucoup le 350 à l'heure. Ainsi, pour parcourir les 900 km qui les séparent de l'objectif, ils ont sans doute décollé vers sept heures du matin. Les chasseurs, qui volent beaucoup plus vite (700 km/h pour les Mustang et à peine moins pour les Lightning) et qui ne

peuvent se permettre de brûler du carburant et de s'exposer en vain en attendant les bombardiers sur l'objectif, sont vraisemblablement partis une heure plus tard de leurs bases respectives.

Le rendez-vous est à 9 h 30 au Cap Roux sur les côtes de l'Estérel. Entre Anthéor et le Trayas, le pic du Cap Roux culmine à 432 mètres et la pointe du Cap Roux est à son pied au bord de la mer. Un point de repère idéal.

De là, l'ensemble du convoi prend la direction du Mont Ventoux, second point de repère, puis, virage à gauche vers Courthézon qui constitue le « point initial » de la mission.

Et entre 10 h et 10 h 10 la formation s'organise en vagues successives suivant le plan de vol.

D'abord le 460^e BG composé de 33 B 24. 36 étaient prévus mais 3 n'ont pas pu décoller en raison d'incidents techniques.

Leur mission, depuis une altitude de 6600 mètres, détruire l'extrême ouest de la gare, le dépôt des machines ainsi que les ateliers de réparation du dépôt.

Puis vient le 465^e BG avec 29 appareils. 35 étaient prévus mais 6 ont dû abandonner en route pour des problèmes techniques. Leur cible, l'est de la gare et la voie ferrée vers Tarascon et Avignon. L'altitude prévue est de 6 300 à 6 400 mètres.

Arrive ensuite le 464^e BG avec 28 avions car 7 ont dû retourner à la base. Ils doivent, aux altitudes de 6000 et 6500 mètres, détruire la gare de triage de Courbessac.

Enfin le 485^e BG devra, au complet avec ses 37 appareils volant à 6 000 mètres, attaquer le quartier est de la Gare.

La formation se met en place au dessus d'un tir nourri de la FLAK (D.C.A. en français).

Plusieurs quadrimoteurs des 460^e et 465^e sont touchés mais peuvent poursuivre leur route.

Lorsque se présente le 464° BG le tir de la FLAK s'intensifie, les tirs ont pu être ajustés et le B24 piloté par le sous-lieutenant Rodes S. Parrish, 31 ans, est atteint de plein fouet. Il prend feu et explose tuant ses dix membres d'équipage, tous très jeunes. Neuf corps seront retrouvés carbonisés, dont un tombé, à travers la toiture, dans la salle à manger d'un mas. Le dixième a pu sauter en parachute mais son corps était sans vie en arrivant au sol. Après la guerre une stèle *in memoriam* sera élevée au quartier Saint-Laurent de Courthézon.

Il est 10 h 15, la mission commence, menée par 126 Liberators transportant plus de 1000 bombes dont plus de 500, soit entre 110 et 120 tonnes, seront larguées sur Nîmes et sa proche banlieue. Certains appareils continueront vers l'ouest pour aller bombarder l'aérodrome de Fréjorgues à Montpellier.

Comme le souligne ironiquement un imprimé du P.P.F. (Parti Populaire Français de Doriot) en essayant de dresser la population contre les Américains, « Les libéra-tueurs sont passés ».

En réponse, les Armées de l'Air américaines lanceront des tracts depuis leurs avions. Ils sont ainsi rédigés en français : « Ces jours derniers, les assauts des bombardiers alliés ont augmenté en puissance destructrice. Nous attaquons l'ennemi là où il se trouve... Nous savons que ces bombardements ajoutent aux souffrances de certains d'entre vous... Nous nous fions à votre compréhension pour tout entreprendre afin de vous écarter, dans toute la mesure du possible, des centres ferroviaires, des gares de triage, des embranchements, des dépôts de locomotives, des ateliers de réparations. La destruction des communications de l'ennemi est une nécessité militaire. C'est un gage de votre libération. »

Dès le lundi 29 mai Nîmes enterre ses morts.

A 16 h 15, sur le parvis du lycée de garçons (aujourd'hui Lycée Daudet) sont rassemblés MM Papinot, préfet du Gard, Picot, secrétaire général de la préfecture, Briens et Altdorfer, sous-préfets d'Alès et du Vigan, le Feldgeneral Doepping, commandant des troupes allemandes « d'opérations », le professeur Rimbaud avec une délégation de la Faculté de Médecine de Montpellier, MM Velay, maire de Nîmes, Fargier et Martin respectivement maire d'Alès et d'Uzès.

Les autorités religieuses sont représentées par le Consistoire entourant le pasteur Brunel et M^{gr} Girbeau, évêque de Nîmes.

Une cérémonie religieuse œcuménique a lieu lors de la levée des corps, puis le cortège commun s'ébranle jusqu'aux arènes où il se divisera en direction des divers cimetières.

Nîmes s'efforce aussi de panser ses plaies.

Il faut déblayer les immeubles détruits, rétablir les réseaux d'eau et d'électricité, reloger les sinistrés.

L'exode d'une grande partie de la population vers la campagne continue, la caserne des pompiers est réinstallée provisoirement rue du Cerisier, l'Hôpital Gaston Doumergue est évacué en grande partie vers l'Hôpital d'Uzès.

De son côté, la Ville de Nîmes recense ses dégâts : trois bâtiments communaux sont entièrement détruits : la caserne des sapeurs pompiers, l'école d'apprentissage et l'orphelinat municipal de Courbessac.

Trente autres immeubles ont subi des dégâts importants dont 14 écoles, les églises Saint-Charles et Saint-Baudile, le marché Saint-Charles, le lavoir public de la rue d'Avignon et le Bassin Bérard (qui était, rue Notre-Dame, la seule piscine publique). Le devis estimatif s'élève à près de douze millions de francs.

Il faudra une dizaine d'années pour obtenir les dommages de guerre, reconstruire, régler les litiges et effacer les traces de ce cruel épisode de notre histoire locale.

Mais le temps a passé, la poussière de l'oubli est retombée sur ces souvenirs comme la poussière des immeubles bombardés sur leurs décombres.

Un peu plus de soixante ans après, peut-être était-il opportun de rappeler, qu'en ce joli mois de mai 1944, notre ville a connu, dans sa chair cette fois, les horreurs de la guerre.

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2008

SPHÈRE RÉELLE, SPHÈRE FINANCIÈRE EN ÉCONOMIE

par Jean MATOUK
Correspondant

Ce n'est pas à votre aréopage savant que j'apprendrai l'origine grecque du mot « économie », *oikos*, la maison. Pour les grecs, le citoyen ne devait s'occuper que des affaires de la « Cité », c'est-à-dire de « politique ». Comme le dit fort bien Castoriadis, les grecs étaient même pris de vertige devant ce pouvoir nouveau que les dieux leur laissent d'organiser son destin. La matérielle, les affaires de la maison, c'était l'affaire de sa femme, demi-citoyenne, et de ses esclaves. Nous qui avons érigé la production et la consommation des biens en activités principales, avons fait d'un savoir domestique, *oiko-nomos*, une discipline scientifique nouvelle relative à une collectivité plus large que la famille et dont l'importance n'a cessé de croître depuis Adam Smith et sa « Richesse des Nations ».

Après un bref rappel des origines de la « finance » et de la monnaie, après une brève analyse de la nature éminemment politique de cette dernière, je tenterai d'explicitier la distinction des deux sphères, réelle et financière, objet de mon exposé. J'aborderai alors l'évolution de ces deux sphères dans la mondialisation économique, les causes du développement actuel énorme de la sphère financière, pour terminer sur les conséquences de cette obésité financière.

Aux origines de la monnaie et de la finance

Les dictionnaires étymologiques rattachent le mot « finance » à fin, finir ; la finance termine quelque chose et ce quelque chose c'est évidemment un mouvement de marchandise. Il le clôture, l'achève, le parfait, par un paiement dans une monnaie, équivalent général de valeur et unité de compte.

Ce mode de clôture d'un échange, comme la monnaie qui en est le support ou l'outil, est une pratique relativement récente dans l'histoire de l'humanité. Depuis Marcel Mauss, nous savons tous que l'échange est au fondement de toutes les sociétés. Dans les plus primitives, l'échange des femmes était l'acte social fondateur. C'est lui qui créait, ensuite, les obligations réciproques, prenant la forme de dons et contre-dons de biens ou de droits divers. Ces échanges se clôturent eux-mêmes, ou plus exactement n'étaient jamais clos, chacun n'étant que le maillon d'une chaîne infinie d'échanges – in-finie donc jamais close - qui constituent les rapports sociaux.

J'ai osé, dans un livre récent, subdiviser l'histoire de l'humanité en trois ères sociales, comme il y a des ères géologiques. La première est l'ère familiale, celle dont je viens d'esquisser le caractère : tous les rapports sociaux sont contenus dans les rapports familiaux, ils sont, à eux seuls, toute la société.

Puis, progressivement, à des époques variables selon les diverses sociétés, d'autres liens sociaux, des liens de pouvoir se sont constitués : les rapports politiques. L'ère politique englobe les sociétés théocratiques, comme les sociétés égyptienne ou incaïque, les chefferies, les cités esclavagistes et les féodalités. Enfin, est née une troisième ère sociale, l'ère économique dans laquelle les rapports économiques se sont, à leur tour, autonomisés. Nous y vivons encore.

Lorsque je commençais mes études d'économie, la thèse officielle sur la naissance de la monnaie, celle qui « finit » les échanges, qui est à la base de la « finance », était que les hommes, pour simplifier leurs échanges, avaient peu à peu « inventé » un équivalent général. Plutôt que de se souvenir de $n(n-1)/2$ rapports d'échanges pour n biens, par exemple six prix

relatifs pour quatre biens, mais 45 pour 10 biens, ils ont préféré choisir l'un d'entre eux comme équivalent général, réduisant donc à 10 le nombre de prix pour 10 biens.

Mythe séduisant pour l'esprit, mais qui ne correspond pas vraiment à la réalité connue aujourd'hui des anthropologues ! En fait, les dons et contre dons des sociétés primitives n'étaient pas « valorisés » au sens où nous l'entendons. Ce sont les premiers explorateurs et missionnaires, issus de société où la monnaie circulait déjà, qui ont vu dans certains coquillages, ou autres objets, l'équivalent de nos monnaies. Répétons-le, ce qu'on échange, dans l'échange primitif, c'est de la société. Pas un cochon contre cinq ou six régimes de bananes.

La monnaie, en tant que telle, n'apparaît que dans les sociétés politiques. Telle est la thèse, qui m'a convaincu, de mes collègues Michel Aglietta et André Orléan dans leur livre « La Monnaie souveraine ». Le Pharaon va organiser, avec les souverains voisins, des échanges de marchandises, effectivement soldés par des lingots. On attribue à Crésus, roi de Lydie au VII^e siècle avant Jésus Christ, l'invention de la pièce de monnaie frappée à son effigie. Pièce de monnaie en métaux précieux et rares : or, argent, et leur alliage, l'électrum. Pourquoi ? Parce que ces métaux symbolisaient bien la richesse des princes et parce qu'ils étaient inaltérables. Nous étions, pour plusieurs siècles encore dans ce que Michel Foucault, dans « L'archéologie du savoir » a dénommé l'« épistèmè de la ressemblance ». Les métaux précieux brillent et ce brillant affirme, affiche richesse et pouvoir.

La monnaie souveraine

La monnaie est outil de pouvoir. Par elle, le souverain gouverne les échanges ; par elle, la Cité classe ses citoyens. Par elle, surtout, le souverain d'un royaume, étend son pouvoir à d'autres terres. C'est la monnaie athénienne, à effigie de chouette, qui circulera dans la Méditerranée, avant d'être remplacée par la monnaie romaine. Et ainsi de suite ! La monnaie souveraine est bien la monnaie de l'État internationalement dominant. La livre a joué ce rôle jusqu'en 1914. Puis le dollar a pris la suite. L'histoire monétaire moderne démontre bien le lien étroit entre pouvoir politique et

monnaie. Et il est bien clair que, quel que soit son taux de change élevé d'aujourd'hui, l'euro reste mineur, en termes de circulation, par rapport au dollar, parce qu'il souffre de la faiblesse de ne pas être adossé à un pouvoir politique plus unifié. Nous sommes dans une période de transition où le dollar est un souverain déclinant, car son assise politique décline, et nous nous orientons vers un système multipolaire, dans lequel trois monnaies pourraient co-régner, au moins pour un temps, le dollar, l'euro et une monnaie future issue de la fusion du yen et du remimbi ou yuan, la monnaie chinoise.

En tous cas, à partir de la Grèce antique, des monnaies vont circuler en sens inverse des biens qui, désormais, vont devenir des marchandises, parce qu'échangées, contre de la monnaie, sur des « marchés ». Le Moyen Âge, on le sait, voit ensuite un recul de l'économie d'échange au profit de l'économie domaniale, chaque seigneur prélevant sur ses serfs, les biens nécessaires à son entretien. Mais, dès les Croisades, l'économie de marché se relance et, cette fois, définitivement, en Europe, puis dans tout l'Atlantique Nord, après les grandes découvertes.

La naissance des deux sphères

Alors s'ouvre, pour la monnaie, une ère nouvelle. Équivalent général, moyen de paiement, moyen de finir chaque échange, elle va aussi être épargnée, accumulée, et, peu à peu, le cas échéant, circuler en dehors de tout échange de marchandise. Autour de la sphère réelle, sur laquelle circulent les biens et services, se crée donc une sphère financière. Pour une part elle est faite des paiements des biens et services qui circulent sur la sphère réelle. Mais, pour une autre part, elle est faite de transactions purement financières.

Pourquoi s'élargit-elle ainsi au-delà de la sphère réelle ? Par le simple jeu du commerce. Si j'achète un bien et que je le revends à un prix plus élevé, tel quel, ou transformé après application d'un travail, le profit que je dégage peut avoir trois destinations, au-delà, bien sûr, de la somme nécessaire à la reproduction du circuit commercial, ce que les comptables appellent le fond de roulement. Le surplus, le profit, peut être consommé

luxueusement par son bénéficiaire ; il peut être immédiatement investi, il peut être thésaurisé.

Soulignons ici que le capitalisme industriel s'est développé parce que la classe bourgeoise du XIX^e siècle et du XX^e siècle commençant a su faire passer le premier usage – la consommation de luxe – au second rang, derrière l'investissement. Nous rejoignons ici la vision de Max Weber, sur le rôle du facteur religieux protestant dans le développement du capitalisme. Mais, dans cette première hypothèse, comme dans la deuxième, la monnaie supplémentaire disponible a une contrepartie réelle, les biens de consommation de luxe ou les biens d'investissement. Le volume de la sphère financière reste voisin de celui de la sphère réelle.

Par contre, dans la seconde hypothèse, le volume de la sphère financière reste augmenté par rapport à celui de la sphère réelle. Les bénéfices thésaurisés restent disponibles pour de nouveaux usages et vont, en général, chercher le meilleur placement. Leur dépositaire pourra les utiliser, cependant, pour asseoir un crédit à un autre agent économique. Auquel cas la sphère réelle est affectée. Mais le lien n'est ni immédiat, ni obligatoirement égal en volume.

Toutefois, dans la mesure où la monnaie qui circule reste métallique, le stock de métal précieux disponible limite évidemment la masse monétaire disponible. Pour pallier le manque de métal précieux, les seigneurs et les rois ont frappé des pièces en des métaux moins chers, comme le cuivre, ou, moins sagement, ont pratiqué régulièrement le décri, forme ancienne de la dévaluation, c'est-à-dire la diminution du poids de métal précieux pour la même valeur faciale. Toutefois, la limite physique du stock métallique confinait fortement la sphère financière.

Puis les hommes inventèrent simultanément le change et le crédit. Puisque la monnaie est création politique, chaque prince voulut avoir la sienne. Le Moyen Âge, on le sait, a vu un recul de la frappe centralisée qu'avait instituée Rome, chaque potentat local voulant frapper sa monnaie. Mais lorsque des souverains unifieront les premiers royaumes, Espagne, France, Grande Bretagne, leur premier souci sera de recentraliser la frappe. L'unification, toutefois, s'arrêtait, bien sûr, aux frontières que les souverains traçaient à coup de guerres de conquête. De sorte que les échanges commerciaux transfrontaliers qui très vite, dès le XII^e siècle,

s'organisèrent, exigeaient, à un moment ou à un autre, le change entre deux monnaies. Naquit donc la profession de cambiste. Les Italiens, Lombards d'abord, puis Florentins, Vénitiens Génois, s'y taillèrent une place de choix.

Mais, entre-temps, sous l'impulsion, notamment de saint Thomas d'Aquin au début du XIII^e siècle, le prêt à intérêt, jusque là interdit, devint toléré, sinon licite. « Pecunia non paret pecuniam » assénait le vieux précepte chrétien. L'argent ne saurait générer l'argent. Pourtant, sous la pression du commerce et des commerçants, la morale dut s'adapter. Dès lors, il devint licite. Dès lors des hommes purent faire commerce d'argent. Incidemment, nous savons bien les contorsions théoriques auxquelles doivent se livrer les banques islamiques pour continuer à respecter en apparence l'interdit maintenu sur le riba, l'intérêt, par la charia... tout en insérant les pétro-dollars dans l'économie mondiale.

Très vite l'outil de ce crédit fut la lettre de change, invention italienne du XIV^e siècle. Lettre de « change » parce que, justement, les prêts se faisaient en monnaies diverses. Le marchand de Venise, si vous me permettez cette évocation shakespearienne, livrant des soieries à un marchand de Bar-sur-Aube pouvait tirer traite sur un commerçant de cette ville alors célèbre, payable à la foire rituelle trois mois plus tard, puis, payer, avec cette traite acceptée et endossée, un commerçant de Lagny, qui lui livrait des denrées. Ce dernier, au terme des trois mois, allait venir réclamer son dû à celui de Bar sur Aube à quelques kilomètres de là. À son tour, le commerçant de Bar-sur-Aube, pouvait honorer sa dette, pour peu que le protagoniste l'accepte, à l'aide d'une nouvelle lettre de change à trois mois tirée sur un commerçant de Genève ; le commerçant de Lagny irait donc faire, au terme de trois nouveaux mois, six mois au total depuis le début du circuit, honorer la traite à Genève. On suppose que ceci finit – finance- le circuit. Le commerçant de Genève paiera donc celui de Lagny en monnaies sonnantes et trébuchantes.

Quelle a été la masse monétaire en circulation pendant ces six mois ?

Le commerçant de Bar sur Aube, qui n'a pas à se séparer d'espèces pour payer, peut, éventuellement utiliser celles qu'il possède à d'autres usages. À l'échéance il devrait, bien sûr, avoir récupéré ces espèces pour payer le commerçant de Lagny, mais, comme celui-ci accepte de recevoir en paiement une autre traite sur Genève, les mêmes espèces restent

disponibles pour d'autres usages. Au total, la masse monétaire durant ces six mois a été double de la valeur initiale. À l'échéance, bien sûr, elle se réduira du fait du retour aux espèces, mais globalement, des milliers d'autres opérations de ce type se seront déroulées. La sphère financière est plus large. J'ignore quelle était la « masse monétaire » métallique en circulation à l'origine entre les foires de l'Aube, celle de Genève et Venise. Mais ce dont je suis sûr, c'est que la masse monétaire disponible totale a été augmentée pendant les six mois d'une ou deux fois le montant de la première facture. Vous aurez évidemment compris que c'est le crédit qui a permis cette « création de monnaie ». Cette monnaie supplémentaire, c'est ce que l'on appelle la monnaie scripturale, parce qu'elle ne résulte que d'un jeu d'écriture.

Je ne vous ennuierai pas plus longtemps en exposant, comment, ensuite, des établissements se sont spécialisés dans le crédit, alors que celui-ci n'était primitivement qu'une activité parmi les autres activités marchandes. Sont nées ensuite les banques commerciales, qui ont accepté des dépôts, émis des billets, gagés sur ces dépôts. Puis une banque parmi les autres a reçu du Prince, toujours lui, le monopole d'émission du seul billet qui a obtenu cours forcé, le billet de la banque centrale. Nous sommes alors au XIX^e siècle.

Le billet de banque, en lui-même, n'élargit pas la sphère financière, tant que la banque centrale gage strictement ses émissions sur son stock d'or, tant qu'elle assure la convertibilité de ses billets en or, pour toute personne qui la demande, tant que règne ce que les britanniques, désormais en tête de l'évolution financière, dénommèrent le *currency principle*. Par contre, à partir du moment où la banque centrale peut émettre au-delà de son stock, en contrepartie de certains effets de commerce – nom moderne de la lettre de change – très solides qui lui sont remis à l'escompte, à partir du moment où se développe le *banking principle*, alors les émissions de la banque centrale contribuent, avec les créations de monnaie scripturale par le système bancaire dans son entier, à augmenter le volume de la sphère financière.

Vous comprendrez aisément que le volume de l'écart entre les deux sphères augmente d'autant plus que l'activité économique se développe. Même si le taux de création de monnaie par rapport à l'activité économique

reste constant. Même si la vitesse de circulation – le nombre de transaction qu'une même unité monétaire permet de faire en une année – reste constante elle-aussi ! Il n'est donc pas étonnant qu'avec le développement né de la révolution industrielle, la sphère financière se soit considérablement élargie.

Vous comprendrez aussi que la mondialisation n'a pu qu'entraîner, à la fois, un élargissement de la sphère réelle, et un élargissement plus que proportionnel de la sphère financière du fait des opérations de change et de la spéculation sur les monnaies et les taux d'intérêts.

Mondialisation et divergence récente des deux sphères

Un mot d'abord sur cette mondialisation qui a fait couler tant d'encre depuis vingt ans.

Comme je l'ai expliqué dans un petit livre destiné aux jeunes, la mondialisation n'est pas un phénomène récent. De nombreux « mondes » se sont créés au fil des siècles et même des millénaires : mondialisations, créations de « mondes » égyptien, phénicien, grec, latin, byzantin mais aussi incaïque, chinois... Ne faisons pas d'eurocentrisme ! Chacune de ces mondialisations a eu des composantes commerciales, éventuellement financières, humaines, culturelles...

À partir des Croisades, et surtout des grandes découvertes, un autre monde, une autre mondialisation, se sont développés autour de l'Europe puis du couple euro-américain. Elle a connu trois phases. La première fut coloniale et esclavagiste après la découverte des Amériques et l'organisation de la traite négrière. On peut qualifier la seconde, celle du XIX^e siècle, celle de la « mêlée pour l'Afrique » notamment, mais qui s'est étendue aussi à l'Asie, de colonialiste et industrielle.

Enfin, la troisième, a eu cette fois un double pôle, européen et américain ; elle a débuté dès la fin de la seconde guerre mondiale, mais a véritablement explosé quand sont entrés en lice le Japon (années 60-70), puis les dragons asiatiques (années 80-90), enfin la Chine, l'Inde et le

Brésil, les fameux « BRIC » dans le jargon des économistes, dans les années 1990-2000.

Il faut savoir que le niveau des échanges commerciaux internationaux atteint en 1913, donc avant la fermeture des mondes liée aux deux guerres du XX^e siècle, n'a été à nouveau atteint qu'en 1973, et que le niveau des mouvements internationaux de capitaux atteint la même année 1913, évalué à 3% du PIB à peu près, n'a été pour sa part retrouvé qu'en 1980.

Mais, depuis lors, le commerce mondial comme les mouvements de capitaux ont véritablement explosé. Les droits de douane sont pratiquement nuls entre pays développés ; ils baissent régulièrement entre ces derniers et les pays en développement. Les capitaux circulent totalement librement entre les pays développés ; ils circulent aussi très librement entre ceux-ci et les pays dits « émergents », qualificatif semblant vouloir accorder une dignité plus éminente à ceux qui ont ouvert leurs frontières financières.

La sphère réelle, faite des échanges de biens et services, s'est donc trouvé fortement gonflée. De ce seul fait, par le même mécanisme que j'ai décrit plus haut pour les débuts de la lettre de change, la sphère financière s'est gonflée plus encore pour assurer cette circulation de marchandises. Mais la libre circulation des capitaux a évidemment favorisé considérablement l'écartement relatif de la sphère financière et de la sphère réelle.

Pour fixer les idées, en gros, on peut considérer que les montants quotidiennement échangés aujourd'hui sur la sphère financière, sont de l'ordre de 12 000 milliards dollars, 12 000 billions ou encore douze trillions de dollars. Sur 200 jours financiers ouvrables dans une année, cela représente donc chaque année environ 2 400 trillions de dollars dont 500 à 600 rien que sur les changes. Il faut savoir que, comparativement, le PIB mondial, c'est-à-dire la somme de tout ce que l'on produit chaque année dans le monde est seulement de 40 000 milliards de dollars, quarante trillions. Donc le volume de la sphère financière est soixante fois supérieur au volume de la sphère réelle. Tout ceci est approximatif mais les proportions sont de cet ordre.

On peut d'ailleurs distinguer au sein de cette sphère financière, les mouvements de capitaux relatifs aux taux d'intérêt, qui sont de l'ordre de 8

trillions par jour, ceux relatif aux opérations de change, qui sont de l'ordre de 3 et ceux relatifs aux mouvements sur actions, de l'ordre de 1 à 2 trillions, soit bien le total de 12.

Les facteurs de gonflement de la sphère financière

Plusieurs facteurs ont alimenté le gonflement de la sphère financière au-delà de l'élasticité normale de la finance au commerce mondial. D'autres facteurs, fonctionnels, l'ont facilité.

Il y eut, d'abord, le brutal gonflement des prix du pétrole, en trois vagues, celle de 1973/74, celle de 1981, enfin celle des années 2000, puisque, en dollars constants de 2006, par exemple, le baril de pétrole qui coûtait 90 USD en 1980, n'en valait plus que 25 au milieu des années 90 pour en valoir 100 aujourd'hui. Cette hausse a permis aux pays producteurs rentiers du pétrole (pas ceux qui comme le Mexique ou l'Iran en avaient besoin pour leur développement), mais les pays du Golfe, l'Arabie ou même aujourd'hui, la Russie d'accumuler des pétrodollars, d'abord dans les grandes banques anglo-saxonnes et françaises, ensuite sur les bourses mondiales.

En second lieu, la dernière vague de mondialisation, avec l'entrée en lice des pays d'Asie, notamment la Chine, a eu deux effets convergents. D'une part, elle a permis aux grands groupes mondiaux, accédant à des pays où le taux de salaire est trente fois plus faible que dans les pays développés, d'augmenter fortement leur taux moyen de rentabilité. Celui-ci, qui était, pour fixer les idées, de 3% à 5% dans les années 70/80, est passé aujourd'hui à 10%, ce qui a gonflé fortement les bénéfices des sociétés et les liquidités dont elles disposent.

Mais, de plus, la Chine accumule aujourd'hui les excédents commerciaux, c'est-à-dire un large surplus d'exportations par rapport à ses importations ; en 2006, son excédent commercial a été de 270 milliards USD, plus élevé que celui de l'Allemagne ; le niveau très bas de ses salaires lui permet d'exporter largement vers les pays industrialisés, et ceux-ci ne sont pas en mesure, malgré Airbus, Boeing, centrales nucléaires et produits de luxe, de lui vendre autant. Loin de là ! Les bénéfices des groupes mondiaux et les excédents de la Chine, comme de certains autres pays, ont

donc constitué une masse de liquidité qui s'est ajoutée aux pétrodollars, pour alimenter le gonflement de la sphère financière. On estime aujourd'hui à 1 400 milliards USD les réserves de la Chine.

Partout, ces États rentiers ont créé ce que l'on appelle des « fonds souverains » qui aujourd'hui commencent à prendre des participations dans les institutions financières et grandes entreprises des pays développés. C'est ainsi que l'émirat d'Abu Dhabi a pu mettre 7,5 milliards USD au capital de la Citibank, qui semble fortement touchée par la crise des « subprimes » dont nous parlerons plus loin.

Ces liquidités, ont, par ailleurs, trouvé un emploi rentable dans les emprunts que les États-Unis ont été contraints de faire pour couvrir ce que l'on dénomme leurs déficits jumeaux : le déficit commercial et le déficit budgétaire.

Mais, en dehors de ces deux sources de liquidités et de ce gigantesque effet d'aspiration américain, d'autres facteurs fonctionnels ont poussé à une mobilisation, au sens le plus physique du terme, de ces liquidités.

Les facteurs fonctionnels du gonflement de la sphère financière et la créativité financière de la City

Premier facteur, essentiel, le passage, en 1973, des changes fixes aux changes flottants. Auparavant, sauf dévaluations brutales, le taux de change entre les monnaies restait fixe. Depuis les deux dévaluations du dollar de 1971 et 1973, et son détachement de l'or, les monnaies flottent les unes par rapport aux autres. Les Européens du continent ont créé entre eux l'euro, mais l'euro flotte par rapport au dollar, à la livre, au yen et au yuan. Cela a évidemment généré de multiples opportunités d'opérations spéculatives.

Mais le facteur fonctionnel principal de l'agitation quasi-brownienne des capitaux, c'est la créativité financière, notamment celle de la City.

Les hommes ont toujours été très imaginatifs en matière de finance.

Ainsi, les options ou futures sur action que l'on trouve aujourd'hui en Bourse existaient déjà sur le marché des oignons de tulipe aux Pays-Bas où s'est produit le premier krach en 1637, un seul oignon ayant atteint la valeur de deux chevaux harnachés.

Moins d'un siècle plus tard, simultanément, en France, avec la Compagnie d'Occident et la Banque générale de Law, et la South Sea Company en Grande Bretagne, vinrent les deux vrais premiers krachs boursiers, et, pour les alimenter, également, options et futures. Ces deux krachs, puis les guerres, celle de Sept ans, qui marqua le début du déclin de la France par rapport à la Grande Bretagne, puis les guerres napoléoniennes, enfin les mouvements sociaux de la première moitié du XIX^e siècle en Grande Bretagne (de tout le siècle chez nous), la « mêlée coloniale » pour l'Afrique, tout cela ralentit la créativité financière, moins d'ailleurs en Grande Bretagne que sur le continent. Mais, ensuite, avec la seconde moitié du XIX^e siècle, elle reprit de plus belle.

Très vite furent créés les marchés à terme de marchandises, les grandes places boursières, puis les grandes banques. Très vite sont venus les contrats à terme de taux d'intérêt ou de change, les « caps » et les « floors » – aujourd'hui, pour faire bien, les jeunes banquiers vous parlent d'emprunts à taux variable « capés » (surtout ne les croyez pas) – puis les « swaps », ou échange d'emprunts à taux fixe contre des emprunts à taux variables ou d'emprunts en livre contre des emprunts en dollar, puis les « warrants », les « trackers », les contrats sur indices, les options sur contrats sur indice... Je n'ai évidemment pas le temps de m'appesantir sur chacun de ces instruments qui sont la matière d'un cours de bourse d'au moins un semestre. Sachez, en tous cas que l'imagination des financiers est sans limite et que tous ces instruments peuvent se croiser. Je voudrais juste mentionner deux techniques qui ont pris une importance très grande aujourd'hui : la couverture et l'arbitrage.

À partir des « contrats » à terme sur marchandise, les denrées ou les métaux, les financiers ont inventé les « futures », contrats à terme sur obligations. Sur ces marchés, on spéculé à la hausse, en achetant aujourd'hui un actif dont on attend une hausse, ou à la baisse en vendant à terme un actif dont on attend une baisse. Pourquoi ? Parce que, si son prix baisse effectivement, il est alors possible, à l'échéance, lorsqu'on doit le livrer, puisqu'on l'a vendu, de l'acheter et de résoudre le contrat en réalisant un gain.

Les gérants de portefeuille, surtout de portefeuilles collectifs, les SICAV, sont confrontés en permanence au risque de baisse de leurs actifs. En effet, si les taux d'intérêt montent, la valeur des obligations qui

constituent leur portefeuille baisse ; de même, s'ils ont un portefeuille d'actions et si le marché, globalement, baisse. Que font-ils donc face à ce risque ? Ils réalisent ce que l'on appelle une opération de couverture. En anglais : « hedging » !

Prenons le cas des obligations. On a créé, pour ce faire, sur chaque marché, une obligation dite « notionnelle » qui est censée être une sorte de condensé théorique, un résumé, de toutes les obligations vivantes. Pour couvrir leur portefeuille obligataire, les gérants vont vendre à terme une certaine quantité de cette obligation fictive. Que se passe-t-il à l'échéance ? Si les taux ont effectivement baissé, les vraies obligations qu'ils détiennent en portefeuille ont effectivement perdu de la valeur ; mais l'obligation notionnelle qu'ils ont vendue à terme, pour se couvrir, a aussi baissé ; ils peuvent donc, pour la livrer, la racheter au prix devenu plus bas que celui auquel ils les ont vendus à terme. Ils réalisent donc un gain, qui, s'ils ont bien fait leurs calculs, compense la perte qu'ils accusent sur leur portefeuille réel. C'est ce qu'on appelle une opération de couverture. Mais elle n'est possible, bien sûr, que si, en face, au début, un ou plusieurs autres opérateurs, ont accepté d'acheter à terme à ce prix, cette obligation notionnelle, donc si des gens ont accepté de spéculer dans l'autre sens, et dans un sens, à l'époque, moins probable, donc de manière plus risquée, plus spéculative. La spéculation est l'interface indispensable de la couverture. Pour que certains aient plus de sécurité, d'autres doivent accepter plus de risque.

La spéculation est connotée négativement dans notre culture, peut-être parce que l'avenir n'appartient qu'à Dieu et que le prévoir, s'appuyer sur lui, est une forme de péché. Mais, en matière financière, la spéculation est indispensable à certains marchés.

Bien entendu, si la tendance sur le marché est à la hausse, celui qui spéculé à la baisse, s'il voit juste, va recevoir une rémunération élevée. De ce fait, par un renversement sémantique, on a dénommé « hedge funds », les fonds collectifs qui sont gérés en prenant des risques élevés, notamment comme contrepartie d'opérations de couverture. Vous avez tous certainement entendu parler des ces « hedge funds » qui sont devenus des acteurs très dynamiques du monde financier

Venons en à l'arbitrage. Supposez que l'action Danone soit cotée 57 € à Paris et 59€ USD à New York. L'écart est tel que, même en tenant compte des frais, élevés puisqu'il y a opération de change et virement bancaire international, un opérateur aura intérêt à vendre Danone à New York et l'acheter à Paris... C'est un arbitrage. Supposons maintenant que le taux d'intérêt sur le dollar soit de 4% et celui sur l'euro de 3,5%, un opérateur aura intérêt à emprunter en euro pour prêter en dollars. Ces opérations là sont purement spéculatives. Elles ne correspondent pas à un mouvement sur la sphère réelle. Elles tendent à élargir encore la sphère financière.

Combinez donc l'abondance de liquidités dont je vous ai décrit l'origine plus haut, avec la panoplie croissante d'instruments de plus en plus sophistiqués et vous avez bien l'explication du gonflement énorme de la sphère financière depuis vingt ans

Avec deux groupes de conséquences par lesquelles je voudrais terminer. Les risques que l'on dit systémiques. Mais aussi une allocation de plus en plus mauvaise des ressources au niveau de la planète.

Les risques systémiques, l'exemple des « subprimes » américains

Des instruments de plus en plus complexes sont évidemment de plus en plus difficiles à surveiller. Les politiques ont mis en place des institutions censées surveiller les systèmes financiers, banques et bourse. Dans certains cas, comme en France, elles sont séparées : ce sont la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers. Dans d'autres ils sont réunis comme dans la BAFIN allemande ou la FSA britannique. Le problème est que ces systèmes financiers, du fait de la complexité croissante des instruments, sont aujourd'hui très difficiles à comprendre. Dans les bilans des banques, les inspecteurs ont de plus en plus de mal à mesurer les risques.

Nous venons d'en avoir un exemple avec la crise dite des « subprimes ». En voici un résumé ! Aux États-Unis des sociétés de crédit immobilier, faisant face à une certaine saturation de leur marché, ont cherché à élargir leur clientèle vers les ménages plus pauvres. À l'époque où la banque centrale des États-Unis, le *Federal reserve system*, avait fixé le taux d'intérêt très bas, vers 1%, ils ont proposé des emprunts à taux très

bas – d'où le nom de « « sub »-primes » en direction de ces ménages pauvres. Mais il s'agissait d'emprunts à taux variable, indexés sur le taux du marché. Or, par la suite, le taux du marché a fortement remonté, jusqu'à 5%. Nombre de ces emprunteurs pauvres, au bout de quatre ou cinq ans, ont donc cessé de rembourser ; les sociétés prêteuses ont donc dû provisionner dans leur compte nombre de créances douteuses, et saisir les maisons. Mais le marché immobilier américain étant lui-même moins bon, la valeur des maisons saisies n'a même plus couvert le montant des crédits. Faillite en chaîne des sociétés de crédit !

Mais – et c'est là qu'intervient la complexité croissante et perverse du système financier – ces mêmes sociétés de crédit s'étaient auparavant refinancées en émettant des obligations. La plupart d'entre elles, en effet, ne disposaient pas de ressources propres, comme les dépôts pour une banque, et devaient donc emprunter l'argent qu'elles prêtaient. Elles l'ont emprunté en émettant des obligations. Elles les ont émises à des taux relativement élevés, alléchants pour les banques, toujours à la recherche de placements rémunérateurs. Les grandes banques mondiales ont acheté ces obligations, d'autant plus volontiers qu'elles étaient gagées sur de l'immobilier. En fait les sociétés de crédit emprunteuses construisaient ces obligations comme des sortes de millefeuilles financiers, en regroupant dans chaque émission, en proportions variables, des encours de divers crédits immobiliers d'échéances diverses. Schématisons : quand une banque achetait une obligation, celle-ci pouvait, par exemple être représentative d'une partie d'un prêt à 5 ans sur tel ménage, d'une autre partie d'un prêt à 10 ans sur tel autre ménage.

Quand est venue la crise, les banques en question ont donc été dans l'incapacité de distinguer le bon du mauvais, au sein des crédits gageant les obligations qu'elles détenaient. Éventuellement, les inspecteurs des institutions de contrôle ne l'ont pas pu non plus. Et les banques se sont bien gardées, dans un premier temps, d'avouer les provisions qu'elles devaient passer à ce titre. La méfiance s'est donc installée entre banques. Celles-ci, qui, normalement, se prêtent chaque jour, pour un jour, deux jours, une semaine, un mois, sur ce qu'on appelle le marché monétaire, des milliards d'euros, se sont montrées beaucoup plus réservées. Certaines banques se sont vues refuser ces prêts de trésorerie. Rien de pire en économie bancaire que la méfiance !

Ce qui devait arriver, arriva : une banque anglaise, la Northern Bank, a dû faire face à une demande massive de retraits de dépôts par ses clients devenus très inquiets sur la solidité de leur banque. La banque centrale de Grande Bretagne a dû venir à son secours. Maintenant, les banques annoncent les unes après les autres, les provisions qu'elles vont devoir passer sur leurs comptes 2007. En septembre on parlait de 400 milliards USD. Aujourd'hui certains évoquent 4 000 milliards USD. Le doute se poursuit et certains craignent maintenant une répercussion sur la sphère réelle. Comment ? Par le fait que les banques, soit parce qu'elles sont vraiment à court de liquidités, soit par souci de donner une image de sérieux plus grand, de se refaire une vertu, se montrent plus restrictives dans l'octroi de crédit, notamment vis-à-vis des PME, ce qui aura pour effet, évidemment, de ralentir la croissance. C'est ce qu'on appelle le « crédit crunch », littéralement, l'écrasement du crédit.

L'expérience des subprimes montre qu'on a été trop loin dans la sophistication financière, qu'un contrôle international des mouvements de capitaux serait le bienvenu et que les contorsions, et modifications de volume, d'une sphère financière obèse et en folie, peuvent entraîner des catastrophes dans la sphère réelle.

Mais une autre conséquence est encore plus préoccupante. C'est le manque à gagner, ou plus exactement le manque à grossir de cette même sphère réelle.

La mauvaise allocation des ressources financières

Revenons, en effet, aux réalités. Tout le monde voit bien que de nombreux besoins matériels restent insatisfaits. Face aux milliards USD de bénéfices annuels des grandes sociétés, face aux réserves de la Chine et des pays rentiers du pétrole, trois milliards d'hommes vivent encore misérablement sur notre planète avec un dollar par jour. Et, dans nos propres pays riches, puisque de revenu moyen de 25 000 USD par an pour les 30 pays de l'OCDE, de 30 000 USD pour l'Union européenne, de nombreuses personnes, environ 7% vivent au dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 50% du revenu médian : 675 € en France.

Non qu'il s'agisse de préconiser la redistribution directe de ces sommes, encore que, pour une part ce serait légitime, mais qu'au moins des investissements massifs soient faits pour offrir à ces gens des emplois rémunérateurs.

Tel était l'objectif général après l'épreuve qu'avait été la seconde guerre mondiale. Dans les pays riches, la redistribution était à l'honneur et conforme aux programmes que les partis avaient forgés, juste avant ou pendant les hostilités. On retrouvait cet esprit dans les programmes de Roosevelt, dans le *Welfare state* anglo-saxon, dans le programme du Conseil national de la résistance et du Général de Gaulle en France. Et, après la décolonisation, le monde entier s'accordait, par ailleurs, pour promouvoir un vrai développement dans ce que l'on appela alors, depuis Bandoeng, le Tiers monde.

Tout cela s'est envolé. À l'intérieur des pays riches, les inégalités se creusent depuis vingt ans. Peu à peu les institutions de la redistribution et de la solidarité sont remises en cause. En France, par exemple, mon collègue Denis Kessler, ancien n°2 du patronat, aujourd'hui PDG de la SCOR, écrit carrément qu'il faut définitivement liquider toute ce qui reste du programme du CNR.

Concernant les pays neufs, son peloton s'est émietté sur la route du développement. Certains pays d'Asie ou d'Amérique latine ont, comme on dit, décollé, mais en interne, les inégalités restent énormes. Les 300 millions d'habitants du littoral chinois, par exemple, exposent un revenu moyen de 10 ou 15 000 USD tandis que le milliard restant dans la paysannerie survit avec moins de 1 000. On retrouve le même écart entre la « shining India » et les paysans pauvres en Inde. Et l'Afrique, le continent d'où l'homme est sorti il y a 100 000 ans, reste un continent entièrement sous-développé, en proie à une véritable frénésie de violence tribale, dont la pauvreté est justement une des principales causes.

Si seulement le tiers ou le quart des profits et des réserves étaient investis en recherche, machines, équipements, formation, dans ces diverses régions, la pauvreté pourrait très rapidement reculer partout. Le Gouvernement chinois programme d'ailleurs, pour une part, un recentrage de son développement vers son marché intérieur.

Pourquoi cette mauvaise allocation des ressources financière surabondantes ? Tout simplement parce que le retour sur investissement demandé est aujourd'hui trop élevé. Déjà, lorsque j'étais aux commandes d'entreprises, dans les années 90/95, un rendement de 15% était affiché comme but à atteindre pour tout investissement.

C'est plus que jamais le cas. Pour John Maynard Keynes, qui inspira les politiques de l'après guerre, il fallait maintenir le taux d'intérêt bas pour que des investissements à faible rendement restent possibles. Aujourd'hui, si, malgré un taux d'intérêt de 4% ou 5% entre banques, disons 7% ou 8% pour les entreprises, vous exigez quand même 15% de rendement, c'est le système lui-même qui est malthusien et s'autolimité dans son développement.

C'est assez dire que l'obésité de la sphère financière par rapport à la sphère réelle traduit bien une mauvaise allocation des ressources financières mondiales. Quelles sont les issues d'une telle disproportion ? Il n'y en a que deux ! Une violente, une rationnelle. Demain, peut-être, à la suite d'une crise gigantesque, un prolongement, une amplification, une multiplication des crises des subprimes, une énorme récession peut affecter la sphère réelle ; on peut alors penser qu'au terme de 4 ou 5 ans, les prétentions de rendement baisseront, mais après que des millions de chômeurs supplémentaires aient été créés dans les pays développés et que nombre de citoyens de pays neufs soient retombés plus bas dans la misère.

Ne serait-il pas plus raisonnable et plus humain que les dirigeants politiques et économiques des pays développés, qui gardent encore une certaine maîtrise des « affaires » économiques du monde, faute d'être en mesure d'y maintenir la paix, décident ensemble de ramener la finance à la raison, c'est-à-dire de ramener vers le niveau actuel des taux d'intérêt, le rendement attendu des capitaux. Ne serait-ce pas là une composante essentielle, sinon la principale, de ce que le philosophe Edgar Morin nomme une politique de civilisation.

CE QUE L'ART ROMAN DOIT À LA MAISON CARRÉE DE NÎMES

par Victor LASSALLE
membre honoraire

Comme cela a été le cas pour les Arènes de Nîmes, dont j'ai eu l'occasion d'évoquer ici l'influence sur l'art roman du Midi de la France, je me suis naguère efforcé, à travers les divers chapitres d'un ouvrage traitant, en général, des rapports entre l'art antique et l'art roman¹ de recenser les emprunts qui semblent avoir été faits par ce dernier à la Maison Carrée de Nîmes. Il m'a paru utile de réunir aujourd'hui ces observations éparses, en y ajoutant quelques autres, publiées ou demeurées inédites, que j'ai pu faire ensuite. C'est à ces dernières que se rapporteront généralement les notes ajoutées aux lignes qui suivent.

Dans cet exceptionnel conservatoire de l'architecture romaine qu'est le Midi de la France (sud des régions rhodaniennes, Provence et Languedoc oriental), la Maison Carrée² a connu après l'Antiquité une histoire qui a été bien relatée par Jean-Charles Balty³ et qui a été évoquée ensuite par de nombreux documents figurés dans une exposition présentée au musée des Beaux-Arts de Nîmes⁴. Durant tout le Moyen Âge, ce monument n'a cessé d'être utilisé à des fins diverses, ce qui l'a aidé à parvenir jusqu'à nous dans

1. *L'influence antique dans l'art roman provençal* (suppléments à la *Revue archéologique de Narbonnaise*, 2), Paris, De Boccard, 1970.

2. L'ouvrage le plus récent et le plus complet sur ce monument est celui de Robert Amy et Pierre Gros, *La Maison Carrée de Nîmes*, 2 vol., Paris, CNRS, 1979.

3. *Études sur la Maison Carrée de Nîmes*, Bruxelles, *Latomus*, 47, 1960.

4. Cette exposition, intitulée « *La Maison Carrée de 1560 à 1860* », avait été réalisée par Christiane Lassalle, du 29 juin au 15 octobre 1978. Le catalogue de 25 pages était polygraphié par les éditions Notre-Dame.

un remarquable état de conservation. L'édifice est donc de ceux qui ont constamment été visibles durant des siècles, ses usagers ayant été amenés à l'entretenir.

Les proportions

À la différence de l'amphithéâtre⁵, il ne pouvait servir de modèle pour une architecture fondée surtout sur l'emploi d'arcs et de voûtes dont il ne montre pas d'exemples. Cependant le nom qui lui a été donné montre que ceux qui ont eu l'occasion de le rencontrer quotidiennement ont été frappés par la rectitude de ses formes, qui contrastait avec les lignes courbes de l'amphithéâtre et avec le tracé sinueux des voies de la ville médiévale. Ses proportions ont aussi été remarquées et elles ont dû contribuer à l'adoption, pour la construction de nombreuses chapelles et églises du Gard et des départements voisins, des préceptes vitruviens relatifs aux dimensions des temples, que la Maison Carrée respectait⁶. Mais ce sont surtout les particularités de son décor qui ont été une source d'inspiration pour les tailleurs de pierre et pour les sculpteurs romans.

L'observation était alors facilitée par la possibilité d'en avoir une vision plus rapprochée qu'aujourd'hui en raison des remblais qui s'étaient peu à peu accumulés en élevant le niveau du sol autour de l'édifice. Cette situation a, comme on le sait, perduré jusqu'aux fouilles de 1821-1822⁷ et à l'intégration du monument dans le paysage urbain du xix^e siècle

Les frontons

Le fronton visible au sommet de la façade principale du temple nîmois, que les voyageurs venant des Cévennes avaient en face d'eux lorsqu'ils arrivaient à Nîmes par une voie qui empruntait le tracé de l'actuelle rue Rouget-de-Lisle, ainsi que celui de son extrémité opposée,

5. Victor Lassalle, « Ce que l'art roman doit aux Arènes de Nîmes », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IXe série, t. LXXX, année 2006, Nîmes, 2007, p. 63-76.

6. Victor Lassalle, « Un type peu connu d'édifices romans dans le Sud-Est de la France, les chapelles courtes ou à nefs courtes : un premier état de la question », *Bull. des séances de l'Académie de Nîmes*, années 2003, Nîmes, 2003, p. 83-87.

7. Alphonse de Seynes, *Essai sur les fouilles faites en 1821 et en 1822 autour de la Maison Carrée*, Nîmes, 1823.

...
compte parmi ses particularités remarquables. On ne peut cependant y voir le seul modèle de ceux qui apparaissent dans le décor de certaines églises romanes de la région (chapelle Saint-Gabriel à Tarascon, églises de Pernes-lès-Fontaines, de Saint-Restitut et du Thor, par exemple) car d'autres monuments antiques (amphithéâtre de Nîmes, temple de Vernègues, arc d'Orange) en montraient aussi.

Il n'est même pas possible de reconnaître une telle imitation à la façade de la cathédrale de Nîmes, quoi qu'on ait dit à ce sujet. On a là, en effet, une façade écran rectangulaire surmontée en son centre par un gâble triangulaire, à la manière de ce que montrent des façades d'églises du XI^e siècle, comme celle de l'ancienne abbatale Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire) ou celle de la cathédrale d'Elne (Pyrénées-orientales)⁸. De plus, les rampants de ce gâble, soutenus par de volumineux modillons à décor de feuillages entre lesquels le mur est ponctué de rosaces, ont un équivalent à la porte Miégeville de Saint-Sernin de Toulouse, et, loin d'avoir un décor à l'antique, ils sont couverts de palmettes rigoureusement semblables par leur dessin et par la qualité de leur exécution à celles qui ornent des tailloirs de chapiteaux à Moissac et à Toulouse⁹.

Les têtes de lion du chéneau

L'erreur d'appréciation concernant la cathédrale de Nîmes résulte d'une confusion. En effet, il y a bien, au sommet de sa façade, un élément de décor qui a été inspiré par la Maison Carrée. Mais ce sont les mufles de lion du grand chéneau profilé en doucine qui surmonte la frise sculptée. Ils

8. Victor Lassalle, « Note sur la façade romane de la cathédrale de Nîmes », *Bulletin de l'École Antique de Nîmes*, n.s. 10, 1975, Nîmes, 1976, p. 21-23 ; *Idem*, « La cathédrale romane de Nîmes », *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, 96, janvier 1997, p. 45-50 ; *Idem*, « La cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor de Nîmes », *Congrès archéologique de France, 1999, Gard*, Paris, 2000, p. 145-166.

9. Victor Lassalle, « Sculptures romanes d'inspiration toulousaine au musée archéologique de Nîmes », *Revue du Louvre*, 1974, I, p. 1-6. Marcel Gouron (« La cathédrale romane de Nîmes », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Nîmes et du Gard*, n°4, 1936-1937, Nîmes, 1938, p. 50). avait déjà noté le présence de palmettes toulousaines aux rampants du gâble de la cathédrale. Il y avait vu non seulement une allusion aux rapports féodaux qui liaient les vicomtes de Nîmes à leurs suzerains, les comtes de Toulouse, mais, de plus, un indice chronologique en rapport avec une modification de ces rapports survenue en 1185.

sont assez semblables à ceux qui ponctuent le chéneau, de même profil, du temple romain. L'effet produit par ces têtes animales, au sommet du monument antique, a suscité l'imitation qu'en montre l'église. Cet effet a été intensifié là par l'accroissement du volume des têtes par rapport au chéneau et par la plus grande fréquence de leur répétition. D'autre part, au moment de la réalisation, ce ne sont pas vraiment les lions du temple romain, présentés sur un très sobre fond de cannelures verticales, qui ont servi de modèles au sculpteur, mais ceux, accompagnés de feuilles d'acanthé, comme à la cathédrale, qui ornaient le portique édifié autour de la Maison Carrée. Le motif y était plus richement orné et moins haut placé et peut-être ce portique, malaisément réutilisable au Moyen Âge, était-il déjà assez ruiné pour que l'on puisse facilement en étudier des fragments tombés à terre. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul de ceux qui nous intéressent. C'est un témoin précieux, puisqu'il nous aide à comprendre le processus de la création.

Comme le rappelle cet exemple, l'imitation, à l'époque romane, est rarement une copie. La descendance, hors de Nîmes, des lions de la Maison Carrée, le révèle mieux encore. C'est ainsi qu'au portail de l'abbatiale de Saint-Gilles les fauves du monument antique ont connu une vie nouvelle, en prenant des formes à travers lesquelles il devient difficile de les reconnaître. À la hauteur des chapiteaux du registre inférieur du décor, les têtes de lionceaux qui rythment des bandeaux, soit à proximité de la porte sud, soit près de la porte nord, ne rappellent plus les modèles romains que par la fonction qui leur est assignée dans le décor architectural. Dans le premier cas, on a affaire à des têtes de lionceaux très vivantes, qui semblent prêtes à rugir et à mordre. Dans le second, il s'agit de petits animaux à la crinière aussi développée que celle du monument antique. L'un d'eux s'émancipe de la tutelle de l'architecture. Il se voit soudain doté de pattes, par lesquelles il s'agrippe à la moulure sous-jacente. C'est le début d'un essor qui aboutit au surgissement de l'animal tout entier, sur une corniche, aux parties hautes de l'ensemble. Plusieurs fauves, d'un réalisme rare à l'époque, marchent là en regardant, au-dessous d'eux, les fidèles et les pèlerins s'appêtant à pénétrer dans l'église. Ils sont mêlés à d'autres animaux (un serpent, un bœuf) et à de grands masques humains vus de

...
profil, en une rencontre avec une thématique antique dionysiaque qui vient se substituer à la source d'inspiration originelle¹⁰.

Au portail de Saint-Trophime d'Arles, ce sont encore des têtes animales découlant sans doute de celles de la Maison Carrée qui se pressent sur des bandeaux, en alternance avec un motif végétal proéminent, et concurremment avec, à la partie inférieure du portail, sur des bases de colonnes, des scènes comportant des lions (histoire d'Hercule, de Daniel...) qui, eux, ne doivent rien au temple nîmois. Plus tard, à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, où se voient beaucoup d'emprunts à des monuments antiques divers, et notamment une imitation de la composition de la Porte de France, à Nîmes, on retrouvera, dans la nef de l'église, le thème du chéneau de la Maison Carrée, repris à l'intérieur, avec les têtes humaines et animales qui ponctuent le bandeau placé à la retombée de la voûte (des têtes analogues se voient aussi à l'église Saint-Restitut, voisine de la cathédrale en question, sur les tailloirs des chapiteaux de l'arcature d'abside), tandis qu'à l'extérieur, sur une corniche qui présente des éléments caractéristiques de celle de la Maison Carrée (notamment la grecque dont il sera question plus loin), des têtes humaines prendront la place des mufles léonins de l'édifice antique de Nîmes.

Les rinceaux

Du décor animalier (et anthropomorphe), passons aux ornements végétaux. Un autre élément caractéristique de la décoration de la Maison Carrée est le grand rinceau à spires végétales, habité, çà et là, par quelques oiseaux, qui court sur la frise, sur trois côtés du monument.

Ce rinceau a certainement contribué à développer la faveur dont a joui ce genre de motif dans l'art roman provençal. Mais il n'est possible d'en trouver une précise imitation qu'au portail de Saint-Gilles, dans la frise placée au-dessus des grandes figures d'apôtres de la porte centrale et il n'est pas impossible que ce soit de la Maison Carrée que soit venue l'idée d'animer par des figures animales assez variées un grand rinceau à spires du même portail dont la disposition verticale, exceptionnelle, s'inspire de celle

10. Victor Lassalle, « Une imitation de l'orfèvrerie antique au portail de Saint-Gilles » dans Lucien Rivet et Martine Sciallano (dir.), *Vivre, produire et échanger : reflets méditerranéens. Mélanges offerts à Bernard Liou*, Montagnac, éditions Monique Mergoïl, 2002, p. 503-509.

des rinceaux de l'arc antique de Cavaillon. Il a suffi sans doute aux sculpteurs romain (on l'a vu à propos des lions) de la modeste suggestion fournie par le modèle pour susciter la prolifération animale que montre ce rinceau, sans qu'il soit porté atteinte à la référence à des sources anciennes, qui semble avoir été indispensable à ces artistes, pour justifier leurs audaces. Peut-être, cependant, ont-ils connu d'autres modèles antiques, aujourd'hui disparus, que le rinceau de la Maison Carrée ; mais il est peu probable qu'on y ait vu un lièvre comparable à celui qui est sculpté dans le rinceau de Saint-Gilles.

Les rinceaux que l'on voit en d'autres points de l'édifice, ainsi que dans d'autres monuments, témoignent plutôt de l'appropriation du thème par les sculpteurs romains, qui ont puisé à cet effet à diverses sources ; il est des cas où l'on discerne clairement d'autres modèles que celui qui a été fourni par le temple nîmois. Par exemple, le rinceau qui sert à l'encadrement de nombreuses inscriptions antiques de Nîmes et de la région est reproduit sur le tailloir d'un chapiteau de la galerie nord du cloître d'Arles¹¹ tandis que celui qui orne la frise sud de la cathédrale de Cavaillon n'a rien de commun avec celui qui nous intéresse ici.

La grecque

L'ornement géométrique, maintenant. La grecque dut apparaître, dans l'Antiquité, sur quelques monuments de la France méridionale : on la voit sur deux fragments architecturaux conservés au musée de Nîmes. Mais c'est seulement à la Maison Carrée qu'elle a particulièrement été mise en évidence sur le larmier qui couronne toute la construction. Il est donc hautement vraisemblable que le monument nîmois en a suggéré l'emploi, sans que jamais l'ornement se présente, par son dessin, comme une reproduction exacte du modèle, parce que l'art romain a, comme cela a été dit plus haut, répugné à la copie pure et simple et qu'il a généralement simplifié et grossi les traits des motifs qu'il empruntait lorsqu'ils étaient trop complexes, ce qui est le cas ici.

11. Victor Lassalle, « Quelques cas d'influence antique dans l'art romain du Midi de la France et de l'Italie septentrionale », *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, VI, 1975, p. 121-127.

...
Les grecques de l'art roman provençal (le motif anguleux et rebelle à toute insertion dans le type d'ornementation de l'art roman, ne se voit guère dans d'autres régions sauf, par exemple, dans le Limousin, où il vient des manuscrits) apparaissent souvent, ainsi qu'à la Maison Carrée, sur les parties sommitales des édifices, corniches de Sainte-Croix de Montmajour, de Notre-Dame des Doms à Avignon, portails de Pernes-les-Fontaines ou de Saint-Restitut, ou de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, tailloirs de chapiteaux du cloître de la cathédrale d'Avignon ou de l'abbatiale de Saint-Gilles, bandeaux du même édifice et d'une église de Saint-Raphaël (dans ce dernier cas, elle est peinte et non sculptée). L'ornement a été «exporté», avec d'autres éléments du décor provençal, pour être reproduit, à des emplacements comparables, en Espagne au cloître de la cathédrale de Pamplona, en Italie au *Pontile* de la cathédrale de Modène et en Suisse à la cathédrale de Coire.

Mais les grecques de la Provence romane ne découlent pas toutes de celle de la Maison Carrée. Il en est qui empruntent leur dessin à la mosaïque romaine (chapiteau de Saint-Eusèbe de Saignon, dans le Vaucluse¹²), aux sarcophages paléo-chrétiens (linteau à la façade occidentale de la cathédrale de Vaison) et l'ornement a pu aussi apparaître comme une forme «modernisée» des entrelacs (chapiteau du clocher à l'église du monastère de Saint-Paul de Mausole, encadrements de linteaux à Arles, tant à l'ancien hôtel de ville que sur une tour édifiée dans l'amphithéâtre romain).

L'appareil à joints simulés (bossage en table)

Des trois monument antiques de la région (la Maison Carrée, le Temple de Diane et le temple de Vernègues près d'Aix-en-Provence) qui montrent un appareil à joints simulés (ou bossage en table), c'est certainement le premier qui a suscité une imitation au lanternon de Notre-Dame des Doms, à Avignon, notamment parce que l'on y trouve aussi une

12. Victor Lassalle, « Le décor sculpté de l'abbatiale Saint-Eusèbe de Saignon » dans Guy Barruol et Yann Codou (dir.), *L'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon (Vaucluse) et ses dépendances. Histoire et archéologie* (Actes du colloque tenu en mai 2004 à Saint-Eusèbe de Saignon), *Les Cahiers de Haute-Provence*, 5, Forcalquier, Les Alpes de Lumière, 2206, p. 111-141, notamment p. 127-128.

imitation de sa corniche à modillons en S. Il faut sans doute assigner la même origine aux trois assises de ce type d'appareil que l'on voit à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à mi-hauteur du mur méridional du croisillon sud du transept. Ce dernier exemple a contribué à prouver que l'autre est bien roman, ce qui n'était pas tout à fait inutile puisque le lanternon de la cathédrale avignonnaise avait précédemment été considéré par Léon-Honoré Labande comme un ajout du XVII^e siècle, en raison même de l'appareil, insolite à l'époque romane, qui y a été employé.

La corniche à modillons

La corniche à modillons profilés en S du lanternon de Notre-Dame des Doms présente suffisamment d'analogies avec celle de la Maison Carrée pour que l'on puisse penser qu'elle l'imita. Mais il n'en existe pas d'autres imitations. Cela étonne au premier abord puisque ce modèle antique possible est très apparent et que, par son débord et par son coupe-larmes, il protège efficacement les façades contre le ruissellement de l'eau pluviale. Mais il empêche ainsi cette eau de les nettoyer et laisse se créer sur elles, aux parties supérieures, une zone très encrassée dans laquelle, à la Maison Carrée, est comprise notamment la frise sculptée. Ce défaut a été remarqué par les constructeurs romans de la Provence et il a entraîné de leur part le rejet de ce modèle de corniche, ainsi que l'invention, pour les édifices réalisés par eux, d'autres types de corniches, particulières à la région, qui, étant peu saillantes et profilées de façon à ramener l'eau sur le parement sous-jacent, permettent d'assurer le lavage de celui-ci sur toute sa hauteur. Il s'agit surtout des corniches constituées d'une série de denticules que l'on voit sur de nombreux édifices comme par exemple, Saint-Trophime d'Arles, la chapelle Sainte-Croix de Montmajour et la cathédrale de Vaison¹³.

Les chapiteaux corinthiens

Les magnifiques chapiteaux corinthiens de la Maison Carrée ont certainement été admirés par les sculpteurs romans de la région dont il est

13. Reproduction dans Richard Hamann, *Die Abteikirche von Saint-Gilles und ihre künstlerische Nachfolge*, Berlin, 1956, II, pl. 136.

question ici. Mais ceux-ci n'en ont pas imité l'absolue répétitivité, ainsi que cela a été fait ailleurs à titre exceptionnel¹⁴. Leur réserve à l'égard de ce qui aurait pu constituer un aspect significatif de l'imitation de l'antique est remarquable en raison de l'importance que celle-ci a joué à l'époque romaine dans le domaine géographique où ils ont opéré.

L'ajouement et la fragilité de ces chapiteaux, qui les font si différents de leurs homologues romans, ne les prédisposaient pas à susciter des copies à l'identique. Pourtant au portail de Saint-Gilles, on peut voir deux chapiteaux corinthiens montrant une recherche délibérée en ce sens¹⁵, avec des organes fonctionnels (crosses notamment) franchement détachés du calathos et, pour cette raison, très endommagés en dépit de leur relative simplification.

Mais on peut considérer comme des imitations des chapiteaux corinthiens de la Maison Carrée deux de ceux-ci qui, à la cathédrale d'Aix-en-Provence, surmontent des colonnettes placées de part et d'autre des pilastres de la nef¹⁶. Ils reproduisent les modèles, un rang de feuilles en moins, avec fidélité quoiqu'avec plus de robustesse que ceux du portail de Saint-Gilles. Cela peut ne pas apparaître tout d'abord par suite d'une trompeuse dissymétrie : en raison du contexte architectural, chacun d'eux ne montre que des moitiés de chapiteaux, semblables aux faces latérales de ceux de leurs modèles nîmois qui sont portés par des demi-colonnes. Il faut admettre en outre que leur partie inférieure leur est étrangère, car elle n'est

14. Sur la répétitivité dans le décor sculpté roman, V. Lassalle, « Quelques exemples de répartition ordonnée des chapiteaux ornementaux des XI^e et XII^e siècles dans des églises de l'Est et du Sud de la France », dans *Le chapiteau à l'époque romane* (Actes du colloque international d'art roman tenu à Issoire en 1998), *Revue d'Auvergne*, 562, 2002, p. 111-131, p. 135-157, spécialement p. 138-140. Dans la région qui nous intéresse, la répétition à l'identique ne concerne que des modillons (cloître de Montmajour : copies de ceux des thermes antique d'Arles), des tablettes de corniches sculptées (Beaucaire, exemplaires provenant de Notre-Dame-des-Pommiers), voire des chapiteaux (nef de l'abbatiale cistercienne du Thoronet, Var). Noter aussi la série répétitive de chapiteaux à feuilles lisses de la galerie nord du cloître de Saint-Paul-de-Mausole à Saint-Rémy-de-Provence.

15. Reproduction dans Richard Hamann, *Die Abteikirche von Saint-Gilles und ihre künstlerische Nachfolge*, Berlin, 1956, II, pl. 136.

16. Reproductions dans Alan Borg, *Architectural Sculpture in Romanesque Provence*, Oxford, Clarendon, 1972, fig. 52 et dans Rollins Guild, *La cathédrale d'Aix-en-Provence. Étude archéologique*, Paris, CNRS, 1987, fig. 13. Parmi les quatre chapiteaux de la façade occidentale de la cathédrale, le seul qui soit roman (R. Guild, op. cit. fig. 22), s'apparente à ceux de la Maison Carrée.

que le couronnement d'une colonnette sous-jacente, dans un dispositif à double lecture qui est particulier à cet édifice, aux cathédrales de Cavaillon et d'Avignon, ainsi qu'à l'église de Saint-Restitut, dans la Drôme.

Cependant la sculpture romane provençale, prise dans son ensemble, est sans doute redevable aux chapiteaux corinthiens de la Maison Carrée non seulement de menus détails comme le fleuron à serpent visible sur des chapiteaux de la nef de Saint-Gilles et sur un tailloir de Saint-Guilhem-le-Désert ou de la mouluration de quelques abaqes, mais aussi et surtout du modelé de nombreuses feuilles d'acanthé romanes aux nervures profondément creusées. Il s'agit notamment de celles qui ornent les bandeaux sculptés des églises romanes de Provence : la plupart, sinon toutes, sont empruntées au décor végétal de la partie inférieure des chapiteaux corinthiens, comme j'espère pouvoir le montrer ultérieurement ailleurs d'une façon plus détaillée.

Ce que l'on peut discerner du legs de la Maison Carrée dans divers édifices remontant à l'époque romane dans le Midi de la France montre que, comme la plupart des monuments antiques de cette région, elle a été, durant cette période, l'objet d'observations attentives qui ont concerné tous ses traits spécifiques. Mais, là comme ailleurs, le processus d'emprunt a, bien entendu, été sélectif. Les proportions de l'édifice semblent avoir intéressé plus que sa forme et les motifs du décor pris isolément plus que son ensemble, chacun ayant été bientôt pris dans le jeu des métamorphoses ou refondu dans le moule des conventions, tandis qu'une attitude critique a fait négliger certains aspects de l'organisation et même rejeter certains autres en suscitant a contrario l'invention de formes nouvelles. Ces utilisations et ces oublis témoignent de la vivacité des tendances proprement romanes d'un art qui pourrait paraître marqué à l'excès par ses contacts étroits avec les vestiges de la civilisation romaine ; quant aux créations, avec tout ce qu'elles supposent de réflexion sur l'insuffisante adaptation des formes antiques, éprouvées par un millénaire d'existence, à des conditions climatiques très particulières, elles contribuent à définir l'originalité de l'art roman provençal.

UNE ADMINISTRATION PEU CONNUE, LES SERVICES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

par Bernard MOREAU
Correspondant

La fonction parlementaire est, à mes yeux, la première fonction de l'État démocratique et la plus connue des citoyens. En revanche la fonction publique parlementaire est le rouage administratif le plus ignoré, tant le public considère que le vote de la loi et le contrôle de l'exécutif relèvent des seuls élus. Il n'est pourtant aucune des grandes missions de l'État qui, sous la responsabilité des autorités constitutionnelles compétentes, ne soit assumée par des corps spécialisés ; les tâches de souveraineté sont ainsi confiées au corps diplomatique et aux forces armées, l'exercice de la justice à la magistrature et la collecte de l'impôt à l'administration fiscale. Il serait paradoxal que la première de ces fonctions, l'exercice de la souveraineté nationale, s'exerçât sans concours technique, dans le simple rassemblement des élus de la nation.

Toute réunion – et c'est vrai aussi pour nos associations et notre Académie – implique d'abord une installation matérielle et un compte-rendu. Puis, se fait très vite sentir le besoin d'organiser les débats et les procédures. Apparaît enfin l'utilité d'une documentation pour éclairer les décisions et celle d'archives permettant de coordonner ces décisions avec celles qui les ont précédées. Toutes ces tâches ne peuvent être assurées par des élus qui n'en ont ni le loisir ni la compétence, et les assemblées se sont toujours entourées de greffiers, de secrétaires de « logographes », puis de rédacteurs et d'experts qui, pour ce qui concerne le personnel d'encadrement, étaient déjà 133 auprès de l'Assemblée constituante en 1791. Se développent ensuite des travaux administratifs spécifiques ;

versement d'allocations et d'indemnités aux élus, contrôle des « congés », sans compter la gestion du corps d'employés chargé d'exécuter ces tâches de plus en plus diversifiées.

Au fur et à mesure que la fonction parlementaire s'affirmait face à la fonction gouvernementale et souvent contre elle, il a fallu que les assemblées se dotent d'une organisation administrative garantissant leur autonomie et s'entourent d'un personnel jouissant d'un régime juridique assurant son indépendance vis-à-vis de l'exécutif ; il y allait de la crédibilité et de l'efficacité de l'institution. Dans le même temps, l'extension du suffrage universel et la concomitante diversification des opinions au sein des assemblées ont exigé que l'indépendance des fonctionnaires parlementaires face aux élus soit mieux garantie afin que leur neutralité leur permît de travailler d'égal façon avec les uns et avec les autres. Enfin, l'évolution des techniques, l'accroissement des moyens de travail accordés aux députés et le développement de technologies modernes de gestion, de communication et d'information se sont accompagnés d'une augmentation du nombre de ces fonctionnaires et d'une diversification de leurs tâches. Autour du noyau dur mais relativement stable et restreint des spécialistes chargés d'assurer le fonctionnement de la séance publique et des commissions qui ont longtemps constitué l'essentiel des administrations parlementaires, s'est développée une vaste nébuleuse, de comptables, de personnels de sécurité, de documentalistes, d'informaticiens, sans parler des personnels de la restauration ou des ouvriers des divers corps du bâtiment. Si l'on reste, dans les démocraties occidentales, sur la base d'au moins deux fonctionnaires pour un élu (chiffre qui était déjà celui de la Convention en France) et souvent plus, on constate que ces services logistiques prennent de plus en plus de poids dans les assemblées modernes et qu'ils représentent maintenant plus de la moitié des effectifs.

L'Assemblée nationale française, que j'ai servie pendant 34 ans, a connu toutes les phases de cette évolution mais son fonctionnement reste mal connu du public. On l'appelle traditionnellement la maison sans fenêtres, appellation due au mur aveugle qui borde la rue de Bourgogne et dont l'existence est liée à des contraintes architecturales. Mais cette absence de fenêtres est à mes yeux symbolique, non pas de la fermeture des députés au monde extérieur mais plutôt de l'ignorance où sont trop souvent les citoyens de ce qui se passe réellement au Palais-Bourbon. Celui-ci est longtemps resté replié sur lui-même, à la différence du Bundestag largement ouvert sur l'extérieur par de larges baies et de vastes coupes ; la

démocratie allemande étant davantage fondée sur la primauté du droit que sur la notion de représentation ou de souveraineté, il était normal, au sortir du nazisme, que les conditions dans lesquelles le droit est élaboré fussent particulièrement transparentes. Loin de moi l'idée de dire que la démocratie française cultive l'opacité. Mais il n'est peut-être pas inutile d'ouvrir ou d'entrouvrir quelques fenêtres et c'est ce que je vais essayer de faire pour vous maintenant.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous infliger un cours de droit constitutionnel ni vous décrire le détail des procédures qui encadrent les deux missions du Parlement, à savoir le vote de la loi et le contrôle de l'exécutif, pas plus que je ne me livrerai à l'analyse des mécanismes du parlementarisme rationalisé ou à la description des ressorts réels du phénomène majoritaire. Tout cela pourrait faire l'objet d'une autre communication si notre compagnie le souhaitait. Je m'en tiendrai à l'aspect purement administratif concret de la vie parlementaire et j'articulerai mon exposé autour de trois idées :

- Une situation administrative originale ;
- Des structures spécifiques ;
- Un vécu administratif atypique.

UNE SITUATION ADMINISTRATIVE ORIGINALE

L'Assemblée nationale, ce sont les 577 députés, mais c'est beaucoup plus car, à l'effectif de personnel politique qui constitue la raison d'être de l'institution, s'ajoutent à peu près 2 000 collaborateurs de députés, 1 330 fonctionnaires, plus les postiers, pompiers, gendarmes et autres personnels travaillant au Palais-Bourbon sans avoir le statut de fonctionnaires parlementaires. Si l'on prend en compte les retraités et pensionnés l'Assemblée gère à peu près 7 000 personnes.

L'Assemblée a donc besoin de place ; outre l'historique Palais-Bourbon, elle occupe maintenant, en pleine propriété ou en location, au moins cinq immeubles du quartier. Il en résulte évidemment de lourdes charges de travaux et d'entretien.

Pour faire fonctionner tout cela, il faut un budget. Celui de l'Assemblée se monte environ à 480 millions d'euros, ce qui est peu comparé à celui d'un ministère de moyenne importance, mais qui n'est pas négligeable si l'on considère que l'institution n'a pas à gérer de services

extérieurs comme le ministère des finances qui doit gérer les services fiscaux de province ou le Quai d'Orsay les ambassades et consulats.

Si l'on s'attache aux conceptions administratives françaises traditionnelles, les assemblées parlementaires ont un fonctionnement parfaitement atypique :

– À la différence de la mission des ministères, la leur est une mission de conception et en aucune façon d'exécution. Elles n'ont pas à gérer directement l'application concrète des décisions qu'elles prennent et, comme je l'ai dit, elles n'ont pas de services extérieurs. Par contre, on le verra plus loin, elles sont pratiquement souveraines à l'intérieur de leurs murs.

– Le pouvoir hiérarchique s'y exerce différemment. Dans un ministère, il y a, tout au moins en principe, un seul patron, le ministre. Dans les assemblées, il ne peut en aller de même car si l'autorité y est politique, elle est nécessairement pluraliste et il faut, pour le fonctionnement quotidien de la vie politique et administrative, trouver un subtil équilibre entre les pouvoirs de la majorité et le respect dû au pluralisme et à l'opposition. À la limite, on pourrait dire qu'il y a 577 patrons à l'Assemblée, même si des mécanismes de médiatisation s'efforcent de simplifier les choses, sans toujours y parvenir d'ailleurs. Rien ne serait plus faux que de penser que le Président est le chef d'une administration.

– Mais ce qui fait l'originalité essentielle de l'administration des assemblées françaises, c'est une autonomie poussée à un point qu'on ne retrouve dans aucune des démocraties contemporaines et qui leur donne une indépendance administrative d'autant plus insolite que les institutions de la V^e République ont singulièrement encadré leur liberté d'action politique.

La raison de cette situation est essentiellement historique. À la différence des autres démocraties européennes, le Parlement français s'est épanoui contre l'exécutif et non pas à la suite d'un processus historique long comme en Grande-Bretagne ou d'un consensus constitutionnel comme ce fut le cas dans l'Europe du XIX^e siècle. De 1789 à 1875, l'histoire politique française est marquée d'une méfiance réciproque entre les pouvoirs. Du serment du Jeu de Paume au 18 brumaire, de la mort de Louis XVI à la domestication des chambres par Napoléon, de l'expulsion du député Manuel sous la Restauration au coup d'État du 2 décembre, de l'assujettissement du Gouvernement sous les III^e et IV^e Républiques à l'encadrement du Parlement sous la V^e, les relations entre le législatif et

l'exécutif sont loin d'avoir été harmonieuses et équilibrées et les assemblées ont toujours cherché à se prémunir contre les empiétements redoutés du Gouvernement. Elles ont donc mis en place toute une série de règles administratives dont l'objet est de leur assurer le maximum d'indépendance.

La première de ces règles est l'autorité suprême du Bureau. Sous la présidence du président de l'Assemblée, il est composé de 22 députés représentant tous les groupes politiques, dont trois questeurs qui sont plus spécialement chargés de gérer les finances et de diriger le personnel et l'administration générale de l'Assemblée. C'est au Bureau qu'il appartient d'adopter toutes les dispositions réglementaires encadrant la vie de l'institution, comme le statut du personnel, le règlement de comptabilité, de décider des investissements les plus importants, etc. Aucune décision de l'exécutif ne peut s'appliquer ipso facto aux assemblées.

Par ailleurs, de façon absolument paradoxale, la loi ne s'applique qu'exceptionnellement de façon directe aux assemblées et, le plus souvent, il appartient au Bureau de transcrire ses dispositions en droit interne. L'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, modifiée à plusieurs reprises, rentre dans le détail minutieux de dispositions relatives aux élus et aux organes politiques des assemblées, mais consacre seulement quatre articles, souvent peu précis, à leur vie administrative. Ils concernent la définition de leurs locaux, les pouvoirs des présidents en matière de sécurité, le principe de l'autonomie financière, des règles générales concernant le statut des personnels et les cas d'ouverture de recours contentieux. Il en résulte que toutes les lois particulières qui, pour des raisons évidentes, doivent s'appliquer aux assemblées doivent faire l'objet d'une adaptation par les Bureaux. Ce fut par exemple le cas, par exemple, pour le passage aux quarante années de cotisation pour la retraite des fonctionnaires.

Même en matière juridictionnelle il existe une certaine autonomie. Si les actions en responsabilité relèvent du droit commun, le recours contentieux devant le juge administratif n'a été ouvert qu'il y a une quarantaine d'années aux fonctionnaires et encore est-il limité aux recours individuels. Ces recours se sont fait moins rares ces dernières années et le juge les examine d'une main moins tremblante que dans les débuts. L'administration de l'Assemblée, un peu paranoïaque peut-être, les considère toujours comme une véritable agression. Le fonctionnaire qui introduit une instance est généralement l'objet de sarcasmes divers dans les

réunions administratives de direction et le juge qui lui donnerait satisfaction se verrait qualifier de termes peu amènes.

Cette autonomie touche à tous les domaines de la vie administrative.

Elle est d'abord financière. Si le budget de l'assemblée est établi en liaison avec la Cour des Comptes, son exécution, sous l'ordonnancement des questeurs, est le fait de ses services qui reçoivent chaque mois de Bercy les fonds par douzième et la vérification des comptes revient à une commission interne spécialement désignée à cet effet. Mais l'autonomie va beaucoup plus loin. L'Assemblée dispose de ses propres régimes de retraite et de sécurité sociale. Son personnel administratif, recruté par concours, est fonctionnaire de l'État, mais n'est pas soumis au statut général de la fonction publique. Il ne peut servir dans une autre administration que dans des conditions extraordinairement limitatives et les fonctionnaires de l'exécutif n'ont pas le droit de travailler auprès des assemblées.

D'autres dispositions, beaucoup plus pittoresques, ont pour objet d'assurer l'indépendance physique du pouvoir législatif. Les forces de police ne peuvent pénétrer dans les palais législatifs que sur autorisation, fût-ce pour poursuivre un malfaiteur ou pour procéder à une enquête de police judiciaire. Pour assurer la sécurité des assemblées leurs présidents disposent du pouvoir de réquisition de la force armée. Quotidiennement, ceci se traduit par la présence dans nos locaux d'une compagnie de gardes républicains obéissant à un « Commandant militaire du Palais-Bourbon » nommé par le Président et placé sous sa seule autorité. Ce pouvoir de réquisition n'est pas un vain mot et je l'ai vu fonctionner en 1968, dans des conditions il est vrai moins spectaculaires qu'en 1934 quand le président du Sénat, Jules Jeanneney, avait réquisitionné un régiment complet d'infanterie coloniale qui avait campé pendant trois jours dans le jardin du Luxembourg pour protéger la seconde chambre contre les ligueurs et les émeutiers. En matière de protocole aussi, l'Assemblée a toujours suivi des pratiques particulières qui n'ont pas toujours été du goût de l'exécutif.

Enfin, l'Assemblée dispose des moyens d'assurer son autonomie matérielle en temps de paix comme en temps de crise ; si le performant atelier de reprographie, les restaurants, le bureau de poste, le salon de coiffure relèvent de la commodité administrative ou du simple confort, il n'en va pas de même de la centrale électrique de secours ou des réserves de liquidités en espèces permettant de survivre quelque temps en période troublée, que j'ai bien connues à mes débuts et qui existent peut-être encore dans quelques coffres discrets.

On peut dire que, dans les assemblées, l'autonomie est une véritable culture. C'est toujours avec réticence qu'elles se plient à des lois difficilement contournables, comme celles qui touchent à l'urbanisme et aux sites. Généralement des négociations discrètes et des yeux obligeamment détournés permettent d'aplanir les difficultés. Et l'Assemblée nationale n'a jamais eu l'audace du Sénat qui a obtenu par la voie législative d'être le seul juge des travaux à effectuer dans le jardin du Luxembourg qui lui est affecté.

Il faut bien reconnaître que beaucoup des singularités que les assemblées ont mises en place depuis deux siècles pourraient disparaître sans que l'autonomie parlementaire en fût affectée. Il est permis de se demander si ces règles parfois désuètes, dont l'objet est de proclamer une indépendance affichée, ne servent pas de compensation plus ou moins consciente à une certaine dépendance politique.

DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SPÉCIFIQUES

Cette administration, dont je vous ai présenté les singularités de façon un peu abstraite, comment fonctionne-t-elle dans les faits ?

Je vous ai dit que, pour d'évidentes raisons politiques le pouvoir hiérarchique et la prise de décision ne pouvaient y fonctionner comme dans un ministère traditionnel. La situation est en fait encore plus compliquée, car il existe à l'Assemblée des personnages considérables, qui ne figurent officiellement pas parmi les autorités investies d'un pouvoir administratif, mais dont l'importance est telle qu'il faut les associer d'une façon ou d'une autre à la vie quotidienne de l'institution. Ce sont les présidents des groupes politiques et, dans une moindre mesure, les présidents des commissions permanentes.

Le pouvoir s'exerce en fait à travers la véritable polysynodie que constitue la multiplication des collèges et des autorités. Le Bureau prend les décisions les plus importantes, mais il ne se réunit pas très fréquemment et ses membres y ont plus souvent accédé en récompense d'une vie parlementaire longue ou du dévouement à leur groupe politique qu'en fonction de leur poids personnel ou de leur compétence. C'est pourquoi, si ses pouvoirs de décision restent inchangés, beaucoup des échanges de vue sur la vie de l'Assemblée et ses problèmes ont lieu au sein d'une autre instance, la Conférence des présidents qui réunit toutes les semaines, le

Président, les vice-présidents, les présidents des groupes et ceux des commissions pour arrêter l'ordre du jour. Ces réunions fréquentes et réunissant de vraies autorités politiques sont l'occasion de déterminer des orientations et de dégrossir des problèmes d'actualité, alors même que ce n'est absolument pas leur raison d'être. Il y a en plus chaque semaine, une réunion où se retrouvent les trois questeurs et dont l'objet est d'assurer la gestion courante, les programmes de travaux, les marchés de fournitures, certaines nominations ou affectations de fonctionnaires, etc. Comme d'autre part le Président et chacun des questeurs disposent de leur poids personnel et qu'ils recueillent les doléances et sollicitations de leurs collègues, sur lesquelles ils n'ont pas nécessairement le même point de vue, on comprendra aisément que la prise de décision est le fruit d'une négociation permanente. Celle-ci est éventuellement compliquée par le fait que ces diverses autorités n'appartiennent pas aux mêmes forces politiques et que les questeurs sont très jaloux de leurs pouvoirs et d'une large autonomie qu'ils ont conquise au fil des décennies. C'est le principe du diviser, non pas pour régner, mais pour garantir les droits de chacun par un système empirique de freins et contrepoids. L'efficacité administrative n'y gagne peut-être pas et les fonctionnaires chargés de la mise en musique doivent savoir à la fois mettre les pieds où il faut, ouvrir leurs oreilles, tenir leur langue et souvent fermer les yeux. Tout cela en indiquant à leurs collaborateurs la façon d'interpréter des décisions parfois obscures et éventuellement contradictoires.

Pour tout simplifier, les structures proprement administratives sont elles-mêmes divisées en deux grands blocs, placés chacun sous l'autorité d'un secrétaire général, issu de notre corps, nommé par le Bureau et inamovible. Cette dichotomie correspond à l'existence à l'Assemblée de deux grandes fonctions, la fonction législative et politique et la fonction administrative, la questure comme nous disons dans notre jargon. Les deux secrétaires généraux étant par ailleurs placés sur un pied d'égalité hiérarchique et n'étant pas forcément branchés sur la même longueur d'ondes, à la singularité de la gestion correspond parfois la difficulté de la décision. Au poids que donne au Secrétaire général de la présidence son rôle essentiel dans la vie proprement politique de l'institution, correspond chez le Secrétaire général de la questure l'influence considérable que lui donne la gestion financière. Là aussi la négociation se substitue trop souvent à la véritable direction.

L'évolution des techniques et des préoccupations a rendu les choses plus complexes en créant de nouveaux besoins, comme la communication, l'informatique ou la vie internationale. Les nouveaux services qui en résultent sont parfois rattachés de façon un peu arbitraire à l'un des « blocs » et l'on multiplie même les « services communs » ce qui aboutit à un organigramme assez complexe. Sur ce point, je me contenterai de quelques idées générales en m'évadant un peu des deux blocs historiques et en m'attachant à la description de grandes fonctions.

La première, notre raison d'être, notre cœur de métier, c'est la fonction législative où nous trouvons le service de la séance qui est chargé d'organiser la séance publique, de conseiller le président de séance pour l'application du règlement, l'aider à faire face aux problèmes et incidents, gérer les listes d'orateurs et d'amendements et enregistrer les décisions et les votes. À cette fonction se rattachent évidemment les services des comptes-rendus.

Si le service de la séance est considéré comme le service noble et le plus porteur sur le plan de la carrière, ce n'est pas le plus fascinant sur le plan intellectuel, ni le plus important sur le plan politique car l'essentiel du travail législatif se fait dans les commissions permanentes. Autour d'elles se sont construits cinq services avec des compétences définies ratione materie; affaires juridiques, affaires culturelles et sociales, affaires économiques, finances publiques, affaires internationales, européennes et de défense. Ces services comprennent en général deux divisions, l'une chargée d'assurer le secrétariat de la commission et l'autre de fournir aux députés notes et études sur les matières de leur compétence. Passer par un secrétariat de commission est l'ambition de tout fonctionnaire d'encadrement car c'est là que se fait vraiment le travail parlementaire par l'assistance aux rapporteurs et c'est là qu'on travaille quotidiennement avec les députés.

Viennent ensuite les fonctions documentaires confiées à la bibliothèque et aux archives. Si la richesse de notre bibliothèque est considérable, nos archives historiques sont limitées car nous avons reversé l'essentiel de notre fonds aux Archives nationales et ce service s'occupe essentiellement de la confection de la table des débats. Depuis peu, il met en place une politique rigoureuse de gestion des archives récentes, qui avaient été trop longtemps négligées et il encourage les travaux de recherche sur l'histoire parlementaire.

La politique de communication est devenue, comme partout, une activité essentielle. Elle a été lancée dans les années 1980 par le président Mermaz et a pris une importance considérable avec un énorme service d'une soixantaine de personnes chargées de la promotion et de la connaissance de l'activité de l'Assemblée, des relations avec la presse, de la tutelle de la chaîne parlementaire de télévision et de la gestion d'une boutique. Récente aussi, la création d'un grand service informatique chargé de l'informatique documentaire et de gestion et de la maintenance de notre matériel, tout comme est récent le développement considérable des relations internationales et européennes, activité qui occupe sans doute une cinquantaine de personnes.

Conséquence de l'autonomie que j'ai évoquée tout à l'heure, les tâches de gestion sont extrêmement importantes, puisque nous faisons tout nous-mêmes, et suffisent au bonheur de pas moins de sept services ; secrétariat général, affaires administratives, matériel et achats, affaires financières, affaires sociales, personnel (que nous n'appelons pas encore ressources humaines) et l'énorme service des bâtiments dont la gestion n'est pas une mince affaire. Je vous prie de croire qu'entretenir un palais historique et les cinq bâtiments que nous occupons, y faire des travaux, chercher à dégager sans arrêt de nouveaux bureaux, gérer le mobilier, se colleter avec les entreprises et avec notre propre personnel ouvrier a suffi à user plus d'un directeur.

Comme je vous l'ai dit, plus de 1 300 fonctionnaires assurent ces missions, dont 700 sont des personnels de stricte exécution (huissiers, chauffeurs, surveillants, serveurs de restaurant, ouvriers d'entretien). Tous sont recrutés par concours et sont régis par un règlement intérieur qui, s'il n'est pas le statut de la fonction publique, en reprend du moins les principes. Le corps d'encadrement – les administrateurs – comporte 175 personnes, reçues à un concours du niveau de celui de l'ENA et que la proportion entre candidats et postes offerts rend encore plus sélectif. S'il y a des architectes, des ingénieurs et des informaticiens, les personnels de catégorie A sont rarement spécialisés et sont appelés à accomplir des tâches très diverses qu'ils apprennent sur le tas, même si des plans de formation professionnelle sont maintenant développés au long de la carrière. Dans une maison où l'on se sent parfois un peu confiné car on ne peut que difficilement aller travailler ailleurs, la variété des missions qui peuvent vous être confiées apporte un changement bienvenu. Une de nos caractéristiques est notre

polyvalence ; au cours de ma carrière, j'ai fait cinq métiers totalement différents sans compter les missions spécifiques qui ont pu m'être confiées.

Quant aux relations entre collègues, je ne m'y étendrai pas. Si elles ne sont pas différentes de celles que l'on rencontre ailleurs, elles restent marquées par l'appartenance à un milieu restreint, clos et un peu ésotérique. Dans le cadre d'inévitables clans et réseaux, il existe plus de complicité que de solidarité entre des fonctionnaires au caractère fortement individualiste, habitués qu'ils sont à travailler le plus souvent dans un colloque singulier avec un député. Les secrétaires généraux se préoccupent davantage de la qualité de leurs relations avec les autorités politiques que de la vie quotidienne des services auxquels il est demandé de se faire le moins remarquer possible et les politiques répugnent fortement à se mêler des problèmes administratifs de base et des problèmes de personnel, en dépit des sonnettes que certains ne manquent pas de tirer. Cet exercice relativement distant de l'autorité donne à chacun une grande indépendance – il est tellement facile de se réfugier derrière le désir supposé d'un élu ou une nécessité politique que vous êtes le seul à connaître – et il a pu nous être reproché, parfois à juste titre, d'être des fonctionnaires exerçant une profession libérale.

UN VÉCU ADMINISTRATIF ATYPIQUE

J'en viens maintenant à des considérations beaucoup plus intimistes.

Le fonctionnaire parlementaire n'est pas un fonctionnaire d'autorité. Homme de l'ombre, il conseille mais il ne décide pas. Il n'a pas la satisfaction de voir son nom paraître au *Journal officiel*, suivi d'une belle ambassade, d'une préfecture prestigieuse ou d'une grande direction d'administration centrale. La petite dimension des structures où il travaille ne lui permet d'exercer son imperium que sur un nombre réduit de collaborateurs. Son nom ne sera jamais associé à celui d'un rapport retentissant quand bien même il en est le rédacteur principal. Suivant une théorie que je récuse totalement mais qui est encore défendue par certains d'entre nous, « nous n'existons pas ».

Comment, dans ces conditions, un fonctionnaire parlementaire vit-il donc ce métier si particulier ? Au-delà du cadre prestigieux dans lequel il se

meut et de la griserie que peut lui apporter en début de carrière la fréquentation des princes de ce monde, quelles satisfactions retire-t-il de son travail, à quelles difficultés se heurte-t-il, quelles aptitudes doit-il développer et quelles frustrations doit-il endurer ?

Tout d'abord nous travaillons dans un milieu clos. Je l'ai dit, nous sommes rivés à notre administration par une chaîne qui, pour être relativement dorée, n'en est pas moins parfois pesante. Les changements d'affectation et les véritables changements de métier qui en résultent parfois n'empêchent pas que pendant plus de 30 ans, on fréquente les mêmes locaux dans lesquels on rencontre les mêmes collègues. La singularité et le relatif isolement de notre travail entraînent de surcroît un fort développement des liens amicaux en milieu professionnel, ce qui fait que nous quittons souvent le bureau pour nous retrouver dans des réunions de copains. L'endogamie administrative, officielle ou non, étant en plus largement pratiquée dans notre corps, il est parfois difficile de faire le départ entre la vie professionnelle et la vie relationnelle.

Monde clos donc, mais aussi monde dur. Nous fréquentons quotidiennement les acteurs du combat politique et, dans la coulisse, par le concours technique que nous leur apportons, nous participons indirectement à ce combat. Nous sommes donc associés à tout ce que la vie politique comporte de cynisme, de compromis – pour ne pas parler de compromissions – et, en dépit de la carapace qui ne tarde pas à nous recouvrir, nous nous protégeons en adoptant volontiers un comportement ironique, sceptique ou faussement détaché qui conduit beaucoup d'entre nous à regarder les choses avec une extrême distance et finit par remettre en cause nos idées politiques personnelles. Tout en gardant un attachement de principe aux idées qui sont les nôtres, il me semble très difficile après avoir fait ce métier de conserver un attachement partisan solide et un comportement électoral stable.

Dans cet environnement général, nous avons un mode de travail très particulier. Si le régime des sessions nous assure généralement un été confortable, le reste de l'année se passe dans un rythme totalement irrégulier, où alternent périodes de torpeur et de frénésie, tellement notre activité est liée au déroulement de l'actualité politique ; ainsi, au moment des nationalisations, ai-je travaillé 17 heures par jour, dimanche compris, pendant plus d'un mois, ce qui ne m'a pas dispensé d'embrayer immédiatement sur le travail courant une fois le texte adopté. Notre règle fondamentale, et je dirai notre fierté, c'est la disponibilité totale et le mépris

absolu des délais, quelle que soit la tâche à réaliser. Cette tâche, nous devons l'effectuer en oubliant totalement notre opinion personnelle sur le sujet que nous avons à traiter, puisque nous devons aider un député à mettre en forme et à défendre ses propres opinions. Il m'est arrivé d'écrire, sur un même amendement, une intervention pour celui qui le défendait et une pour celui qui le combattait.

Avouez que tout ceci n'est pas évident et que, s'il se trouve un psychiatre autour de cette table, il rêvera peut-être d'allonger sur son divan un sujet tel que moi !

Heureusement pour notre équilibre, les satisfactions professionnelles sont à la mesure des contraintes que nous impose notre métier. Pour ceux qui ont des problèmes d'ego – et qui n'en a pas ? – la première de ces satisfactions sera de pénétrer dans un lieu encore réputé mystérieux et prestigieux, de travailler dans un cadre superbe (Delacroix), de fréquenter les politiques et la presse ou d'avoir, dans un couloir désert, lors d'une séance de nuit, une conversation à bâtons rompus avec un ministre considérable qui s'ennuie tout autant que vous. Mais l'essentiel n'est pas là.

Tout d'abord, nous avons la chance de vivre au cœur de l'actualité, souvent d'y participer et, en général, d'être assez bien informés. Il en résulte une lecture des événements politiques assez différente de celle qu'on découvre dans la presse. Notre connaissance des mécanismes de procédure et des relations politiques réelles entre les groupes et les hommes, l'accès aux propos qui ont pu se tenir dans le huis clos des commissions, les négociations de couloirs auxquelles nous sommes parfois associés, les réunions de travail avec les syndicats et le patronat, tout ceci nous permet souvent de relativiser le fracas des discours de tribune, d'entrevoir des conclusions ou de fournir des explications qui ne sont pas nécessairement celles qu'envisage le grand public. On comprendra aisément que nous constituons un ornement recherché pour les dîners en ville.

Ensuite nous avons une vue des choses radicalement différente de celle de nos camarades énarques et nous nous situons à rebours de la technocratie. Une fois reçus au concours, nous ne recevons pas de formation professionnelle théorique spécifique. Nous apprenons notre travail sur le tas et nous découvrons les problèmes à travers le vécu local qu'en ont les députés auxquels il faut reconnaître une connaissance exceptionnelle du terrain. Alors que les énarques essaient d'apporter des solutions techniques aux problèmes qu'ils doivent résoudre, notre travail se situe à l'opposé puisque nous devons examiner si ces solutions techniques,

telles qu'elles sont traduites dans les projets de loi soumis au Parlement, sont en adéquation avec le vécu des difficultés telles qu'elles sont ressenties par les élus. J'ose dire que notre approche des problèmes est beaucoup plus empirique et humaine. Il peut en résulter une certaine incompréhension dans nos réunions avec les services des ministères qui cachent parfois mal un certain agacement ou une certaine condescendance pour les amateurs et les gêneurs qui viennent torpiller le fruit d'heures et d'heures de négociations administratives et d'arbitrages interministériels. Évidemment, il faut reconnaître que nous manquons un peu de connaissance concrète du terrain. Le monde de l'entreprise nous est étranger, la misère sociale est loin de nous et faire la loi nous incite un peu trop à croire qu'il est facile de s'en accommoder. Mais, après tout, peut-être est-ce aussi bien ainsi. Une meilleure imprégnation nous donnerait trop de certitudes et nous inciterait sans doute à essayer de faire davantage prévaloir notre point de vue contre celui du député, tentation permanente de notre métier à laquelle il est souvent difficile de résister lorsqu'on travaille avec un parlementaire dont les convictions ou la consistance intellectuelle se révèlent faibles. Il en existe.

Notre dernière chance professionnelle est de brasser un matériau humain exceptionnel, même s'il est parfois irritant. Indépendamment de l'intérêt et de la vanité qu'on peut trouver à fréquenter de près, et parfois vraiment de très près, des Couve de Murville, des Chaban ou des Fabius, le contact avec 577 personnalités différentes qu'on a le loisir d'observer et de juger aussi bien comme individus que comme groupe social est absolument fascinant sur le plan anthropologique. Ce milieu se révèle également attachant sur le plan humain tellement nous apprenons à connaître les députés au-delà de leurs étiquettes et à les apprécier non pas en fonction de nos préférences politiques personnelles mais de leurs qualités propres. Ainsi, chaque soir d'élections générales, les résultats m'apportaient des joies et des déceptions dues non pas à un résultat global, mais au succès ou à la défaite de candidats particuliers, et ceci dans chacun des groupes politiques. C'est d'ailleurs tellement vrai que les députés eux-mêmes sont sensibles à ce phénomène ; il suffit, par exemple, d'accompagner une délégation pour se rendre compte que les affinités s'établissent moins en fonction de l'étiquette politique que d'une alchimie beaucoup plus humaine.

Alors, me direz-vous, comment les députés ressentent-ils les fonctionnaires ? C'est une question délicate. A priori on pourrait craindre un jugement négatif. Les députés jaloussent notre permanence. Combien de fois

n'entend-t-on pas dire « Nous passons, vous restez ». Ils sont aussi jaloux de notre compétence supposée qui les rend peu ou prou tributaires de nous. Ils se méfient des opinions politiques qu'ils nous prêtent. Notre corps recouvre la totalité de l'éventail politique français – nous avons même eu un collègue qui vendait l'hebdomadaire Rouge sur les marchés, mais il faut dire que c'était tout de même à Versailles – mais les députés de la majorité pensent que les fonctionnaires sont toujours du bord opposé au leur. Socialistes avant 1981, nous sommes tous devenus RPR après. Il est vrai que la succession des alternances a depuis lors un peu compliqué les choses. Il faut aussi tenir compte des composantes internes des majorités, car on ne se fait pas de cadeaux au sein de la même tendance, et là, les méfiances sont au moins aussi grandes. Combien de fois n'ai-je pas été rendu ouvertement responsable des termes d'un rapport qui déplaisaient à certains éléments d'une majorité, alors que le rapporteur en était le seul auteur. Et le seul incident désagréable que j'ai eu fut avec un député que j'assistais pour un rapport budgétaire et pour lequel j'aurais voté si je m'étais trouvé dans sa circonscription. Mais à côté de ça, combien de fois un député est venu s'asseoir dans mon bureau pour parler très librement, faire part de ses états d'âme et déverser quelques confidences. Les parlementaires ont souvent besoin de contacts humains simples et directs, voire de réconfort, et c'est aussi notre rôle de jouer ce rôle de confesseur ou de conseiller désintéressé et éloigné de leurs préoccupations politiques immédiates. Lorsqu'ils finissent par nous connaître et lorsque notre bouteille administrative leur fait apprécier notre expérience et la pertinence de nos avis, les députés nous font une large confiance, hésitent à faire fi de notre opinion et beaucoup nous aiment bien.

Globalement, si nous savons faire preuve de discrétion, de modestie, de neutralité, si nous savons calmer notre ego et faire comprendre à nos interlocuteurs que nous ne défendons aucune position personnelle, nous nous en sortons très bien. Mais le risque existe toujours, et nous l'avons tous subi, que nous servions de fusible et que retombent sur nous les conséquences d'un échec ou que nous soit reprochée la trop grande exactitude avec laquelle nous avons rapporté les propos de tel ou tel lorsqu'il se révèle que leur divulgation a des conséquences qui n'étaient pas prévues lorsqu'ils ont été émis. Quelle que soit la qualité de nos relations personnelles, la plus grande prudence reste donc de mise.

Voilà ce que je voulais vous dire avant quelques mots de conclusion. Oui, j'ai fait un très beau métier, car qu'existe-t-il de plus passionnant que d'aider à la mise en forme de l'expression de la volonté de la souveraineté nationale ? J'ai rencontré des gens formidables et d'autres qui l'étaient moins. J'ai fait des choses très différentes avec une indépendance d'esprit et d'action au moins égale à celle de la magistrature, et de toute façon supérieure à celle de mes camarades devenus préfets ou ambassadeurs. Ma génération a été nourrie, à Sciences Po et à la faculté de droit, du culte de l'État et du sens du service public, notions un peu démodées de nos jours, et j'ai eu la chance de pouvoir me consacrer à leur défense et illustration dans une profession discrète mais essentielle. J'espère que dans les bouleversements administratifs qu'annoncent les temps nouveaux, les fonctionnaires n'oublieront pas tout à fait ces valeurs et j'envie mes collègues qui auront à mettre en œuvre la revalorisation du Parlement qui nous est promise dans les mois qui viennent.

Mais ceci est une autre histoire.

**DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE :
LE MASQUE AFRICAIN
ŒUVRE D'ART RECONNUE,
À LA RECHERCHE DE SON HISTOIRE DISPARUE**

par Bernard FONTAINE
Membre résidant

*« Les choses ont une vie bien à elles ;
il faut réveiller leur âme,
toute la question est là »*

*Gabriel Garcia Marquez
(Cent ans de solitude)*

À l'heure où le Musée du Quai Branly lui rend hommage après avoir été exhumé du Musée de l'Homme, il m'a paru intéressant d'évoquer le cheminement par lequel le masque, un bout de bois barbouillé de kaolin, de cobalt et d'ocre, objet non identifié et sans histoire, relégué aux fins fonds de greniers et de musées d'histoire naturelle, s'est vu reconnaître la qualité d'objet d'art, puis celle d'objet culturel et culturel, témoignage de l'Histoire du continent africain.

C'est pourquoi je vous propose de me suivre sur le chemin de la reconnaissance artistique du masque africain, puis sur celui de la recherche de sa dimension culturelle.

I – La reconnaissance d'œuvre d'art

« C'est par l'art qui lui est propre que nous pouvons acquérir la vue la plus pénétrante de la culture d'un peuple et en particulier des peuples africains » a écrit William Fagg.

Il est vrai que cette révélation s'est avérée difficile car, pendant des siècles, l'Occident s'est cru le seul centre d'initiative historique et le seul créateur de valeurs, déniait au reste du monde et plus particulièrement au continent africain toute qualité artistique.

C'est pourquoi, importés des colonies suite à des expéditions militaires et d'explorations, les objets africains s'entassaient dans des greniers et certains musées, témoins et échantillons de peuplades lointaines et isolées sans culture.

Il faudra plusieurs siècles pour qu'un regard intéressé leur soit adressé par des artistes peintres en quête d'inspiration et de nouveauté qui vont leur reconnaître une expression artistique.

Cette reconnaissance allait se faire au détriment de l'ethnographie et de l'Histoire : l'objet plaisait mais on ignorait d'où il venait, par quel sculpteur il avait été créé, ce qu'il représentait.

Cette ignorance paraît trouver son origine dans la méconnaissance même de l'histoire du continent africain et de sa culture.

En effet, comment pouvait-on parler d'art dans un continent sans histoire, habité d'hommes dont, non seulement on ignorait les mœurs, mais encore, considérés comme des primitifs et des sauvages alors que l'art est indissociable de l'Histoire.

Dans son Cours sur la Philosophie de l'Histoire (1830), Hegel écrivait : « L'Afrique n'est pas une partie historique du monde. Elle n'a pas de mouvements, de développements à montrer, de mouvements historiques en elle. C'est-à-dire que sa partie septentrionale appartient au monde européen ou asiatique ; ce que nous entendons précisément par l'Afrique est l'esprit anhistorique, l'esprit non développé, encore enveloppé dans des conditions de naturel et qui doit être présenté ici seulement comme au seuil de l'Histoire du monde ».

De même, dans son « Histoire de l'Afrique orientale », (1928), Coupland écrivait : « Jusqu'à Livingstone, on peut dire que l'Afrique proprement dite n'avait pas eu d'histoire. La majorité de ses habitants était restée, depuis des temps immémoriaux, plongée dans la barbarie. Tel avait

été semble-t-il, le décret de la nature. Ils demeureraient stagnants sans avancer ni reculer. »

Quant à Pierre Gaxotte, dans la Revue de Paris (octobre 1957 p12) il écrivait : « Ces peuples n'ont rien donné à l'humanité, et il faut bien que quelque chose en eux les en ait empêchés. Ils n'ont rien produit, ni Euclide, ni Aristote, ni Galilée, ni Lavoisier, ni Pasteur. Leurs épopées n'ont été chantées par aucun Homère. »

On pourrait citer d'autres auteurs qui ont entretenu ce mythe de l'absence d'histoire du continent africain et de l'infériorité de l'homme noir et partant, de son absence de culture.

Cependant les recherches historiques et archéologiques ont démenti ces a priori encore qu'on sache peu de chose de l'histoire africaine, alors que du VIII^e au XVI^e siècle le Soudan occidental a vu fleurir de grands empires : Royaume du Ghana, du Mali puis du Songhaï, et encore celui du Bénin.

C'est ainsi que le Ghana s'étendait du moyen Sénégal à la boucle du Niger. Des villes importantes drainaient le commerce avec les puissants marchands arabes du Ve au XI^e siècle.

Ibn Hawkal qui a voyagé de Bagdad au bord du Niger en 970 relate que l'empereur du Ghana était le roi le plus riche du monde à cause de son or.

En 1087 dans sa « Description de l'Afrique septentrionale », Al Bakri, écrivain arabe de Cordoue, décrit cet empire comme puissant et étendu, sa richesse provenant du commerce et de l'or.

Le Mali, quant à lui, s'est développé à son tour de Djenné à Tombouctou sur les ruines de l'empire du Ghana.

Le règne de Mansa Moussa (1312-1337) a marqué l'apogée de son empire.

C'est ainsi que Ibn Kaldoum et Léon l'Africain relatent son fastueux voyage à la Mecque en 1324 lors duquel il avait emporté dix à douze tonnes d'or pour impressionner les souverains arabes.

Il était entré au Caire à dos de dromadaire précédé de plus de 1000 esclaves !

Son voyage avait eu pour conséquence d'entraîner la chute du cours de l'or pendant de longues années.

Mansa Moussa ramenait du Caire, où il était passé et avait dépensé sans compter partie de sa fortune, un poète architecte, originaire de Grenade, Abou Issak qui lui construisit un palais.

De plus, il entretenait des ambassades avec le Maghreb et le Caire ; c'est ainsi qu'il fit connaître le nom du Mali dans tout le monde arabe depuis l'Andalousie jusqu'en Égypte.

C'est pourquoi la carte du monde d'Angelo Dulcert (1339) montre une route qui, après avoir traversé l'Atlas et le désert, aboutit chez le roi des mines d'or « rex Melli » et que l'atlas de Cresques, dressé pour Charles V le Sage, mentionne le nom de la capitale « Ciutat de Melli ».

L'empire s'étendait sur un an de longueur de marche à pied depuis le sud-saharien jusqu'à la forêt guinéenne, et de l'ouest en est, de l'Atlantique au pays Haoussa.

Il est donc peu crédible que cette civilisation puisse être considérée comme en marge de l'Histoire et n'ait rien produit.

Sans doute l'absence d'écrits en est-elle la cause, les seuls témoignages recueillis étant ceux d'écrivains et commerçants arabes.

Quant aux occidentaux, ils ont paru peu intéressés à pénétrer les us et coutumes du continent africain, encore qu'ils leur aient été révélés bien avant notre ère puisque Hérodote (440 avant J.-C.) relate qu'un roi d'Égypte, dénommé Nechao, avait mandé des navigateurs phéniciens en leur demandant à partir de la Libye (qu'il situe en Éthiopie) et de poursuivre un voyage en revenant par les colonnes d'Héraclès.

« Ils s'embarquèrent donc sur la mer Érythrée (mer Rouge) et naviguèrent dans la mer australe (océan indien), quand, venant l'automne, ils abordaient à l'endroit de la Libye où ils se trouvaient et ils semaient du blé. Ils attendaient ensuite le temps de la moisson et, après récolte, ils reprenaient la mer. Ayant ainsi voyagé pendant deux ans, ils franchirent les colonnes d'Héraclès la troisième année et arrivèrent en Égypte. »

« À leur retour, ils racontèrent qu'en contournant la Libye, ils avaient eu le soleil à leur droite. Ce fait ne me paraît nullement incroyable, mais peut l'être paraît-il à d'autres. En tous cas c'est ainsi que la Libye a été reconnue pour la première fois. »

Eu égard à la longueur de ce périple (trois années), au cours d'escales, certaines d'une durée égale à la venue de récoltes de blé, il est impensable que ces navigateurs n'aient pas été en relation avec les diverses

populations peuplant le pourtour de l'Afrique. Cependant ils n'en ont rapporté aucune information.

Pour la suite on sait peu de chose : d'aucuns attribuent le mérite de la découverte africaine aux portugais aux XV^e et XVI^e siècles, d'autres aux français.

Ibn Kaldoum n'écrivait-il pas : « Nous avons entendu dire que vers le milieu du VIII^e siècle de l'Hégire (i-e le XIV^e) des navires français abordèrent sur ces côtes et s'y livrèrent au pillage ; une partie de la population fut faite captive et les francs les vendirent sur les côtes du Maghreb. »

Nous laisserons à d'autres la tâche de discerner l'antériorité de la découverte, certains s'y étant attachés avec autorité pour ne citer que Voisin De La Popelinière (1552), Olfer Dapper (1686) et même le célèbre Abbé Prévost (1718).

Quoiqu'il en soit, si la plupart de la mémoire de ces voyages a été perdue, détruite ou brûlée, il est quasi certain que si elle ne l'avait pas été, elle ne serait que de peu d'instruction sur la connaissance des us et mœurs des peuples visités considérés comme inférieurs et sans intérêt.

Fin XVIII^e et début du XIX^e siècle, les explorateurs qui vont, enfin, pénétrer à l'intérieur du continent africain, dont on ne connaissait que le littoral depuis des siècles, vont concentrer leurs efforts exclusivement à la reconnaissance physique du continent (fleuves, villes, montagnes) et ne mentionnent l'existence de peuples que de façon anecdotique.

Que ce soit pour n'en citer que certains : Mungo Park (1776-1806), René Caillé (1799-1838), Clapperton (1822-1824), aucun ne fait mention dans leurs voyages détaillés et fort documentés d'objets pouvant être actuellement reconnus œuvres d'art.

Quant à Mary Kingsley, première femme à avoir seule remonter l'Ogooué jusqu'à Lambaréné, au pays des Fang, à la sinistre réputation d'anthropophages (1893-1895), elle n'évoque dans sa relation « Une Odyssée africaine » que les travaux de la céramique, de la vannerie, du fer et de l'ivoire.

Si elle mentionne le fétichisme, elle ne le fait que sommairement ne donnant aucune description des fétiches, rapportant l'existence de sociétés secrètes sans pour autant relever l'existence de statues et masques pourtant très remarquables au pays Fang.

Ce n'est qu'au début du XX^e siècle, que paraît la « Monographie ethnologique d'une tribu de l'Afrique de l'Ouest « les Pahouins » (Fang) » de Günter Tessmann (expéditions de 1904-1907 et 1907-1909) qui décrit la statuaire et le travail du bois avec dessins et croquis à l'appui.

Un constat s'impose : du XV^e siècle au début du XX^e, les objets africains sont négligés, sauf ceux créés dans des matériaux nobles comme l'ivoire, le bronze et le cuivre.

On en retrouve certains dans les cabinets de curiosités à la mode en cette époque où ils s'entassent, appréciés en raison de l'habileté artistique du sculpteur et la beauté du matériau employé.

Quant aux sculptures de bois et aux masques, ils en sont exclus car il en émane une emprise malsaine et démoniaque qui engendre une fascination mêlée de répulsion.

Elles auront été collectées par des voyageurs, marchands, militaires ou missionnaires, témoignages du triomphe de la culture et de la religion sur la barbarie et la sorcellerie, œuvres de peuples primitifs et incultes.

C'est pourquoi le classement naturaliste des objets primitifs proposé fin XIX^e par Jomard, les a placés comme une illustration des peuples primitifs dans l'accession au progrès.

C'est ainsi qu'après l'ère de l'ignorance s'est révélée celle du mépris.

En 1876 est créé au Palais du Trocadéro un musée d'ethnographie qui accueille les objets africains ; échantillons de la production coloniale, qui ne suscitent qu'un faible intérêt ethnographique et artistique.

Pour d'aucuns, ils ne présentent aucun intérêt car chez les races noires « il manque deux fondements principaux de l'art : l'imagination et l'idéal »...

Le Dr Cureau, Gouverneur honoraire des Colonies, écrivait dans un ouvrage qu'il avait commis en 1912 « Les Sociétés primitives de l'Afrique équatoriale » :

« Les essais de peintures se bornent à des barbouillages blancs, noirs, rouges sur des instruments de musiques, des poteaux de cases, des tabourets et des lits...la sculpture est plus en honneur. Elle est exécutée sur bois, cuivre, fer, ivoire dont on fait des figurines, des sièges, des manches de couteau...tout cela est disproportionné, informe, souvent obscène. La tête des personnages est énorme ; les membres, ridiculement grêles ; les traits du visage, mal définis et sans caractère. »

Ce rappel de l'histoire du Continent africain qui mériterait de plus amples développements dépassant le cadre de la présente communication et le peu d'intérêt de la part des explorateurs et colonisateurs envers la statuaire sont la cause de la méconnaissance, voire de la négation de toute expression artistique.

Le Ministère de la Marine et des Colonies a fait éditer, en 1834, un important ouvrage de près de 400 pages sur le Sénégal et le Niger « La France dans l'Afrique Occidentale »; deux pages seulement y sont réservées à la religion. Il y est évoqué le fétichisme qui « se compose de pratiques dont il est malaisé de saisir la raison »... « le fétiche ou nama est une des particularités les plus remarquables de leur religion »...

Ce fétiche n'est pas décrit, il est cependant fait état de ce qu'il était placé dans un arbre : « c'est dans ce tamarinier que demeure le fétiche » (sic). ...

On ne peut qu'être consterné de l'absence de description dans un document officiel qui se voulait être exhaustif sur la description de la partie occidentale africaine dite le Soudan.

Or l'art africain s'est exprimé surtout dans les bois, matière fragile, difficilement protégée de l'humidité, des termites comme, paradoxalement, de la sécheresse.

Pour ce qui est des masques, c'est donc dans les musées qu'ils sont conservés comme il a été dit.

Il faudra une visite inopinée de Picasso en 1906 au Palais du Trocadéro pour que leur soit reconnue une qualité artistique.

L'anecdote est révélée par André Malraux, dans la « Tête d'Obsidienne ».

À l'époque, Picasso se trouve en échec devant sa monumentale toile « Les Demoiselles d'Avignon » ; l'œuvre est inachevée ; le peintre est en manque d'inspiration. Il décide donc de se rendre au Palais du Trocadéro pour y étudier les moulages de plâtre des sculptures romaines exposés dans la partie réservée au Musée de sculptures comparées, quand il se trompe et pénètre dans le musée d'ethnographie.

Il demeure ahuri, abasourdi entre le dégoût et la fascination :

« C'était dégoûtant ! le Marché aux Puces... je voulais m'en aller... je ne parlais pas... je restais... je restais... »

Picasso présentait qu'il venait de découvrir des choses magiques pour se libérer de ses angoisses ; c'est pourquoi il avouera que « les Demoiselles d'Avignon » est sa première toile d'exorcisme.

De même, Braque, Juan Gris, André Lhote, Vlaminck, Matisse , pour ne citer que certains, vont porter intérêt à l'art africain, source d'inspiration et de nouveauté.

C'est ainsi que peintres et sculpteurs se mettent à acheter et collectionner chez des brocanteurs et au Marché aux Puces des objets africains.

Connaître l'origine et les auteurs des œuvres acquises ne les intéresse pas ; ce qu'ils recherchent, ce sont des sources d'inspiration

Tous collectionnent ; les artistes vont acheter des objets à forme géométrique tandis que les amateurs vont acquérir des œuvres plus raffinées et plus proches de la perception artistique occidentale.

Francine N'Diaye écrit que Braque et Picasso se sont procuré des sculptures dont « la rude simplification des formes, l'aspect archaïque et primitif » les confortaient dans leurs propres recherches d'un art en rupture, au niveau de la forme comme de l'expression avec les notions du Beau, du Réel, telles qu'elles s'étaient imposées au XIXe siècle et auxquelles l'Académie des Beaux-Arts et les milieux officiels restaient fidèles en ce début du xxe siècle »

Les artistes et collectionneurs vont examiner les œuvres avec minutie, décrivant la facture, les traits avec les formules subjectives « d'un réalisme frappant » ou « une puissante stylisation » comme le regrette Joseph Ki-Zerbo dans son livre « l'Histoire de l'Afrique Noire » (Hatier1978)

Ainsi l'art africain était révélé aux occidentaux par les cubistes, les expressionnistes et par les surréalistes de 1906 à 1923.

Mais cette perception plastique de la statuaire africaine est purement occidentale ; l'œuvre est détachée de son contexte propre ; il convient de s'intéresser à son sens profond, aller au-delà des apparences pour comprendre la sculpture des masques à travers les fonctions qui leur sont assignées.

II – Le masque africain : objet rituel et religieux

Le masque africain considéré dans sa seule dimension plastique est un objet défonctionnalisé, alors qu'il est destiné à l'accomplissement de cérémonies rituelles.

Malraux écrivait : « C'est le musée qui contraint le crucifix à devenir une sculpture »

Quant à Laure Meyer dans son livre « Afrique noire : masques, sculptures, bijoux » elle reprend ce concept en ces termes : « Prisonnier d'une vitrine, cloué au mur comme une chouette à la porte d'une grange, le masque est un objet mort. Il était à l'origine indissociable d'un costume en tissu ou raphia, indissociable de la musique, des rythmes, des chants, des sacrifices et de tout le rituel qui l'escortaient et l'animaient immobile et solitaire... Il a perdu son sens. »

C'est pourquoi considérer l'objet à sa seule dimension plastique et esthétique, c'est faire abstraction de la fonction rituelle et religieuse pour laquelle il a été créé et destiné, car le masque suscite « une puissance surnaturelle qui tend à rendre visible l'invisible qui conduit à un symbolisme qui substitue le signe à l'image » comme l'a écrit si bien Roger Garaudy.

Toujours Laure Meyer, écrit en ce sens : « L'appréciation totale des arts africains passe par un effort conscient de la part du spectateur européen : il doit faire abstraction de ses modes de raisonnement habituels et s'efforcer d'adopter la vision de l'homme qui a créé l'œuvre ou l'a vécue. »

Pour l'homme africain le masque a un but rituel et religieux : il perpétue la mémoire des ancêtres, il agit sur les forces surnaturelles, il protège la vie communautaire en affirmant les interdits.

Il perpétue et redonne vie aux mythes de la tribu en les insérant dans la réalité des vivants ; il est l'esprit garant de la morale ; ni homme, ni animal ou encore être hybride, de par son appartenance au monde surnaturel, il imprime au subconscient collectif du groupe une force répressive.

Il va donc assurer la pérennité des rites et des connaissances indispensables au maintien de l'ordre social.

La nécessité de rendre visible l'invisible génère un symbolisme substituant le signe à l'image, forme visible d'une présence surnaturelle porteur d'une charge magique.

Par conséquent le masque, représentation de puissances surnaturelles, des esprits de la nature ou des ancêtres, est utilisé comme accessoire de costumes de danse revêtus par des initiés à l'occasion d'évocations de la naissance du monde ou d'événements ayant présidé à l'organisation de la société.

La forme du masque est traditionnelle et propre à chaque ethnie.

Le sculpteur ne crée pas, il doit se conformer à un modèle existant et au style de la tribu définis par un ensemble de moyens d'expression prescrits par la tradition auxquels l'artiste doit obéir. Ainsi il va transcrire l'imaginaire de sa tribu.

De ce fait, son œuvre remplit sa fonction sociale : en respectant les critères d'identification stylisés qu'il ne peut modifier, il ne fait que reproduire un style immuable permettant l'identification de son ethnie, de sa tribu.

Cette particularité fait qu'on ne peut conclure à un style mais à des styles puisqu'il existe près de 200 ethnies africaines.

De plus, le masque n'est pas commun dans toute l'Afrique, sinon essentiellement dans les pays de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale, jusqu'à l'Angola incluse et une partie du Congo.

Il est l'expression artistique de sociétés paysannes qui travaillent la terre. C'est pourquoi il est peu représenté chez les peuples chasseurs et les pasteurs des savanes africaines alors que chez les agriculteurs il traduit l'attachement aux traditions politiques, religieuses et culturelles, garantes du maintien de la cohésion tribale.

C'est dans la croyance en l'existence posthume des ancêtres et en leur participation active à la vie actuelle que la tribu trouve sa cohésion.

Ainsi le culte des ancêtres va se manifester dans des rites destinés à favoriser les interventions favorables des défunts ou à empêcher leur influence néfaste.

Le masque a une place essentielle dans l'exécution de ces rites.

Il est traditionnellement utilisé dans la plupart des cérémonies, rites de fertilité et d'initiation, fêtes religieuses et funéraires, manifestations théâtrales liées aux mythes fondateurs de l'ethnie.

Celui qui le porte est un initié investi des pouvoirs des esprits et ancêtres qu'il symbolise et anime par la danse.

De ce fait, il est astreint à des secrets et tabous qui le protègent de la puissance magique dangereuse du masque.

S'il est peint, le masque peut l'être en blanc, au moyen de kaolin, symbole de mort, en noir, symbole maléfique au moyen de charbon de bois, tandis que l'ocre rouge symbolise la vie.

Certains masques sont faits de peau d'antilope vernissée, d'écorce battue.

Mais la plupart sont en bois, si possible léger.

Il peut être un heaume comme chez les Mendes, à simple face ou « bifrons », ou bien un masque facial régulier coloré de noir, ocre blanc tatoué ou non, portant souvent les scarifications de la tribu s'il est anthropomorphe.

Il peut être graissé au beurre de karité, enduit de cobalt, de cire d'abeille ou encore de sang...quelquefois patiné à la fumée ou bien encore séché après avoir été enterré.

Il peut être zoomorphe à représentation animale de buffle, antilope, oiseau (calao oiseau de la sagesse), crocodile, lion, éléphant, etc....

Associant traits humains et traits animaux, il est appelé anthropozoomorphe.

Il peut présenter une expression terrifiante ou apaisante, ou bien répugnante ou grotesque puisque la fonction dicte l'expression.

Il est l'expression de l'imaginaire des esprits de la brousse ou de la nature.

Le sculpteur qui l'a produit est issu de la caste des forgerons « maîtres du feu ». Dans la société africaine, le forgeron est un individu à part puisqu'il contribue à lui procurer les outils et armes nécessaires à sa survie et à la doter des masques fabriqués dans le secret.

Il vit à l'écart du village et il est interdit aux femmes et enfants de s'en approcher tant il est redoutable car investi d'un pouvoir surnaturel : celui d'être en contact avec les esprits et les ancêtres.

De plus dans certaines tribus comme chez les Yoruba au Bénin et au Nigeria, le forgeron est disciple de Ogun, dieu vaudou, chargé de tous temps de rendre le monde habitable ; son culte lui a été reconnu après que les premiers dieux foulèrent la terre, et qu'il tailla aux hommes un sentier à

la machette dans le chaos du monde végétal et originel. Par le fer, par le feu, il était à l'origine de l'ordre établi.

Il fut alors reconnu comme dieu des chasseurs, des forgerons, des bouchers, des soldats, des agriculteurs et de ceux dont l'activité nécessite l'utilisation du fer ou du métal.

C'est pourquoi le forgeron, disciple d'Ogun, se voit reconnaître un pouvoir surnaturel en créant un masque, présentation visible de l'invisible

Comme il a été dit, il n'est pas possible pour toute l'Afrique d'aborder l'étude des masques dans sa globalité tant leur monde est complexe ; chaque groupe ethnique possède ses masques destinés à perpétuer et faire respecter ses lois, leur utilisation est donc rituelle.



Masque zoomorphe

Elle intervient particulièrement en trois circonstances :

- rites de la fertilité ;
- rites de l'initiation à la vie adulte ;
- rites des funérailles.

Encore que pour certaines tribus, ils puissent se manifester autrement et diversement selon leurs us.

Les cultes de **la fertilité** se déroulent après récolte. On les pratique en Guinée, au Mali, en Côte d'Ivoire afin d'obtenir des esprits et des



Masque anthropozoomorphe

ancêtres la permission d'assurer sa descendance, la fertilité de ses champs et la reproduction de son bétail. C'est pourquoi les esprits des parents décédés occupent une place importante parmi les puissances de l'au-delà.

Si on les néglige, ils ont la faculté de frapper les coupables et de les punir par la maladie, l'accident ou la mort ce qui incite les vivants à maintenir de bonnes relations avec eux en respectant leur culte.

Le désir de leur être agréable fait qu'en sus des prières et dons sacrificiels, on les invite aux fêtes de la famille et de la tribu pour s'assurer de leur protection. À ces occasions, les masques sont sortis et participent aux danses.

Masque Nimba chez les Baga de Guinée, aux imposantes mamelles, élégants cimiers Tyiwara chez les Bambaras, portés par paires (mâle et femelle) en sont l'exemple.

Le masque trouve aussi une place importante dans l'initiation qui va permettre à l'initié de quitter le domaine de l'adolescence pour pénétrer dans celui des adultes par la « connaissance ».

Il s'agit d'une préparation à une vie institutionnalisée destinée à faire accepter l'adolescent parmi les membres adultes de sa tribu en le soumettant à une cérémonie qui exige un isolement rigoureux de plusieurs semaines dans un camp caché en brousse pour y acquérir des connaissances pratiques relatives à la chasse, à l'éducation sexuelle et à la connaissance des traditions de la tribu.

L'initié va subir une mort rituelle, puis renaître pour gagner le monde des vivants.

Dans un lieu caché et secret de la brousse ou de la forêt, il rencontrera l'invisible et les morts.

Le masque, incarnation des ancêtres ou des esprits, est étroitement associé à cette cérémonie.

Il prend l'aspect d'animaux étranges et agressifs, de créatures difformes et effrayantes, ou bien encore d'un visage humain harmonieux et apaisé.

Il est porté sur le visage ou l'épaule avec des fibres ou des feuilles et même des plumes.

Le masque accompagnera la vie de l'adolescent devenu homme en assurant l'ordre social et la justice qui en est la sanction, le protégera en action de chasse en assurant son intégrité physique et la réussite, lui permettra de mener à bien ses cultures agraires, et bien entendu animera les rites funéraires.



Côte d'Ivoire

Masque Baoulé

Les funérailles.

Le culte des morts et des ancêtres est important chez l'africain, car s'il sait que le corps disparaît, il n'en est pas de même de l'esprit ou de l'âme qui va errer parmi les vivants ; s'il peut le protéger, il peut aussi le menacer, s'en venger, voire le punir.

Dès lors, pour préparer les âmes errantes à accéder au royaume des ancêtres, il convient de se les concilier ; investies du pouvoir de veiller au respect des traditions, elles peuvent intervenir publiquement pour évoquer les fautes commises et se constituer en juges et punir les coupables.

C'est pourquoi les funérailles sont accompagnées d'un rituel consistant en chants, danses, pendant une durée de deuil plus ou moins longue selon les ethnies.

À titre d'exemple, chez les Dogons, d'imposants masques sacrés, conservés dans des grottes cachées, ne sont sortis que pour ces circonstances.

Ils participent à la danse du « sigui » qui revêt une importance capitale car il s'agit de demander le pardon de l'ancêtre mythique par la faute duquel la mort a frappé les hommes.

Pour le Dogon, les ancêtres ne mouraient pas mais se transformaient en serpents pour se régénérer, car ces animaux symbolisent la renaissance par leur faculté de muer, c'est-à-dire de changer de peau ; pendant cette métamorphose, les ancêtres n'avaient pas le droit de parler sous peine de mort ; or, l'un d'eux ayant enfreint cet interdit, la mort frappa ses descendants.

Chez les Sénoufo, les masques représentent des animaux de brousse menaçants ou encore un génie de la brousse.

De ce fait, par l'esprit, force surnaturelle, ils s'opposent à la malédiction des morts.

Chez les Yoruba, pour chasser l'âme des morts qu'on appelle « dama », les hommes se déguisent de vêtements semblables à ceux du



Côte d'Ivoire

Masque Baoulé



Côte-d'Ivoire

Masque Yaouré

défunts et adoptent un masque, puis se livrent à une danse effrénée en brandissant ustensiles agraires, lances et couteaux et se jettent dans une bataille désordonnée, au son des tam-tam, mascarade destinée à chasser les êtres invisibles.

On pourrait évoquer d'autres utilisation des masques, mais le sujet en serait trop vaste et son évocation longue et fastidieuse.

Chez maintes tribus, les funérailles sont accompagnées de danses frénétiques animées par des hommes qui, porteurs de masques, s'identifient à la puissance spirituelle qu'ils représentent.

On peut conclure que le masque fait partie du quotidien de l'homme africain et partie intégrante de sa culture puisqu'il n'est pas de circonstance de sa vie où il ne soit présent.

Il est la forme matérielle des puissances surnaturelles qui gouvernent les hommes et assurent la cohésion sociale.

Les esprits protègent contre les influences néfastes ceux qui se conforment aux rites et assurent une coexistence paisible au sein de la tribu.

Ils sont garants du droit coutumier qui régit les rapports entre les individus tel qu'il a été créé au commencement du monde.

C'est ainsi que le coupable, s'abandonnant à la puissance des forces spirituelles, trouve son châtiment dans la prise de conscience de sa réalisation, ce qui le plonge dans un désarroi proche de la transe.

Quand la faute grave est commise à l'encontre des ancêtres ou des dieux le coupable est jugé par des chefs de famille, chefs de clans...

En cas de doute, il est soumis à l'ordalie, par l'eau, le feu, ou le poison.

On estime alors que la décision est rendue par les ancêtres ou les dieux...

Mais que deviendra ce rôle dans l'Afrique de demain avec le recul du sacré, conséquence de la civilisation

Certes la christianisation et l'islamisation n'ont pas réussi à détruire l'animisme que l'on retrouve en Haïti, transporté dans les vaisseaux des



Masque Sénoufo



Côte-d'Ivoire

Masque Dan

négriers qui entassaient les échantillons de tribus et d'ethnies africaines.

Mais que dire de l'incidence de la radio, de la désertification des campagnes et de l'explosion des villes qui désagrègent la cohésion tribale ?

Quel peut être l'impact du commerce des objets africains qui vide les sanctuaires et encourage la production de copies ?

Mais surtout dans une société en pleine mutation, quel sera le rôle et le pouvoir des masques pour régler les conflits, l'ordre et la paix sociale puisque le droit institutionnel imité de l'Occident paraît devoir à court terme s'imposer ?

Certains pourront s'en réjouir ou rester indifférents, n'ayant vu dans le masque que le symbole répugnant de peuples barbares assoiffés du sang des victimes que l'on sacrifie, les statues et les masques en étant parfois couverts.

Mais n'est ce pas oublier que le sacrifice de sang n'est pas l'apanage des peuples primitifs, certaines civilisations, qui nous sont plus proches, ne se sont pas satisfaites du sacrifice d'un coq ou d'un taureau !

Dieu n'avait-il pas demandé à Abraham le sacrifice de son fils ? Artémis n'avait-elle pas exigé d'Agamemnon celui d'Iphigénie pour prix de son départ d'Aulis afin de réparer l'affront qu'il lui avait causé ?

Considérer le masque africain à cette seule appréciation serait faire abstraction d'une autre culture, d'une autre civilisation, que l'on vient de découvrir et qui, sans doute, est en train de disparaître dans un temps plus ou moins long.

N'est-il pas regrettable que la disparition de la culture d'un continent soit le prix à payer à la modernité ?

Il en restera cependant que l'Afrique, continent sans écriture, aura gravé son histoire et ses mœurs dans le bois de ses masques.



Côte-d'Ivoire

Masques Dan



Gabon

Masque Béti



Gabon

Masque Fang



Gabon

Masque Punu

Je ne puis conclure sans évoquer l'émouvant poème du « poète de la négritude » Léopold Sédar Senghor :

Masques ! O masques !

*Masque noir, masque rouge, vous masques blanc-et-noir.
Ancêtre à la tête de lion,
Vous gardez le lieu forclos à tout rire de femme, à tout sourire qui se
fane,*

*Vous distillez cet air d'éternité où je respire l'air de mes pères.
Masques aux visages sans masque, dépouillés de toute fossette
comme de toute ride
Qui avez composé ce portrait, ce visage mien penché sur l'autel de
papier blanc à votre image,
écoutez-moi !!*

*Voici que meurt l'Afrique des empires
C'est l'agonie d'une princesse pitoyable
Et aussi l'Europe à qui nous sommes liés par le nombril.*

*Fixez vos yeux immuables sur vos enfants que l'on commande
Qui donnent leur vie comme le pauvre son dernier vêtement.
Que nous répondions présents à la renaissance du Monde
Ainsi le levain qui est nécessaire à la farine blanche,
Car qui apprendrait le rythme du monde défunt des machines et des
canons ?
Qui pousserait le cri de joie pour réveiller les morts et orphelins à
l'aurore ?
Dites, qui rendrait la mémoire de vie à l'homme aux espoirs
éventrés ?*

Ils nous disent les hommes du coton, du café, de l'huile,

Ils nous disent les hommes de la mort :

*Nous sommes les hommes de la danse dont les pieds reprennent
vigueur en frappant le sol*

Prière aux masques



Masque heaume

L'HÔTEL DE BARRAL D'ARÈNES SOUS-PRÉFECTURE DU GARD AU VIGAN

par Romain DAUDÉ
Correspondant

En 2007, le Conseil Général du Gard a inauguré avec la mairie du Vigan la restauration remarquable d'une demeure du XVIII^e siècle, l'hôtel de Faventines, appelé Château d'Assas. Du côté opposé de la rue et à quelques pas, se trouve la sous-préfecture du Gard, hébergée dans un autre de ces hôtels particuliers qui faisaient l'étonnement et l'admiration des visiteurs au XVIII^e siècle et valurent à la ville le surnom de Petit Montpellier.

L'hôtel de Barral d'Arènes est situé dans la rue des Barris, sur l'ancienne route royale d'Aix à Montauban. Il offre un regard croisé sur l'architecture et la décoration d'une demeure cévenole aux XVIII^e et XIX^e siècles et nous fait rencontrer les deux lignées qui s'y sont succédé (Barral d'Arènes et d'Assas-Montdardier) avant que le bâtiment ne devienne la propriété du conseil général du Gard et de la mairie du Vigan et que les services de la sous-préfecture ne s'y installent.

I- Du Vigan à Versailles, ascension des Barral, seigneurs d'Arènes.

La famille de Barral d'Arènes est fort ancienne en Languedoc. On la trouve présente à Narbonne, Pézenas, Béziers au XIX^e siècle et également dans les vallées viganaises comme le prouve Guillaume de Barral habitant du Vigan à la fin du XV^e siècle. Son testament en date du 7 juillet 1516, lui donne la qualité de seigneur d'Arènes.



C'est la première mention vérifiable de l'entrée de cette terre dans la famille et aussi de l'installation des Barral au Vigan.

À l'heure où Le Vigan se protège toujours derrière des remparts auxquels s'adjoignent des fossés en temps de guerre, les Barral font leur habitation d'un mas important à l'extérieur de la vieille ville comme il est mentionné dans des actes de 1551 concernant l'achat et les quittances de la maison et clos de M. [Guillaume] d'Arènes sur le chemin du Rouergue.

La demeure est alors aux champs, entourée d'un damier de jardins potagers et de vergers, séparés les uns des autres par des murets qui descendent vers l'Arre ou montent jusqu'aux premiers traversiers. Bâtie massive, et sans doute austère, elle possède une galerie ajourée qui surplombe une cour intérieure flanquée d'une tour dans laquelle se loge l'escalier qui dessert les différents niveaux. À l'étage noble, les murs épais sont certainement percés de fenêtres à meneaux à l'image des demeures contemporaines (château d'Assas près de Blandas, château de La Valette

près de Bez). Autour de la cour, les écuries, les communs et la basse-cour. Touchant aux bâtiments, l'enclos ceint de murets en galets de rivière, avec le potager, et au-delà les vergers.

La façade principale donne sur la route royale d'Aix à Montauban, et voit chaque jour passer les voyageurs : marchands, paysans se rendant aux marchés ou aux foires du Vigan, mais parfois aussi, les gens de guerre. Une demeure aux champs c'est assurer son autosubsistance alimentaire en y alliant une relative rentabilité : les excédents de fruits et de légumes approvisionnent les marchés locaux ou bien sont échangés. La fin « juridique » des remparts du Vigan, rasés après l'Édit d'Alès, va rattacher définitivement la demeure à la trame urbaine même si une dualité ville/campagne perdure puisque la façade principale regarde une rue (les Barris) alors que la façade arrière ouvre toujours sur les jardins et la campagne.

Lignée guerrière, les Barral d'Arènes donnent bien des fils aux armées royales et parfois même combattent ces dernières, comme lors des guerres de religions, où la famille farouchement protestante met son épée au service de la cause réformée... Ainsi, lors du soulèvement du duc de Rohan, Jean de Barral, seigneur d'Issartines et consul du Vigan soutient le duc par tous les moyens face à une population locale plutôt tiède¹. Un des ses fils, Théodore de Barral, épouse le 30 octobre 1650 Isabeau de Lautal, issue elle aussi d'une de ces lignées « piliers » de la Réforme au Vigan. Le retour des Barral dans le giron de Rome se fait progressivement dans les années qui suivent, même si une certaine suspicion persiste envers ces « nouveaux convertis »².

L'illustration de la famille dans la carrière des armes se poursuit avec Théodore de Barral, seigneur d'Arènes (avant 1675-1729). Lui aussi est exemplaire de ces hobereaux cévenols, récents catholiques, rudes combattants, cadres hors pair des régiments de l'époque. Il est *entré fort jeune au service* et achève sa carrière comme maréchal de camp des armées

1. Le pardon royal interviendra le 1^{er} juin 1629.

2. En 1692, soldats et hommes en armes cernent la demeure afin d'arrêter le valet de M. d'Arènes, un dénommé Puechmary. Avec d'autres conjurés, il préparait l'assassinat de Jacques Daudé, subdélégué de l'Intendant du Languedoc au Vigan et alors pourfendeur zélé des huguenots récalcitrants. Arrêté avec d'autres, Puechmary est conduit sous bonne escorte à Aigues-Mortes afin d'y être détenu...

du roi. Il apprécie de revenir en permission au Vigan et y retrouver famille et amis. C'est le lieu des origines et le repos du guerrier où il se consacre à des loisirs badins comme les cartes ou la correspondance, ou à d'autres plus austères comme le classement des titres de propriétés ou de droits d'eau, l'établissement de généalogies... En 1725, son fils, Clément de Barral d'Arènes épouse Anne de La Treilhe de Sorbs, issue d'une lignée de seigneurs du causse. Cette union est décisive pour la famille. En effet, la sœur de la mariée est alliée au marquis de Castellane³, qui appartient au clan du tout-puissant cardinal de Fleury. Mieux encore, la mère du prélat est née La Treilhe de Fozières, et se trouve être parente d'Anne. La venue des Barral à Versailles ne pouvait se faire que sous le patronage du tout-puissant ecclésiastique. Cette parentèle prestigieuse est un appui de poids pour le jeune Clément de Barral qui convoite une lieutenance au régiment de La Reine-cavalerie⁴. En l'espace de deux générations, la famille a franchi la distance considérable qui sépare les Cévennes de Versailles.

Entrée dans les Lumières

À nouveaux horizons, autre décor : les Barral entament une campagne de travaux menée par intermittence qui s'échelonnent des années 1730 à 1756. Si le nom du maître d'œuvre est demeuré dans l'ombre de l'histoire, il semble presque certain que ce fut François Turreau, architecte de la chapelle des Capucins, de l'hôtel de Vivens de Ladoux et surtout de la demeure des Faventines au Vigan (actuel Château d'Assas). Parmi les nombreux architectes que comptent les vallées viganaises, le bourguignon François Turreau a la faveur de la noblesse locale.

Pour ce qui regarde la structure, l'architecte conserve un bâtiment en L, fait disparaître la cour intérieure et l'ancienne galerie, dégage une terrasse séparant la demeure des jardins. L'ensemble des façades est restructuré : le maître d'œuvre impose la régularité et un caractère imposant avec de hauts murs lisses uniquement rythmés par les fenêtres et les portes

3. Une cuillère à sucre, réalisée par l'orfèvre Deshons, du Vigan, et portant les armoiries du marquis de Castellane rappelle ces liens familiaux. In Bilgi Kenber, *Les Cuillers à sucre dans l'orfèvrerie française du XVIII^e siècle*, Somogy, 2005.

4. La charge est obtenue après 1720.

et souligné par les chaînages d'angle en pierres de taille. Partout, la simplicité prévaut : absence d'avant-corps, de console ou bien de corniche... Vingt-trois fenêtres laissent pénétrer le jour sur la façade donnant sur la rue des Barris et vingt-huit sur l'enclos... En résumé, l'architecte conjugue le souci d'économie (utilisation pour partie des bases existantes, abandon de toute décoration sculptée ou ornementation) et l'effet de grandeur (imposantes façades percées de très nombreuses fenêtres).

À l'intérieur, le vestibule d'entrée donne sur une vaste cage d'escalier qui possède une de ces belles rampes qui font la réputation des ateliers de serrurerie du Vigan. Le premier repos ouvre sur la terrasse et au-delà sur l'enclos. Sur le côté de la rue du Verdier se logent les cuisines, la salle du commun, les caves, le cellier, la cave à vin, le bûcher, le lavoir, le four et le garde-manger.

À l'étage noble, les pièces se commandent les unes aux autres, avec sur la rue, les espaces de réception et sur le jardin, les chambres. Chaque pièce possède bien entendu sa cheminée, en marbre pour les espaces de réception et en bois pour les pièces plus intimes. Murs, corniches et plafonds reçoivent une légère décoration en stuc où se retrouvent les élans champêtres des modes Louis XV : attributs des travaux des champs, guirlandes de fleurs, tourterelles, faisceaux de gerbes... Les sols sont en carreaux de terre cuite et des placards moulurés sont aménagés dans les murs, tous peints, car faits de *méchant bois*. L'intérieur répond à l'ordonnancement extérieur : décor simple et fonctionnel avec une recherche d'effet sur les éléments centraux comme les portes et les cheminées.

Avec ces années de travaux qui se poursuivent par à-coup, les Barral d'Arènes font quitter à leur demeure viganaise ses habits d'antique maison seigneuriale pour la transformer en une résidence familiale moderne, lumineuse, ouverte, à l'image du siècle de l'Encyclopédie. La vie y est calme et paisible, comme sur ces trumeaux peints où les scènes de chasse alternent avec la musique et les jeux. On s'emploie aux vergers à ramasser les pommes reinettes, ou bien à la récolte de la feuille de mûrier, et lorsque l'on a la bonne fortune d'avoir quelques possessions sur le causse de Blandas ou sur celui de Campestre, on en retire de la viande d'agneau, du gibier, des truffes et des fromages. Clément de Barral expédie d'ailleurs

régulièrement une bonne part de ces productions locales à sa famille dispersée à travers le royaume⁵.

À la génération suivante, le fils aîné de Clément et d'Anne de Barral, Théodore, qui sera écuyer de Madame Sophie de France, décide de s'établir dans la plaine et va peu à peu céder les possessions de la famille au Vigan. Pour cela, le 4 mars 1762, il vend les terres d'Arènes à la famille de Faventines pour la somme de 30 000 livres⁶. Quatre jours après, les mêmes se portent acquéreurs d'un terrain planté de mûriers ainsi que d'un jardin au Vigan pour 2 600 livres⁷. Puis en mars 1763 c'est François Valette, gendre de Monsieur de Faventines, qui est l'acheteur d'un pré au Vigan pour un montant de 6 562,10 livres⁸. Les possessions viganaises de la famille de Barral d'Arènes se trouvent bientôt à peu de choses près toutes liquidées.

Il ne reste plus qu'à trouver un acquéreur pour l'hôtel familial. Justement, deux frères, Claude-François et Jacques-François d'Assas-Montdardier souhaitent acquérir une résidence sur la rue des Barris. Officiers en retraite, ils désirent s'établir dans une demeure digne de leur rang. L'acte est passé le 30 novembre 1768 chez Maître Gendre, notaire royal du Vigan. La propriété y est dépeinte comme une *maison et enclos attenant plantée de mûriers (...) au Vigan au faubourg haut*. En quittant les montagnes pour la plaine, une page d'histoire se tourne pour les Barral d'Arènes qui vont s'installer à Pézenas⁹.

II – Le cabinet des muses et des sciences

L'hôtel passe dans une lignée illustre qui donna de nombreux militaires et gens d'armes au parti protestant durant les guerres de religions. La branche d'Assas-Montdardier a pour origine l'alliance en 1684 de François

5. Archives de Barral d'Arènes. Collection particulière. Lettre d'avril 1741.

6. Archives départementales du Gard. 11 C 826. Minutes Séverac.

7. Archives départementales du Gard. 11 C 831. Minutes Combet.

8. Archives départementales du Gard. 11 C 826. Minutes Aguze.

9. Cet intérêt des Barral pour l'architecture et l'aménagement de demeures se poursuit après le départ des Cévennes, puisqu'en 1777, Théodore de Barral d'Arènes va acquérir de Louis de Bourbon, prince de Conti, le très beau domaine du Parc près de Pézenas...

d'Assas¹⁰, fidèle du duc de Rohan avec Anne de Ginestous-Montdardier, fille du dernier pasteur des Cévennes viganaises.



Théodore de Barral. I^{er} marquis de Barral d'Arènes.
(Le Vigan, 10 juin 1727. †Pézenas, 21 août 1789).
©Collection particulière.

Le 15 juin 1768, Jacques-François d'Assas épouse Élisabeth de Faventines, déjà veuve par deux fois, qui lui apporte, outre une dot confortable, des projets pour la décoration et l'ameublement de la

10. Il meurt en Italie en 1693.

demeure : les pièces de réception ont les murs tendus de soie et reçoivent un mobilier élégant, les sols sont couverts de tapis de Turquie... À défaut d'un état ou d'un descriptif précis de l'ameublement, nous pouvons évoquer leurs interventions sur la décoration au travers de quelques éléments encore en place (cheminée en marbre et panneaux stucés à motifs à soupière, frises cannelées, décorations à l'antique si chères au règne de Louis XVI). Le décor est planté. Les d'Assas-Montdardier vont s'attacher à lui donner une nouvelle âme et un rayonnement.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle au Vigan, deux hôtels particuliers ont des rencontres autour de la littérature, de la politique, de la musique, réunions qui viennent entrecouper une vie intellectuelle plus généralement dominée par les pratiques religieuses, les parties de cartes, causeries et autres badinages... C'est l'hôtel de Ginestous où l'épouse du gouverneur reçoit chaque semaine et c'est aussi l'hôtel de Vissec où l'on retrouve madame de La Tour du Pin, épouse du baron d'Hierle et gouverneur d'Aulas, qui y reçoit outre ses familiers, les quelques voyageurs et hôtes de passage bien nés qui font étape dans la vallée. En août 1758, c'est un certain Laurent Angliviél de La Beaumelle... À partir des années 1774, le marquis d'Assas-Montdardier et son épouse ouvrent les portes de leur salon à une société plus mêlée où l'élément aristocratique s'efface – un peu – devant l'esprit et les accointances intellectuelles : on y côtoie le docteur Rouger, introducteur de la vaccine au Vigan, on y parle littérature, peinture, magnétisme, ou encore astronomie... L'hôtel devient incontournable dans la vie intellectuelle du Vigan et le couple mène la vie à grandes guides¹¹.

Si la Révolution est accueillie avec faveur par la population locale, tous ordres confondus, les événements vont prendre une tournure dramatique et c'est dans le contexte de la Terreur que la rencontre de l'hôtel de Barral d'Arènes avec la toute jeune autorité préfectorale va se faire. En 1792, alors que les *ci-devant et autres suspects* sont emprisonnés à l'hôtel de Faventines, la municipalité révolutionnaire réquisitionne pour le logement des troupes la demeure à raison de trois livres par mois. Des

11. À la veille de la Révolution, les rôles de capitations précisent que « *Messieurs d'Assas de Montdardier emploient quatre domestiques* » pour leur hôtel du Vigan.

portes et des placards sont forcés, et plusieurs vols sont à déplorer. En 1799, il est à nouveau loué pour l'installation des bureaux de la mairie.

Le premier sous-préfet du Vigan est nommé le 17 germinal an VIII. Jacques-Antoine Rabaut-Pommier, ancien pasteur, membre de la Convention, a voté la mort du roi Louis XVI, connu en 1794 les geôles de la Terreur et n'a échappé à l'échafaud que grâce au 9 Thermidor. Il est installé le 17 Prairial an VIII¹² mais démissionne en 1803 afin de regagner Paris où il reprend son ministère de pasteur.

Le fils de Jacques et d'Élisabeth d'Assas-Montdardier, François-Clément, officier de Marine, revient d'émigration. Il se trouve être le bailleur de la sous-préfecture. Cette dernière, en 1807, arguant que l'hôtel offre un espace permettant d'avoir dans un même lieu les bureaux, les archives et la résidence du sous-préfet, offre d'acquérir le bâtiment. Le projet n'aboutit pas. La location se poursuit donc. Le comte d'Assas épouse la fille de l'avocat Aguze-Lavalette¹³. L'union demeure stérile mais fait de lui le seul et unique héritier de son épouse et de son beau-père. Il va convoler en deuxième noce avec une voisine, Élisabeth-Adélaïde Saubert de Larcy. Son exil et sa fidélité aux Bourbons lui valent sous la Restauration la croix de Saint-Louis, le grade de capitaine de frégate et le titre de Gentilhomme de la Chambre du roi. Il est également maire du Vigan de 1814 à 1817. Grand amateur de sciences, il fait édifier un observatoire sur le Pic de La Tude au-dessus du village de Montdardier afin d'y observer les astres¹⁴. Il partage son existence entre Le Vigan et Paris où il s'éteint dans les années 1840.

12. 5 juin 1800.

13. Ce dernier a été un important acquéreur de Biens nationaux et agissait vraisemblablement pour le compte des familles émigrées.

14. Il publie même un *Mémoire sur la détermination de la parallaxe et du mouvement propre en déclinaison des étoiles, par M. le comte d'Assas-Montdardier, ... au moyen de sa nouvelle méthode des occultations artificielles. Inséré dans la Connaissance des Temps de 1831, par décision du Bureau des Longitudes*. Imprimerie de Huzard-Courcier, Paris, 1828.

3 – UNE SOUS-PRÉFECTURE NOMADE.

La sous-préfecture du Vigan désire ardemment acquérir ou édifier un bâtiment afin d'y installer ses services. Un projet d'acquisition de la demeure du comte d'Assas est même à l'ordre du jour comme le prouve une aquarelle accompagnée d'un devis conservés aux Archives départementales du Gard et datés du 10 janvier 1836 qui montrent des projets d'aménagements des jardins. Nous y notons la présence de l'escalier à double révolution qui permet de descendre aux jardins depuis l'étage noble¹⁵. De la même époque, au deuxième étage sur le côté rue, deux pièces (utilisées aujourd'hui comme débarras) ont conservé des papiers peints anciens. Dans la première chambre, il s'agit d'un fond gris constellé de fleurs de lys stylisées bleues et blanches, une bande pour la plinthe imitant le marbre et la partie supérieure soulignée par un galon bleu et or sur fond vert. Dans la pièce contiguë, des couches de papiers peints dont les plus vieux semblent être d'époque Restauration sont visibles sur certains murs et sur les placards. Dans l'un d'entre eux, les faces cachées des étagères sont tapissées de chutes aux couleurs remarquablement vives et bien préservées avec un fond losangé à fleurettes, sur la partie inférieure duquel court une frise de motifs de l'Antique (rinceaux, des lyres et des urnes) violets ombrés d'orangé.

En 1843, le conseil d'arrondissement émet le vœu d'acheter une demeure assez vaste ou bien un terrain pour y édifier le bâtiment qui abritera la sous-préfecture. En conséquence de quoi, en juillet 1844, la municipalité du Vigan vote 20 000 francs de participation. Les choses vont assez loin puisque une affiche est même imprimée annonçant la construction prochaine d'un hôtel de sous-préfecture au Vigan¹⁶. Le projet se précise l'année suivante lors de la séance du conseil municipal du 16 novembre 1844 convoquée pour choisir un emplacement pour la construction d'un hôtel de sous-préfecture. Le préfet y expose que *les possesseurs des diverses maisons qu[e l'autorité préfectorale] avait eues en vue ou n'ont pas voulu les vendre ou en ont demandé des prix excessifs qui s'élèvent presque au double de leur valeur réelle eu égard surtout aux frais considérables d'appropriation qu'elles nécessiteraient, que par conséquence, elle a été forcée de renoncer à pourvoir la sous-préfecture d'un hôtel déjà construit et de s'occuper de la recherche d'un emplacement*

15. Archives départementales du Gard. 4 N 34.

16. Archives départementales du Gard. 4 N 33.



convenable à la construction de cet édifice ; qu'après s'être livrée à cet effet aux investigations les plus exactes, elle s'est déterminée à proposer l'acquisition d'une parcelle de terrain dépendante d'un plus grand corps appartenant aux enfants mineurs Triaire, qui est située vers l'extrémité inférieure de la place des Châtaigniers ¹⁷. En vertu de quoi, le conseil municipal confirme au préfet la nécessité d'acheter un emplacement pour la construction de cet hôtel ; que celui qui est indiqué par la commission vers l'extrémité de la place des Châtaigniers, outre qu'il est en l'état le seul disponible et convenable, se trouve dans des conditions telles qu'il paraît devoir fixer l'opinion du Conseil municipal ; que l'édifice qu'il occuperait aurait sa façade parallèle à la grande allée de la belle promenade des Châtaigniers et se trouverait compris entre les deux rues projetées dans le plan d'alignement de la ville, l'une dite la nouvelle rue du Verdier et l'autre à ouvrir dans l'enclos de M. le Comte d'Assas-Montdardier ; que la construction de cet édifice serait un moyen de hâter l'époque de l'ouverture

17. Archives municipales du Vigan. Registre des délibérations. 16 novembre 1844.

*de ces deux rues latérales et de provoquer, dans l'alignement de la grande allée, d'autres constructions régulières qui contribueraient à l'embellissement de la promenade et fourniraient l'un des plus sains et des plus beaux quartiers de la ville*¹⁸. Le conseil municipal approuve la décision d'acquérir la parcelle à la tutrice des enfants Triaire et demande au préfet d'approuver ladite délibération.

Le comte d'Assas-Montdardier, bailleur du sous-préfet et principal vendeur potentiel réagit promptement par deux lettres adressées au maire : l'une du 20 décembre, dans laquelle il propose *de vendre l'hôtel qu'il possède en cette ville, rue des Barris et dont M. le sous-préfet occupe depuis plusieurs années, à titre de location, une partie du rez-de-chaussée et du premier étage, pour être converti en Hôtel de sous-préfecture*¹⁹ et une du 9 janvier 1845, où il renouvelle son offre. Le 10 janvier, le conseil municipal renonce à bâtir un hôtel de la sous-préfecture et décide de préparer l'acquisition de la maison du comte d'Assas. Le 15 janvier, un devis des ouvrages d'appropriation de la maison d'Assas-Montdardier est dressé par M. Chapot, architecte de la ville et le 30 novembre une ordonnance royale autorise l'achat du bâtiment.

L'acte de vente est passé le 20 décembre 1845 chez maître Gendre, avocat-notaire au Vigan : « *Mme Élisabeth Adélaïde Saubert de Larcy veuve de M. François-Clément comte d'Assas de Ginestous-Montdardier, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, [...] légataire d'un quart en propriété et d'un autre quart en usufruit des biens de son défunt mari, suivant un testament olographe en date du 25 septembre 1821* » et « *M. Louis-Joseph comte d'Assas de Ginestous-Montdardier, propriétaire, [...] agissant comme unique succédant, audit Sr comte d'Assas son père, pour les trois quarts restants des biens de ce dernier* » vendent à *M Jean David Joseph François Aigouin de Montredon Sous-préfet de l'arrondissement du Vigan, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur [...] en vertu d'une délégation de M. le Préfet du département du Gard [...] ce dernier agissant en exécution de l'ordonnance royale au nom du département à faire la présente acquisition, « une maison à trois étages outre le rez-de-chaussée située au Vigan, rue des Barris, avec une cour sur le derrière les*

18. Idem.

19. Archives municipales du Vigan. Registre des délibérations. 9 décembre 1845.

*bâtiments qui en dépendent & la galerie allant de ladite maison à la promenade des Châtaigniers, le tout contigu & tenant du levant à la rue des Barris du côté du midi à un terrain qui sera ci-après vendu à la ville du Vigan, pour l'établissement d'une rue nouvelle, du côté du nord aux Srs Damesme et Dée et à une petite maison et écurie des vendeurs sises au fond de la cour, louées verbalement au Sr Quatrefages et ouvrant sur la rue du Verdier et du couchant à la promenade des châtaigniers*²⁰. Il est convenu que le département pourra en disposer en pleine propriété et usufruit à compter du premier janvier suivant. La « vente est faite moyennant la somme de quarante six mille francs dont vingt trois mille francs à la charge du département et vingt trois mille francs à la charge de la ville du Vigan²¹. »

Plusieurs clauses émaillent ladite vente. Citons parmi elles, la première : « *il est réservé en faveur de M. et Mme d'Assas la jouissance du second étage de la maison, des greniers dont ils jouissent actuellement, d'un petit garde-meuble situé en haut de la première rampe de l'escalier du second étage et de deux caves à droite du porche ayant leur entrée sous la première rampe de l'escalier du premier étage pendant trois ans à partir du jour de la prise de possession sans que l'un et l'autre soient tenu de payer aucun loyer ni indemnité pour cette jouissance [...]* » et la troisième : « *les dits Sr et Dme d'Assas s'étant réservé la tenture en soie de la salle de compagnie seront tenus en enlevant cette tenture de la remplacer par un papier peint convenable à la décoration de l'appartement & choisi par l'architecte de la ville d'accord entre les vendeurs et M. le Sous-préfet.*²² »

Enfin, les vendeurs cèdent à la ville du Vigan un petit jardin situé rue des Barris vis-à-vis la maison ci-dessus vendue pour l'hôtel de sous-préfecture, lequel jardin a pour tenants & aboutissants du couchant ladite

20. Archives départementales du Gard. Acte de vente de l'hôtel de la sous-préfecture (20 X 1845).

21. Archives départementales du Gard. Acte de vente de l'hôtel de la sous-préfecture (20 X 1845). La ville du Vigan veille à étaler sa participation : deux mille francs après la transcription de l'acte, six mille francs le 1^{er} janvier 1847, six mille de mieux le 1^{er} janvier 1848, six mille encore le 1^{er} janvier 1849 et trois mille enfin le 1^{er} janvier 1850 « *le tout avec l'intérêt légal à compter du premier janvier prochain jour de l'entrée en jouissance* ».

22. Archives départementales du Gard. Acte de vente de l'hôtel de la sous-préfecture (20 X 1845).

*rue des Barris, du levant M. de Faventines, du côté du midi une petite rue allant de celle des Barris à la rue de la Prairie, & du côté du nord au Sr Bouniol ainsi qu' un terrain dépendant de leur enclos situé dans la même rue des Barris, lequel terrain partant de cette dernière rue & longeant la façade méridionale aboutit à la promenade des châtaigniers et est d'une largeur de dix mètres sur toute sa longueur*²³ le tout afin de d'établir une place publique joignant la rue des Barris vis-à-vis de l'hôtel de la sous-préfecture ; de créer une nouvelle rue de dix mètres de largeur faisant communiquer la rue des Barris à la promenade des Châtaigniers. Cet achat clôt les longues années d'errance des bureaux de la sous-préfecture au Vigan. La cohabitation de ces derniers avec la comtesse d'Assas et son fils ne va pas sans heurts et un échange doit intervenir dès 1847, les d'Assas récupérant une partie du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étage donnant sur la rue. La comtesse s'éteint le 15 février 1858.

Dernier de sa branche, Louis-Joseph d'Assas-Montdardier, en digne héritier de son père, est un esprit curieux, qui se consacre aux sciences et aux inventions de son temps. La photographie l'attire tout particulièrement²⁴. Il fait établir un télégraphe (ancien système) entre le galetas de l'hôtel du Vigan et le château de Montdardier, reprend les calculs astronomiques de son père, s'enthousiasme pour les questions de chemin de fer et de botanique, mais également pour la philosophie, la littérature ou encore l'ésotérisme... Il est élu adjoint au maire du Vigan en 1848 et créé au second étage de l'hôtel de ville un théâtre²⁵. Héritier d'une fortune extrêmement diminuée, il se prend de passion pour les fluides, certain que son corps possède une grande puissance magnétique, il se persuade qu'un trésor est dissimulé dans une de ses propriétés, le château de La Valette. Enfin, faute d'avoir découvert un trésor, il s'engage dans la voie de l'art dramatique décidé à relever coûte que coûte la fortune familiale. Plusieurs pièces demeurent à l'état de manuscrits²⁶ mais la dernière, intitulée *La Vénus de Milo* est promise au succès, il en est intimement convaincu. Il se

23. Idem.

24. Aspect étudié par O. Poujol dans *l'Atelier photographique de Louis d'Assas*, in *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, octobre 1996.

25. L'Écho des Cévennes, samedi 29 janvier 1859.

26. Elles sont aujourd'hui la propriété du Musée Cévenol, au Vigan.

rend donc à Paris et visite les salons²⁷. La pièce est finalement montée à ses frais et représentée pour la première fois sur le théâtre impérial de l'Odéon, le 15 octobre 1858. Pour ses soutiens c'est « un succès d'estime », et pour ses détracteurs une occasion de charivari journalistique qui le poursuit jusque dans la tombe²⁸. On salue l'auteur et on s'empresse d'oublier la pièce... Cette aventure théâtrale achève de ruiner un patrimoine passablement dérangé. Le singulier comte Louis d'Assas-Montdardier, demeuré sans alliance, s'éteint à Paris en janvier 1859²⁹. Cette disparition permet à l'autorité préfectorale d'occuper le bâtiment dans sa totalité.

Sous la Troisième République, deux rapports de l'architecte du département donne une description des pièces de l'hôtel et de leur occupation : au rez-de-chaussée, à gauche, s'ouvre immédiatement la grande pièce servant de cabinet au sous-préfet, le cabinet adjacent est occupé par le secrétaire de la sous-préfecture, puis à la suite, le bureau des employés, puis celui des agents-voyers, toujours dans le prolongement, le cabinet particulier de l'agent voyer qui termine l'angle du bâtiment. Toute cette partie est très humide [à cause des infiltrations occasionnées par le sol

27. Le comte de Viel-Castel raconte dans ses mémoires qu' « un certain comte d'Assas est venu lire un petit drame en vers, en trois actes, où la statue de la Vénus de Milo joue le rôle principal. Cela est spirituel et bien tourné ». in Comte Horace de Viel-Castel, *Mémoires sur le Règne de Napoléon III (1851-1864), publiés d'après le manuscrit original et ornés d'un portrait de l'auteur, avec une préface par L. Léouzon Le Duc, tome III, 1854-1856*, Paris, chez tous les libraires, 1888, pp. 156-157.

28. « On se souvient des critiques passionnées auxquelles a donné lieu *La Vénus de Milo*, au sein de la presse parisienne. Louis d'Assas essaya cette tempête sans murmurer et sans que la sérénité de son âme en fût le moins du monde altérée. Il s'était remis courageusement à l'œuvre quand la mort est venue le surprendre. On pouvait du moins espérer qu'il en avait fini avec les tracasseries des petits journaux. Il n'en a rien été. Sa cendre était à peine refroidie que *le Figaro*, oubliant le respect qu'on doit aux morts, surtout à ceux qui emportent la considération publique, a annoncé la fin prématurée de notre compatriote de la façon la plus irrévérencieuse. Le Bureau de la *Loge Viganaise* obéissant à un sentiment de légitime indignation, a envoyé au rédacteur en chef du *Figaro*, une protestation énergique en le dispensant désormais de l'envoi de sa feuille. Nous devons cependant ajouter que parmi les représentants de la presse parisienne, il en est un, M. Frédéric Thomas, qui, en homme de goût et de cœur, a su payer à notre concitoyen, dans un article plein d'urbanité et de mesure, un digne tribut d'éloges et de regrets. » in *L'Écho des Cévennes*, samedi 5 février 1859.

29. « Le comte Louis d'Assas vient de mourir après une courte maladie de 48 heures, suite d'un épuisement causé par les veilles et les chagrins » extrait tiré du *Messenger du Midi* et repris par *l'Écho des Cévennes*, samedi 29 janvier 1859.

plus élevé du côté du jardin], *particulièrement dégradée [...] et à peu près inhabitable pendant une grande partie de l'année*³⁰. La pièce attenante affectée aux archives, sans air ni lumière, est jugée *impropre à sa destination par l'effet désastreux de l'humidité*. Le bâtiment des remises et écuries, situé dans la cour n'est pas en meilleur état. Il est décrit comme extrêmement délabré, l'infiltration des eaux pluviales en ayant pourri les planchers, les ouvertures et la porte cochère. À l'étage noble, la chambre ouvre sur la terrasse et le perron, communique avec un petit salon carré qui ouvre lui-même sur la salle à manger, pièce pour laquelle l'architecte réclame la création d'une cloison pour isoler ladite pièce du grand palier de l'escalier sur lequel elle ouvre directement. Vient ensuite une autre chambre qui fait angle avec les jardins et la rue. Suivent le grand salon, l'antichambre et une petite pièce. De l'autre côté de l'escalier desservant le second étage, les cuisines, fort sommaires, possèdent un sol en parquet. Au second étage, il est rapporté que le plancher de la grande pièce d'entrée est affaissé, et largement fragilisé par les infiltrations continues des eaux pluviales. Les travaux sont plus conséquents à ce niveau : ce ne sont pas moins de quatorze fenêtres qui doivent être changées, chaque orage transformant les pièces en mares... Le descriptif s'achève par le rappel que *l'estimation a été faite dans les conditions les plus simples et conséquent, à l'exclusion de toutes pensées de luxe*³¹. Il s'agit davantage en effet d'un sauvetage que d'un aménagement ! Ces rapports alarmants entraînent des projets d'édification d'un nouveau bâtiment comme le montrent les plans et coupes conservés aux Archives départementales du Gard. Ce projet resta dans les cartons³².

D'autres éléments ne manqueront pas de venir compléter ce début d'enquête historique et architecturale. Voici pour l'heure un peu de temps retrouvé pour une demeure seigneuriale posée au milieu des champs, devenue au XVIII^e siècle un hôtel particulier, à mesure que la ville se libère du corset des remparts qui l'enserrait.

30. Archives départementales du Gard. Rapport de l'architecte départemental. Circa 1873.

31. Idem

32. Archives départementales du Gard. 4 N 32. Dessins et coupes du 11 août 1898.

Façade principale. ©Sous-préfecture du Vigan.



Au cours des siècles, nous y croisons tour à tour des gentilshommes d'épée, les Barral d'Arènes, et de plume, les d'Assas-Montdardier. Les premiers lui ont donné un corps, une décoration et surtout un nom, les second y apportèrent des lettres et de la curiosité. La sous-préfecture enfin, a consacré l'autorité et la fonction de représentation du bâtiment.

BIBLIOGRAPHIE

COLLECTIF, *Les maisons de l'État dans le Gard, Hôtels de la préfecture et des sous-préfectures, 1800-2000*. 2000, p. 40 et 41.

**NOTES SUR QUELQUES TROUBLES RARES DU
COMPORTEMENT PSYCHIQUE RENCONTRÉS CHEZ DES
AMOUREUX DE L'ÉCRIT
*LA BIBLIOFOLIE***

par Charly-Sam JALLATTE
Membre résidant

Le court exposé que je vous propose n'est pas une pierre apportée à l'édifice de la pensée. Ce n'est qu'un hors-d'œuvre de peu de saveur, un faire-valoir des pensées délicates et choisies qu'exprimera Monsieur Aventurier dans un instant.

Vous avez toutes et tous prononcé un jour ces paroles : « Je t'aime un peu, beaucoup, passionnément, à la folie ».

Pour l'amour des livres, certains passent ainsi de la bibliophilie à la bibliomanie puis à ce que j'appelle la **bibliofolie**. Tous ces personnages semblent être habités par quelque malin *dibbouk* de scribe échappé de la cité d'Ur.

Diogène nous a laissé une pensée fort savoureuse : *Avoir des livres sans les lire c'est avoir des fruits en peinture*, pensée beaucoup moins mordante que celle de Charles Nodier qui écrivait : *Une bibliothèque de luxe est le harem des vieillards*.

De toutes les maximes de la philosophie il en est une que l'homme met le moins en pratique mais que dans notre Académie nous nous sommes attachés à respecter. « Ne quid nimis ».

Ailleurs, à peine l'individu a-t-il pourvu à ses besoins qu'il désire un peu plus, puis de jour en jour exige davantage, jusqu'à parvenir à un appétit passionnel plus fort que n'importe quelle histoire d'amour.

Avant d'aborder la description de cette passion inhibitrice de toute raison, je vais essayer de découvrir avec vous pourquoi le *livre* est la *bible* des amateurs du texte rare.

Si *liber* et *biblion* signifiaient (en latin pour l'un, en grec pour le second) le support végétal de l'écriture, ces deux mots ont, dans notre langue, vu leurs descendants se séparer pour divergence religieuse.

Le *Livre* est, pour le juif, à l'origine de toute la culture et la *Bible*, pour le chrétien, réunit les textes sacrés.

Mais si ces deux mots ont pris valeurs religieuses dissidentes, la religion des bibliophiles les leur fait vénérer l'un et l'autre.

Les bibliophiles ne sauraient admettre que le livre sur papier puisse un jour disparaître sous les offenses de « Google » qui viendrait sonner le glas de la bibliophilie.

La véritable bibliophilie est celle qui conduit à constituer chez soi un petit musée du livre renfermant de très beaux exemplaires d'ouvrages dont la rareté tient soit à leur texte très ancien, soit à leurs illustrations ou calligraphie, soit encore au support de l'écrit (vélin, parchemin), ou à leur tirage limité et à leur reliure.

Les bibliophiles restent néanmoins gens cultivés, s'intéressant essentiellement au contenu de leurs livres avec des repères littéraires, historiques ou artistiques même si, dans tous les cas, ils sont collectionneurs d'objets qu'ils s'approprient jusqu'à leur apposer souvent un *ex-libris*.

Un ou deux pas de plus dans ce désir de possession et nous atteignons le stade de la bibliomanie ; quelques pas supplémentaires et c'est la bibliopathie. En reprenant la définition de l'incontournable Encyclopédie nous apprenons que cette maladie est la « fureur d'avoir des livres et de les accumuler ». Ainsi, au délire de posséder des livres, d'Alembert ajoute un verbe qui apporte une précision importante : « et de les accumuler ». La possession subit de cette façon une amplification vers un accroissement sans fin, vers une élévation jusqu'à la bibliothèque idéale à laquelle le bibliopathe aspire mais qu'il n'atteindra jamais.

Les traits les plus marquants des personnalités psychopathiques sont l'instabilité, l'impulsivité, l'intolérance à la frustration, la tendance au passage à l'acte et aux conduites amORAles. Ce sont ces symptômes que nous retrouvons chez le bibliopathe.

Le bibliopathe ne fixe aucune limite raisonnable à ses explorations livresques. Sa bibliofolie devient de la biblioboulimie qui lui fait souvent acquérir plusieurs exemplaires d'un même ouvrage.

La Bruyère raille, au chapitre « De la Mode » dans *Les Caractères*, l'engouement de tels collectionneurs pour des bibliothèques destinées à être vues et non à être lues.

Reconnaissons que la bibliofolie est une pathologie qui atteint certaines personnes souvent incultes dont toute la science se borne à la connaissance de la date d'édition de leurs livres, de leur origine et de leur possession antérieure par quelque tête couronnée dont les armes sont gravées sur les « plats » de la reliure.

L'innocente fièvre du bibliophile devient chez le bibliopathe une maladie poussée au délire.

Cette passion des livres peut se comparer à celle de certains collectionneurs d'œuvres d'art ou de tableaux de maîtres, qui s'empressent de mettre chaque nouvelle acquisition dans un coffre-fort de leur banque.

Il en a été ainsi d'un curieux personnage, connu de l'encyclopédiste d'Alembert, qui avait conçu une extrême passion pour tous les livres d'astronomie quoiqu'il ne sût pas un mot de cette science. Il les achetait à prix d'or et les enfermait précieusement dans un coffre sans jamais les regarder. Pour rien au monde il ne les eût prêtés, même à un astronome de son temps si ce dernier en eût eu besoin.

Un autre bibliopathe faisait relier ses livres par le plus grand artiste relieur de Paris et de peur de les abîmer allait les emprunter à quelque ami, quand il en avait besoin, quoiqu'il les eût dans sa bibliothèque.

Un des premiers écrivains à avoir moqué les fanatiques de la collection de livres est Charles Nodier.

Les petites compositions d'autres auteurs touchent tellement à la dérision qu'on les croirait l'œuvre d'un caricaturiste.

Leurs textes vont nous aider, je l'espère, à passer ensemble un moment à l'écart de la sinistrose. Les histoires de fous font, en effet, partie des classiques de l'humour et pourtant je souhaite à chacun de vous de ne pas avoir un ami cher atteint d'une telle pathologie.

Mais, tout d'abord, dois-je vous rappeler qui était Charles Nodier ?

Beaucoup d'entre nous n'étaient pas nés lorsqu'il mourut en 1844 et ne l'ont pas connu à l'Académie Française.

En 1824, alors bibliothécaire du Comte d'Artois, il tient un salon littéraire « Le Cénacle » qu'Alexandre Dumas a décrit dans ses mémoires.

Ce dernier y parlait du charme de conteur de son ami Nodier et poursuivait ainsi : *On n'applaudissait pas, non, on n'applaudit pas le murmure d'une rivière, le chant d'un oiseau, le parfum d'une fleur. Mais le murmure éteint, le chant évanoui, le parfum évaporé, on écoutait, on attendait, on désirait encore.*

En 1834 Nodier fonde le *Bulletin du Bibliophile* et deux ans plus tard écrit « Le Bibliomane » qui nous fait rencontrer un malade du livre.

Dès la première page de cette œuvre nous découvrons cette plume facile et le charme de style reconnus par ses contemporains.

Appréciez vous-mêmes :

Il y a vingt ans que Théodore s'était retiré du monde pour travailler ou pour ne rien faire; lequel des deux, c'était un grand secret. Il passait sa vie au milieu des livres et ne s'occupait que des livres, ce qui avait donné lieu à quelques-uns de penser qu'il composait un livre qui rendrait tous les livres inutiles ; mais ils se trompaient évidemment.

...Théodore ne parlait plus, ne riait plus, ne jouait plus, ne mangeait plus. Les femmes qu'il avait aimées dans sa jeunesse n'attiraient plus ses regards, ou tout au plus il ne les regardait qu'au pied ; et quand une chaussure élégante de quelque brillante couleur avait frappé son

attention :- Hélas ! disait-il en tirant un gémissement profond de sa poitrine, voilà bien du maroquin perdu !

Tout est de cette verve dans le texte de Nodier. Je cite encore ;

Il n'a eu pendant vingt ans qu'une dispute avec son tailleur :- Monsieur, lui dit-il un jour, cet habit est le dernier que je reçois de vous si l'on oublie encore une fois de me faire des poches in-quarto.

Par la suite, le héros de Nodier tombe dans une déchéance physique et mentale pour n'avoir pu se rendre acquéreur d'un Virgile, édition de 1676 en grand papier, qui l'emportait sur l'exemplaire de sa propre bibliothèque d'un tiers de ligne de hauteur mesuré grâce à son *elzéviriomètre* toujours porté sur lui. « Un tiers de ligne grand Dieu ! »

Pendant des heures, Théodore dont la voix s'éteignait peu à peu, répéta : « Un tiers de ligne ! ». Ce fut sa dernière parole avant de mourir.

Un autre cas clinique nous est décrit avec un grand sens de l'observation (à moins que ce ne soit celui de l'imagination) par l'écrivain Gustave Flaubert dans une œuvre d'adolescent publiée alors qu'il n'avait que quinze ans.

Dans cet ouvrage, Flaubert, tel un médecin au pied du lit du malade nouvellement entré dans son service hospitalier, commence l'examen par la description des signes physiques du patient.

(J'ouvre ici une parenthèse pour rappeler que Gustave Flaubert était le fils d'un chirurgien en chef de l'hôpital de Rouen et qu'il passa une enfance triste dans l'atmosphère austère de cet établissement où ses parents habitaient.)

Le rapport d'observation débute ainsi :

C'était un de ces hommes au front pâle, à l'œil terne, creux. Il avait trente ans et il passait déjà pour vieux ; ses cheveux étaient longs mais blancs ; ses mains étaient fortes et nerveuses, mais desséchées et couvertes de rides ; sa physionomie était pâle, triste, laide et même insignifiante.

Après l'observation vient l'interrogatoire. Celui-ci révèle que :

Cet homme n'avait jamais parlé à personne, si ce n'est aux bouquinistes et aux brocanteurs. Ses nuits fiévreuses et brûlantes, il les passait dans ses livres. Il en prenait un, en retournait les feuillets, en tâta le papier, en examinait les dorures, les lettres, l'encre et l'arrangement des dessins. Puis il le changeait de place et le mettait dans un rayon plus élevé.

Il savait à peine lire.

Il gardait tout son argent, tout son bien, toutes ses émotions pour les livres ; il avait été moine, et, pour eux, il avait abandonné Dieu. Plus tard, il leur sacrifia ce que les hommes ont de plus cher après leur dieu, l'argent ; ensuite il leur donna ce qu'on a de plus cher après l'argent, son âme.

Je souhaiterais vous citer maintenant Charles Asselineau, dont le nom ne peut être séparé de celui de son ami très proche Baudelaire. Asselineau écrivit en 1860 une caricature du bibliomane intitulée *L'enfer du Bibliophile*

Oui...L'Enfer ! N'est-ce pas toujours là qu'il faut en venir, tôt ou tard, dans cette vie ou dans l'autre, ô vous tous qui avez placé vos joies dans des voluptés inconnues au vulgaire ?

L'amoureux a l'indifférence ; le joueur, la pauvreté ; l'ambitieux, l'impuissance ; le paresseux, la famine ; l'avare, la ruine, et le gourmand l'indigestion.

Mais pourrait-il y avoir un enfer pour une innocente manie, qui se repaît d'elle-même et qui tourne à l'honneur des lettres et de la patrie, en faisant subsister quatre ou cinq industries ? Je ne l'aurais pas cru.

Il y en a un pourtant. Je le sais aujourd'hui, car j'en reviens.

Asselineau nous conte alors l'horreur d'une nuit de fièvre que vécut son héros ; nuit au cours de laquelle celui-ci vit défiler tous les démons de son vice.

Je vous épargnerai de tels cauchemars car il serait désagréable à chacun de nous de subir une multiplication des exemples de ce déséquilibre

mental qui risquent, ainsi que je l'ai dit il y a quelques instants, de nous amener à la sinistrose.

Je désire donc terminer ce court exposé par une note optimiste conforme à mon caractère. Cette note sera donnée par une anecdote rapportée par Gabriel Peignot, le célèbre bibliographe, dont Pierre Larousse a dit : *Érudit spirituel et gai* (un peu comme moi), *il joignait une critique éclairée à la science approfondie des livres.*

Dans un de ses multiples écrits Peignot comparait la bibliomanie à un acte érotique. N'ayant pas encore été atteint de bibliomanie il ne m'est pas possible de juger de la véracité de cette assertion.

Plus loin il rappelait une expression naïve d'un certain Monsieur Bonnemet, très riche négociant mais fort pauvre en savoir, qui s'attachait aux belles éditions et aux élégantes reliures, mais pour les ouvrages modernes seulement car, disait-il : *Je n'aime pas les éditions princesses.*

Mais alors, n'y a-t-il que sottise, folie ou perversion dans la passion des livres ? Je ne veux pas le croire car il suffit de se rappeler ce que la sagacité d'Aristote lui faisait écrire : *nullum magnum ingenium sine mixtura dementiae.*

Déjà j'entrevois certains visages de bibliophiles se rasséréner qui, il y a un instant traduisaient une étreignante angoisse.

Oui ! la folie est toujours très proche du génie et si je veux ignorer les grands noms que les religions ont enfantés ou ceux de philosophes ou scientifiques du devant de la scène, je m'arrêterai quelques instants sur ceux de poètes, de gens de lettres ou d'artistes qui ne furent des génies que, sans doute, grâce à leur névropathie. Les véritables penseurs n'ont d'ailleurs pas attendu pour le constater que la science élucidât ce point de psychologie morbide.

Pour ne blesser aucun de nos contemporains je ne citerai que des personnages des siècles passés.

Ainsi : Le Tasse, aliéné ; Swift, mort fou ; Chatterton, mort par suicide ; Alfred de Musset, alcoolique... Et ce cas, bien réel, mais qui dépasse la fiction, celui de Vincent Charles Berbiguier, se disant de Terre

Neuve du Thym, un de nos voisins carpentrassien, auteur d'une vaste autobiographie en 274 chapitres intitulée *Les farfadets ou, Tous les démons ne sont pas de l'autre monde*. Berbiguier s'est cru toute sa vie investi de la mission de délivrer la terre de ces démons. Précurseur d'un Nerval ou d'un Nodier, Raymond Queneau le considérait comme l'archétype du **fou littéraire**.

Les artistes fournissent aussi leur large part d'esprits désaxés et l'on retrouve certains troubles psychiques chez un grand nombre d'entre eux sans parler des excentricités qui leur sont habituelles.

Mozart, névropathe, est mort d'une maladie cérébrale ; Schumann, Chopin, morts fous. Le Caravage mêlé à d'innombrables affaires criminelles ou de mœurs, etc.

Souvent les idées les plus incohérentes se mêlent dans la tête de ces génies, ils sont perpétuellement ballottés entre des états d'hypertonie et d'atonie.

En d'autres termes, le génie n'est rien moins qu'un état névropathique. Les dispositions qui font qu'un homme se distingue des autres hommes par l'originalité de ses pensées ou par son comportement excentrique, prennent leur source dans les mêmes conditions organiques que les divers troubles mentaux dont la folie et l'idiotie sont l'expression la plus complète.

Que les bibliomaniaques soient donc rassurés, ils sont certainement des génies pour l'instant méconnus. Ils peuvent, sans redouter les sarcasmes, faire graver sur leur tombe :

CI-GIT
SOUS SA RELIURE DE BOIS
UN EXEMPLAIRE IN FOLIO D'UNE ÉDITION RARE
DE L'HOMME
MAIS IL EST AUJOURD'HUI PIQUÉ DES VERS.
NOIRCI DE POURRITURE
ET SANS FRONTISPICE
SA RÉIMPRESSION N'EST PAS ENVISAGEABLE

**LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS
SYMPHONIQUES DE MONTPELLIER
(1890 – 1903)
textes et contexte**

par Sabine TEULON-LARDIC,
membre non résidant

Chercheur intégré au R.P.C.F.¹, je suis en charge d'enquêter sur l'histoire du concert au XIX^e siècle à Montpellier et à Nîmes. Soit occultée, soit minorisée dans l'historiographie, l'activité du concert en région devient peu à peu l'objet d'un recensement des programmes de concert et de monographies. Mon enquête porte sur la première société symphonique professionnelle pérenne à Montpellier, la Société de Concerts Symphoniques de Montpellier (1890–1903) ; elle fait l'objet d'une étude historique de défrichage (Archives de Montpellier, Archives de l'Hérault) prochainement publiée. Cette communication n'a donc pas pour visée de plonger dans les arcanes de ses archives, mais d'approcher l'activité et la réception du concert comme révélateur de connaissance sur les mentalités à la fin du XIX^e siècle. La mise en perspective du contexte montpelliérain et languedocien avec les visées de cette Société pourrait révéler quelques spécificités de l'activité de concert en région sous la III^e République. Les textes générés par la Société livrent en effet un faisceau d'indices : les goûts, les modèles en matière musicale s'expriment, tandis que des domaines a priori périphériques à la musique surgissent en filigrane...

1. Répertoire des Programmes de Concert (Institut universitaire de France). Sous la direction du professeur P. Taïeb, ce groupe de recherche a pour visées de renseigner la riche activité de concert dans l'espace français aux XVIII^e et XIX^e siècles.

I – Contexte des Sociétés symphoniques en France : du national au local

Sans tracer l'histoire du concert, il est important de signaler que l'émergence du premier lieu public de concert en Europe remonte à 1725 (Concert Spirituel à Paris). L'essor industriel et bancaire du XIX^e siècle génère la création de structures et d'équipements culturels dans toute grande cité européenne. Toute ville d'importance se dote d'une part d'un Théâtre d'opéra avec un orchestre symphonique professionnel et pérenne, distinct de l'orchestre de concert lorsque la ville est une capitale ; d'autre part d'un Conservatoire de musique censé former les futurs professionnels. Par ailleurs, la pratique amateur s'intensifie avec les Sociétés chorales ou instrumentales qui contribuent à répandre le goût pour la musique dite savante. En France, pays centralisé, le concert symphonique prend son essor dans la capitale avec la fondation successive de la Société des Concerts du Conservatoire (1828), des Concerts populaires Pasedeloup (1861), puis sous la III^e République, des Concerts Colonne, Lamoureux sous le régime d'association. Après 1870, les villes en région emboîtent le pas : le concert symphonique essaime à Reims, Lyon, Angers, Marseille, Bordeaux, etc. À la faveur du rôle de diffusion de ces centres, le gouvernement crée une subvention ministérielle en faveur des Sociétés de concerts « populaires », dont les Associations Pasedeloup et d'Angers (1877) sont les premières bénéficiaires.

Dans les cités du Bas Languedoc, chaque orchestre de théâtre lyrique est alors actif. En pleine expansion économique depuis le Second Empire, Montpellier regroupe les institutions administratives d'une préfecture et d'une ville de garnison (deux musiques militaires). Le négoce est plus qu'ailleurs enrichi d'innovations scientifiques : les exportations viticoles et chimiques par voie maritime et ferroviaire engendrent un développement bancaire qui tisse de puissants réseaux avec les riches cités d'Europe du Nord. A cette récente richesse économique se conjugue un rayonnement intellectuel séculaire : celui de l'université et de l'élite de robe. Si Montpellier est situé sur l'arc euro-méditerranéen, ses liens avec l'Europe septentrionale sont plus efficaces dans le domaine des sciences (médecine,

pharmacie) et de la banque². Dans la décennie qui nous préoccupe, le contexte local c'est aussi l'action des radicaux : le républicain Alexandre Laissac³ et ses édiles ont pour ambition de démocratiser les services, face au bond démographique sans précédent de la ville et du bassin héraultais. En ce qui concerne la musique, rayonnant jusqu'à présent depuis le Théâtre, la municipalité Laissac s'engage avec cohérence : fondation du Conservatoire en 1886, inauguration du Grand Théâtre en 1888⁴, subventions annuelles octroyées aux Sociétés musicales amateurs⁵. Si Montpellier réagit tardivement au large mouvement en faveur du concert symphonique, ce n'est cependant pas sans que les initiatives des élites cultivées et de la communauté musicale aient préparé le terrain. Avant l'éclosion de la Société, les concerts promus par le Cercle Artistique, les *Séances classiques* de musique de chambre (1880–1890) ont en effet fédéré les musiciens professionnels autour des chefs d'œuvre européens de la tradition savante.

L'année du 6e centenaire de l'université montpelliéraine, la Société des Concerts Symphoniques de Montpellier (S.C.S.M.) est créée à l'automne 1890. L'existence de cette société professionnelle repose sur un lieu quasi unique – la Salle de concerts du Grand Théâtre - une formation précise – l'orchestre de la fosse d'opéra et son chef d'orchestre – et une temporalité régulière de six à huit concerts pour chacune des douze saisons échelonnées de 1890 à 1903, avec un arrêt en 1902. Deux régimes successifs lui permettront de traverser cette longue décennie : celui de société gérée par les musiciens de l'orchestre et leur chef, puis celui d'association gérée par un collectif de membres fondateurs. Il semble que la

2. Notamment la banque de la famille Castelnaud, en lien avec les places « protestantes » d'Angleterre, Pays-Bas et Allemagne, famille qui apparaît avec d'autres notables parmi les membres fondateurs de la S.C.S.M.

3. A. Laissac est maire de Montpellier de 1878 à 1892, puis de 1896 à 1897. Cf. G. Cholvy, (sous la dir. de), *Histoire de Montpellier* (Toulouse : Éditions Privat, nouvelle édition, 2001), p. 309- 310.

4. Après l'incendie du second théâtre de la ville, le Grand Théâtre de Cassien Bernard et Injalbert (actuel Opéra-Comédie) est inauguré en octobre 1888. Il comporte deux salles dont la plus spacieuse est octroyée au théâtre. Située à l'arrière de l'édifice, la Salle des Concerts est d'une capacité d'environ 800 places (actuelle salle Molière).

5. Cf. notre étude à paraître : « Le concours d'harmonies et orphéons du Centenaire Favre à Montpellier (1884) : une rencontre événementielle des *Vox populi* », Nîmes, Bulletin de la S.H.M.C.N.G., 2009.

crise viticole (1900-1905) et l'offre diversifiée d'autres loisirs (cafés-concerts, hippodrome, etc...) auront raison de sa pérennité.

II – Des visées de la S.C.S.M. à la réception des œuvres.

Une sélection de textes générés⁶ par la Société livre ses visées. Imprimée en amont du premier concert, une circulaire affiche la volonté de vulgarisation musicale par les musiciens montpelliérains professionnels fédérés :

« Les professeurs du Conservatoire de Montpellier et les principaux musiciens de l'Orchestre du Grand Théâtre, sous la direction de M. Armand Granier, viennent de décider de continuer l'œuvre de vulgarisation musicale si brillamment inaugurée l'an dernier par MM. Granger et Caisso. Elle se propose de donner six concerts symphoniques à grand orchestre et de faire entendre les œuvres des grands maîtres, tels que Beethoven, Mozart, Haydn, Mendelssohn, Berlioz, Massenet, Saint-Saëns, Lalo, Godard, etc. Elle s'estimerait satisfaite, si, pour prix de ses efforts, elle parvenait à doter pour toujours notre Ville d'une Société de Concerts classiques, qui travaillerait à répandre de son mieux les œuvres des grands maîtres⁷. »

Sans afficher « Concerts populaires » comme la Société d'Angers (1877-1893) ou la Société de Marseille (1870-1885) à l'instar des Concerts Padeloup, celle de Montpellier cible un public populaire au moins une fois l'an, lors du concert de charité. Institué à compter du 8 mai 1894, celui-ci se transpose dans la grande salle du Théâtre (dévolue à l'art lyrique) pour proposer une tarification plus attractive élargissant l'offre vers les publics de condition modeste⁸. Ces visées à la fois démocratiques et éducatives de l'Association sont relayées par les voies d'une presse locale qui s'implique. Le plus engagé à cet égard est *La Vie montpelliéraine*, hebdomadaire créé

6. Par « textes », nous entendons l'ensemble hétérogène des archives (circulaires de la Société, programmes de concert tous imprimés) et des chroniques de la presse que nous avons dépouillées.

7. S.C.S.M., circulaire imprimée [octobre ou novembre 1890].

8. « Prix des places : Baignoires et loges (4 places) : 20 frs ; fauteuils d'orchestre et de galerie : 4 frs ; Parquets et premières numérotés : 2 frs 50 ; Premières : 2 frs ; Parterre, troisième et quatrième galeries : 1f. 25. » (Programme du concert de charité du 22 janvier 1896).

en 1894, qui assure la préannonce du concert de charité du 22 janvier 1896 avec militantisme :

« C'est le 22 janvier que sera donné le Grand Concert au profit des pauvres (...) En choisissant la salle du Théâtre, cette dernière a voulu mettre à disposition de la classe ouvrière des places à un prix très minime. Cette intéressante partie de notre population, chez laquelle le goût artistique est développé de bonne heure, et souvent à un très haut degré, paraît éprouver pour la musique classique un sentiment de répugnance irraisonné, qui ne s'explique que par ces mots que l'on entend toujours en pareil cas : « Je ne comprendrai rien à cette grande musique ! ». Erreur regrettable, contre laquelle la Société s'est donné mission de lutter. En permettant ainsi à toutes les classes de la société de goûter à ce régal exquis qu'est la musique classique, l'Association fait une œuvre de propagation et d'instruction populaire dont on ne saurait trop la louer⁹ »

Ce battage médiatique très dépasse largement la mission d'information du périodique. Il nous renseigne sur les visées civilisatrices que les mentalités républicaines de l'Association accordent au concert de musique savante, notamment en direction des classes ouvrières. C'est en misant sur l'impact de la presse républicaine que la location de la grande salle s'ouvrira aux nouveaux publics du « faubourg » et des « enfants du Clapas ».

« Le grand concert de charité s'annonce comme devant être un gros succès. Déjà de nombreux abonnés du Théâtre – non habitués de la salle de concert – ont bien à l'avance retenu leur place. Les demandes affluent et tout fait espérer que les places d'abonnement seront retenues. Je serais désireux de voir la classe ouvrière répondre à l'appel de la Société, et si je ne craignais d'être indiscret – mais basta, tant pis, c'est mon métier ! – je dirais que cet appel au peuple fait partie d'un programme que l'Association s'est tracé dès le début, et dont elle poursuit la réalisation avec méthode et ténacité. Que lui faudrait-il pour réussir ? L'appui constant de la presse : nous ne le lui avons jamais ménagé ici et nous sommes prêts à tout pour l'aider dans cette tâche artistique. Nos grands confrères de la presse quotidienne qui ont l'oreille des foules, feront certainement entendre leur voix puissante, décideront leurs lecteurs à garnir mercredi les petites places du Théâtre, montrant la nécessité pour l'ouvrier d'aller compléter son

9. *La Vie montpelliéraine*, 12 janvier 1896.

éducation musicale à l'audition des chefs d'œuvre de la musique classique. Quand il l'aura entendue, il lui tardera de l'entendre encore. L'instinct musical est trop développé chez nos enfants du Clapas, pour qu'ils soient, moins que tous autres, empoignés par cette musique qu'ils comprendront, j'en suis sûr, parce ce qu'étant la plus haute conception de l'art musical, elle est par essence la plus claire, la plus mélodique, parce qu'elle est la plus belle, la vraie, la seule musique.

Nos grands confrères voudront bien nous aider et entraîner le faubourg, mercredi au Théâtre, et ils feront une œuvre saine, œuvre moralisatrice. De la sorte, ils auront puissamment aidé à la réalisation du plan que je dévoilais naguère à mes lecteurs : la création d'une société de concerts populaires. Ce que Marseille a fait, Montpellier ne pourrait-il ou ne voudrait-il pas le faire ? Je ne saurais le croire¹⁰. »

Cette légitimité d'une « vraie et seule musique » à vulgariser est donc en partie impulsée à Montpellier, en dépit du label « Concerts populaires » dont la Société ne peut s'enorgueillir comme à Marseille¹¹. Retenons que cette vulgarisation s'appuie sur un double levier : les politiques tarifaires de la société croisent utilement les campagnes de presse. En revanche, cette légitimité univoque tend à discréditer d'autres espaces sociaux qui accueillent des musiques diversifiées : languedociennes (Comité de Jacme le Conquérant), légères (deux cafés-concerts), militaires (jardins du Peyrou et Esplanade), etc. Ce prosélytisme du concert caritatif est néanmoins ambitieux, puisqu'on entend la Symphonie Fantastique de Berlioz, en seconde audition à Montpellier. Face à l'affluence, le jugement du même chroniqueur nous renseigne sur la perception du goût musical de la classe populaire méridionale. Un satisfecit particulièrement ethnocentré...

« Une constatation à faire est l'empressement avec lequel le public du parterre avait répondu à l'appel de la Société. Il y a là un indice qu'il convient de ne pas négliger. On répète tant et sur tous les tons, que le gros public n'entend rien et ne veut rien entendre aux questions d'Art pur, que tout le monde a à peu près fini par le croire. Rien n'est plus faux, et s'il n'y avait pour le prouver la représentation de mercredi, tous ceux qui

10. *La Vie montpelliéraine*, 19 janvier 1896.

11. La Société des Concerts populaires de Marseille a été fondée en 1870. Cf. Marc Signorile, « L'espace social donné à la musique au XIXe siècle : le cas singulier de Marseille » in *La musique dans le Midi de la France*, Rencontres de Villecroze, Klincksieck, 1997, p. 185-213.

connaissent le sentiment profondément musical et artistique de nos populations méridionales seraient là pour l'affirmer¹². »

Ce satisfecit traduit l'esprit généreux et engagé d'une III^e République célébrant sur le même autel de la musique les allégories de l'Art et de la Charité, avec cependant un degré élevé accordé à la première :

« En quoi il faut louer, et sincèrement, la Société des Concerts Symphoniques de la tâche lourde qu'elle avait assumée et qu'elle a menée à bonne fin, avec un courage, un entrain, une science dont les résultats sont les meilleures récompenses. Encore que, s'enchevêtrant dans la question d'Art, vint se mêler une question de Charité, les deux sœurs jumelles que l'on voit toujours du même et alerte pas, à l'amélioration intellectuelle et matérielle de l'Humanité ; on peut sans fanfaronnade, hasarder que la question de l'Art était prédominante¹³. »

Le public montpelliérain répond-il aux visées de vulgarisation de la musique symphonique ?

Face à l'internationalisation du répertoire qui sous-tend toute société de concert, Beethoven, Mendelssohn, Grieg et Wagner sont aussi prédominants au concert montpelliérain que les Français Saint-Saëns et Massenet. Si les œuvres des deux derniers cités recueillent un succès consensuel sur lequel nous reviendrons, il n'en est pas toujours de même pour le fonds européen. Bien que les réitérations des symphonies de Beethoven forment ici comme ailleurs le socle de la programmation, le public ne se familiarise pas aisément. Ainsi, la 4^e *symphonie* paraît ardue et « pesante » lors de la septième saison de concerts :

« On attaque l'introduction de la 4^e symphonie de Beethoven. Passons rapidement sur son exécution, qui à notre avis, a manqué un peu de clarté (...). C'est une première audition et nous croyons que la prochaine donnera lieu à une satisfaction complète. Vient ensuite un petit fragment de Raff, Au moulin, bien exécuté et qui repose un peu de la grosse musique précédente¹⁴. »

12. *La Vie montpelliéraine*, 26 janvier 1896.

13. *La Vie montpelliéraine*, 26 janvier 1896.

14. *La Vie montpelliéraine*, 12 décembre 1897.

Des réactions analogues se lisent dans la réception de Wagner, dont la Société programme ouvertures et préludes, en dépit des polémiques que cela suscite partout en France. Plus d'une décennie après l'ouverture du Festspielhaus de Bayreuth, le wagnérisme investit la salle de concert avant même la scène lyrique attenante. Initiée par deux chefs étrangers¹⁵, le belge T. Warnots (1892-1894) et l'italien Constantin-Bruni (1894-1897), cette percée wagnérienne prend appui sur le plus prestigieux pèlerinage culturel de l'élite européenne :

« Presque complètement inconnue en France, *Tristan et Yseult* est, parmi les œuvres de Wagner, une de celles qui excitent au plus point l'enthousiasme des pèlerins de Bayreuth¹⁶. »

Si pèlerinage des Montpelliérains à Bayreuth il y a, l'ironie d'une notice n'en fait pas moins état du goût mitigé des publics français :

« Le morceau [Chevauchée des Walkyries] fut extrait par le maître lui-même de son œuvre, à l'époque heureusement reculée où le Wagner [sic] ne pouvait s'ingérer en France qu'à doses restreintes¹⁷. »

Cette dévotion des membres organisateurs envers la musique symphonique germanique, dont la production domine effectivement le siècle, n'obère pas tout scepticisme montpelliérain. En particulier, la réception de la musique concertante irrite des auditeurs, qui rejoignent l'opinion des d'Indystes à Paris. À Montpellier, les marques d'impatience s'expriment avec intransigeance : « Max Bruch [est] l'auteur du plus vide concerto de violon qu'il m'eût été donné d'entendre. (...) J'espère bien que nous en avons fini avec Max Bruch, je voudrais pouvoir ajouter, avec les concertos¹⁸ ... »

De même, la promotion des compositeurs norvégiens ne recueille pas toujours l'approbation. *Zorahayda*, légende symphonique de Svendsen, est à peine considérée comme un entr'acte :

« [...] pendant que Mme Borne (pianiste soliste) prend quelques instants de repos, on fait passer une Légende suédoise de Svendsen, où il

15. Notre monographie sur la Société mettra en relief le réseau belge / hollandais de recrutement de chefs d'orchestre et de solistes concertistes, à compter de la nomination de Théodore Warnots.

16. Programme de la S.C.S.M., 20 avril 1894.

17. Programme de la S.C.S.M., 12 février 1900.

18. *La Vie montpelliéraine*, 28 février 1895.

n'y a rien à signaler et M^{me} Borne revient exécuter la Gigue de Bach, une Étude de Mendelssohn et la 11^e Rhapsodie de Liszt¹⁹. »

Ni la culture régionale (dont le répertoire vocal en langue d'Oc est promu sous l'impulsion du Félibrige), ni les compositeurs locaux n'opèrent un contrepoids à cette promotion européenne. Plus étonnant, cette mise à distance englobe même la sphère savante, en la personne du compositeur montpelliérain Émile Paladhile, dont on joue *Patrie* dans la grande salle attenante. En cette décennie, on fait précisément gloire à Paladhile d'avoir « méditerranisé » l'oratorio avec *Les Saintes Maries de la mer*²⁰, sous l'ascendant de son milieu natal régulièrement fréquenté, alors qu'il travaille à Paris. Bizarrement, trois courts extraits de l'oratorio apparaissent une seule fois à la S.C.S.M. (20.05.1892), alors que l'œuvre est interprétée à Paris à la Société des Concerts du Conservatoire. La brièveté de la notice montpelliéraine de programme – « Ces trois pièces ont été extraites de l'oratorio de M. Paladhile²¹... » ne laisse pas de nous surprendre ... Quels freins locaux s'immiscent au sein de l'Association ?

Dans une prise en compte plus large de la culture méridionale, nous pointons trois seules apparitions fragmentaires des suites de *L'Arlésienne* de Bizet. Leur notice de présentation en dit long sur l'ignorance ou sur le déni de cette culture. En effet, les circonstances de la création parisienne de *L'Arlésienne* y sont relatées ... sans mentionner le nom d'A. Daudet ! La fin de notice, qui nomme succinctement l'aire culturelle à laquelle Montpellier appartient, laisse percer un regard territorialement extérieur :

« Cette suite est un petit chef d'œuvre plein de grâce, de poésie et parfumée par je ne sais quelle âcre senteur de la Provence ensoleillée. On reconnaîtra dans le Prélude le thème de la *Marche des rois*, si populaire dans le Midi de la France²². »

III – Données périphériques à la musique.

Alors même que les choix de programmation de l'Association semblent parfois en distorsion avec les capacités et goûts des

19. *La Vie montpelliéraine*, dimanche 23 janvier 1898.

20. Création à Montpellier le 20 avril 1892 par la Société St Jean.

21. Programme de la S.C.S.M., 20 mai 1892.

22. Programme de la S.C.S.M., 10 décembre 1894.

montpelliérains, la perception des œuvres jouées influe à son tour sur le public et son espace social. La musique, art ineffable comme le postule Jankélévitch, peut admettre tant de commentaires et d'opinions ! Connexes du champ culturel, la représentation du politique et celle de la morale s'immiscent dans les commentaires sur le concert, parfois sans retenue ...

Opinions du champ politique :

Nous avons relevé l'euphémisation de l'Association montpelliéraine (répertoire, réseau d'artistes belges). Celle-ci s'accommode néanmoins d'une représentation parfois surdimensionnée de l'identité française. Une crispation sur les valeurs nationales s'exprime en effet à plusieurs reprises dans les notices de programme, rédigées par les membres fondateurs de l'Association²³. L'échantillonnage qui suit rend compte d'une gamme d'expressions, depuis l'amour-propre naïvement sous-jacent jusqu'au patriotisme le plus revanchard. Magnifier la musique française contemporaine, une des orientations de la programmation, semble l'opinion la moins suspecte pour nous, observateurs de 2008. Ainsi, l'engouement pour Camille Saint-Saëns est tel qu'il suscite une soirée de gala, qui mutualise pour la première fois les forces de la scène lyrique et celles de la S.C.S.M. :

« Mardi – Soirée de gala en l'honneur de l'illustre compositeur Saint-Saëns [...]. Le concert symphonique qui précédait *Samson et Dalila* et l'exécution de la partition ont été rendus merveilleusement. M. Jahn conduit l'orchestre avec sa perfection coutumière, mettant en lumière les délicats linéaments et toutes les colorations harmonieuses des pages instrumentales de M. Saint-Saëns. Qu'il nous soit permis à nous, modestement, de rendre hommage au maître français dont nous sommes les fanatiques enthousiastes de cette passionnante musique française aux traits fins et ingénieux, tout à la fois lumineuse et séduisante, d'une délicatesse inouïe qui nous frappe et commande notre profonde admiration²⁴. »

23 Ces membres rassemblent l'élite de robe, du commerce et de l'université de la cité.

24. *La Gazette théâtrale*, 9 janvier 1898.

Dans la présentation d'extraits du *Roi s'amuse*, Léo Delibes est présenté comme un parangon de l'école française « modernisée » par l'influence germanique :

« Professeur au conservatoire depuis 1881, Delibes était le représentant le plus autorisé de notre école française modernisée, c'est-à-dire restée fidèle aux traditions anciennes, mais abondamment pourvue de science et juxtaposant aux fines et délicates conceptions d'un art qui semblait tomber en désuétude, les harmonies savantes dont Wagner a été l'initiateur, comme l'a été avant lui Beethoven, dans l'art symphonique²⁵ ».

Attendu que la musique « française » a une identité repérable pour l'auditeur de cette fin de siècle, la notion corollaire d'école française d'interprétation est également identifiée par *La Vie montpelliéraine*. Son chroniqueur la discerne dans le jeu du concertiste Brun, professeur de violon au Conservatoire de Paris, interprétant l'impérissable *Méditation de Thaïs* :

« [...] et par dessus tout, cette science éminemment française, qui permet d'obtenir les effets les plus opposés avec une sobriété de moyens qui exclut rigoureusement les acrobaties de gestes et d'attitudes dont sont friandes certaines écoles, toutes ces qualités placent incontestablement M. Brun au premier rang parmi les meilleurs et font de lui le digne continuateur de cette inimitable école française où ont brillé avant lui les maîtres qui ont nom Marin et Baillot²⁶. »

« L'exception française » peut céder du terrain à l'exacerbation du nationalisme, s'exprimant plus de vingt ans après la défaite contre les Prussiens. À cet égard, les commentaires sur les *Scènes alsaciennes* de Jules Massenet, souvent interprétées comme dans tout l'espace français, sonnent comme un étendard patriotique, à l'instar de la nouvelle Alsace d'Alphonse Daudet. C'est sur le canevas de celle-ci que Massenet découpe quasi cinématographiquement ses mouvements. Cette nostalgie à l'égard de la province perdue en 1870 est longuement étalée dans la notice :

« Ô Alsace ! ... que de souvenirs dans ton nom ! ... D'abord, c'est le matin un dimanche. L'aube se lève fraîche et limpide. Sur le seuil des portes s'échangent gaiement les souhaits de bonne journée, pendant que par

25. Programme de la S.C.S.M., 4 mars 1895.

26. *La Vie montpelliéraine*, 20 décembre 1896.

bouffées, les sons religieux du choral luthérien appellent les fidèles à l'office. Puis c'est le cabaret, avec le cliquetis des verres et la joie bruyante, mais saine et sincère des buveurs. Sous les tilleuls, les jeunes gens sont réunis et se promènent amoureusement, par couples, les mains enlacées. Puis les feux du jour s'étant adoucis, les danses commencent et la farandole décrit ses arabesques sur le gazon. Soudain la retraite, la retraite française sonne le couvre-feu et la fête s'achève avec entrain, gaiement, à la française²⁷ ! »

Dans les mentalités d'une ville du Languedoc, ces relents nationalistes peuvent aller jusqu'à la discrimination du chef belge, Théodore Warnots, qui ne restera pas plus de deux saisons, avant de rallier ... le Théâtre de Nîmes :

« M. Warnots, premier chef d'orchestre, qui possède d'éminentes qualités pour la direction des Concerts Symphoniques, est en réalité d'une valeur médiocre pour conduire l'opéra français [...] il n'est pas rare de le voir se noyer une ou deux fois par soir dans la partition qu'il devrait diriger et surtout conduire en bon pilote lyrique, mais dans ce capotage sonore, c'est malheureusement le contraire qui a lieu le plus souvent. [...] N'oublions pas de constater que si M. Warnots nous était resté l'année prochaine, il aurait fini, passez-moi le mot, par belgifier l'orchestre, au détriment des musiciens de Montpellier²⁸. »

Quand le répertoire sort de l'hexagone, la représentation des musiques d'Europe apparaît, elle aussi, criblée de topiques de chaque nation, concept clé du siècle où l'État Nation se crée et se théorise. Abondamment nommés en notices, les particularismes nationaux expriment là aussi moins des modèles culturels que des connotations de race ou de patriotisme. Ainsi, à propos des itinéraires de l'européen G.-F. Haendel, « [...] illustre compositeur allemand, né à Halle, ville de Saxe, mais a passé la plus grande partie de sa vie chez les Anglais, qui l'ont en quelque sorte adopté et revendiquent avec raison la gloire de ses beaux travaux²⁹. »

Ou bien de la couleur hispano-mauresque d'*España* d'E. Chabrier : « La musique espagnole se distingue, entre toutes, par ses tournures

27. Programme de la S.C.S.M., 22 décembre 1890.

28. *L'entracte*, samedi 7 avril 1894.

29. Programme de la S.C.S.M., 6 mai 1892.

mélodiques et surtout, par une étonnante variété de rythmes qu'elle tient des occupants Maures³⁰. »

Ou encore de comparaisons humoristiquement dépréciatives, lors même qu'il s'agit de voisins italiens :

« [...] les *Impressions d'Italie* de Charpentier (soleil, cimes, partenza, poésie, macaroni, beaucoup de maraconi ... c'est trop lourd pour terminer un repas). J'adore pourtant cette peinture aux vives couleurs, où le pittoresque frise le réalisme, le truculent coudoie le tendre, où l'Asti spumante pétille dans des verres en vénitienne camelote³¹ ... »

Lorsque le particularisme culturel est approché, c'est à l'aune satirique de Meilhac et Halévy (*La Vie parisienne*, 1866), lors d'un commentaire pendant flatteur concernant J.-S. Svendsen :

« La nouvelle audition était celle du *Carnaval de Paris* de J.S. Svendsen. Ce scandinave, expert dans l'art de mélanger les sonorités, de contrarier les rythmes, d'agencer les thèmes, ce Norvégien m'a paru, comme son compatriote, le baron de Grondmark, avoir voulu s'en « fourrer jusque là ». Et l'évocation de l'effet produit par les galops du bal de l'Opéra sur un contemplateur des fjords ne manque ni de saveur, ni de piquant, ni d'exotique ahurissement³². »

Ces topiques convoquent volontiers le concept de patrie, en créant une confusion éclairante entre patrie et nation, celle qui justifie les conflits armés du siècle et ceux à venir. Ainsi, pour qualifier *Peer Gynt* : « On reconnaît aussi le développement particulier qui est le cachet spécial de la musique de Grieg et qui en fait aisément deviner la scandinave patrie³³. »

Dissimulées derrière les remparts de l'Europe, deux identités sont cernées : l'Orient des colonies, le spectre juif. Nous savons qu'au XIX^e siècle, l'Orient se cantonne à l'espace du colonisateur ou/et à l'imaginaire d'artistes. Parmi ces derniers, les compositeurs français participent à la construction du tropisme orientalisant par d'abondantes notations visuelles en titres, sous-titres et bien évidemment en couleurs orchestrales. Interprétée pas moins de six fois à la S.C.S.M., la *Suite algérienne* de Saint-

30. Programme de la S.C.S.M., 25 novembre 1892.

31. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 29 mars 1903.

32. *La vie montpelliéraine et régionale*, 28 avril 1901.

33. Programme de la S.C.S.M., 22 janvier 1894.

Saëns explore la couleur locale de cette terre colonisée. Le chroniqueur y perçoit toute une proximité vécue, guidé par le visuel des sous-titres qui se font complices de sa perception auditive :

« La *Suite algérienne* de Saint-Saëns [...] demanderait un article spécial [...]. Bien que le programme de concert n'indique que trois parties, en réalité il y en a quatre, présentant chacune un caractère particulier. Et d'abord l'arrivée : on est sur mer en vue d'Alger : de cette partie se dégage une impression de plaisir et de joie : on aperçoit Alger, on arrive et la musique rend bien les sentiments de bonheur que l'on éprouve à l'approche de l'heure où l'on va débarquer. La seconde partie est une Danse d'almées, avec accompagnement de timbale et de tambour de basque. La troisième partie est la plus belle : elle est intitulée *Rêverie du soir*, et de fait, on croirait réellement rêver par une nuit splendide aux environs de Blidah³⁴. »

Quant à l'identité juive, elle est cernée non seulement en termes suspects deux ans avant le pamphlet de Zola ... mais en outre, non à propos, ce qui en dit long sur l'antisémitisme français. Elle surgit inopinément d'un résumé de la légende du *Vaisseau fantôme* de Wagner, dont la Société programme l'ouverture au concert :

« La fuite éternelle du Juif Errant de la mer, tel est le sujet traité par Wagner dans cette composition. Les seules éclaircies de ce sombre prélude sont les refrains joyeux de l'équipage danois rentrant au port et quelques fragments de la ballade chantée dans l'opéra par Senta, faisant espérer le pardon du juif³⁵. »

Annotations socioculturelles

Ces rencontres périodiques dans la Salle de Concerts représentent également des opportunités sociales. L'attrait n'est pas seulement auditif :

« La jolie salle, et comme nombre et comme coup d'œil, que présentait, spectacle rare [...] celle de mercredi ! Au parquet, aux premières, plus de places, loges, baignoires archibondées, offrant à l'œil de quoi se reposer agréablement sur de beaux visages, qu'animait par

34. *La Vie montpelliéraine*, 22 mars 1896.

35. Programme de la S.C.S.M., 14 décembre 1896. L'antisémitisme, que la *Revue wagnérienne* a précisément contribué à répandre durant la décennie précédente.

moments ce frisson artistique qui fait apparaître l'âme dans les yeux, et mignonement encadrés dans des toilettes ravissantes, d'un goût exquis et sobre dont Montpellier est une des rares villes de province qui ait le secret³⁶. »

Cette fraction féminine majoritaire est décrite selon une vision quasi proustienne au vu d'une chronique de 1898 :

« La composition de la salle est des plus curieuses à examiner : inutile de dire que les femmes y dominent, car la musique, art avant tout d'impression et de sentiment, s'adresse surtout aux femmes ; et qu'on ne vienne point arguer qu'elles y viennent faire étalage de coquetteries et de grâces, ce qui déjà ne serait pas mauvais [...] jeter un regard un regard sur l'expression des visages féminins pendant une belle audition : il n'y en a pas de plus attentifs, il n'en est point qui ne dénote plus de compréhension³⁷. »

Cette mixité dans la salle n'induit pas une mixité sociale. Plusieurs chroniques de périodiques s'affairent à nommer le « Tout-Montpellier », du préfet aux notables de robe, de l'université et de l'armée. Le terme consacré « d'élite » y revient souvent :

« Belle chambrée, hier soir, au 3^e Concert Symphonique donné au Grand Théâtre. Un public d'élite, dans lequel dominaient les dames aux brillantes toilettes, était venu pour applaudir le célèbre violoniste Jacques Thibaud³⁸. »

En dépit des visées généreuses de démocratisation, le concert montpelliérain est géré par une caste sociale plutôt élevée – un tiers environ des membres fondateurs sont nobles – et s'adresse visiblement à ses pairs. Présentant la *Symphonie pastorale*, le rédacteur de programme parvient à y distinguer la joie des gens du monde de celle des montagnards et des paysans, et ce dans deux notices différentes. En 1891, à propos de la Scène au bord de la rivière :

« Le poème nous amène ensuite au milieu d'une réunion joyeuse de paysans. La danse, modérée dès le début, s'anime peu à peu ; puis le

36. *La Vie montpelliéraine*, 26 janvier 1896.

37. *La Vie montpelliéraine*, 23 janvier 1898.

38. *La Vie montpelliéraine et régionale*, 13 janvier 1901.

rythme change ; un air grossier à deux temps annonce l'arrivée des montagnards³⁹. »

Deux ans plus tard, il ne transige pas avec cette ségrégation sociale :

« Il [Beethoven] chante dans l'Allegretto la joie fine et distinguée des gens du monde arrivant à la campagne. C'est encore une rêverie de châtelaine que cette promenade au bord de l'eau qui fait le sujet de l'Andante con moto. Enfin, le Maître nous fait assister à la joie franche et aux danses naïves des paysans⁴⁰. »

La morale bourgeoise, toujours normative, veille comme au salon de M^{me} Verdurin. Elle s'immisce comme garantie jusque dans la présentation de la musique tchèque :

« La *Sérénade* d'Antonin Dvorak est une œuvre charmante. Délicatement conçue, honnêtement écrite, elle ne cache aucun dessein pervers et a été très bien accueillie du public des grands concerts⁴¹. »

Non soumise à la censure (contrairement au théâtre lyrique), la musique instrumentale aurait donc besoin de censeurs ! Sous le mode d'ironie, elle s'accommode ponctuellement de fantasmes sociaux rétrogrades. Ainsi, à l'audition d'une *Sérénade* de J. Haydn :

« Ce fragment si universellement célèbre est un chef d'œuvre de grâce badine et riieuse. C'est une vraie sérénade du temps passé dont la mélodie court légère et charmante au-dessus de pizzicati de l'accompagnement. Il nous semble voir une belle inhumaine du XVIII^e siècle sourire derrière sa jalousie et se moquer de la chanson susurrée sous sa fenêtre par de beaux gentilshommes en manchettes de dentelles : amoureux insouciant, qui, n'obtenant pas de réponse, ne se tueront pas pour cela et s'en iront tout simplement roucouler leur sérénade sous un autre balcon⁴². »

39. Programme de la S.C.S.M., 26 janvier 1891.

40. Programme de la S.C.S.M., 20 nov. 1893.

41. Programme de la S.C.S.M., 24 mars 1893.

42. Programme de la S.C.S.M., 8 mai 1894.

Annotations confessionnelles

Elles surgissent avec d'autant plus de réserve à la S.C.S.M. que l'absence du concours de chœurs (du Grand Théâtre comme des nombreuses Sociétés chorales de la ville) interdit l'exécution d'oratorio ou de messe. Cependant, la première exécution de « l'*Enchantement du vendredi saint* » (extrait de Parsifal de R. Wagner) suscite une représentation quasi saint-sulpicienne :

« Le sujet de Parsifal est emprunté aux légendes chrétiennes de la France du Moyen Age. De saints chevaliers [...] ont bâti sur le Mont Salvat dans un coin mystérieux des Pyrénées, un temple où sont conservées deux reliques : la lance qui a percé le flanc du Sauveur et le Graal, c'est-à-dire la coupe où Joseph d'Arimathie a recueilli son sang divin.[...] Un héros pur et sans tache, Parsifal, [...] part conquérir la lance sacrée⁴³. »

Tandis que le protestantisme, seconde confession prégnante à Montpellier, a sa part de représentation historisante dans les notices concernant la *Reformation Symphonie* de Mendelssohn :

« Elle a été composée pour célébrer un anniversaire de la réforme religieuse accomplie par Luther. Après une introduction calme, religieuse et mystique, l'auteur, dans un allegro assez mouvementé, veut représenter les discussions, les querelles religieuses qui enflammèrent la fin du XVI^e siècle. Dans le scherzo, plein d'une joie tranquille et gracieuse, peut-être aurait-il l'intention de rappeler le bonheur et la paix régnant encore au fond de quelques cloîtres restés en dehors de cette agitation. L'austère phrase de l'andante s'enchaîne avec le choral de Luther, qui revient, entouré de toute la richesse d'un ingénieux contrepoint⁴⁴. »

Entre dynamisme et réticences, l'anti-provincialisme du concert montpelliérain :

En s'inscrivant dans le mouvement de décentralisation musicale impulsé par la III^e République, la S.C.S.M. remplit sa mission avec ardeur durant douze saisons qui totalisent soixante-dix-neuf concerts. Examiner son action permet de corroborer les remarques convergentes des études

43. Programme de la S.C.S.M., 15 mars 1899.

44. Programme de la S.C.S.M., 17 décembre 1897.

naissantes sur l'histoire du concert en France au XIX^e siècle, de la constitution du répertoire européen « savant » jusqu'à sa légitimation et sa démocratisation.

Porté successivement par les musiciens montpelliérains, par l'élite économique et intellectuelle d'une ville de culture, le dynamisme de la S.C.S.M. soutient ses desseins tout à la fois civilisateurs et philanthropiques durant des saisons diversifiées. L'offre diversifiée de programmation européenne et la politique du concert annuel caritatif en attestent. N'omettons pas le levier stimulant des médias locaux, incitant expressément « les enfants du Clapas » à goûter la musique savante, qui acquiert progressivement son titre de culture légitime.

Textes et contexte révèlent toutefois des spécificités montpelliéraines oscillant entre ouverture et réticences qui pèseront sur sa pérennisation. Si les freins sont principalement dus aux carences des pouvoirs publics (subventions), un certain déni de la culture méridionale et de ses acteurs, l'absence de créations en région est imputable à cette élite sociale des membres fondateurs. Plus orientés vers l'Europe septentrionale, leurs réseaux commerciaux, bancaires et intellectuels se transposent sur l'activité culturelle qu'ils gèrent, niant tout provincialisme, fût-ce au détriment des goûts et ... dégoûts montpelliérains.

Au-delà du phénomène concert, les textes révèlent tout ce qu'une activité artistique génère comme indices radiographiant la société. Ne serait-il pas plus pertinent d'inverser les termes ? D'avancer que musiques et textes s'associent à l'orée de 1900 pour affirmer (exacerber ...) l'identité française de l'après Sedan, en affirmant sa singularité au sein du « Concert des nations » de l'Europe occidentale ? Cette instrumentalisation du concert participe certes à la construction du répertoire symphonique qui sera légué à notre temps, mais sur le mode des divisions nationales et sociales, des représentations fantasmées et discriminantes de l'altérité. En concluant son essai *Le Renouveau – Esquisse du mouvement musical français depuis 1870*, Romain Rolland constate le retard pris par la France pour la diffusion du concert. Le microphénomène de la S.C.S.M. corrobore son constat de 1904 que l'héritier actuel – l'Orchestre National de Montpellier Languedoc-Roussillon – a enfin les moyens de dépasser :

« La Musique avait donc reconquis en partie sa place [...] dans l'élite intellectuelle. Restait à lui faire pénétrer dans la vie de la nation, dans l'instruction populaire. Tâche difficile en France, où l'art a toujours eu un caractère aristocratique. Tâche dont non seulement l'État, mais parfois les

musiciens mêmes se désintéressaient. [...] Il s'agit de former des Hommes qui aient de la musique en eux⁴⁵ ! »

45 Romain Rolland, « Le Renouveau – Esquisse du mouvement musical français depuis 1870 », article de 1904 paru dans *Musiciens d'aujourd'hui*, Hachette, 1908, p. 261.

L'INFANTICIDE EN EUROPE
DU MOYEN AGE AUX LUMIÈRES
(À propos de *Dare l'Anima*, d'Adriano Prospero)

par Bartolomé BENNASSAR
Membre non résidant

C'est un livre tout à fait exceptionnel d'Adriano Prospero, Professeur à l'École Normale Supérieure de Pise, *Dare l'Anima. Storia di un infanticidio*, qui m'a donné l'idée de cette communication.

Prospero part d'un fait divers à propos duquel il a examiné toute la documentation disponible : le 5 décembre 1709 un portefaix se présente devant le notaire du tribunal criminel du Torrione, à Bologne, pour signaler la découverte du corps d'un garçon nouveau-né, mort *subito dopo la nascita*, fils de Lucia Cremonini, elle-même fille d'une veuve Caterina Cremonini.

L'enquête aboutit rapidement malgré les premières déclarations de Lucia qui assurait ne pas savoir les causes de cette mort. Le 31 décembre elle avoue : Lucia qui avait longtemps tenté de dissimuler sa grossesse a accouché avec l'aide de voisines, en l'absence de sa mère qui n'est revenue que le 23 décembre. Elle a tué son fils avec un couteau de cuisine, que l'on a retrouvé maculé de sang dans la chambre. Elle comptait faire disparaître le corps. Elle n'en a pas eu le temps.

Les acteurs de ce drame sont trois : *Lucia*, la mère criminelle, née en 1686, près de Bologne, considérée comme honnête, célibataire, orpheline de père, fille de service, qui loge chez ses employeurs. Le curé de la

paroisse en donne une image favorable : elle s'approchait des sacrements. On ignore si Lucia savait lire ou écrire. Mais on peut déjà dire que Lucia Cremonini correspond parfaitement au modèle social de la mère infanticide : une femme seule, privée de parents et surtout de père, qui vit de son travail, ou une jeune fille nubile qui vit avec sa mère et dont le seul patrimoine, immatériel, est l'honneur. On notera ici que la mère s'est en quelque sorte désolidarisée de Lucia par son absence, bien que, on l'apprendra au cours de l'enquête, elle ait tenté, par des saignées, de provoquer un avortement.

Le père que l'on ne verra jamais, dont on ignore le nom et que la justice ne s'est pas préoccupée de rechercher. Mais Lucia a raconté son histoire : il s'agit d'un jeune prêtre qui, pendant le Carnaval, a entraîné Lucia dans une pièce obscure, lui a pris sa virginité et son honneur. Après quoi, les deux partenaires sont allés prendre un repas à l'Osteria de Morelli de San Bernardino, chacun payant son écot, puis le prêtre a reconduit Lucia chez elle. Elle ne l'a jamais revu, il ne s'est pas informé d'elle et n'a pas su qu'elle était enceinte.

Le troisième acteur est le Carnaval, temps de la suspension des règles. Les transgressions sont favorisées par les masques et l'abondance des nourritures qui incite aux plaisirs de la chair. On observe que le nombre des conceptions hors mariage augmente pendant le Carnaval. Pendant l'interrogatoire, Lucia a reconnu : « Il prit ma virginité. Après la première fois, il me connut charnellement deux ou trois fois. ». Aucune expression de sentiments, une relation de rapports brutaux et rapides. Lucia se souvient mieux du repas (mortadelle, *tagliolini*, vin).

Avant de poursuivre, on notera que les récits de plusieurs autres jeunes femmes à propos de cas semblables, rapportés par Prosperi, sont très proches de celui de Lucia : des gestes rapides, une violence presque muette. La femme est ici un objet et consciente de l'être. Lorsqu'on les connaît les mâles accusés de stupre se défendent en présentant les victimes comme tentatrices, voire séductrices expertes. Banal.

D'autre part, et d'autant plus qu'il s'agit de Bologne, ville de l'État pontifical, on peut s'étonner de l'indifférence de la justice à l'égard du séducteur de Lucia. Car il s'agit d'un prêtre, donc délinquant d'autant qu'il ne pouvait pas « réparer » par un mariage. La justice ne recherche même pas l'immeuble où avait été consommé l'acte. Les évêques tridentins

avaient bien compris que le célibat ecclésiastique pouvait mettre en danger la vie de certaines femmes et avaient développé une prédication en ce sens. Mais, en même temps, les autorités ecclésiastiques préservaient le secret sur les égarements sexuels des prêtres. Les procès n'avaient lieu qu'à la suite de dénonciations de maris, de pères ou de frères (ici absents) et les cas d'indulgence inouïe existent. Le concept commode de l'Ève tentatrice de l'homme prêt à tomber dans les pièges du démon était enraciné dans la culture cléricale.

Le procès de Lucia, défendue par un « avocat des pauvres » qui invoquera le « crime d'honneur », le seul patrimoine de Lucia, se terminera par une condamnation à mort qui lui sera notifiée le 21 janvier 1710 et qui sera exécutée dès le lendemain, le 22. L'histoire de la conversion de Lucia entre le crime et la condamnation à mort est une autre affaire dont nous reparlerons éventuellement. Mais il nous faut revenir à l'histoire de l'infanticide pour comprendre pourquoi, dans un monde très profondément marqué par la culture chrétienne la rigueur de la peine qui punit ce crime atteint son apogée à l'époque du crime de Lucia..

Rappelons d'abord que les infanticides n'ont pas toujours été le fait des mères. Certaines sociétés ont eu une stratégie sélective à propos des nouveaux-nés : Sparte mais aussi, par exemple, la société carolingienne car les documents comptables révèlent des taux de masculinité qui suggèrent une tendance à l'élimination de nouveaux-nés de sexe féminin. On pense évidemment à la Chine du X^e siècle.

D'autre part, plusieurs groupes humains ont été accusés d'infanticides pour d'autres raisons : à Rome les premiers chrétiens (rite eucharistique mal compris), puis les Juifs (crimes rituels, stéréotypes, les hérétiques, les sorcières). En Espagne, du XIII^e au XV^e siècle, le meurtre rituel d'enfants a fait partie de la mythologie de l'antisémitisme. Un amalgame a été souvent établi entre sorcellerie et infanticides, crimes féminins par excellence : Valais en 1428 ; Montalcino, près de Sienne, en 1618 ; Rothemburg, en Bavière, en 1671.

Ce n'est que lentement que l'Occident chrétien a fait de l'infanticide un délit, puis un crime. Le concept de l'âme immortelle et le pouvoir reconnu au baptême ont joué un grand rôle dans cette évolution. De même

que les progrès de la connaissance à propos des phénomènes de la génération. Un dialogue multiséculaire s'est établi entre théologie et médecine à propos de l'avortement et de l'infanticide.

C'est facile à comprendre. Malgré l'importance qu'elle accordait à la fertilité la culture antique n'avait pas un grand respect pour la vie naissante. La société chrétienne des origines en porte la marque et, contrairement à une idée reçue, l'Église des premiers siècles témoigne d'une certaine indulgence à l'égard de l'avortement. Le concile d'Ancyre (314) frappe d'excommunication la femme qui avorte mais pour 10 ans : ce n'est pas définitif. Les pénitentiaires médiévaux ne prévoient que des peines légères pour les avortements provoqués dans les 40 premiers jours de la gestation.

Pendant une grande partie du Moyen Âge l'élimination des enfants non désirés est fréquente : en Islande et en Scandinavie sûrement mais aussi en France ou en Italie. Les prédications de Carême à Nantes, de 1460 à 1470, évoquent ces enfants supprimés, jetés au fumier ou dans les latrines. Une fresque du *Quattrocento* à l'Hôpital du Saint-Esprit à Rome y fait référence. Ce sont presque toujours les femmes qui sont impliquées avec des causes récurrentes : honte publique, déshonneur, peur des parents, du mari...

Pourquoi de la notion de délit passe-t-on à celle de crime après 40 jours de gestation puisque ce délai est souvent invoqué ? Parce que l'on croyait, à partir de l'expérience vécue des femmes, que l'animation de l'embryon, révélée par le premier mouvement, pouvait se produire à partir de ce délai. L'animation révélait la présence de l'âme. Je passe sur les controverses et les spéculations infinies qui se déroulèrent à ce sujet. Le sperme masculin était-il le véhicule de l'âme comme Tertullien l'avait envisagé ? Après tout, l'Incarnation, doctrine centrale du christianisme faisait référence à l'expérience ordinaire de la génération et Dieu s'était inscrit dans la physiologie féminine et dans la génération humaine. Ce qui posait aussi le problème de la transmission du péché originel à partir du sperme d'Adam et, par conséquent le cas de Marie. Mais revenons à nos avortements et à nos infanticides, les premiers assimilés de plus en plus aux seconds après le délai des 40 jours.

Progressivement, l'État se substitue à l'Église et l'État pour toutes sortes de raisons est nataliste. La femme qui devient enceinte doit être surveillée. En France la déclaration de grossesse devient obligatoire à partir

de l'édit de 1556 qui est lu dans les églises. Parallèlement, l'infanticide est réprimé de plus en plus sévèrement, un peu partout. En Angleterre, Jacques I^{er} durcit la législation anglaise en 1624 ; la Suède fait de même en 1627 et le Danemark en 1638. La Genève calviniste n'a pas été en retard : de 1595 à 1712 sur les 31 femmes accusées d'infanticides à Genève 25 sont condamnées à mort. On pourrait multiplier les exemples de condamnations à la peine capitale, à Francfort, en Bourgogne, etc.

L'Église avait longtemps admis qu'un avortement thérapeutique pouvait être pratiqué dans les premières semaines de la gestation, notamment pour des questions d'honneur. Sixte Quint à la fin du XVI^e siècle interdit l'avortement dans tous les cas mais, après lui, Grégoire XIV revint au concept de l'animation du fœtus et, pendant un siècle encore, les médecins déclenchèrent des hémorragies pour interrompre la grossesse comme l'avait tenté la mère de Lucia.

L'idée dominante jusqu'alors est que l'animation de l'embryon signifie l'irruption de l'âme. Pour que cette âme puisse obtenir le salut éternel il faut qu'elle reçoive le secours du baptême. L'absence de baptême interrompt le processus de la rédemption. Le décret du Concile de Trente du 17 juin 1546 qui affirmait la transmission du péché originel à tous les nouveau-nés rendait absolument nécessaire leur baptême. Voilà pourquoi l'avortement d'un fœtus « animé » devenait un crime de même que l'infanticide proprement dit qui privait le nouveau-né de baptême.

En fait l'obsession du baptême s'était lentement développée au cours du Moyen Âge. L'idée insupportable que les non baptisés perdaient leurs chances d'obtenir le salut éternel explique d'ailleurs les baptêmes forcés d'enfants juifs pendant les Croisades, les baptêmes massifs et collectifs des Indiens d'Amérique. Elle explique aussi l'effort acharné des familles afin d'obtenir le baptême pour leurs enfants. À tel point que la croyance se répandit que des enfants mort-nés pouvaient être miraculeusement baptisés et de nombreux sanctuaires spécialisés dans ces miracles se révélèrent. Jacques Gélis a compté 230 « sanctuaires de répit » en France, 50 en Belgique, une trentaine en Suisse et en Autriche, une vingtaine en Italie. A la fin du XV^e siècle, un pèlerinage très fréquenté se dirigea vers la chapelle de Buren près de Berne, bientôt remplacée par une église, où les miracles se multipliaient. Le passage de la région à la Réforme interdit le pèlerinage en 1528 et provoqua la démolition de l'église en 1532 mais il devint

clandestin : les fouilles pratiquées de 1992 à 1997 ont permis de trouver des centaines de squelettes de nouveau-nés et même de fœtus de quatre mois. Je pourrais citer d'autres exemples intéressants, tel celui du curé Félix au monastère du Moustiers-Sainte-Marie en Haute Provence qui, au XVII^e siècle, tint un « livre des mort-nés » et raconta les cas de 123 enfants nés en état d'apnée dont l'évolution positive avait permis le baptême.

Évidemment, cette nécessité absolue du baptême rendait plus critique encore le sort des mères infanticides et même des avorteuses puisqu'elles privaient leurs enfants à naître du baptême. Ce fut pis lorsque le médecin de l'Université de Louvain, Thomas Fyons (1567-1631), appuyé par Gassendi, affirma que l'âme rationnelle apparaissait chez l'embryon dès le 3^e jour de la conception. Cela renforçait les fondements théologiques de la répression de l'avortement : puisque l'embryon était déjà un être humain il s'agissait d'infanticide pur et simple. La polémique fut intense : le médecin espagnol Ponce de Santa Cruz insista pour qu'une marge temporelle soit laissée à l'avortement thérapeutique. Mais Paolo Zacchia, référence de l'Église en matière de grossesse et d'avortement, jusqu'alors modéré, évolua dans le sens de Fyons.

On devine la sensation que produisirent la découverte de l'ovule de la femme par Rainer de Graaf en 1672 et celle de la structure des spermatozoïdes par Leeuwenhoek en 1677. D'un côté la représentation antique du rôle passif de la femme s'effondrait, de l'autre l'existence d'une vie préformée dans le sperme était révélée. Si le genre humain était présent dans les ovules d'Ève et les spermatozoïdes d'Adam le péché originel avait pour protagoniste l'humanité tout entière. Les mystères de la Création imposaient une autre lecture des premières pages de la Genèse. Mais, en même temps, la précocité de l'identité humaine renforçait l'urgence du baptême et les baptêmes d'urgence furent réglementés. Le rigorisme de l'Église se durcit, les médecins se virent interdire l'interruption de grossesse même en phase initiale, fût-ce pour sauver l'honneur. Et en plein XVIII^e siècle on vit le prêtre sicilien Cangiamila développer une campagne d'opinion qui intéressa toute l'Europe et atteignit même le Pérou en faveur de la césarienne qui pouvait permettre de « donner l'âme » par le baptême dès que la tête de l'enfant serait visible. Avant même d'être une technique chirurgicale pour sauver la vie de la mère, du nouveau-né ou des deux, la césarienne était un moyen du baptême !

C'est dans cette conjoncture qu'est survenue l'histoire de Lucia Cremonini. À Bologne, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, le philosophe Carlo Sassi avait enseigné ce qu'était l'âme individuelle qui, grâce à la victoire chrétienne sur la mort, gagnait le royaume de l'au-delà. La mort du corps terrestre donnait naissance au corps céleste grâce à l'âme. Mais le baptême était l'intermédiaire indispensable. Les élites bolognaises étaient imprégnées de ces idées.

Le cas de Lucia était pendable. D'autant qu'elle savait que son partenaire était un prêtre et qu'elle ne pouvait espérer le mariage. Elle aurait pu envisager aussi de conduire son enfant à l'*Ospedale dei Bastardini* qui existait à Bologne, comme le faisaient les bourgeoises coupables : il est vrai qu'elle n'avait pas d'argent.

Ce n'est qu'au cours du siècle qui suit le drame de Lucia que se développe l'idée que les règles du système frappaient surtout les individus faibles et sans défense et exemptaient presque toujours les hommes. Le cas de l'infanticide était exemplaire. Le déclic vint du monde germanique après l'exécution à Nordlingen, le 16 août 1715, de Marie Salomé Hausmannin. Celle-ci était seule lorsqu'elle avait accouché et tué son fils et elle confessa qu'en accomplissant cet « acte contre nature » elle n'avait pas pensé que le Dieu tout puissant pouvait la voir entre les murs de sa maison. Un homme de loi de grande culture, le luthérien Johan Jakob Moser qui raconta les derniers jours de Marie Salomé, repentante et rachetée par sa conversion, médita sur la solitude de ces femmes, rechercha les cas comparables et publia à Tübingen en 1730 un recueil, réédité en 1767, qui attira l'attention de Beccaria, auteur d'une page célèbre, de Frédéric II, de Voltaire, de Goethe qui prit pour modèle de la *Gretchen* de Faust une jeune femme exécutée dans les mêmes conditions en 1771. Moser avait pris conscience du désarroi de ces femmes, privées de tout secours et avait éprouvé leur repentir : elles étaient dans une large mesure victimes de leur condition, et Beccaria avait conclu : « toute femme placée entre l'infamie et la mort d'un être incapable de ressentir la mort choisit la deuxième alternative. » Au Siècle des Lumières le temps était venu de songer aux droits de la personne

La mort édifiante de Lucia est une autre histoire. Elle se confessa, communia et marcha jusqu'au lieu du supplice (la place de San Petronio) avec fermeté, se recommanda au peuple et pardonna au bourreau. Il semblait qu'elle fût une autre personne. Cependant, cette métamorphose

était due à l'intervention de la confrérie de Santa Maria della Corte, une confrérie qui se donnait pour mission la consolation des condamnés, qui passait avec eux de longues heures et la dernière nuit, qui leur témoignait compréhension et sympathie. Comme s'il s'agissait de distinguer entre sanction pénale et miséricorde divine.

On mesure à quel point les questions débattues en ces siècles lointains sont d'actualité. L'ingénierie génétique contemporaine a démoli les catégories traditionnelles. Mais les progrès des sciences de la vie remettent au premier plan le problème des commencements de l'être humain et l'antique question du rapport entre la femme qui a conçu et l'être qui vit en elle. Faut-il accorder le statut de personne à l'embryon ? Celui qui n'est pas encore né et qui meurt n'est pas titulaire de droits mais il n'est pas une chose. Qu'est-il ?

Je me permets une remarque dérangeante. Le fils de Lucia, créature sans nom, non personne parce que non baptisé, n'a pas bénéficié de la révolution chrétienne qui donnait à chaque être humain la dignité d'une personne parce que possesseur d'une âme immortelle. La théologie chrétienne n'avait pas résolu le problème, il n'avait pas droit à la rédemption, seulement au Limbe, quatrième région de la géographie de l'Au-Delà. Mais tout porte à croire qu'il n'aurait pas davantage bénéficié de la révolution des droits de la personne. La condition de Lucia lui aurait vraisemblablement refusé le droit à la vie.

LE COMPAGNONNAGE

par **Daniel SOURIOU**
Correspondant

Je vous remercie infiniment d'être venus jusqu'à notre maison et sous notre toit. Je vais tenter de transmettre le plus succinctement possible ce que 60 ans de Compagnonnage m'ont appris, ce qui n'est pas facile.

L'historique du Compagnonnage est très complexe. La première des choses, c'est que, même au XVII^e siècle, le Compagnonnage ne laissait aucune marque écrite. S'il était forcé d'en faire, il la brûlait et en buvait les cendres dans le vin lors de la fête du patron du métier ; donc rien de tangible sauf des pièces de police, seul point de repère pour témoigner « Le Compagnonnage existait à telle époque parce qu'il y avait des rixes. »

J'ai eu un échange de courrier avec Georges Duby, que j'ai beaucoup lu. À mes questions, il répondait « Il n'y a rien d'écrit sur le Compagnonnage » Son idée marxiste l'incitait à conclure « Le Compagnonnage n'existait pas ». J'ai tenté de lui expliquer certains points mais ça ne passait pas. Il est donc difficile de parler avec précision de son évolution. Mais dans ce domaine-là il faut savoir lire entre les lignes, un peu sur la pierre, le bois, le fer pour parvenir à comprendre comment s'est accomplie cette évolution.

Indiscutablement, elle s'est faite à pas lents. Il est inconcevable, par exemple, de voir naître l'énorme bâtiment de l'hôtel de ville de Paris sans la présence et la connaissance des Compagnons. Ce qui est amusant c'est d'ailleurs de voir que, sous la Convention, on construit dans le style Renaissance... Cette connaissance propre au Compagnonnage a été hélas un des derniers grands souffles du XIX^e.

Donc on doit avancer dans le brouillard. Quand on est Compagnon on y croit, on parvient à trouver son chemin et je vais essayer de donner le mien qui n'engage que moi.

Vous savez, le Compagnonnage, c'est un esprit qui a traversé les siècles. Il s'est concrétisé en fonction de l'évolution sociale, de l'évolution du travail, et c'est ainsi qu'il est parvenu jusqu'à nous. C'est assez phénoménal même qu'il ait réussi à traverser au moins huit siècles d'existence, fait assez rare dans les organisations humaines qui périssent souvent bien plus tôt.

Je vais vous parler en premier lieu de l'origine, ceci va vous intéresser. Il a une origine mythique et une origine légendaire. La Tour du Pin disait que les peuples dépourvus de légendes étaient destinés à mourir de froid. De ce côté-là, le Compagnonnage est tranquille, car il ne manque pas de légendes.

La légende veut qu'il soit né de la construction du Temple de Salomon. Celui-ci fit ériger un Temple en dur car en pratique, il n'en existait pas en Israël. Les Israélites n'étaient pas des bâtisseurs, peuple nomade, vivant sous la tente. Salomon élève un bâtiment somptueux à la gloire de Yavé avec de bons matériaux, solides, puissants, riches. À cet effet, il fait venir de Tyr Hiram « homme rempli d'intelligence et de savoir ». Le Temple commence à s'élever sous la direction de Hiram. Mais ce n'était pas facile car la main-d'œuvre venait de tous les pays limitrophes, de langues différentes. Hiram a créé un vocabulaire, un langage de chantier. Chaque ouvrier en outre recevait un mot de passe variant selon la qualification, pour recevoir la paie proportionnée à sa valeur. Malheureusement, certains aspirants ont voulu avoir la paie des Compagnons ou des Maîtres et ils assassinèrent Hiram pour obtenir le mot de passe. Voici la naissance du Compagnonnage.

Les deux disciples du Maître Hiram, Maître Soubise et Maître Jacques achevèrent la Construction du Temple et s'embarquèrent pour la Gaule, Soubise débarqua à Bordeaux, Jacques à Marseille, la légende a ainsi introduit le Compagnonnage en Europe. Dans sa 41^e année, Maître Jacques est assassiné, ce dont Maître Soubise est accusé mais « à la vue des larmes qui coulaient de ses yeux » les suspicions se sont envolées. Les

trois fondateurs furent donc Salomon, Soubise et Jacques. Évidemment il y eut d'autres pénétrations pour l'arrivée du Compagnonnage mais je vais en rester là pour les symboles et la légende.

On revient au Compagnonnage historique ou pseudo-historique puisque, comme le fait remarquer DUBY, on possède très peu de traces. On a cherché d'un autre côté et on a fini par trouver des résonances. Le Compagnonnage est très probablement né avec les Cisterciens. C'était des moines bâtisseurs extraordinaires qui avaient un carnet de commandes si plein qu'ils ont dû employer des laïques. En Europe, ils ont créé entre 5 et 600 abbayes. Ils ont enseigné à ces laïques leur technique, leur foi, leur savoir faire. En partant de là, les Compagnons se sont groupés en Associations, associations d'êtres de métier ayant une volonté de transmettre leur savoir et leurs possibilités humaines. Voilà pour la naissance vraisemblable. Voici huit siècles que les Compagnons ont accumulé, amoncelé des tonnes de bois, de pierre, de fer, laissant un patrimoine exceptionnel.

On doit aussi aux Cisterciens et aux Compagnons l'avènement de cet art roman qui est une des choses les plus extraordinaires que l'on puisse rencontrer à ce jour, quelque chose d'inégalé. Espérons qu'il sera égalé ou dépassé par la suite. Pour le moment, même quand l'art gothique est arrivé, c'était différent : il y avait déjà une volonté de « faire beau », d'éblouir presque d'aller jusqu'à l'épate. Quand on regarde une église romane, on est frappé par le rayonnement qui en émane.

Pendant trois siècles, le Compagnonnage est seul ; il n'est constitué que d'un seul Devoir, appelé « le Saint Devoir de Dieu ». L'arrivée de la Réforme entraîne une première scission chez les Compagnons. Ceux qui optent pour la Réforme partent dans les montagnes, se font appeler « gavots » peut-être aussi parce que au moment où ils construisaient la Cathédrale d'Orléans ils fuyaient sur des bateaux descendant la Loire, nommés « gavotes ». Dès la Réforme, il y a donc deux Compagnonnages :

Les Compagnons du Saint Devoir de Dieu, appelés aussi « Devoirants », bien sûr à éthique chrétienne catholique et les gavots qui restent d'éthique chrétienne. Dès 1804 ils se nomment « Compagnons du Devoir de Liberté » excluant tous rites d'essence chrétienne de leur

initiation. Au XIX^e apparaît un troisième Compagnonnage, l'Union Compagnonnique qui ouvre les portes du Compagnonnage à toutes sortes de métiers. Le Compagnonnage ancien n'admettait que les métiers utilisant l'équerre et le compas qui deviendront l'emblème du Compagnonnage.

Mais dès la première scission, les difficultés apparaissent, car ces deux sociétés s'entrechoquent. Rixes, bagarres pour des raisons banales, de préséance. C'est le premier déséquilibre dans le Compagnonnage mais malgré tout, il est florissant. On a des preuves irréfutables de son existence et de la manière dont les Compagnons géraient leurs sociétés.

À la Révocation de l'Édit de Nantes, certains gavots durent s'exiler ; quand ils revinrent, on les appela Compagnons Étrangers. Malgré tous ces aléas, ces déchirements le Compagnonnage est florissant jusqu'à la Révolution, mais la loi Le Chapelier interdit le Compagnonnage et les corporations. Totalement démunis, les jeunes ouvriers sont désemparés. Les Corporations interdites, on ne met rien à la place. L'organisation des métiers est très chaotique. Le Compagnonnage bien que clandestin voit affluer dans ses rangs beaucoup plus de membres qu'il n'en avait auparavant. Comme il n'était pas préparé à un tel enthousiasme, il ne progresse pas malgré le nombre.

Perdiguiet, Compagnon menuisier né en Avignon où il a sa place, a essayé de fédérer les trois sociétés. Ce qu'il a réussi à faire, c'est qu'au lieu de se battre dans les villes dont chacun revendiquait la priorité, ils ont combattu à coups de « chefs-d'œuvre ». Évidemment, ils ont laissé des œuvres extraordinaires mais les plus importantes n'ont pas eu de chance. Par exemple une chaire à prêcher faite à Montpellier, absolument magnifique de trois mètres de haut. La difficulté d'exécution était telle que lorsqu'on retirait une pièce de bois, toute la chaîne s'écroulait. Il fallait la reconstruire. Malheureusement, restaurée en 1940 dans un atelier montpelliérain, un incendie l'a totalement détruite. Le résultat de ces travaux était souvent exceptionnel, exécuté parfois dans des conditions particulières. Par exemple, on a enfermé pendant un an un gavot et un Compagnon du Devoir avec une masse de fer, dite « patte d'ancre » et pendant ces longs mois ils ont d'abord confectionné les outils, puis la serrure qui a la forme de la Légion d'honneur. Quand on introduisait la clé

dans la serrure, elle sifflait tant l'ajustage était précis. Tout ceci sans outil. C'était très sérieux, surveillé par un notaire.

Cette forme de bataille représentait un progrès mais certains combats persistaient. En 1830, eut lieu une rencontre, une lutte terrible entre les deux plus importantes Sociétés, dans la plaine de la Crau. Il y eut plusieurs morts, c'est l'armée qui les sépara. C'est la vérité, mais c'est navrant.

Je suis entré dans le Compagnonnage en 1947. C'est la maison des Compagnons qui regroupait tous les corps d'état. Auparavant chaque corporation avait sa maison, avec sa « mère ». À Nîmes, la « mère » des maréchaux-ferrants se situait rue Nationale à l'Auberge des Chapeliers, rue des Bons Enfants (d'ailleurs, ces jeunes s'appelaient « Les Bons Enfants »). Chaque métier avait ses rites, ses idées qui de temps en temps se heurtaient.

En arrivant en 47 à Lyon dans la première maison du Compagnonnage, j'avais découvert une coutume bizarre : le samedi soir, les Compagnons du Devoir se préparaient pour « aller se froter » aux Compagnons du Devoir de liberté qui résidaient dans la maison des Charpentiers. Je ne suis pas bagarreur, je ne suivais pas... était-ce par peur ? Ces bagarres se voulaient traditionnelles, un écho du XIX^e.

Peu à peu, ces affrontements terribles ont affaibli le Compagnonnage. En 1900, le seul écrivain qui en ait parlé a écrit un livre au passé. Martin-Saint-Léon disait « j'ai bien connu le Compagnonnage ; comme il va disparaître, j'en suis le dernier témoin. Il est surprenant que personne n'ait jamais écrit sur le Compagnonnage qui pourtant créait des œuvres splendides. Cela paraissait normal. Avant de mourir, en 46, 47, il a repris la plume pour dire : « Je me suis trompé. Le Compagnonnage a resurgi des ses cendres et j'en suis très heureux »

C'est à partir de la Révolution que le Compagnonnage est descendu au-dessous de ses possibilités. Ma formation se fit par les Compagnons qui avaient réussi à passer à travers la guerre de 14 et la dégringolade du Compagnonnage.

L'apparition des syndicats a fait évoluer l'esprit des travailleurs de manière considérable. Le Compagnonnage était considéré comme ringard, dépassé. Il était moribond.

Fort heureusement en 42 il y eut Jean Bernard, fils du sculpteur Joseph Bernard dont nous avons une sculpture Place de la Bouquerie (Faune dansant), novateur, spécialiste de la taille directe, nommé l'anti-Rodin. Ce sculpteur a laissé une œuvre importante, dont une partie est exposée à Orsay à Paris. Jean Bernard, son fils, lui-même dessinateur, peintre et sculpteur a rencontré les Compagnons. Ce n'était pas sans fondement car dans sa famille, il y avait beaucoup de Compagnons ; il avait été bercé par cet esprit. Il a reçu une commande faramineuse pour la cathédrale de Millau : une fresque de 350 m², la plus grande de cette époque. Il a travaillé en compagnie des tailleurs de pierre qui restauraient la cathédrale ; ils lui préparaient le ciment à fresque pour établir sa peinture. Pendant trois ans, il a travaillé avec eux et l'idée lui est venue de tenter de remettre au goût du jour l'idéal compagnonnique. Il n'eut de cesse d'y œuvrer et c'est lui qui en 42, a recréé à Lyon l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir. Il a fédéré toutes les corporations dans une seule maison pour qu'il y ait un enseignement commun autre que celui des métiers ; pour qu'il existe une force unique plutôt que des corporations qui s'entendent plus ou moins bien. C'est alors que l'Association a redonné un souffle au Compagnonnage et c'est grâce à cela que vous avez pu visiter une maison en 2008, qui n'a rien à voir avec le Compagnonnage d'il y a 100 ans. C'était inimaginable à l'époque d'essayer de s'ouvrir au monde comme on le fait aujourd'hui, d'autant plus que la plupart du temps, il était clandestin.

Je crois que le Compagnonnage peut former le maximum de jeunes au point de vue professionnel, éthique et culturel. C'est le but du Compagnonnage. Nous y arrivons relativement car entre les deux guerres, il n'y avait plus que 250 à 300 Compagnons et qu'à ce jour, les trois sociétés qui perdurent en totalisent 30 000. C'est « une affaire qui a prospéré ».

Tous les garçons et jeunes filles, puisqu'il y en a depuis peu, ne deviennent pas Compagnons ; il faut en moyenne dix passages dans nos maisons pour faire un Compagnon ; c'est un peu dur pour nous, car c'est un enseignement, souvent bénévole, qui paraît gaspillé, mais très souvent j'ai rencontré des jeunes hommes qui ont abandonné le Compagnonnage et le

regrettent. Malgré ces abandons même nombreux, la formation est telle que tous conservent un souvenir fort de leur passage dans nos maisons.

C. Marres : « J'ajoute que votre modestie est trop grande sur le rôle que vous avez joué dans cette maison. »

Par une sorte d'élan, avec mon frère Jean et Compagnon G. Beaugé, on a décidé de doter Nîmes d'une maison de Compagnons. On est allé chez tous les notables, le maire, etc... et je me souviens qu'un jour, je suis allé voir l'évêque. J'étais enthousiaste, j'avais 30 ans, j'ai pris rendez-vous. J'ai attendu à l'Évêché puis on m'a dit « c'est à vous ». Pas de couloir, je traversais des pièces successives, la première,... puis à la troisième ou quatrième, j'ai senti qu'à ma gauche, il y avait quelqu'un, c'était l'Évêque. J'arrive en balbutiant, un truc mal préparé. J'essaie de lui dire que les Compagnons du Devoir représentaient l'un des derniers bastions d'un enseignement professionnel chrétien et qu'on allait monter une maison. Il m'a écouté, je continuais à bafouiller puis à un certain moment, à bout de souffle, je me suis arrêté ! Alors il m'a dit « on priera pour vous ». Et je doit dire que ça a marché...

Une maison comme ça, 2000 m² ! Actuellement, j'en serais incapable... mais oui, ça a marché, et le plus extraordinaire, c'est que le seul qui nous ait aidé c'est M. Jourdan, le maire communiste, qui nous a donné 20 000 F. La Chambre de Commerce s'est portée caution sur des sommes minimales ; puis j'ai eu la chance d'être en amitié avec le Directeur des H.L.M. du moment, M. Maurel, qui, chance extraordinaire, nous a aidés. Un jour il m'a dit « On va aller voir cette maison, ce four à chaux, je vois ça pour vous ». On a été reçu par un squatter qui logeait dans la dernière cave et nous a accueillis avec un fusil. En partant, on lui a dit « Ne vous inquiétez pas, on s'en va ».

À partir de là, cette maison s'est créée presque malgré nous. Bâtir une maison c'est quelque chose, mais les hommes, les jeunes Compagnons étaient plus délicats à mettre en œuvre !

Le gros œuvre a été fait par une entreprise, mais le reste en majorité par les Compagnons. Dans tout cela, il faut garder une unité, ce n'est pas commode.

Heureusement il y avait Pellier, l'architecte qui était Compagnon. À Paris, il avait rencontré Jean Bernard et dès cet instant, il eut l'idée de faire venir des gens de qualité... à la limite des manuels, par exemple Richard Desvalières, formidable sculpteur. Tous ceux-ci ont donné un premier souffle qui a permis de s'élever. Je fus émerveillé par ces personnes venues nous parler, nous transmettre leur pensée. C'était magnifique, enthousiasmant. Maintenant, avec le nombre c'est moins facile.

Ici, je suis venu « mouiller ma chemise » bien souvent. Tout est plus compliqué, des contraintes, des lois sociales et même des jeunes femmes. Mais nous arrivons quand même à tenir le coup et j'espère que l'on va continuer. Nous sommes environ 200 Compagnons sédentaires dans la province de Nîmes.

Au moment de la première croisade, les premières églises étaient cisterciennes. Le style change et, dès ce moment, on arrive à l'ogive, technique nouvelle. On passe de l'arc royal à l'ogive.

Pour vous donner une idée de l'esprit du Compagnonnage, voici une anecdote : À l'époque gothique, un notable visite un chantier de cathédrale. Il demande à un ouvrier ce qu'il fait, celui-ci répond « je gagne ma vie ». Au deuxième, même question « je taille une pierre ». Le troisième à la même question dit « je construis une cathédrale » ; Celui-ci était Compagnon. C'est un peu trop beau mais en même temps, c'est vrai. Cet homme fait quelque chose qui doit servir à l'homme, à l'humanité.

Voici comment nous sommes financés, À la construction, avec des dommages de guerre. Début 45, certaines villes ont pu y recourir. Pour le reste, on a contracté des emprunts, ici, ou près des H.L.M. Je connaissais bien Marc Maurel, ça s'est bien passé. En outre, le système est relativement simple : le jeune qu'on reçoit ici gagne sa vie plus ou moins bien en fonction de ses capacités et paie un écot au prorata de son salaire. Avec cet argent, nous remboursons nos dettes. On fait vivre la Maison. L'État donne un peu, il y a aussi les taxes d'apprentissage qui permettent le financement de l'enseignement général.

Je suis passé un peu en dehors de ça mais de temps en temps, il a bien fallu prendre un crayon et faire des comptes. On a un conseil à Paris

parce qu'il y a 120 maisons en France. C'est une entreprise énorme, inquiétante pour un bonhomme comme moi qui ai connu le Compagnonnage avec quelques Compagnons. La Corporation des serruriers réunie à Bordeaux comptait 12, 13 serruriers et pourtant on se serait battu au premier Congrès avec d'anciens Compagnons aux idées très arrêtées. Ces 120 maisons seulement pour les Compagnons du Devoir (« les Devoirants »). Nous ne sommes pas forcément les meilleurs, mais les plus nombreux. Par exemple, les Compagnons issus du Devoir de liberté, fédération générée par Raoul Vergèze sont plus près des Charpentiers, et conservent un enseignement plus strict. Sans doute rentreront peu de jeunes femmes chez eux. C'est ainsi ; mais maintenant on s'entend bien.

Nous avons beaucoup de Compagnons à l'étranger, surtout des Compagnons du Devoir. Au XIX^e, les Allemands ont eu un Compagnonnage florissant mais très empirique et plutôt folklorique, qui n'a pas résisté. Cependant, certains viennent faire leur Tour de France chez nous. On a créé une maison à Cologne qui a fermé. Évidemment le Compagnonnage est très instructif mais il nous demande un effort énorme. C'est très complexe d'avoir des jeunes dans tous les coins du monde ; ils n'ont pas de maison comme ici où c'est facile. Ils arrivent, on leur donne des adresses d'employeurs, les ateliers, les installations sont là, ils reçoivent des cours, soit par des professeurs, soit par les Compagnons sédentaires. Si vous allez en Pologne ou à New-York c'est plus difficile. Mais cela forme des êtres possédant une approche intéressante.

Nous préférons ne pas faire état de la qualité de Compagnon. Personnellement, je n'ai jamais mis « Compagnon » sur mes cartes d'artisan pour ne pas faire état d'une valeur compagnonnique en l'apposant de façon commerciale. Jusqu'à ce jour, ça a fonctionné ainsi.

Nous entretenons des rapports entre nous. Nous avons des Congrès, des réunions. Nous devons parcourir la France pour parvenir à faire perdurer le Compagnonnage, à l'inclure dans l'époque.

Dans les métiers, l'évolution est telle, comme partout, qu'elle en devient foudroyante ; pour l'enseignement, il faut suivre.

Par exemple, quand je me suis installé à Nîmes où j'étais passé pendant mon Tour de France, j'ai été ébloui par les monuments romains et la garrigue. Je ne sais pourquoi, la garrigue... Je n'ai eu de cesse d'y revenir. Je dois ajouter que j'avais rencontré Pellier, devenu un ami, et des gens exceptionnels ; j'avais 23 ans.

Quand je partais en chantier, je prenais le charreton à bras, avec un sac d'outils en cuir posé dessus et j'allais poser la porte que j'avais réalisée. Quand il fallait aller au Mont Duplan, j'appelais un gars qui pour deux bouteilles de vin, faisait comme Jean Valjean, prenait la roue et la faisait tourner dans la côte. C'est aujourd'hui incroyable. En vous racontant ça, j'ai l'impression de raconter des fadaises... mais c'est absolument vrai.

L'évolution des matériaux..., chez les menuisiers par exemple, on le comprend, c'est un matériau tendre. Mais le fer ! on n'aurait jamais pensé qu'on créerait des machines qui entailleraient le fer comme maintenant. Par exemple on découpe un fer de 10 cm d'épaisseur à pression d'eau. On est loin du charreton.

Je dois dire pour terminer, que mon exposé n'est qu'une simple approche de ce complexe Compagnonnage.

Quant à son avenir, il semble que l'on puisse être optimiste puisque maintenant les femmes en font partie.

UN ACADÉMICIEN AU CANADA GASTON BOUZANQUET (1866-1937)

par Michèle PALLIER
Correspondant

Lorsque, le samedi 7 octobre 1911, à la gare Saint-Lazare, Gaston Bouzanquet s'apprête à monter dans le train spécial du Havre, il a tout d'un voyageur ordinaire et si, sur le quai, il attire l'attention des autres voyageurs, c'est que le chapeau cloche d'Olympe, l'épouse d'André Bourguet qui l'accompagne, nullement tenu par des épingles, roule à terre, sous le coup d'un adieu trop impétueux.

Pourtant, Gaston Bouzanquet est loin d'être un voyageur ordinaire : en compagnie de son beau-frère, André Bourguet, député du Gard, et plus précisément du Vigan, qui représente le Gouvernement, il va s'embarquer, le soir même, pour New York. De là, il gagnera, en chemin de fer, la ville de Québec où les plus hautes autorités du Canada l'attendent pour dévoiler, le lundi 16 octobre, un monument au marquis de Montcalm, sur les Plaines d'Abraham, esplanade qui domine le Saint-Laurent, à l'endroit même où il a été mortellement blessé, le 13 septembre 1759, en même temps que son adversaire, le jeune et brillant général anglais James Wolfe.

Il n'est pas encore l'écrivain¹, le mécène, l'infatigable animateur de la vie culturelle nîmoise que l'Académie accueillera en son sein dix-neuf ans plus tard, en 1930, mais ce voyage au Canada, événement fondateur pour lui, est aussi un événement tout court, qui va rencontrer un écho

1. Il a publié deux livres : *Manuel du candidat au grade d'attaché à l'intendance du cadre auxiliaire* (1902) et *Les vins méridionaux, comment on les récolte, comment on les vend, comment on les consomme* (1907).

extraordinaire à cause des circonstances particulières qui l'entourent, et du contexte dans lequel il s'inscrit.

Notre voyageur a 45 ans : il est né le 24 avril 1866 à Vauvert, dans cette grande maison construite en 1864 par son grand-père Scipion, à l'entrée de cette bourgade de la Petite Camargue, au passé prestigieux : Saint Louis y a fait étape, en partant à Aigues-Mortes ; François I^{er} y a tenu sa cour : les belles maisons vigneronnes témoignent d'un passé prospère. Et c'est dans l'église Notre-Dame qu'a été baptisé le 6 mars 1712, Louis Joseph de Montcalm Gozon, Seigneur de Saint-Véran, Candiac, Tournemine, Saint-Julien et Arpaon, né le 28 février 1712 au château de Candiac. Distant de quelques lieues, ce château dépendait de Vauvert, de même que le château de Vestric, appartenant aussi à la famille Montcalm, jusqu'en 1790, date de la constitution de la commune de Vestric et Candiac.

Protestant et républicain, ce qui coupera court plus tard, à toute velléité de critique partisane, à une époque où, sous la pression des événements, les affrontements confessionnels ne demandent qu'à renaître, Gaston Bouzanquet appartient à une vieille famille de propriétaires viticulteurs. Son père, Ulysse (1847-1909), qui possède le domaine *Les Silex* à Vauvert, sera conseiller municipal, puis maire de Vauvert de 1888 à 1892 : fidèle au souvenir de Montcalm, il achète, en 1903, au nouveau propriétaire du château de Candiac, le baron de Bernis, 47 hectares 59 ares 97 centiares de vignes, qu'il baptise du nom de Saint-Véran.

Gaston Bouzanquet fait ses études secondaires au Lycée Charlemagne à Paris, puis passe une licence et un doctorat en droit. On est en pleine explosion de l'Impressionnisme et le jeune étudiant fréquente les galeries, les salons et les expositions, où il rencontre des peintres, comme Georges Auriol (1863-1938), lithographe, graphiste, ami de Toulouse-Lautrec, qui dessinera son ex-libris très « art nouveau », et des sculpteurs, comme le marseillais Auguste Carli, qui sculptera plus tard son buste², et le nîmois Léopold Morice (1846-1919, lauréat des concours de Rome, et célèbre pour le grandiose monument de la place de la République à Paris, élevé entre 1880 et 1883. Il se fait l'œil.

On le voit aussi en compagnie d'autres Méridionaux de Paris – et pas des moindres : Jules Charles-Roux (1841-1918), député des Bouches-du-Rhône, industriel, armateur, écrivain et mécène, défenseur de l'identité

2. Aujourd'hui au musée des Beaux-Arts de Nîmes

provençale, qui lui fera connaître Frédéric Mistral et le marquis de Baroncelli, et surtout, Gaston Doumergue (1863-1937), né à Aigues-Vives, fils de viticulteur et protestant comme lui, avocat, député radical du Gard, ministre des Colonies, puis du Commerce et de l'Industrie, et futur Président de la République.

À la fin de ses études, vers 1890, Gaston Bouzanquet se réinstalle à Vauvert. Il se marie en 1891, cultive ses vignes et commercialise son vin. Dans la droite ligne de la tradition familiale, il est élu conseiller municipal en 1904. Il fait partie de la commission des Marais et des Finances, mais aussi des Fêtes et de la Bibliothèque. Il est au cœur de la vie et de l'histoire de Vauvert.

Très attaché à cette histoire, il déplore l'oubli dans lequel Montcalm est tombé dans son pays, alors que Québec n'a cessé d'honorer la mémoire des deux généraux des Plaines d'Abraham, par de nombreux monuments commémoratifs tout au long du XIX^e siècle.

L'actualité politique et l'enthousiasme de Léopold Morice, auquel il rend souvent visite dans son atelier de la rue Erlanger, et qui « a appris tout jeune à admirer cette belle figure de Montcalm », le convainquent d'élever un monument à la mémoire du vainqueur de Carillon.

L'actualité politique, c'est la reprise progressive des relations interrompues entre la France et le Canada depuis le Traité de Paris qui met fin à la Guerre de Sept ans, en 1763.

Des voyages longs et difficiles, car jusqu'à l'arrivée de la navigation à vapeur, en 1860, la traversée dure un mois et n'est possible que de mars à septembre, de rares voyageurs s'y risquant, comme Alexis de Tocqueville, qui révèle, dans ses lettres, en 1831, la méconnaissance de ce pays : « Il n'y a pas six mois, je croyais, comme tout le monde, que le Canada était devenu complètement anglais », alors que six cent mille descendants des Français peuplaient la Province, des historiens muets ou des ouvrages qui circulaient peu à travers l'Atlantique, des périodes de tension très vives qui culminèrent avec la Rébellion des Patriotes en 1837-1838, et, pour dire vrai, le fait que les Français ne soient pas les bienvenus en Nouvelle France, où les autorités britanniques répugnent à les voir débarquer, font que ce n'est que sous le Second Empire que la France renoue avec le Canada : le 13 juillet 1855, le navire français « La Capricieuse », sous les ordres du commandant de Belvèze, vient mouiller dans le port de Québec, alors capitale du Canada, sous les hurrahs de la population, pour renouer des relations commerciales et culturelles et « ouvrir à nos armateurs et aux

produits du travail français une voie qui fut longtemps fermée à nos vaisseaux ». Cette année-là également, Joseph Charles Taché, parlementaire et écrivain, vient représenter le Canada à l'Exposition universelle. En 1867, d'« archipel de colonies britanniques », le Canada devient « Confédération canadienne », c'est-à-dire un pays, et le journaliste Hector Fabre devient (officieusement) commissaire général



Gaston Bouzanquet

du Canada à Paris. Quelques années plus tard, les archives s'ouvrent aux historiens et l'Université Laval, la grande université catholique de Québec, publie la correspondance du marquis de Montcalm et la collection des manuscrits du maréchal de Lévis, son commandant en second, ce qui contribue à une meilleure connaissance du Canada.

Puis, dès 1902, des négociations engagées entre la France et le Canada vont aboutir à une convention commerciale³ libéralisant les échanges entre les deux pays, et signée à Paris le 19 septembre 1907. Parmi les signataires figure Gaston Doumergue, alors ministre du Commerce et de l'Industrie.

Pendant ce temps-là, à Vauvert, le projet de monument à Montcalm a pris corps : répondant à une demande écrite de Léopold Morice, le conseil municipal a voté, le 27 décembre 1905, malgré l'opposition de trois conseillers socialistes, la concession d'un terrain où sera érigé le monument, et un comité, sous la présidence de Gaston Doumergue, se constitue. Mais à Paris, où, grâce à l'action de Canadiens émigrés, comme Hector Fabre et son journal *Paris-Canada*, les Canadiens sont de plus en plus nombreux, le projet prend une autre dimension par l'intermédiaire de son ami, le très parisien Louis Herbette (1843-1921), conseiller d'état, « dévoué et infatigable ami des Canadiens »⁴ et même « oncle des Canadiens » pour Robertine Barry et Joséphine Marchand (Madame Raoul Dandurand). (Ces deux jeunes femmes représentent les femmes canadiennes au Congrès international des femmes (CIF) à l'Exposition universelle de 1900 et Louis Herbette les a présentées à Juliette Adam, dont le Salon fait et défait les gouvernements, et les fait entrer à la Société des Gens de Lettres). Louis Herbette est vice-président de l'Alliance française, boulevard Saint-Germain, institution qui organise le 16 décembre 1907 une réunion à l'occasion de la signature du traité de commerce franco-canadien et en l'honneur de Montcalm. Louis Herbette invite Gaston Bouzanquet à cette réunion. Et là, l'idée d'édifier à Québec le double du monument de Vauvert, signal fort du lien qui se resserre entre les deux pays, s'impose rapidement. La réunion consacre la naissance d'un comité franco-canadien, accueilli avec enthousiasme au Québec par les plus hautes personnalités, à commencer par le lieutenant gouverneur de la Province de Québec, sir Louis Amable Jetté, le maire de Québec, sir Georges Garneau, le président du Sénat, M. Raoul Dandurand (1861-1942), éminent homme d'État, les poètes William Chapman et Louis Honoré Fréchette, poète officiel du Canada français, très lié avec Louis Herbette, etc. À Québec, c'est Georges

3. Un premier traité avait été signé, le 6 février 1893, entre la France et le Canada, mais ne fut pas ratifié.

4. Il va depuis dix ans au Canada et le drapeau canadien-français flotte dans son appartement du 17 boulevard Fortuny.

Bellerive, avocat, secrétaire général de « La Canadienne » de Paris, artisan zélé de l'amitié franco-canadienne, qui est le secrétaire et le trésorier du comité canadien⁵, tandis qu'à Paris, c'est naturellement Gaston Bouzanquet, promoteur d'une œuvre qui prend des proportions qu'il n'avait pas imaginées, qui est le secrétaire général et le trésorier du comité français.

Alors, au nom du Comité d'Action, dont le siège est à Vauvert, et qui se place aussi sous le patronage de l'Académie de Nîmes, puisque les vice-présidents en sont le comte de Balincourt et l'avocat Jean Bosc (élu à l'Académie en 1909), Gaston Bouzanquet va lancer un vaste et impressionnant mouvement d'adhésion en faveur du double monument, s'appuyant sur les relais ministériels, parlementaires et mondains dont il dispose. Il va mobiliser les Chambres de Commerce, en insistant sur le fait qu'il s'agit « d'une œuvre vraiment intéressante au point de vue commercial » au moment où les échanges entre la France et le Canada vont s'intensifier, les armées, et, en particulier, les Régiments héritiers de ceux qui combattirent sous les ordres de Montcalm, les élus, les dignitaires de l'Église catholiques, les membres de l'Institut, les directeurs de journaux, les écrivains, les artistes, qui vont tous répondre favorablement à sa demande de patronage et à sa demande de souscription.

C'est en parcourant la liste des quelques mille cent souscripteurs de France et du Canada que l'on mesure la notoriété acquise par Gaston Bouzanquet, l'enthousiasme qu'il a su susciter pour le Canada et le double monument à Montcalm et l'incontestable succès remporté par son initiative dans toute la société : de nombreux Gardois, de la duchesse d'Uzès au cafetier de Vestric et Candiac et au postier de Vauvert, des personnalités parisiennes, telles que le Docteur Pozzi, de l'Académie de Médecine, Gaston Boissier, de l'Académie française, Juliette Adam, les Vilmorin-Andrieux, le prince Bibesco. Par contre, peu de protestants parmi les souscripteurs, à l'exception de deux banques nîmoises, ce qui tendrait à prouver combien l'image de la Nouvelle France est étroitement associée à l'Église catholique.

Même succès prodigieux auprès des Canadiens qui auraient voulu que le monument soit dévoilé à l'occasion des fêtes du Tricentenaire de la fondation de Québec, qui doivent se dérouler en 1908.

.5 Il y aura trois comités au Canada : un pour Québec, un pour Montréal et un pour Ottawa et les États-Unis.

La presse va jouer un rôle primordial dans l'opération : dès le 16 décembre 1907, jour de la réunion à l'Alliance française, et jusqu'à l'inauguration du monument à Québec, en 1911, tous les journaux parisiens, dont certains (Le Petit Parisien) tirent à l'époque à un million d'exemplaires, la plupart des deux cent cinquante journaux de province, les grands journaux canadiens (Le Soleil, le Siècle), les journaux anglais, le Daily Mail et le Times, la presse francophone du monde entier, vont consacrer leurs colonnes à Montcalm et au double monument !

Pour accompagner cette campagne de presse, une carte postale est éditée au profit du monument, et vendue en France et au Canada au prix de 5 francs (10 €). On y voit une photographie du monument : Montcalm est représenté frappé à mort, l'épée haute, défaillant sur le champ de bataille, mais retenu de la main droite par la Gloire, sous les traits d'une jeune femme aux ailes déployées, qui se penche au-dessus de lui et montre, dans sa main gauche la couronne d'immortalité que lui mérite son héroïsme, le tout reposant sur un socle de pierre blanche de Caen, sur lequel est gravé : À Montcalm – 1712-1759 – La France – Le Canada.

Des galas sont organisés, dont un, somptueux, au Palais de Chaillot, sous la présidence de Gaston Doumergue et du général Picquart (celui de l'affaire Dreyfus), ministre de la Guerre, grâce à la collaboration du directeur de l'Opéra, M. Leimistin Broussan, qui est gardois.

Mais les aléas de la vie politique vont compromettre temporairement le succès de l'entreprise : en septembre 1908, au moment où le courant d'opinion était irrésistible, où la souscription montait chaque jour, une nouvelle municipalité est élue à Vauvert, en opposition à celle à laquelle appartenait Gaston Bouzanquet. Le nouveau maire, qui appartient au parti socialiste unifié, récemment constitué, et qui était un des opposants au vote du conseil municipal de 1905, refuse de glorifier « un marquis doublé d'un guerrier », et, comme tel, que soit édifié à Vauvert le monument à Montcalm. Levée de boucliers de toute la presse indignée, et pas seulement des journaux conservateurs, d'autant plus que l'affaire prend une tournure nettement plus politique, et de plus tourne à l'affrontement catholiques-protestants, dans une région où la crise viticole aggrave tout différent.

Gaston Bouzanquet, qui s'est efforcé de se tenir, tout comme le Comité, « constamment et soigneusement à l'écart de toute politique », calme le jeu d'autant plus aisément que le maire (pourtant socialiste) de Vestric et Candiac (280 habitants, une dizaine de maisons, Vauvert, 5 000 habitants), M. Louis Bonifassy, propose d'accueillir le monument.

Le Comité accepte, offre le monument à la municipalité de Vestric, qui vote une subvention de 1 000 francs, somme considérable pour une si petite commune, mais la date de l'inauguration sera retardée, car il faut aménager l'unique place du village, qui se trouve devant le château, en détruisant une ou deux maisons, pour avoir un peu plus de recul.

En mars 1909, les souscriptions ont recueilli 32 000 francs ; le gouvernement français alloue 6 000 francs ; les échanges franco-canadiens s'intensifient : le traité de commerce est ratifié par les Chambres, à la grande satisfaction de Gaston Bouzanquet, qui écrit, le 6 avril 1909, à Léopold Morice : « Je pense que le monument à Montcalm sera de nature à rendre les relations entre les deux peuples encore plus cordiales et par conséquent plus faciles ». William Chapman fait une conférence à la Sorbonne sur « La Poésie canadienne » devant Frédéric Mistral et il est couronné par l'Académie française. Gabriel Hanotaux fonde le Comité France-Amérique.

Mais il manque encore 5 000 francs pour les frais de reproduction et de transport et Gaston Bouzanquet, qui fait, on l'a bien compris, de ces monuments une affaire personnelle, écrit à Léopold Morice le 28 mars 1909 : « Je prendrai sur moi la deuxième fonte ». Dernière initiative : il adresse des bulletins de souscription à toute la noblesse des Côtes-du-Nord, de la Manche, du Calvados et du Finistère dont des ancêtres avaient pu combattre sous les ordres de Montcalm. M. Bonifassy en fait de même auprès des municipalités de ces départements.

La statue est exposée au Salon des Artistes français et la date d'inauguration du monument à Vestric et Candiac, est fixée au 17 juillet 1910.

Mais tout est bien qui finit bien et le 2 mai, le double du monument est embarqué au Havre, à bord du vapeur « Le Sardinian », armé par la Compagnie Allan⁶, le grand armateur canadien, qui le transporte gratuitement à Québec, où il arrive le 15 mai. Il est exposé dans la salle du Manège militaire de la Grande Allée, en attendant que soit réalisé le piédestal, qui ne différera que par la couleur de la pierre, du granit rouge de New Brunswick, et par l'ornementation : une simple fleur de lys.

Gaston Bouzanquet va recueillir les fruits de sa ténacité et de sa capacité à communiquer : le 17 juillet 1910, en présence de M. Gaston

6. La Compagnie Allan assure depuis 1905 la liaison Le Havre-Québec

Doumergue, ministre de l'Instruction publique et sénateur du Gard et d'une très importante délégation canadienne conduite par l'honorable M. Raoul Dandurand, ancien président du Sénat, officier de la Légion d'honneur, homme politique éminent, accompagné de MM. David, sénateur, de Celles, conservateur de la bibliothèque du Parlement, de M. Thomas Côté, commissaire canadien à l'Exposition universelle de Bruxelles de 1910, des autorités civiles et militaires, des Sociétés de Vétérans, la statue est dévoilée et M. de Balincourt, vice-président du comité d'action, remet le monument au Maire et au Conseil municipal de Vestric.

De nombreux discours suivent, rendant hommage à Montcalm, à l'Entente cordiale (signée le 8 avril 1904), aux franco-canadiens qui « ont transmis à leurs enfants le seul héritage reçu des aïeux, le dépôt sacré de la langue française », et à Gaston Bouzanquet, l'homme du jour, « celui qui a su grouper tous les éléments utiles,...celui dont la foi active a rayonné jusqu'en Amérique et a fait vibrer les sentiments les plus généreux de l'âme humaine ».

M. Dumazert, de l'Odéon, lit un poème de William Chapman, le poète national canadien, écrit à la gloire de Montcalm. M. Gaston Bazile, un érudit vauverdois, futur député, également. Suivent un apéritif d'honneur sous les plafonds armoriés du château de Vestric et un banquet de cinq cents personnes dans une vieille remise décorée de drapeaux et d'oriflammes et la journée se termine par une corrida de gala dans les arènes de Nîmes, au cours de laquelle le matador Manolete vint brinder un toro en l'honneur des délégués canadiens. Le poète Frédéric Mistral les recevra le lendemain à Maillane.

Ce n'est donc que quinze mois plus tard que Gaston Bouzanquet s'apprête à aller dévoiler la réplique du monument à Québec. Il a fallu, en effet, édifier le socle, sur les plans de l'architecte montpelliérain Paul Chabert, puis trouver une date qui convienne à tous. Voyage soigneusement préparé sur le plan diplomatique, car il faut éviter le moindre faux pas à l'égard de la couronne britannique, qui a autorisé cette manifestation. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que la délégation française est modeste, à côté de la délégation canadienne, puisqu'elle ne comporte que deux membres, et qui, en plus sont beaux-frères, le représentant du gouvernement, André Bourguet (1876-1936), député du Gard, et le promoteur de l'œuvre, Gaston Bouzanquet, alors que ce dernier sait, par les nombreux courriers qu'il a échangés avec le Canada et les nombreux contacts qu'il a eus depuis quatre ans, qu'ils seront reçus avec la plus

grande solennité. Madame Bouzanquet, bien qu'invitée, ne s'était pas décidée à l'accompagner.

7 octobre 1911 – 2 h 20 – Le transatlantique express de la Compagnie des chemins de fer de l'État, ex-Compagnie de l'Ouest depuis 1908, quitte Paris. Ce train spécial est mis, chaque semaine, à la disposition des voyageurs partant pour New York et les conduit directement, avec un arrêt à Rouen, au bassin de l'Eure, d'où ils embarqueront sur « La Bretagne ».

Peu de Français se rendent à cette époque au Canada, en raison des pratiques touristiques : tourisme dit « d'élite » par voie maritime, seulement possible entre mai et octobre, difficile à chiffrer selon mes sources⁷. Quelques centaines ? Quant à l'immigration, les Français représentent 1% de l'immigration totale. Jusqu'en 1903, il y a 1 000 arrivées par an. Ce nombre doublera entre 1911 et 1914.

Gaston Bouzanquet tient son Journal de bord pendant tout le voyage ; c'est un très bon observateur et ce journal est un document vraiment intéressant, un bon indicateur des flux migratoires entre l'Europe et le Nouveau Continent. Par contre, je ne suis pas sûre qu'il soit un très bon navigateur, car, parlant de « tribord », il écrit « lisez : à gauche du navire ».

Grâce à ses liens avec Jules Charles-Roux, président de la Compagnie Générale Transatlantique, qui arme « La Bretagne », les deux voyageurs doivent d'être confortablement installés dans des cabines de 1^{ère} classe.

Il y a quarante-huit voyageurs en 1^{ère} classe, deux cent quarante quatre en 2^e et six cent soixante-sept en 3^e, composés pour la plupart d'émigrants italiens, que Gaston Bouzanquet observe avec beaucoup de sympathie, le lendemain du départ, notant que « ces pauvres gens, nullement fatigués de leur nuit, ni préoccupés de la fortune après laquelle ils naviguent » dansent puis chantent et prient à la messe que leur aumônier dit pour eux sur le pont. Pauvres gens qui, tremblant d'être refoulés, devront satisfaire à toutes ces formalités tatillonnes à leur arrivée à New York et finiront en quarantaine à Ellis Island.

Gaston Bouzanquet, lui, nullement préoccupé des discours qu'il doit prononcer, profite pleinement de la vie à bord, du spectacle de la mer, de la bonne table, de la soirée de bienfaisance où son beau-frère, bon vivant, qui

7. Marc St-Hilaire, département de géographie, Université Laval, Québec

a un solide coup de fourchette, s'attire aussi un joli succès avec des vers de sa composition.

Mais le vendredi 13 octobre, sur les bancs de Terre Neuve, en plein courant polaire, grosse tempête « Quel roulis! Quel tangage! Vagues terribles! Il pleut; il neige; il grêle; le brouillard nous enveloppe. La sirène ne cesse de pousser ses cris lugubres... ».

Le dimanche, la tempête a cessé, mais le paquebot a pris un sérieux retard et nos voyageurs ne pourront débarquer à New York que le lundi matin 16, jour prévu pour le dévoilement du monument à Québec. Gaston Bouzanquet prévient par la télégraphie sans fil Québec et demande qu'on remette d'un jour la cérémonie. L'esprit tranquille, une fois débarqué, avec André Bourguet, il visite New York, qu'il trouve « hideuse », « À côté de maisons monstres, de simples masures ou des maisons à deux ou trois étages. Aucune harmonie » mais « quel mouvement, quelle activité! Quelle impression j'ai ressentie de force, de travail, d'énergie, de vie intense! », s'exclame-t-il en redescendant d'un gratte-ciel où l'a conduit un Viganais rencontré par hasard. Le lendemain, dans le train, il achète les journaux et là, consternation, il lit, avec des caractères de deux centimètres de haut : « APOTHÉOSE D'UN DE NOS PLUS GRAND HÉROS : IL A MAINTENANT SA STATUE À CANDIAC ET À QUÉBEC » : la cérémonie a eu lieu devant tout ce que le Québec compte d'illustres !

Mais les voilà enfin à Québec, attendus à la gare par Georges Bellerive et des membres du Comité, qui leur expliquent qu'en raison des obligations du Premier Ministre, en particulier, « la cérémonie n'a pas pu être remise, mais nos fêtes ont à peine commencé et nous avons encore tout un programme en votre honneur à accomplir ! ».

Logés « aux frais de la princesse » suivant l'expression de Gaston Bouzanquet, au Château Frontenac, le palace de Québec, ils vont être entraînés dans un véritable marathon de réceptions dans des demeures historiques, au Cercle de la Garnison, chez les plus hautes autorités du Québec, le lieutenant Gouverneur, le président du Parlement, un tourbillon de dîners, de discours à la gloire de Montcalm et de l'entente franco-canadienne, de toasts (au Roi!), de visites, avec toute la pompe, le protocole, le cérémonial, la pourpre et les ors britanniques. Gaston Bouzanquet ne peut s'empêcher de comparer avec la grange de Vestric !

Il n'en oublie pas pour autant la diplomatie : ayant appris que lors du dévoilement du monument, le Colonel de l'Armée anglaise Wood,



Le monument à Montcalm, à Québec

historien de Wolfe et de Montcalm, avait prononcé de fortes paroles en l'honneur de Montcalm, disant tout le bien qu'il pensait de lui comme homme et comme tacticien, il décide d'aller avec lui déposer une couronne au monument du Général Wolfe, geste qui sera très apprécié par la communauté anglaise.

Seul désagrément : il n'arrête pas de pleuvoir, et « quand la pluie cesse, c'est le brouillard ».

Mais voilà un des moments forts de leur séjour à Québec : la visite aux Hurons de Lorette. Ces Hurons, très civilisés, dont le chef Ludger Bastien, à la carrure imposante, manufacturier tanneur, a été député conservateur et membre de la Chambre de Commerce de Québec, étaient restés fidèles au souvenir de Montcalm, dont ils avaient été les alliés, et connaissaient bien le nom de Gaston Bouzanquet. Devant le village rassemblé, le Grand Chef Huron, entouré des autres chefs, attend les deux délégués français en grande tenue, avec dans sa coiffure à plumes deux cornes de buffles. Après des Hé ! Hé ! et des cris gutturaux des Hurons manifestant leur joie, le Grand Chef donne lecture d'un grand parchemin remerciant Gaston Bouzanquet d'avoir accepté leur invitation, le félicitant de l'œuvre des deux monuments à Montcalm et lui indiquant que la tribu, en remerciement de ce qu'il a fait, lui décerne l'honneur de chef honoraire des Hurons, avec le nom de « Teregatouan », ce qui signifie « Rayon de Soleil ». Il remet à Gaston Bouzanquet, qui n'avait pas été prévenu de ce qui l'attendait, et est donc très ému, une copie encadrée de l'adresse qu'il vient de lui lire et son diplôme en écorce de bouleau, bordée de cuir découpé, de chef Huron ! Ensuite, paré d'une coiffure à plumes, d'une écharpe de commandement et au cou, de la grande médaille des chefs, Gaston Bouzanquet assiste à la cérémonie du calumet et à des danses traditionnelles. La cérémonie se termine après les discours du consul de France qui a accompagné les délégués et du premier curé huron, la cérémonie du pot au feu et la remise des cadeaux : chaussures huronnes, pattes de caribou, porte-clés en fine paille tressée...

D'autres manifestations de sympathie toucheront beaucoup Gaston Bouzanquet, comme cette soirée au théâtre, paré de drapeaux français et canadiens, où ils sont accueillis aux accents de la Marseillaise et où un public d'étudiants scande son nom.

Le voyage comportera aussi un volet plus économique : visite d'une tannerie, d'une fabrique de chaussures, d'une immense menuiserie. Plus politique aussi, puisqu'André Bourguet, au Club Canadien, est invité à faire

une conférence sur un problème d'actualité : la question marocaine. Chacun sa spécialité : Gaston Bouzanquet ne faillit pas à sa réputation de brillant causeur, en parlant du pays de Montcalm, du château de Candiac, de Nîmes, d'Aigues-Mortes, des vignobles et de leur culture, causeries illustrées de ses nombreuses photographies.

Le séjour à Québec se termine par un feu d'artifice tiré sur les Plaines d'Abraham, en arrière du monument, devant trois mille personnes, qui acclament les deux délégués présentés par le consul de France, M. Raynaud et le président du Comité, Sir Louis Jetté.

Dernière coupe de champagne au Cercle de la Garnison. Conclusion de Gaston Bouzanquet : Quelle vie de patachon !

Mais il était arrivé à ses fins, qu'il résumait dans un dernier discours :

« Dans un enthousiasme qui me fit oublier que j'entreprenais une œuvre qui risquait d'être au-dessus de mes forces, et cédant aux exhortations des personnalités les plus autorisées, j'entrevis comme de réalisation fort simple, parce qu'elle me paraissait la plus juste et la plus noble, cette idée qui m'était suggérée : la constitution d'un comité franco-canadien, et l'érection de deux monuments strictement semblables : l'un sur le sol où Montcalm était né ; l'autre sur celui où il s'était sacrifié, martyr de sa foi en la patrie ! ».

Gaston Bouzanquet et André Bourguet devaient ensuite gagner Montréal par le Canadian Pacific, où ils devaient être reçus royalement par leurs hôtes de Vestric et Candiac, M. Dandurand et David. « Où sont nos modestes réceptions de Vauvert et de Vestric ? » se répétait in petto Gaston Bouzanquet.

Leur voyage devait se terminer par les chutes du Niagara et un nouveau séjour à New York : 5^e Avenue, Central Park, Wall Street, champagne et interview au Courrier des États-Unis, journal français, soirée à Brooklyn : Gaston Bouzanquet est fasciné...

Le 26 octobre, ils réembarquaient sur le paquebot « La Provence ». « L'air est frais, mais le soleil est superbe, la traversée s'annonce bien », écrit Gaston Bouzanquet. Ils arrivaient, en effet, sans encombre, au Havre le 2 novembre.

Jusqu'à sa mort, en 1937, Gaston Bouzanquet devait consacrer travaux et conférences à Montcalm et au Québec, et entretenir des relations épistolaires régulières avec les personnalités qu'il avait rencontrées, en particulier avec Cyrille-Fraser Delâge, Président de la Société Saint-Jean

Baptiste de Québec, vouée à la défense et à la promotion des institutions, de la culture et de la langue française au Québec, avec les archivistes de la Province, s'intéressant à ses écrivains, ses artistes. En 1931, il est nommé Colonel honoraire de la Garde « Montcalm », dont son ami Georges Bellerive est Major honoraire.

Le poète William Chapman l'avait immortalisé dans ces vers :

Et vous avez tendu la main dans les deux France
Pour que Montcalm tombé, loin du pays natal
Dans le même combat que son vaillant rival,
Revécût dans le bronze animé par Morice ;

Et l'or que vous avez mendié noblement,
Rendu plus pur au feu de votre dévouement
Vous nimbe d'un reflet beau comme la Justice !

Mieux encore, un lac, très poissonneux, porte son nom, dans la région de la belle rivière Saint-Maurice : la Baie Bouzanquet.

En conclusion, je voudrais dire combien cette histoire me paraît exceptionnelle, d'abord par l'exploit de Gaston Bouzanquet qui l'a portée à bout de bras et qui a permis de parler pendant quatre ans d'un petit général oublié, jusqu'à ces cérémonies grandioses, où, tout à coup, un coup de projecteur a été dirigé sur une aventure lointaine qui n'a duré que trois étés, mais qui a été si lourde de conséquences. Les historiens québécois reconnaissent que l'histoire militaire de la Nouvelle France a été délaissée et qu'une édition du Journal du marquis de Montcalm qui vient de paraître est peut-être un signe que le vent tourne.

LES JURIDICTIONS D'EXCEPTION À NÎMES SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE

par Charles PUECH
Membre résidant

Le sujet que je prends le risque d'aborder devant vous est un sujet polémique, controversé. Il mêle la politique à la justice et à ce titre il est dérangeant pour l'ancien magistrat que je suis. Il nous renvoie à une période sombre de notre histoire où l'héroïsme de quelques-uns côtoyait la lâcheté de certains et l'attentisme du plus grand nombre qui, confronté à de dures restrictions alimentaires, luttait pour survivre, sans trop se soucier de l'avenir du pays et qui veillait à ne pas se compromettre dans l'un ou l'autre camp, au moins aussi longtemps que la victoire des alliés paraissait incertaine.

Le temps écoulé, plus de soixante ans, doit permettre de traiter cette époque, dont les acteurs ont presque tous disparu, avec sérénité, en évitant de porter des jugements trop péremptaires sur les hommes qui, exerçant des responsabilités publiques, ont eu la malchance d'être mêlés à ces événements.

Devaient-ils rompre et abandonner leurs fonctions au risque de laisser la place à des serviteurs dociles de l'occupant, ou devaient-ils rester, au prix de la compromission, pour limiter les dommages au maximum, dans la faible marge de manœuvre dont ils disposaient ?

À chacun d'apporter sa réponse.

Le 7 décembre 1942, moins d'un mois après l'invasion par les Allemands de la zone Sud de la France, au cours d'une audience solennelle et publique, présidée par le premier président Calemard, la cour d'appel de Nîmes a installé deux juridictions d'exception et a désigné les magistrats qui devaient y siéger :

– la Section spéciale créée par la loi du 18 novembre 1942, afin de réprimer toutes les activités commises pour favoriser le communisme, l'anarchie ou la subversion sociale et nationale et les crimes ou délits contre la sûreté extérieure de l'État.

– le Tribunal spécial créé par une loi du 24 avril 1941, pour juger les auteurs d'agressions nocturnes pendant la période du temps où les autorités publiques auront prescrit les mesures d'obscurcissement de l'éclairage pour les besoins de la défense passive soit à l'intérieur des propriétés, soit sur la voie publique.

Chaque cour d'appel devait disposer de ces deux juridictions.

Tous les magistrats avaient dû prêter un serment de fidélité à la personne du Chef de l'État, le maréchal Pétain à qui l'Assemblée nationale – réunissant sénateurs et députés – ces derniers élus en 1936, de majorité front populaire, avait le 10 juillet 1940, par 569 voix contre 80, accordé les pleins pouvoirs constitutionnels, législatifs et exécutifs.

Sur les 2 100 magistrats en fonction, un seul Paul Didier, juge au tribunal de la Seine, avait refusé de prêter ce serment. Il avait été aussitôt révoqué (une loi du 17 juillet 1940 avait en effet suspendu l'inamovibilité des magistrats, garantie fondamentale de leur indépendance).

Les sections des cours d'appel chargées de réprimer les activités subversives avaient été créées dès le 14 août 1941, soit près de 18 mois avant l'installation de la Section spéciale de la cour de Nîmes.

En effet, la loi du 14 août 1941 instituait, pour la répression des activités communistes ou anarchistes, une section spéciale auprès de chaque tribunal militaire ou maritime et, dans les parties du territoire où ne siégeaient pas de tribunaux militaires, la compétence des Sections spéciales était dévolue à une section spéciale de la cour d'appel. En fait, les Sections spéciales des cours d'appel ont siégé dès 1941 uniquement dans la zone occupée dépourvue de toute présence militaire française, alors que dans la zone Sud existait l'armée d'armistice, limitée à cent mille hommes, qui disposait de ses propres tribunaux.

C'est pour tenir compte de la nouvelle situation de fait, créée le 11 novembre 1942 par l'invasion de la zone libre et la dissolution de l'armée d'armistice, que Vichy avait estimé nécessaire de promulguer une seconde loi le 18 novembre de la même année, pour réprimer les activités subversives. Cette deuxième loi ne faisait que reprendre les dispositions de la première.

Pourquoi cette loi du 14 août 1941, reprise le 18 novembre 1942 ?

Le 22 juin 1941 débute l'invasion de l'URSS par les troupes allemandes. C'est l'opération Barbarousse qui consacre la rupture du pacte germano-soviétique, conclu en août 1939.

À partir de ce moment-là seulement, l'appareil clandestin du parti communiste français, interdit par un décret-loi Daladier du 26 septembre 1939, se mobilise contre l'occupant et débutent les attentats meurtriers contre les soldats d'occupation. Attentats contraires aux consignes données par de Gaulle, qui le 23 octobre 1941, au micro de la BBC s'exprime en ces termes :

« Actuellement, la consigne que je donne pour le territoire occupé c'est de ne pas y tuer ouvertement d'Allemands. Cela pour une seule mais très bonne raison, c'est qu'il est en ce moment trop facile à l'ennemi de riposter par le massacre de nos combattants, momentanément désarmés ; au contraire dès que nous serons en mesure de passer à l'attaque, vous recevrez les ordres voulus. Jusque-là patience, préparation, résolution. »

Le premier attentat commis à Paris est celui du 21 août 1941 au métro Barbès-Rochechouart contre l'aspirant Mauser de la Kriegsmarine, par un militant communiste, le colonel Fabien.

La réaction des Allemands est brutale. Ils menacent à titre de représailles de fusiller de nombreux otages. Cédant à leurs exigences, Darlan, qui a succédé à Laval depuis février, décide d'aggraver la législation contre les communistes mise en place par Daladier et espère ainsi calmer la colère de l'occupant. Il est appuyé dans ce sens par le ministre de l'intérieur Pierre Pucheu mais se heurte, semble-t-il, à l'opposition du Garde des Sceaux Joseph Barthélémy.

Ce dernier avait été jusque-là un éminent universitaire disciple de Tocqueville. Titulaire de la chaire de droit constitutionnel à la faculté de droit de Paris, auteur de plusieurs ouvrages de droit public, il était, disait-on à Vichy « la conscience du Maréchal ». Il s'est, explique-t-il dans ses mémoires, résigné à signer cette loi parce que les Allemands menaçaient de procéder à des exécutions massives d'otages si les Français n'étaient pas capables de châtier rapidement les auteurs d'attentat.

Cette loi « scélérate » du 14 août 1941 n'a pas porté chance à ses auteurs qui ont tous connu des fins tragiques : Darlan assassiné à Alger au moment du débarquement allié, Pucheu, qui avait rejoint tardivement Alger, condamné à mort et fusillé, Barthélémy enfin, emprisonné à la Libération, devait mourir en mai 1945 quelques semaines après avoir été libéré pour raison de santé et placé en résidence surveillée.

La loi qui crée les sections spéciales publiée au journal officiel du 24 août 1941 a été rédigée à la hâte et antidatée au 14 août pour faire croire

qu'elle était antérieure à l'attentat du 21 août au métro Barbés-Rochechouart.

En elle-même, la création d'une juridiction d'exception n'avait rien de choquant. L'histoire nous apprend que de telles juridictions ont vu le jour chaque fois que la justice s'est trouvée confrontée à des contentieux exceptionnels, soit par leur nature, soit par leur nombre. Il est inutile d'aller chercher bien loin des exemples. À la libération, création des cours de justice et des chambres civiques pour juger les collaborateurs. Le Tribunal international de Nuremberg a été créé spécialement pour juger les criminels de guerre nazis. Enfin, pendant la guerre d'Algérie, plusieurs juridictions d'exception se sont succédé pour juger les fellagha d'abord, puis les activistes européens et les membres de l'OAS.

Pour porter un jugement de valeur sur ces juridictions d'exception, qui apparaissent comme un mal nécessaire, on doit s'attacher à leur contenu et voir si elles présentent ou non des garanties de bonne justice. Telle n'était pas, et loin s'en faut, la loi du 14 août 1941 !

Elle était rétroactive et conçue en des termes très larges : sont passibles de la peine de mort les auteurs de toutes les infractions pénales, crimes ou délits, commises dans une intention d'activités communiste ou anarchiste.

Article 3 de la loi : les personnes arrêtées en flagrant délit devaient être traduites directement et sans instruction devant la section spéciale.

Article 4 : hors le cas de flagrant délit, la procédure est instruite dans un délai de huit jours. Le jugement doit intervenir dans un délai de deux jours à compter de la réception du dossier par le président.

Les audiences se déroulent à huis clos. Les jugements ne sont pas motivés. La cour se prononce seulement sur la culpabilité et sur la peine. Les jugements ne sont susceptibles d'aucun recours ou pouvoir en cassation. Ils sont exécutoires immédiatement.

Les juges, au nombre de cinq : un président de chambre, deux conseillers à la cour, deux juges du tribunal, sont limités dans leur pouvoir d'appréciation, ils ne peuvent pas accorder le sursis à l'exécution de la peine.

La seule concession aux droits de la défense réside dans la présence d'un avocat choisi par l'accusé ou, à défaut, désigné par le président.

Dans l'esprit du Garde des sceaux Barthélémy, la présence de magistrats professionnels, pour certains d'un grade élevé, constituait une garantie suffisante de modération. Il est en effet démontré depuis longtemps, selon la formule d'Alain

Bancaud, que « la magistrature suit et sert l'histoire politique, mais tend à en atténuer les écarts et les excès ».

Ses règles de fonctionnement étant ainsi posées, quelle a été l'activité de la section spéciale de la cour d'appel de Nîmes ?

Elle a tenu vingt et une audiences du 9 février 1943 au 2 août 1944. Cette dernière audience se situant quelques jours à peine avant la libération de Nîmes. 72 accusés lui ont été déférés.

Elle a prononcé deux condamnations à mort, dix-sept condamnations à des peines de travaux forcés (dont quatre par défaut), trois condamnations à des peines de réclusion criminelle et vingt-sept condamnations à des peines d'emprisonnement.

Quinze accusés ont été relaxés ce qui représente un pourcentage élevé si on le compare à celui des juridictions ordinaires.

À propos des deux condamnations à mort, il convient de noter que sur les vingt-huit sections spéciales, une par cour d'appel, qui couvraient la France métropolitaine, seules quatre d'entre elles ont prononcé des condamnations à mort suivies d'exécution. Il y a eu pour toute la France douze condamnations capitales exécutées : trois à Paris (voir le film de Costa Gavras « section spéciale »), cinq à Douai, deux à Lyon et deux à Nîmes.

Du point de vue sociologique, on est frappé par le fait que tous les accusés, à quelques exceptions près, appartiennent à la classe ouvrière. Ouvriers mineurs et cheminots sont les plus représentés, parmi lesquels un nombre important d'Espagnols et de Polonais installés dans le bassin minier d'Alès. Pratiquement pas d'intellectuel ou de bourgeois.

La majorité des poursuites concerne des activités communistes se manifestant par des distributions de tracts, des propagations de mots d'ordre de la III^e internationale communiste, la fabrication et la détention de fausses cartes d'identité et de fausses cartes d'alimentation, la détention d'armes. Les peines prononcées vont de un mois à cinq ans d'emprisonnement.

On peut ranger dans une deuxième catégorie des infractions plus graves : rébellion, menaces de mort, vols, incendies, fabrication, détention, et transports d'explosifs.

Enfin, dans une dernière catégorie, les attentats par explosif contre des pylônes électriques, des voies ferrées, des trains, des locaux d'organisations collaborationnistes, des véhicules militaires allemands.

Parmi les condamnations les plus graves, prononcées contradictoirement, et qui ont donc reçu un commencement d'exécution, citons :

– le 1^{er} juin 1943, 20 ans et 8 ans de travaux forcés contre Amador Alvarez et Michel Lascarides, manœuvres mineurs, pour activités communistes (sans autre précision) et détention d'armes et de munitions ;

– le 12 août 1943, 10 ans de travaux forcés contre Vincent Asensi, coupeur en chaussures, pour activités communistes, détention d'arme et d'explosif et usage d'une fausse carte d'identité ;

– le 22 octobre 1943, 5 ans de travaux forcés contre Marius Chifflet, ouvrier agricole, pour le vol de quatre canards et l'incendie volontaire d'une meule d'orge et de deux meules de colza ;

– le 25 mars 1944, 5 ans de travaux forcés contre Gilbert Alléon, tourneur en métaux, pour tentative de vol de tickets d'alimentation à la mairie de Valréas, recel de camionnette et usage de fausse carte d'identité ;

– le 14 avril 1944, 10 ans de travaux forcés contre Wladimir Morozow, ajusteur, et Linkow Wasilewicz, journalier, pour menées terroristes et destruction de pylônes électriques.

Un procès qui me paraît significatif est celui d'un jeune étudiant de 18 ans, Jacques Damiani, poursuivi pour homicide involontaire et pour six attentats par explosif commis à Nîmes contre un local du P.P.F., une librairie allemande et quatre véhicules allemands. À l'époque, pour de tels faits répétitifs, on pouvait s'attendre à une condamnation à mort. Lorsque Damiani comparait devant la section spéciale le 5 novembre 1943, les juges estiment qu'il présente des troubles mentaux et ordonnent, avant dire droit, une expertise psychiatrique confiée au Pr. Euzière, doyen de la faculté de médecine de Montpellier.

Au vu de cette expertise, ils condamnent le jeune « terroriste », le 20 janvier 1944, à la peine minimale de 2 ans d'emprisonnement.

Damiani, en manipulant un revolver, avait tué accidentellement son ami Peres avec qui il avait commis ces divers attentats, d'où sa poursuite pour homicide involontaire.

Observons que les trois dernières audiences, celles des 11 juillet, 18 juillet et 2 août 1944, dans la période qui précède immédiatement la libération de Nîmes, sont consacrées à des poursuites par défaut. Aucun prisonnier ne comparait, les accusés sont tous en fuite et les condamnations prononcées (20 ans et 10 ans de travaux forcés) n'ont aucune conséquence pratique. Au contraire, les condamnés pourront quelques semaines plus tard s'en prévaloir comme des titres de gloire.

Arrêtons-nous plus longtemps sur l'audience du 29 mars 1943, au cours de laquelle ont été prononcées les deux seules condamnations à mort, suivies d'exécution celles de Jean Robert et de Vincent Faïta.

Âgé de 25 ans, originaire de Marseille, bobineur-électricien, Jean Robert était un militant communiste très engagé dans la lutte politique. Lorsque le parti communiste est interdit en septembre 1939 par le gouvernement Daladier – c'était l'époque du pacte germano-soviétique – Robert poursuit des activités clandestines. Il est arrêté le 2 janvier 1942 porteur d'une valise remplie de tracts et réussit à s'évader du fort St-Nicolas de Marseille où il était détenu. Il vivra dans la clandestinité sous une fausse identité, trouvant refuge à Nîmes chez sa belle-sœur et dans plusieurs villages des environs. Début mai 1942, il fonde le premier groupe FTP de la zone Sud.

Vincent Faïta (ou plus exactement Vicino Faïta) ajusteur mécanicien, marseillais, d'origine italienne, âgé de 24 ans, militant communiste, arrêté en 1942 s'évade le 31 janvier 1943 au cours d'un transfert de la prison de Périgueux vers un camp de concentration et rejoint à Nîmes son jeune frère Bernard qui fait partie du groupe FTP.

Tous ces clandestins dépourvus de cartes d'alimentation doivent pour se nourrir recourir à des vols. Ils s'emparent en mairie de cartes d'alimentation, et se lancent dans une longue série d'attentats contre les troupes allemandes, attaques de véhicules, sabotage des voies ferrées.

Un des attentats les plus meurtriers est celui perpétré le 20 février 1943 à Nîmes, 15, rue St-Laurent dans la maison Carro, maison de tolérance réservée aux soldats allemands. L'explosion d'une valise piégée, abandonnée par Robert et par les deux frères Faïta, tue deux femmes, cinq soldats allemands et en blesse grièvement sept autres.

Le 6 mars 1943, deux semaines après cet attentat qui a eu un grand retentissement et qui a mis sur les dents les services de police français et allemand, Vincent Faïta est arrêté en gare de Nîmes, en compagnie d'une autre résistante Josette Schwartz, par deux inspecteurs de police qui procèdent à un contrôle de routine. Les deux policiers invitent Faïta et sa compagne à les suivre, pour vérifier leur identité au commissariat de police, situé rue des Greffes, contigu à la mairie.

Faïta et Josette Schwartz possèdent de fausses pièces d'identité bien imitées, mais Faïta craint qu'au cours de la fouille à laquelle il sera soumis, les policiers découvrent le pistolet 7.65 dont il est porteur. Arrivé place de la Salamandre, il sort son arme et pour couvrir sa fuite blesse d'un coup de feu l'inspecteur de police Abric.

Il court se cacher dans le haut d'un immeuble voisin, mais dénoncé par un occupant des lieux, il est arrêté dans le grenier de l'immeuble par des policiers venus en renfort.

Lorsqu'il apprend l'arrestation de son camarade, Robert qui vivait alors caché à St-Génies-de-Malgoirès, décide de revenir à Nîmes et de monter une opération pour libérer Faïta, au cours de son transfert du commissariat à la maison d'arrêt, boulevard des Arènes.

Le 8 mars, il est arrêté avec André Morel et Fernand Chabert alors qu'ils étaient postés pour réaliser leur projet. Il aurait été reconnu par un gardien de la paix en civil qui aurait aussitôt prévenu ses supérieurs. Une équipe d'inspecteurs de police en civil envoyée sur les lieux capturerait les trois hommes par surprise, avant qu'ils aient pu se défendre.

L'enquête confiée à une brigade spécialisée de Marseille, la S.A.P. (Section des Affaires Politiques), dirigée par le commissaire Mattei aboutit rapidement à d'autres arrestations et permet de réunir contre les détenus des preuves de leur participation à divers attentats.

Et moins d'un mois plus tard, le 29 mars 1943 six personnes comparaissent devant la Section spéciale de la cour d'appel.

Jean Robert et Fernand Chabert, manutentionnaires à Montpellier, sont poursuivis pour avoir à Montpellier, en novembre 1942, déposé un engin explosif sur la voie ferrée et, le 18 décembre 1942, détruit par explosif le pont tournant du dépôt des machines ainsi qu'une locomotive.

Robert est poursuivi seul pour avoir à Montpellier le 6 janvier 1943 détruit par explosif un camion de l'armée allemande et tenté d'en détruire un second.

Robert et André Morel, 20 ans, soudeur demeurant à Lyon, sont poursuivis pour deux attentats par explosif commis sur des voies ferrées le 10 février 1943 entre Montpellier et Nîmes et le lendemain entre Nîmes et Alès. Jean-Baptiste Casazza, 35 ans, navigateur demeurant à Marseille, est poursuivi pour des violences et voies de fait le 22 février 1943 à Nîmes sur la personne du gardien de la paix Deves.

Faïta est poursuivi pour avoir à Nîmes le 6 mars 1943 tenté de donner la mort à l'inspecteur de la sûreté Abric.

Enfin, Louise Sauze, épouse Maurin, 21 ans, sans profession est poursuivie pour usage du sceau de la Mairie de Branoux en vue d'une activité communiste et pour son rôle d'agent de liaison entre terroristes.

Par ailleurs, tous les accusés sont englobés dans une poursuite qui couvre l'ensemble de leurs activités interdites ayant pour objet de propager les mots d'ordre de la III^e internationale communiste, détention d'armes et d'explosifs en vue d'une activité communiste, usage de fausses cartes d'identité.

Deux membres du barreau de Nîmes se partagent la défense des six accusés : un jeune avocat débutant Maître Maurice Delran et un avocat plus ancien Maître Charles Bedos.

Le verdict est prononcé le soir même. Tous sont reconnus coupables des faits qui leur sont reprochés.

Madame Sauze est condamnée à 5 ans de travaux forcés, Morel, Chabert et Carazza aux travaux forcés à perpétuité, Robert et Faïta à la peine de mort.

À l'énoncé du verdict, les condamnés ont entonné la Marseillaise. Immédiatement après les avocats ont adressé un télégramme à Pétain afin de solliciter un entretien pour lui présenter un recours en grâce. Ils n'ont jamais reçu de réponse.

À la même audience, la Section spéciale, vidant la condamnation aux travaux forcés à perpétuité prononcée par contumace contre Robert par le Tribunal militaire de Marseille, le 9 mars 1942 pour activités communistes, l'avait condamné à dix ans de travaux forcés.

Les condamnés n'étant susceptibles d'aucune voie de recours, Robert et Faïta ont été guillotins le 22 avril 1943, au lever du jour, dans la cour de la maison d'arrêt de l'époque qui se trouvait à l'emplacement occupé aujourd'hui, place des Arènes, par l'aile neuve du Palais de Justice, construite par l'architecte Marc Chausse.

Ils sont morts courageusement, Robert le premier en criant « Vive la France », Faïta le second en criant « Vive le parti communiste ».

Les deux corps ont été inhumés dans le carré réservé aux détenus dans le cimetière du Pont de Justice, puis à la demande des familles, exhumés et transportés à Marseille.

Une plaque a été apposée à l'angle du Palais de Justice, côté Arènes pour commémorer cette double exécution.

Les trois autres condamnés aux travaux forcés à perpétuité ont été, quelques mois après leur condamnation, déportés en Allemagne. Ils ont eu la chance d'en revenir vivants.

Cinq mois après cette audience, Maître Bedos a été arrêté par la Gestapo et déporté. Au cours de son interrogatoire, les policiers lui avaient lu des passages de la plaidoirie qu'il avait prononcée devant la Section spéciale.

Comment des magistrats expérimentés ont-ils pu se laisser aller à commettre l'irréparable en prononçant deux condamnations à mort immédiatement exécutoires ?

Ont-il espéré une mesure de grâce de la part de Pétain qui détenait tous les pouvoirs, y compris le droit de grâce ?

Ont-ils agi par conviction anti-communiste plutôt que pro-allemande ? Ont-ils cédé au climat très tendu créé à Nîmes par le récent attentat de la rue St Laurent ?

Ont-ils cru devoir faire la part du feu (si j'ose dire), en abandonnant ces deux malheureux, qu'en toute hypothèse les Allemands auraient mis à mort, ces deux condamnations à mort rendant plus acceptables par les Allemands les autres verdicts plus indulgents de la Section spéciale ?

Les Allemands les ont-ils menacés dans leurs personnes, leur ont-ils fait savoir que des otages seraient sacrifiés si les juges français n'étaient pas capables de prononcer des condamnations capitales ?

Je n'en sais rien. Toujours est-il que le conseiller Georges Silhol, qui présidait cette audience, a été exécuté sommairement à la Libération, le 28 août 1944 par des inconnus qui étaient venus l'enlever à son domicile. Son cadavre, tué de plusieurs balles dans la tête a été découvert dans la garrigue près de Nîmes, à l'entrée du champ de tir.

Cette exécution d'un magistrat ayant siégé dans les sections spéciales n'est pas la seule.

Le 1^{er} septembre 1941, depuis Londres, l'émission Honneur et Patrie prévenait : « Nous avons et nous garderons les fiches de tous ceux qui, mouchards, juges indignes ou soldats déshonorés se sont condamnés à mort en prêtant la main à la mort d'un patriote. »

Le 12 décembre 1943, à Lyon, des résistants revêtus d'uniformes allemands, abattaient à son domicile l'avocat général Favre-Pincueley qui avait requis et obtenu la peine de mort contre deux résistants, guillotiné les 2 novembre et 4 décembre.

À Toulouse, l'avocat général Lespinasse subissait le même sort le 10 octobre 1943 pour avoir obtenu la mort de Marcel Langer, chef d'un groupe d'action FTP MOI.

Dans une émission vengeresse du 23 septembre Maurice Schuman avait dénoncé « la sénilité sanguinaire des magistrats de Vichy ».

Par arrêt du 12 avril 1945, la Cour de cassation a désigné la cour de justice d'Orléans pour connaître des poursuites du chef d'activités de nature à nuire à la défense nationale contre les quatre magistrats assesseurs et contre l'avocat général qui avaient siégé à l'audience du 29 mars 1943. Cette information a été classée purement et simplement le 14 janvier 1948 par le juge d'instruction d'Orléans.

Aucune autre poursuite pénale n'a été engagée contre les magistrats qui avaient siégé aux différentes audiences de la Section spéciale et qui heureusement n'avaient pas prononcé de peines capitales.

Personne, on le comprend, n'était volontaire pour cette juridiction, tous les magistrats de la cour (deux présidents de chambre et six conseillers seulement), y ont donc siégé à tour de rôle sur désignation du Premier Président.

Les vingt et une audiences ont donc été présidées à tour de rôle par six magistrats différents, présidents de chambre ou conseillers.

À l'exception de trois audiences dont celle du 29 mars 1943, le substitut général Gaston Laporte a requis dans toutes les affaires.

L'avocat général Delteil qui avait requis contre Robert et Faïta a été suspendu puis révoqué. À l'inverse à la Libération, le substitut général Laporte, sautant le grade intermédiaire d'avocat général, a été nommé procureur général de Nîmes, à titre provisoire. Il a, à ce poste, contrôlé toute l'épuration dans la cour d'appel de Nîmes. Il a conservé ses fonctions de procureur général, cette fois à titre définitif, jusqu'à son départ à la retraite quelque vingt ans plus tard.

Au plan national, quatre-vingt-dix-sept magistrats ayant servi dans les Sections spéciales ont été traduits devant la Commission centrale d'épuration du ministère de la Justice, composée de deux magistrats et de trois délégués de la Résistance. Il fut admis que nombre d'entre eux avaient exercé leurs fonctions officielles en liaison avec des mouvements de résistants et ont donc échappé à toute sanction.

Le bilan définitif de l'épuration de la magistrature s'établit à 266 suspensions sur 2 100 magistrats.

La deuxième juridiction installée par la cour d'appel de Nîmes est le Tribunal spécial. Près de deux ans se sont écoulés entre la création de cette juridiction le 24 avril 1941 et sa première audience à la cour d'appel de Nîmes le 16 février 1943.

À l'origine la compétence du Tribunal spécial était limitée aux agressions commises pendant les périodes d'obscurcissement de l'éclairage imposées pour la défense passive.

Le gouvernement de Vichy, relayé par la Légion des Anciens Combattants et par la Croix Rouge a suscité en faveur des prisonniers de guerre un grand mouvement de solidarité nationale qui s'est concrétisé par la confection de nombreux colis destinés en priorité aux prisonniers sans famille. Ces colis composés de vêtements, de boîtes de conserve, de chocolat et de tabac ne pouvaient pas manquer d'attirer, la convoitise de certains éléments d'une population soumise à de sévères restrictions alimentaires.

Les auteurs de ces vols de colis de prisonniers ont été déférés devant le Tribunal spécial et sévèrement condamnés. Sur les neuf personnes poursuivies, une seule a bénéficié du sursis. Les peines d'emprisonnement ferme se sont échelonnées de trois à cinq ans, trois condamnations à des travaux forcés de cinq, huit et dix ans ont été prononcées.

Un manutentionnaire employé par la Croix Rouge est condamné à huit ans de travaux forcés pour des prélèvements sur des colis, étalés sur une période de six mois. Le receveur des postes de Caumont (Vaucluse) s'est vu infliger une peine de dix ans de travaux forcés pour des faits identiques commis dans l'exercice de ses fonctions.

De telles infractions qui heurtaient profondément l'opinion publique méritaient des sanctions exemplaires pour décourager leurs auteurs. Les magistrats qui les prononçaient devaient certainement penser qu'elles ne seraient que partiellement exécutées, qu'elles seraient rapidement allégées dès la paix revenue puis effacées par une amnistie.

Signalons enfin deux poursuites pour des vols commis dans des maisons bombardées, sanctionnés par des peines d'emprisonnement.

Telles furent les condamnations prononcées à Nîmes sous l'occupation allemande par des magistrats français siégeant dans les juridictions d'exception créées par le gouvernement de Vichy. Toutes ces condamnations sont consignées dans les registres d'audience conservés aux Archives départementales du Gard.

Ces pages douloureuses sont la conséquence directe de la défaite subie par la France et de l'occupation allemande qui a suivi et qui s'est prolongée pendant quatre ans.

Certes, notre pays en définitive est sorti victorieux de la guerre grâce à nos alliés mais à quel prix ! Il est resté longtemps marqué par cette période où les

Français se sont divisés et ont connu certains aspects de la guerre civile, la forme la plus odieuse de toutes les guerres.

Je terminerai par une citation d'Adolphe Thiers. Celui-ci écrivait, il y a plus d'un siècle : « Un pays doit apprendre qu'il ne faut jamais se donner à un homme quel que soit cet homme et quelles que soient les circonstances. »

OUVRAGES ET DOCUMENTS CITÉS

- Archives départementales du Gard : 3 U7.476 - 38 W 22-23-24. 167, 168.
A. VIELZEUF, *Au temps des longues nuits*, Lacour, Nîmes, 1985.
L. ISRAËL, *Robes noires, années sombres*, Le Grand Livre du Mois, 2005.
J. BARTHÉLÉMY, *Mémoires*, Pygmalion, 1989.
H. AMOUROUX, *Le peuple réveillé*, Robert Laffont, 1979.
H. LOTTMAN, *L'épuration*, Fayard, 1986.

DEUX CHEMINS POUR UN MESSAGE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON SOUS AUGUSTE ET SOUS LOUIS-PHILIPPE

par Jean-Pierre DUFOIX

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

À l'époque de l'informatique, des satellites de communication et des autoroutes, les moyens techniques nouveaux et les infrastructures adaptées font évoluer chaque jour les divers modes de communication et de transmission de l'information. Par voie terrestre et bien avant l'automobile, la via au temps des Romains et la route qui a pris sa suite ont été le domaine du messager à pied, peut-être porteur de quelques tablettes de cire, coureur court-vêtu évoqué par Martial dans ses Épigrammes, assurant une transmission lente, et des voitures assurant la poste pour une transmission rapide.

La transmission accélérée était assurée par un cavalier. Il faut bien voir cependant que malgré l'amélioration du harnachement – la selle étant inconnue des Romains avant le Bas-Empire – un courrier à cheval au temps de Louis-Philippe n'était pas plus rapide qu'un courrier à cheval de la période augustéenne. Dans des conditions identiques, l'un et l'autre parcouraient la même distance à une vitesse égale. Le temps nécessaire pour joindre un point de relais à un autre dépendait pour l'essentiel des qualités du cheval et de son cavalier et de l'état de la voie empruntée.

Le dix-huitième siècle finissant a marqué un tournant en matière de communications. En effet, sous la Révolution, le télégraphe optique mis au point par l'abbé Claude Chappe va permettre, de jour et par temps clair, la

transmission d'un message dans un laps de temps qui suscite encore notre étonnement. Dans un même lieu, à la jonction des départements du Gard et de l'Hérault, ma vie professionnelle m'a mis au contact de vestiges de ces deux outils ou moyens de communication sur grande distance : la voie terrestre que représente en Languedoc-Roussillon la via Domitia et la voie aérienne par transmission optique que représente sur un itinéraire très voisin le télégraphe par signaux mécaniques.

Je suis à la fois heureux et honoré de pouvoir rendre compte à l'Académie de Nîmes de l'approche historique et technique qui a été la mienne, à partir de ma vie professionnelle. Je dirai très simplement que j'ai été curieux de connaître un peu mieux les deux systèmes, leur fonctionnement et naturellement, pour l'architecte que je suis, les infrastructures afférentes. Je n'aurai pas la prétention d'apprendre à des Nîmois quoi que ce soit sur la voie domitienne et sur un passé romain qui constitue pour eux une spécificité. Mon ambition est seulement de présenter sous une incidence un peu différente, dans la ligne du sujet exposé, des données qu'ils connaissent parfaitement et qui ont fait, avant la mienne, l'objet de multiples communications dans les Académies de Nîmes, Aix-en-Provence, Arles ou Marseille.

Interrogeons-nous en conséquence sur la transmission, dans notre région, d'un message à deux millénaires de distance environ, donnant une signification, sous Auguste et sous Louis-Philippe, à cet impératif auquel nous n'échappons pas nous non plus : faire passer l'information au plus vite.

J'effectuerai brièvement, en terminant, une insertion de cette mémoire dans le temps qui est le nôtre.

Je ne peux commencer cette communication sans évoquer Philippe Lamour.

En 1985, a été créée l'association Via Domitia, sous l'égide du Comité économique et social du Languedoc-Roussillon. Philippe Lamour, le père du canal, en a été l'une des figures de proue. Je garde de lui un grand souvenir. Il écrivait : « La Via Domitia est le symbole et la ligne conductrice du développement d'une des activités – le tourisme culturel – qui doit connaître en Languedoc-Roussillon, à brève échéance, l'essor le plus fructueux ». Il était très attentif aux travaux que je dirigeais dans les années 1980 avec mon ami Guy Barruol, alors Conservateur des Antiquités historiques de Languedoc-Roussillon, excellent connaisseur de la via Domitia, pour dégager le rempart d'Ambrussum ou repêcher les pierres du

pont romain sur le Vidourle, avant que ne soient entreprises les patientes campagnes de fouille qui se poursuivent aujourd'hui sur la commune de Villetelle sous la conduite éclairée de Jean-Luc Fiches. Philippe Lamour m'a parlé à plusieurs reprises de son souhait de voir rétablir l'arche effondrée côté Hérault, dont les pierres sont conservées, et aménager le site dont le tableau de Gustave Courbet a si bien rendu la poésie et le charme. Philippe Lamour était très intéressé par ces projets qui constituaient pour lui une priorité ; il devait malheureusement disparaître peu après les premiers travaux. En sa mémoire et avec l'intérêt particulier que je porte à ce site, je resterai très attentif à l'aménagement de la zone du pont d'Ambrussum et d'une façon plus générale à la revitalisation de la voie Domitienne que les archéologues font surgir du sol en de nombreux points de son tracé.

À proximité immédiate de cet itinéraire, une opération, d'une tout autre nature, me conduirait à m'intéresser ensuite à la tour dite romaine du village de Gallargues-le-Montueux et, par elle, à ce qui constitue aujourd'hui une curiosité scientifique du dix-huitième siècle : le télégraphe Chappe.

Des panneaux de signalisation et d'information en bordure de l'autoroute A9 mentionnent entre Nîmes et Montpellier : Vous longez la voie Domitienne. Le touriste moyennement informé se doute de l'ancienneté de cette voie et le touriste d'un niveau de culture un peu plus élevé attribue à juste titre sa construction à l'époque des Romains. L'aire de repos autoroutière, qui porte le nom d'Ambrussum, lui rappelle assurément certaines consonances qui lui sont familières, par bandes dessinées interposées, célébrant d'invincibles Gaulois, ce qui lui permet de faire d'utiles rapprochements. Mais au-delà, que sait-il et que savons-nous de la voie Domitienne ?

Pour ce qui me concerne, sur la colline de Villetelle, sous la pioche, la pelle, le balai et la brosse des archéologues, j'ai vu apparaître un court tronçon, au caladage impeccable, de la voie Domitienne. Je n'avais alors que de rares informations à son sujet. La précieuse étude de Pierre A. Clément et Alain Peyre¹ enrichirait, mais plus tard, mes connaissances. Alors que je reprends ce texte pour mettre la dernière note, c'est à Jean-Luc Fiches qui gère aujourd'hui avec tant de compétence le site d'Ambrussum que je suis redevable des plus récentes informations au sujet des vestiges de

1. *La Voie Domitienne, de la Via Domitia aux routes de l'an 2000*, Pierre A. Clément et Alain Peyre, Presses du Languedoc, Max Chaleil éditeur, 1991.

la cité gommée par les hommes et par la végétation et qui, peu à peu, revient au jour.

Avant d'évoquer un porteur de message de l'époque augustéenne et de le suivre sur l'itinéraire de la *Domitia*, interrogeons-nous sur ce qui existait avant l'époque impériale. Si nous suivons Raymond Chevallier, qui fait lui aussi autorité en la matière², la *via Domitia* a été précédée par des pistes côtières remontant à la protohistoire. Tout échange ou commerce, en particulier de nourriture et de minerais, était conditionné par la possibilité de circuler. Par ailleurs, tout mode de vie agro-pastoral a toujours fonctionné, dans la région, autour des drailles. Enfin un cheminement parallèle à la côte a constitué un passage naturel pour les mouvements de peuples ou d'armées, mais plus simplement de commerçants. S'il reste à prouver qu'Héraclès, conduisant d'Hespérie à Tyrinthe les bœufs volés au géant Géryon, a emprunté cet itinéraire, ce qui aurait motivé son appellation de voie Héracléenne, il est assuré que, en 218 avant J.-C., Hannibal fit passer par là, en direction de l'Italie, l'armée carthaginoise, suivi peu après par Hasdrubal Barca qui s'était porté à son secours.

Guizot attribuait aux Phéniciens la construction d'un axe côtier reliant leurs comptoirs en pays ligure ou volsque, du col de Tende aux Pyrénées. Les Grecs phocéens de Marseille l'auraient utilisé et par là entretenu, dit-il. Les archéologues, exploitant ces dernières années les informations données par les fouilles, ont pu rendre compte d'un tracé antérieur à la *via Domitia*. On peut penser en effet que, à l'âge du fer, la voie Héracléenne reliait entre eux les oppida situés à peu de distance du littoral avec jonctions vers quelques stations côtières. Le tracé de cette voie préexistante longeant la côte ne nous est pas exactement connu, mais, ainsi que le soulignent Pierre Clément et Alain Peyre, la microtoponymie représente, là aussi, une aide précieuse, tant la France méditerranéenne fourmille de noms remontant à sa période massaliote. Ils rappellent qu'à *Ambrussum*, où la voie Héracléenne franchissait à gué le Vidourle, comme à *Substantio* / Castelnau, où elle franchissait le Lez, la céramique attique, du sixième siècle avant J.-C., voisine avec la céramique étrusque. Aux abords de la voie, les photos par satellite ont permis de montrer, qu'en de nombreux points, la cadastration hellénistique avait précédé la cadastration romaine ainsi que le précise

2. *Les Voies romaines*, Raymond Chevallier, éditions Picard, 1997.

Monique Clavel-Lévêque³. Les chars tirés par des bœufs et les caravanes de mulets, et certainement des messagers, étaient déjà passés par là, au temps des Grecs !

Quel grand personnage romain, administrateur de la région transalpine, découvre-t-on derrière le nom de cet axe antique de la Gaule : la *via Domitia* ? Il s'agit de Cneius Domitius Ahenobarbus, consul à Rome en 122 avant J.C.

La gens Domitia, dont il est l'un des plus illustres représentants, a fourni à Rome et à l'Empire un empereur et un grand nombre de magistrats et de hauts dignitaires. Le dernier de la liste des grands personnages de la gens Domitia, Néron, dernier des Julio-Claudiens, a d'ailleurs pour nom : Lucius Domitius Ahenobarbus Claudius Nero.

Que sait-on de ce Domitius Ahenobarbus, ancêtre de Néron, réalisateur de la voie Domitienne à la fin du deuxième siècle avant l'ère chrétienne ? Il s'illustre d'abord dans le domaine militaire. Général, consul, proconsul, c'est-à-dire consul maintenu en fonction pour un an, en particulier en raison d'opérations militaires ; il bat les Allobroges, puis les Arvernes. Ces *Galli* sont écrasés en 125 av. J.-C. Domitius Ahenobarbus règle en 121 le problème du soulèvement que dirige Bituit. Le proconsul pourra ensuite *traverser la province à dos d'éléphant, escorté par une foule de soldats...*, indique Suétone⁴. Il a désormais le titre et les fonctions d'imperator, c'est-à-dire les pleins pouvoirs. Malgré l'alerte sérieuse, causée par la horde des Cimbres et des Teutons massacrée par les légions romaines en 102 av. J.C. au pied de la Sainte-Victoire, et le sursaut des Arvernes avec Vercingétorix, la *pax romana* s'établit pour cinq siècles sur la province transalpine qui deviendra la Narbonnaise.

Les questions militaires étant réglées, la *via Domitia* naîtra avec Domitius Ahenobarbus, autrement dit : Domitius barbe d'airain.

Dès l'année 120, Domitius Ahenobarbus a engagé les travaux dans la nouvelle province qui s'étendra plus loin que Toulouse et jusqu'au lac Léman. Prolongeant le grand axe du nord-ouest de l'Italie, qui s'appellera plus tard la *via Aurélia*, la *via Domitia* va unir l'Italie aux provinces d'Espagne ; elle

3. *Un cadastre grec en Gaule : la chora d'Agde*, Monique Clavel-Lévêque, Klio, 1982.

4. Suétone, *Vie de Néron*

franchit les Alpes au Mont-Genèvre et descend sur Briançon ; elle longe la Durance, évitant ainsi des zones d'insécurité au nord et au sud ; elle rejoint le Rhône au carrefour très important d'*Ernaginum*, sur le territoire de l'actuelle commune de Tarascon, et se poursuit rive droite ; elle se termine à Cerbère (*Cervaria Locus*) mais se prolonge en fait jusqu'à Gérone (*Gironda*), franchissant les Pyrénées au col de Panissars, à proximité du Perthus. Plus tard, elle se prolongera encore par la *via Augusta*, jusqu'à *Gades* (Cadix) et le détroit de Gibraltar. Plusieurs voies se raccorderont ensuite à la voie Domitienne. La plus importante, à partir de Narbonne, est la voie *Aquitaine* qui remonte vers Toulouse et Bordeaux. Je ne vous apprendrai pas que la *voie Régordane* remonte de Nîmes vers Gergovie (au sud de Clermont-Ferrand). À *Ernaginum*, la *via Agrippa* remonte vers Vienne par la rive gauche du Rhône.

Domitius Ahenobarbus aura créé ainsi le plus ancien des axes de circulation aménagés, identifiés en France et développe ainsi les villes. Il fonde en 118 av. J.-C. la colonie de Narbonne.

Béziers et Nîmes deviennent des villes romaines à part entière, c'est-à-dire cités de droit romain. La voie Domitienne contribue également au développement des *oppida* occupés dans notre région par les Volsques, en particulier sur les sites d'*Ambrussum* ou de *Sextantio*.

Dans la campagne, un porteur de message cheminera sur une voie qui est une chaussée, en terre le plus souvent, mais taillée, si nécessaire, dans le rocher. Elle peut être constituée d'un simple aménagement du sol, comme une autre voie l'a été pour la traversée de la Crau, où le poudingue naturel (galets et liant calcaire) est dégagé en surface ; elle peut être aussi caladée, pavée ou dallée. Un revêtement, constitué de galets bien assujettis dans un mortier de chaux sur un support de pierres rangées à la main les unes contre les autres appelé *hérisson*, devient avec le temps d'une dureté exceptionnelle. *Ambrussum* en apporte un témoignage remarquable. Le revêtement de qualité supérieure est constitué par de grandes dalles ou de massifs blocs de pierre équarris et appareillés.

Aux abords des villes, le long de la voie, s'érigent les tombeaux, les inhumations n'étant pas autorisées dans l'enceinte des agglomérations.

La largeur de la voie est de 4 à 12 mètres.

Les Romains ont une préférence marquée pour les tracés rectilignes, s'adaptant en conséquence au relief par aménagement de la pente. On relève sur la *via Domitia* des tracés rectilignes sur 15 kilomètres et il est encore possible en la suivant de nos jours de se rendre de Montpellier à Loupian pratiquement en ligne droite.

Des soubassements et remblais importants sont nécessaires en certains points. On connaît des exemples de voies supportées par une fondation de béton sur une hauteur de deux mètres. De même que le tracé en ligne droite, le choix, quand cela est possible, d'un tracé en crête de colline ou d'escarpement est justifié par la préoccupation de voir la route loin devant et sur ses abords et d'éviter une éventuelle embuscade. Les longues portions de tracé rectiligne écartent l'idée de réemploi de toute voie d'une époque antérieure, car la ligne droite sur terrain vallonné réclame des ouvrages de déblais et remblais qui nécessitent un travail conséquent et des moyens appropriés. On peut douter que ces conditions aient été remplies avant la présence romaine et la mise à contribution de la main-d'œuvre militaire.

Le tracé est défini et contrôlé par les *gromatici* et les *mensores*, géomètres. Ils utilisent le *chronobate*, niveau à eau d'une longueur voisine de six mètres, la *groma*, sorte d'équerre, la *dioptra* pour les visées astronomiques, et naturellement les piquets et cordeaux. La main-d'œuvre pour les travaux est constituée en majeure partie par les soldats. L'entretien de la voie est effectué par le corps des ingénieurs des ponts et chaussées de l'époque : les *curatores viarum*. Sous Auguste, le *curator viarum*, en charge de tout l'Empire, sera son gendre Agrippa. Il est probable qu'il a fait effectuer un travail important, en particulier pour la construction de ponts.

Notre porteur de message trouvera à chaque *mille*, c'est-à-dire chaque mille pas, soit 1,481 km, une borne milliaire. Témoignage des travaux effectués, construction ou entretien, mais aussi de la grandeur de Rome, les

milliaires porteront sous l'Empire le nom de l'empereur. On relève à Beaucaire les noms d'Auguste, Tibère et Antonin le Pieux. La plus ancienne des bornes milliaires retrouvées en France – en réemploi dans un pont – est une borne de la voie Domitienne datée de 118 av. J.-C., portant le nom de *Cneius Domitius Ahenobarbus, Imperator*.

Notre porteur franchira des ponts. Des ouvrages considérables ont été réalisés pour le franchissement des cours d'eau. La réputation des constructeurs romains n'est plus à faire en la matière. Les fleuves côtiers et affluents franchis par la voie nous apportent aujourd'hui les témoins ou le souvenir d'ouvrages en pierre, comportant souvent un grand nombre d'arches.

Un phallus prophylactique est gravé sur certains d'entre eux, comme il est gravé sur le Pont du Gard⁵. Il est nécessaire en effet de prendre grand soin d'écartier le mauvais œil du passage. Ainsi, grâce au nombre de ses arches et sous la protection du signe apotropaique, l'ouvrage peut-il faire face aux crues dévastatrices dont le Midi languedocien ou provençal détient le record. Une exception cependant : le franchissement du Rhône. Il faudra, pour ce fleuve, attendre, au Moyen Âge, les moines bâtisseurs qui interviendront à Pont-Saint-Esprit ou Avignon. Les historiens semblent pencher pour un pont de bateaux, comme à Arles, qui aurait relié Tarascon à Beaucaire au temps des Romains. Y avait-il un bac ou des embarcations? Nous ne sommes pas informés sur ce point.

Sur grande distance, notre messager peut être un cavalier. Il existe sur la voie Domitienne d'autres bornes que les milliaires, disposées de place en place, pour lui permettre de se hisser sur son cheval plus facilement, mais non pas de *se mettre en selle* car la selle, sans étrier, n'apparaîtra pas avant le sixième siècle, dans les escadrons de l'armée romaine. Elle est inconnue à l'époque en Occident : notre cavalier romain ou gallo-romain n'utilise, au mieux, qu'une simple couverture déployée sur le dos et les côtes de son cheval. À partir de modèles orientaux, la selle ne se généralisera, avec

5. En nous souvenant de ce que le pont adjacent, permettant le franchissement du Gardon par les véhicules, n'a été édifié qu'au dix-huitième siècle.

étrivières et étriers, que sous Charlemagne. De même, les Romains ignorent le collier de poitrine pour les chevaux de trait⁶.

Le messager dépassera et croisera de nombreux véhicules. À la période qui nous intéresse, ils sont pour majeure partie de fabrication gauloise : chariots bretons, carrosses ou chars gaulois, rapporte Martial, chariots à deux roues, voitures à quatre roues, avec des harnais qui seront à l'origine mis au point par les Bituriges, à Avaricum, qui deviendra Bourges, et feront ensuite la célébrité d'Alésia, précise *l'Histoire naturelle* de Pline. Le cavalier pourra croiser aussi, à l'occasion, sur la voie Domitienne, un véhicule de combat : *l'essedum*, portant un gladiateur, *l'essedarius*, qui combat du haut du char, à la mode gauloise.

S'il se déplace au clair de lune, il rencontrera les charrois les plus lourds qui circulent de nuit. Les céréales et le bétail partent vers l'Italie. Le vin en provient. L'archéologie apporte sur ce point des informations intéressantes. Le nombre et la date de fabrication d'amphores découvertes à l'occasion des fouilles réalisées sur plusieurs sites, voisins de la voie Domitienne, permettent d'extrapoler et de nous faire une idée de l'importance du commerce des vins aux différentes époques. Ce commerce est très actif au cinquième siècle av. J.-C. Il est au plus bas deux siècles plus tard. Il aurait sérieusement repris lors de l'installation des Romains en Gaule au deuxième siècle avant notre ère⁷.

La distance moyenne pouvant être raisonnablement parcourue dans une journée par notre messager, s'il est à pied, est de 20 milles. Il trouvera des gîtes d'étape, appelés *mansiones*, à peu près tous les trente kilomètres. S'il est à cheval, il parcourt quarante-cinq à soixante-dix kilomètres par jour. Une lettre d'Auguste nous apprend que, sur de très longs trajets, certains messagers bénéficient d'une voiture, ce qui permet d'augmenter la

6. Un dessin très précis du manuscrit du *Vieil rentier d'Audenargue*, vers 1275, nous montre ce type de collier, qui n'étrangle plus le cheval. Il semble qu'il ne soit véritablement mis au point qu'au quatorzième siècle en Allemagne. Le collier modifiera profondément les transports, permettant l'augmentation des charges, qui avaient été plus faibles dans l'Antiquité, avec attelages de chevaux ou mulets.

7. Études de Michel Py.

distance parcourue journellement. Pour les charrois, il est nécessaire de couper le trajet par des relais que l'on trouve tous les dix milles, soit environ 15 kilomètres. Il s'agit souvent de relais de poste pour changement de chevaux. Ces relais sont appelés *mutationes*. Ainsi peut-on faire une mutation d'attelage et naturellement faire halte. Si notre messenger est mandaté par un haut fonctionnaire, il pourra bénéficier de l'infrastructure hôtelière spécifique et officielle, réservée aux agents de l'administration impériale.

Ce réseau routier antique est excellent. La *pax romana* permet qu'il soit très sûr. La voie Domitienne est un axe d'activité, emprunté, parallèlement à la voie maritime, par une clientèle importante de transporteurs en tout genre, faisant circuler céréales, vin, matériaux, minerais et divers ; de marchands, d'artisans, de commerçants ; de militaires, de fonctionnaires en mission ou rejoignant en famille leur lieu d'affectation ; de propriétaires, hommes d'affaires et employés divers ; d'agriculteurs, de muletiers, de bergers et convoyeurs de troupeaux ; et naturellement, pour ce qui nous concerne, de messagers à cheval ou coureurs court-vêtus, porteurs de nouvelles, que j'ai évoqués dans l'introduction, à la suite de Martial. Sénèque précise : *on ne voyage plus aujourd'hui qu'avec toute une cavalerie d'éclaireurs numides, (et) toute une avant-garde de coureurs...Chacun a ses mulets, transportant vases de cristal, vases murrhins...*; c'est dire que ceux qui en ont les moyens voyagent avec leurs meubles et avec leur vaisselle qui peut être d'or et d'argent.

Suétone rapporte que Néron, qui ne vint jamais en Narbonnaise, *ne se mit jamais en marche avec moins de mille voitures...* sans oublier le troupeau d'ânesses pour les bains de Poppée. *Ses mulets étaient ferrés d'argent*, dit-on, mais le ferrage à clous n'existera pas en Occident avant Charlemagne. On croise sur la voie Domitienne à la fois des trains d'ânes et de mulets et des équipages de grand luxe, avec de nombreux véhicules d'accompagnement. Les plus fastueux de ces voyageurs sont accompagnés d'une multitude d'esclaves.

Notre messenger croisera-t-il des touristes ?

Différence notable avec notre époque : les flux touristiques sont inexistants. Le tourisme ne connaît pas la vogue qui est la sienne au vingt-et-unième siècle. Pour quelques Romains fortunés, il est plus orienté, au sens propre du terme, c'est-à-dire qu'il est plus tourné vers l'Orient, vers la Grèce ou l'Égypte, que vers la Narbonnaise ou l'Espagne.

Que l'on me permette d'ouvrir une parenthèse se rapportant à l'un des noms de la voie Domitienne, avant de la quitter !

J'ai cherché longtemps la raison d'une appellation assez particulière de la voie Domitienne qui avait attiré mon attention dans l'œuvre de Frédéric Mistral. Il évoque dans le chant IV du poème du Rhône :

*...des muletiers qui charrient ou emportent
par le Chemin de la Reine Gillette...*

Mistral précise dans ses notes qu'il s'agit du nom que porte l'ancienne voie Domitienne dans l'Hérault.

Pourquoi cette appellation et qui était donc cette reine Gillette ?

Bien que je ne sois pas absolument assuré de la véracité de l'interprétation qui est la mienne et que je ne la formule qu'avec réserves, il m'apparaît que Boccace, dans le *Décameron*, qu'il écrivit vers 1350, en apporte la clé⁸.

L'histoire se passe au Moyen Âge. Gillette, aussi belle qu'intelligente, est la fille d'un médecin de Narbonne. Follement éprise du comte Bertrand de Roussillon, elle le rejoint, à cheval, à la cour de France. Gillette guérira le roi d'une fistule rebelle, car elle connaît la médecine. Elle obtiendra en récompense de devenir la femme du comte, bien que celui-ci, contraint et forcé par le roi, ne l'épouse qu'avec réticence, considérant ce mariage

8. Boccace, *Décameron*, neuvième nouvelle, troisième journée.

comme une mésalliance, et l'abandonne sur-le-champ. Il s'ensuivra une rocambolesque histoire, avant que Bertrand, parti pour Florence, puis de retour en Roussillon, ne soit enfin séduit par son épouse Gillette. La comtesse délaissée s'était fait passer, dans les bras de son mari, pour une autre. Elle en avait emprunté le lit, obtenant par un savant stratagème la précieuse bague du comte et faisant, bien malgré lui, de son mari, le père de deux enfants. Boccace nous indique qu'après un séjour à Florence, *lorsqu'elle jugea le moment venu, elle se mit en chemin sans se faire connaître et parvint à Montpellier ; là, elle se reposa quelques jours et ayant enquêté sur le comte et son lieu de séjour*, elle le rejoignit en Roussillon, le jour de la Toussaint, alors qu'il se donnait une grande fête. Présentant alors les jumeaux et la bague, elle se fait reconnaître et suscite l'admiration de tous, puis l'amour de son mari.

Il faut croire, puisque Mistral l'indique, que les Montpelliérains, se souvenant de cette aussi étonnante que merveilleuse aventure et du chemin que prit la belle pour rejoindre son époux, ont attaché le nom de cette Gillette de Narbonne, qui fut en littérature comtesse pour Boccace et reine pour Mistral, à l'ancienne voie qui conduisait en Roussillon.

La voie fut correctement entretenue, dès 77 av. J.-C., par Pompée. Les noms des empereurs julio-claudiens figurent sur les milliaires.

Oublions Auguste et les courriers de l'empereur.

Au ^ve siècle, les Wisigoths installés par l'empereur Honorius utilisent tout naturellement la voie, du Rhône en Espagne. À partir de 719, la Septimanie est une province musulmane berbère qui ne deviendra franque qu'après 732 et sera intégrée à la Gaule franque par Pépin le Bref, reconstituant la Gaule romaine. La Domitienne verra passer ensuite les soldats de Charlemagne, puis de Louis le Pieux, en route vers l'Espagne sarrasine ou en revenant. Après un millénaire d'existence la voie, peu ou pas entretenue, avec une chaussée défoncée, est dans un état misérable, au grand préjudice du commerce. Le *cami roumieu* apportera un tracé différent mais qui restera voisin. Des préoccupations mercantiles peu honorables conduiront, au Moyen Âge, à détruire une arche des ponts de la voie Domitienne, pour interdire le passage et faire changer d'itinéraire les voyageurs, à l'avantage et bénéfice de certains. J'avoue ignorer si cet acte de malveillance a concerné le pont jeté sur le Vidourle entre Gallargues et Villetelle. Il semblerait que oui, au bénéfice du pont de Lunel.

Courrier à cheval au temps d'Auguste ou gendarme à cheval portant les plis d'un préfet au temps de Louis-Philippe, la distance parcourue sera la même dans le même temps.

Revenons à notre messenger sur la voie Domitienne. Établissons le parallèle entre son chemin et les équipements du vingt-et-unième siècle.

À ce jour, entre Rhône et Pyrénées, un certain nombre de tronçons de la voie Domitienne ont été protégés au titre des monuments historiques ou sont en voie de protection, en particulier entre Beaucaire et Redessan, à Villetelle, à Castries, entre le Crès et Castelnau-le-Lez, à Pinet, entre Les Cluses et Le Perthus, entre Béziers et Ensérune, au-delà de Salses, entre Ruscino et Elne.

En Languedoc-Roussillon, l'axe de la voie Domitienne est resté un axe majeur, malgré l'évolution du réseau français des routes et son développement au dix-septième siècle. Se juxtaposent ou empruntent son tracé entre Rhône et Pyrénées, en certains points, la route nationale et l'autoroute, mais aussi la voie ferrée et la ligne affectée au TGV, le canal Philippe Lamour, les lignes électriques à haute tension et plus récemment le réseau de fibres optiques.

Prenons conscience de ce que les aires de repos autoroutières ont succédé aux *mansiones* et aux *mutationes*. En fait, rien n'est profondément différent, sinon dans la forme et les techniques, de ce que Cneius Domitius Ahenobarbus avait prévu il y a un peu plus de deux mille ans, mais c'était hier, et il faut relativiser : en effet, sur ce même itinéraire ou très voisin, il y a deux mille cinq cents ans, des marchands grecs cheminaient avec leur marchandise sur le bât des mulets mais, quatre cent cinquante mille ans plus tôt, n'est-il pas envisageable que notre ancêtre de la préhistoire, l'homme de Tautavel, ait traqué les bisons et les mouflons, alors que le flux migratoire de leurs hardes traçait déjà, au travers de forêts de bouleaux, des pistes dont l'une deviendrait peut-être un jour, mais beaucoup plus tard, la voie Héracléenne ?

Tout évolue, mais bien peu de choses changent sous le soleil !

Je ferai maintenant un saut de près de deux millénaires pour m'intéresser à un mode de transmission de messages bien différent en évoquant le télégraphe Chappe à la tour de Gallargues-le-Montueux.

L'automobiliste qui roule sur l'autoroute A9 de Montpellier en direction de Nîmes et franchit le Vidourle, peu après l'« aire de repos d'Ambrussum » et peu avant l'arrivée au poste de péage, découvre sur sa droite, c'est-à-dire côté sud, dominant les maisons en silhouette sur le ciel, deux bâtiments qui émergent de la nappe de couvertures : le temple vers l'est, la tour dite romaine vers l'ouest. Malgré son nom, cette tour n'est pas antérieure au quatorzième siècle mais elle occupe probablement la place d'une construction antique, en raison de sa situation remarquable sur la butte de Gallargues qu'elle domine. Peut-être a-t-elle été précédée par une tour à signaux de la période romaine, car la vue depuis cet emplacement est exceptionnelle, du littoral aux Cévennes. Les Romains pouvaient surveiller de là le pont sur le Vidourle et toute la colline d'Ambrussum que rejoignait la voie Domitienne. Les fouilles effectuées au pied de la tour n'ont malheureusement pas apporté les précisions qui étaient espérées.

Nous sommes mieux informés au sujet du télégraphe optique installé en 1832 sur son couronnement, à la suite de la mise au point de ce moyen de communication par l'inventeur Claude Chappe à l'époque de la Révolution⁹. Le télégraphe édifié sur la tour sera utilisé jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, soit vingt ans seulement.

L'année 1852, année de la disparition de la II^e République, marquera l'arrêt du télégraphe Chappe. L'installation est désaffectée. Le télégraphe électrique la remplace peu après. Il n'avait été conservé du télégraphe optique à Gallargues qu'un élément de structure, en bois, qui a disparu lui aussi, ayant fait les frais d'un malencontreux nettoyage du chantier lors de travaux récents. Si la tour présente aujourd'hui en son extrémité le profil d'un tronc de cône, c'est parce qu'elle a été surélevée peu après la mort de Victor Hugo, survenue en 1885. En France s'était instauré un véritable culte de sa mémoire. La commune de Gallargues voulut honorer le grand homme

9. *La Tour de Gallargues et le télégraphe Chappe*, Gérard Roquefort, plaquette de documentation, Hélogarhistel, Gallargues 04. 1995.

par la construction, en son point culminant, d'une girouette. Le profil en tôle de l'écrivain aurait tourné au gré des vents.

Le mât du télégraphe ayant été déposé, il semble que la girouette n'ait jamais été placée sur l'excroissance qui fut construite pour lui servir de socle.

Qui était Claude Chappe ?

La communication par signaux est connue depuis les temps les plus reculés, de jour comme de nuit, mais il n'a pas été mis au point en France de système simple et rapide de transmission des messages par voie optique avant la Révolution. L'étude récente, bien documentée, de Max Prado permettra à celui qui le souhaite d'être plus précisément informé au sujet des transmissions depuis l'Antiquité et, d'une façon générale, au sujet du télégraphe optique. Je renvoie à cet ouvrage¹⁰.

Claude Chappe, né en 1763, est le père de la télégraphie aérienne, suivant une technique d'information par signaux qui perdurera jusqu'au vingtième siècle avec les sémaphores des chemins de fer et de la marine.

Rien ne laisse présager la carrière d'inventeur et d'ingénieur du jeune Claude qui effectue des études théologiques au petit séminaire de La Flèche, avant de devenir abbé commendataire, c'est-à-dire abbé pourvu d'un bénéfice. L'ecclésiastique manifeste un vif intérêt pour les sciences ; il étudie la transmission des signaux dans les années 1790, en collaboration avec l'horloger Bréguet, reprenant les recherches du physicien Guillaume Amontons, membre de l'Académie des Sciences, effectuées un siècle plus tôt ; il estime en 1792 que son projet est parfaitement au point ; il le présente à l'Assemblée législative en mars de la même année.

Claude est assisté par son frère Ignace, d'un an plus âgé, qui deviendra comme lui *administrateur des lignes télégraphiques*. Précisons qu'Ignace Chappe est également député de la Sarthe, ce qui n'est pas sans utilité pour mener à bien le lancement de l'opération télégraphe.

La Convention décerne le titre *d'ingénieur télégraphe* à Claude Chappe. Les essais sont effectués en 1793 sur 35 kilomètres, en présence d'une commission composée de conventionnels : un texte de 28 mots est envoyé et reçu en 11 minutes. La première ligne est installée de Paris à Lille en 1794. Le système ne fonctionne que de jour et par temps clair.

10. *Le Miradou haut-lieu de la communication*, Max Prado, Repro France Industrie, 34980 Saint-Gély-du-Fesc, 1^{er} trimestre 2006.

Un signal est transmis de Paris à Lille (16 stations) en 2 minutes et de Paris à Toulon (116 stations) en 20 minutes. Le premier message apprend, à Paris, en 1794, la reprise aux Autrichiens de Condé-sur-Escaut. En l'espace d'un demi-siècle, se constitue un réseau de 535 stations télégraphiques, couvrant une distance de 5.000 kilomètres.

Il faudra plus de trente ans – et le règne du roi Louis-Philippe – pour atteindre Narbonne en longeant le littoral méditerranéen.

En 1832, la station de Gallargues, celle de Bernis qui la précède en vue directe de la Tour Magne et celle de la tour de Farges qui lui fait suite sur la commune de Lunel-Viel, comme celle de Montpellier, sont créées ; elles appartiennent au système de télégraphie dit *de Milan*, dans lequel les poulies en chêne sont remplacées par des poulies en métal. Ces stations sont situées sur la ligne de transmission Paris-Narbonne, prolongée en territoire espagnol jusqu'à Barcelone. Le circuit est bouclé. Il remonte vers Bordeaux et de là vers Paris par Angoulême. En 1844, 29 villes se trouvent reliées à Paris.

En quoi consiste l'installation télégraphique de Claude Chappe ?

La formation et la curiosité de technicien de Michel Ollivier, qui appartient à l'association spécialisée en la matière dans la Région Centre, l'ont conduit, il y a quelques années, à se pencher de façon approfondie sur l'histoire, le fonctionnement et les évolutions techniques du télégraphe Chappe¹¹. *Le texte de Louis Figuiet, dans la bibliothèque des Merveilles, avec son illustration classique, m'a fourni les premiers renseignements*, écrit-il. Michel Ollivier consulte les ouvrages de référence : Chappe, Gerspach, Belloc et Jaquet. Il s'entoure aussi d'avis autorisés¹². L'étude qu'il établit avec méthode et clarté fournit les explications et les dessins de détail nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'appareil. Je crois indispensable de le citer pour diriger vers ses recherches ceux qui souhaiteraient approfondir les questions d'ordre technique que je me bornerai à résumer.

11. *Le Mécanisme du télégraphe Chappe et son évolution*, Michel Ollivier, note dactylographiée non datée.

12. MM. Vasseur à Bruxelles, Loiseau à Paris, Jamaux à Saint-Malo et Charbon à Strasbourg.

L'installation comporte une salle d'observation et manœuvres, surmontée d'un mât central, d'une hauteur de 4,20 mètres. Un bras transversal articulé, fixé sur le mât central, est appelé *régulateur*. Sa longueur est de 4,60 mètres. Il porte les ailes mobiles persiennées que l'on appelle *indicateurs*. Au niveau de la salle, se trouve le préposé aux manœuvres appelé *stationnaire*. Le stationnaire est seul ; il observe les signaux à plusieurs kilomètres, grâce à deux lunettes, fixées chacune dans une ouverture aménagée à cet effet des deux côtés de la salle, en direction des deux stations qui l'encadrent.

Il actionne en conséquence le régulateur et les indicateurs, reliés au tableau de commandes, situé en pied de mât et qu'on appelle le *répétiteur*. Il est bien évident que le stationnaire ne peut gérer simultanément deux messages de provenances opposées. Ils ne seront transmis que l'un après l'autre.

La combinaison des mouvements des indicateurs permet 7 fois 7 possibilités de positions, c'est-à-dire 49 positions dont 3 sont abandonnées comme de lecture difficile, ce qui porte à 46 le chiffre réel¹³. Le régulateur étant utilisé soit à l'horizontale, soit à la verticale, ce sont en conséquence deux fois 46 positions, donc 92, qui peuvent être envisagées. Certaines d'entre elles donnant matière à ambiguïté dans leur interprétation, leur nombre est finalement réduit à 88. Un code a été établi pour assurer la confidentialité des messages. Il porte sur 9 999 mots. Le stationnaire n'a pas accès au code. Cette nomenclature est en diffusion restreinte, auprès des seuls techniciens concernés par le chiffage et le déchiffage. En conséquence, le stationnaire ne peut comprendre ce qu'il reçoit et transmet.

Le télégraphe optique n'apporta pas à son auteur les satisfactions auxquelles il aurait pu prétendre.

La fin de la vie de Claude Chappe fut attristée par des querelles de priorité d'invention, contestée par Bèthencourt et par Bréguet, l'un des membres de cette famille d'horlogers d'origine suisse, installés en France, dont le nom restera bien connu jusqu'à la période contemporaine au titre de l'aviation. C'est l'un des Bréguet qui mit au point le télégraphe pour les chemins de fer et inventa le télégraphe électrique à cadran. Atteint de *mélancolie* – disait-on à l'époque – Chappe, devenu dépressif, mit fin à ses

13. *Principe de l'écriture télégraphique*. Études et Constructions métalliques, Grobon, S. A, Villeurbanne, note non datée.

jours en 1805. Il se jeta dans un puits, qui était celui de son propre atelier de fabrication des télégraphes.

L'aventure du télégraphe optique n'avait duré que 58 ans et avait fonctionné les vingt dernières années seulement sur le réseau du Rhône aux Pyrénées. En 1856 en effet, l'administration française des télégraphes adoptait le procédé d'un peintre et inventeur américain du nom de Samuel Morse. La communication en *morse*, à bras ou au sifflet, évoquera des souvenirs de jeunesse à ceux qui, comme moi, ont pratiqué le scoutisme, il y a quelques décades, au siècle dernier. Le télégraphe électrique de Morse, rendu possible par les découvertes d'Ampère, utilisant l'électro-aimant et mis au point à partir de 1832, était breveté en 1840. Morse eut des difficultés à faire reconnaître l'intérêt de son invention mais celle-ci allait détrôner définitivement les transmissions aériennes à grandes distances héritées de la Révolution et du génie inventif de l'abbé Chappe mais qui ne fonctionnaient que de jour et par temps clair !

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur les travaux de consolidation et mise en valeur de la tour de Gallargues dans les années 1980-1990 et évoquer la situation actuelle du projet de rétablissement du télégraphe.

En 1832, la tour dite romaine est propriété de l'Armée. Elle deviendra plus tard propriété de la commune de Gallargues. En 1985 la commune sollicite l'aide de l'État pour une restauration complète de l'édifice classé monument historique. Étant en charge des gros travaux sur les monuments du Gard, je me rends à Gallargues et découvre alors une tour solide mais vétuste et très dégradée. Elle est à l'abandon depuis les années 1880. Elle a perdu son plancher du deuxième étage et l'escalier qui y conduisait ; en dehors de la porte d'entrée, elle est dépourvue de menuiseries ; elle prend l'eau de toute part. Des fragments de maçonnerie des façades se détachent régulièrement et tombent soit sur l'immeuble voisin, soit sur la voie publique, à vrai dire peu fréquentée.

La Direction régionale des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon confirme à la commune l'accord du préfet et la participation financière de l'État pour les travaux de bonne conservation du monument et son ouverture au public. Le Conseil général du département du Gard

apporte également son concours. Les études et travaux prévus, effectués sous ma direction, sont étalés sur plusieurs années.

Le directeur régional des affaires culturelles, Jacques Imbert à l'époque, et Madame Chappert, maire de Gallargues, sont attentifs à la demande de l'Association de Recherches historiques sur les Postes et les Télécommunications dans l'Hérault, la Lozère et le Gard, et de son président Gérard Roquefort. Cette association, qui porte le nom d'Hélogarhistel, maintient la mémoire de l'histoire et des techniques anciennes des transmissions. Si le réinsertion d'un télégraphe dans le paysage nîmois sur la Tour Magne ne peut être que difficilement envisagé, par contre, sur le sommet de la tour dite romaine de Gallargues, la commune et l'association souhaitent ardemment son rétablissement.

Un rétablissement d'un télégraphe Chappe de même nature a été effectué dans le Rhône à l'initiative de la commune de Marcy-sur-Anse et ce travail, sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques, en étroite liaison avec l'Association de Recherches Historiques sur les Postes et Télécommunications de la Région Centre, a donné toute satisfaction. Le président Roquefort a rappelé que des télégraphes semblables avaient été construits ces dernières années dans une autre commune du Rhône, Sainte-Foy-lès-Lyon, mais aussi à Jonquières dans l'Aude et même à Annoux, un village de l'Yonne qui n'a que 100 habitants !

Pour ce qui concerne Gallargues, le principe en est accepté. Les études et en particulier les plans du renforcement en béton armé sont établis et seront réalisés en 1990 en fonction des contraintes liées au rétablissement du télégraphe à venir¹⁴ mais aucun financement n'est programmé ni même envisagé avant la remise en état de l'édifice et sa réouverture au public.

C'est en 1992 que la mise hors d'eau, le clos et le couvert, la consolidation du décor peint ainsi que l'équipement électrique de la tour sont assurés. La population de Gallargues peut enfin se réapproprier le monument, au sommet duquel personne n'était plus monté depuis longtemps. Hors machinisme, la salle du stationnaire est remise en état,

14. Le mât du nouveau télégraphe serait simplement à placer plus haut par rapport à la silhouette de 1832, si le socle orphelin édifié en l'honneur de Victor Hugo était conservé. Toutefois, il appartiendra, en son temps que le parti architectural soit arrêté par les responsables concernés, suivant procédure administrative requise pour travaux sur édifice classé monument historique.

avec ses orifices de visée vers la tour du village de Bernis et celle du domaine de la Tour de Farges.

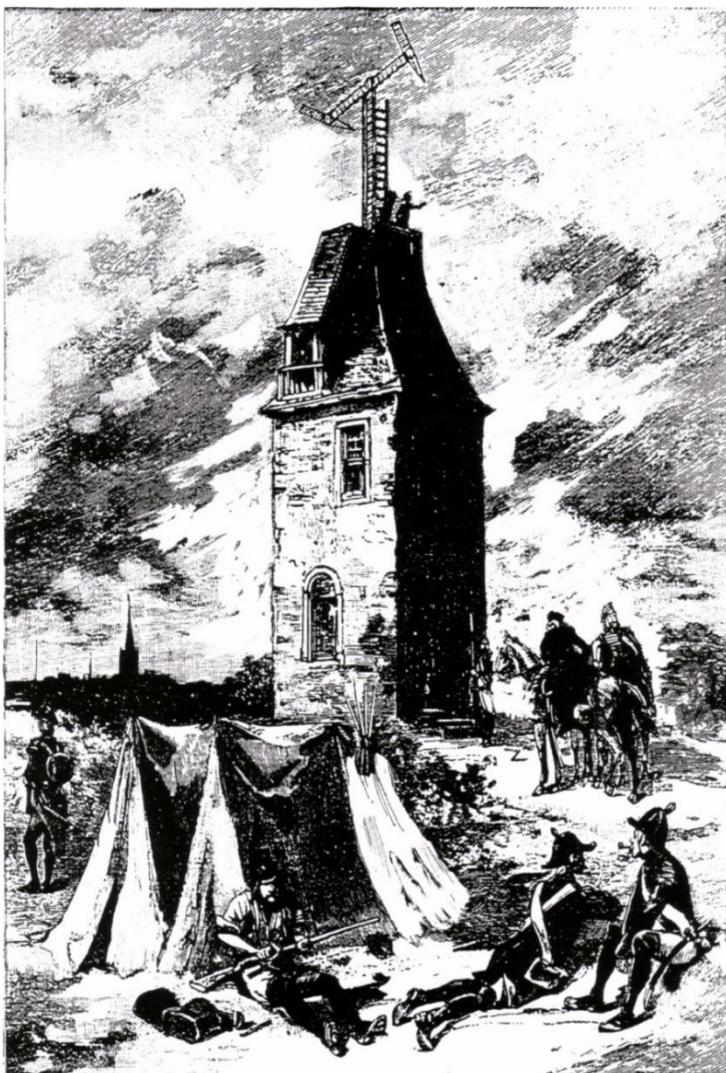
Toutefois, en 1992, les travaux seront suspendus, en fonction d'autres options prises par la municipalité. Le projet qui n'a jamais été écarté n'a pas abouti au cours de ces quinze dernières années, bien que la commune procède (de nouveau) à des investigations sur ce sujet. Sans formuler la moindre critique sur la politique des précédentes municipalités de Gallargues-le-Montueux et la priorité dans le choix des investissements communaux de la seule compétence des élus, je regretterai cependant que le projet initialement envisagé – et qui ne me concerne plus sur le plan professionnel – n'ait pas été conduit à son terme par étapes, en tenant compte des possibilités de financement de la commune, avec participation de l'État et des collectivités territoriales. Suivant de très récentes informations, il semble que le projet retienne maintenant l'attention de la commune.

Quel intérêt, dira-t-on, d'envisager de remonter ces machines d'un autre temps ?

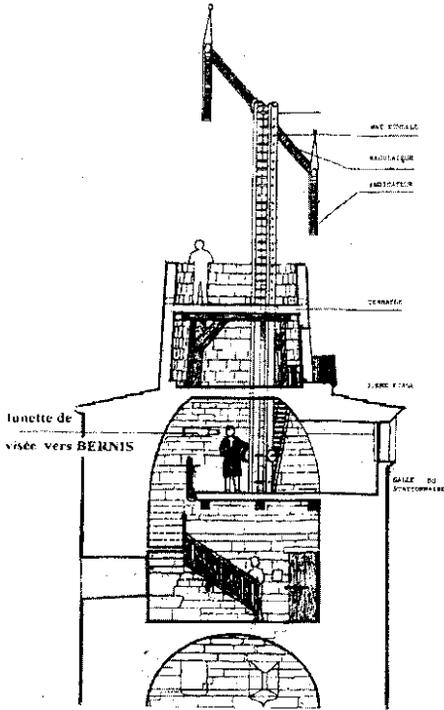
Si le programme Via Domitia avance maintenant avec régularité, on peut souhaiter que la tour de Gallargues retrouve un jour son télégraphe par devoir de mémoire, dit Gérard Roquefort. Il écrivait en 1995 : Cette réalisation rendrait hommage au génie français, en même temps qu'elle contribuerait à rétablir une page de notre histoire régionale¹⁵. Aussi l'association Histelpost, qui a pris le relais de l'association Hélogarhistel et qui assure maintenant les recherches historiques dans le domaine des Postes et Télécommunications du Languedoc Méditerranéen, espère-t-elle vivement que la concrétisation du projet puisse enfin aboutir. J'ajouterai quant à moi que, pour les communes qui ont réinstallé leur télégraphe, il y a là une contribution touristique non négligeable et, à l'époque du tout numérique, une contribution pédagogique de grand intérêt dans le domaine des sciences et des techniques.

Puissent donc la mise en valeur de ces DEUX CHEMINS POUR UN MESSAGE, ainsi que leur bonne gestion, s'inscrire un jour, pour l'un comme pour l'autre, sur la ligne conductrice du développement régional qu'évoquait Philippe Lamour.

15. Gérard Roquefort, *op. cit.*

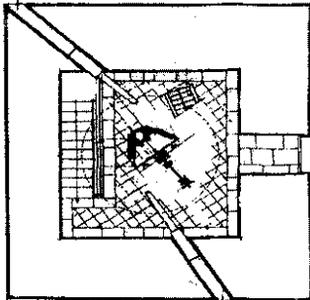


Poste de télégraphie aérienne (1794)



COUPE TRANSVERSALE
NORD SUD SUR PARTIE
SUPERIEURE DE LA TOUR

visée vers BERNIS



visée vers TOUR DE FARGES

PLAN AU NIVEAU
DE LA SALLE DU STATIONNAIRE

**RESTITUTION DE
L'APPAREILLAGE
DU TÉLÉGRAPHE CHAPPE**
sur la tour de Gallargues-le-Montueux

schéma de proposition
Jean-Pierre Dufoux acmh
Montpellier 1988

“ LES AMBASSADEURS ” DE HOLBEIN OU LE MYSTÈRE DE L'APRÈS

par Jacques LÉVY
Membre résident

Les voyages aux États-Unis, parfois, réservent de singulières surprises. Grande fut la mienne, je me souviens, lorsqu'au cours d'une visite au Metropolitan Museum de New York, je me retrouvai face à face avec une toile dont je n'eus aucune peine à reconnaître le sujet.

Tout comme moi, vous aurez reconnu l'épisode de Moïse demandant au Pharaon de laisser partir son peuple – mettant ainsi fin à quatre siècles d'esclavage en Égypte.

On reconnaît, à droite de la toile, le prophète et son frère Aaron. Et on a compris que l'épisode représenté se place lors de la première visite de Moïse au Pharaon. Miracle contre miracle : Moïse ayant changé le bâton d'Aaron en serpent, et les magiciens du Pharaon en ayant fait de même, le serpent d'Aaron les avala tous, à la stupéfaction du Pharaon et à la confusion impuissante de ses magiciens.

Fort bien, me direz-vous, mais quel rapport peut-il y avoir avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui ? Rassurez-vous, j'y songe.

Me rapprochant de la toile, je lus alors sur le cartel qui la concerne que l'auteur (inconnu - peut-être flamand, à moins qu'il ne fût français) est mentionné sous l'appellation de « Maître de l'allégorie Dinteville ». Par ailleurs, un regard – même rapide – sur la toile permet de constater que tous les personnages du groupe de droite ont un air de famille prononcé. Et pour cause, car ces personnages prétendument bibliques appartiennent tous à une seule et même famille de vieille noblesse française : les Dinteville. Quatre de ses fils sont représentés sur la toile :



Jean, au premier plan, est figuré sous l'apparence de Moïse. À sa droite, le pseudo-Aaron n'est autre que François II de Dinteville, alors évêque d'Auxerre. Derrière eux, on aperçoit deux autres fils de la famille Dinteville : Guillaume et Gaucher.

Lorsque la toile a été peinte, on sait que les relations entre les Dinteville et le roi François I^{er} traversaient une période de froid, sinon de crise. Et justement, dans le personnage du Pharaon, assis sur son trône, à gauche, on a pu reconnaître le roi François I^{er}. On peut imaginer qu'en commanditant ce tableau, la famille Dinteville ait voulu se donner le beau rôle en faisant représenter un Moïse en majesté, tenant la dragée haute à un Pharaon manifestement désespéré.

Toile-revanche, en quelque sorte, ce tableau était destiné à être accroché dans la grande salle du château familial des Dinteville. Curieuse famille, d'ailleurs, qui avait choisi pour devise une expression latine dont nous verrons tout à l'heure qu'elle jette une lumière particulièrement révélatrice sur notre sujet d'aujourd'hui.

Tout cela n'est pas sans intérêt, devez-vous penser. Mais quid de Holbein et de ses « Ambassadeurs » ?

Justement, nous y sommes. Et pour y être tout à fait, quittons New York et revenons en Europe. Nous sommes maintenant à Londres, face à Trafalgar Square, à la National Gallery, où nous attend le tableau de Hans Holbein qui va nourrir nos réflexions d'aujourd'hui – et accroître nos perplexités.

Peinte en 1533, c'est une toile carrée de grand format, puisqu'elle mesure 2,09 sur 2,07 m. Dans ce tableau, en apparence, tout est simple. D'autant plus simple qu'on connaît à peu près tout sur les deux personnages qui y sont représentés. Le titre – qui n'est pas trompeur – nous apprend qu'ils appartiennent au monde de l'ambassade. Tous deux sont de nationalité française – bien qu'ils aient été peints à Londres – et on sait que ce sont deux amis. Le personnage de gauche se nomme Jean de Dinteville, celui de droite Georges de Selve.

Dinteville se trouve à Londres, car il a été envoyé par François I^{er} auprès d'Henry VIII d'Angleterre. Sa mission est spécialement délicate, car elle se place dans le contexte compliqué du divorce d'Henry VIII. Le souverain anglais souhaite se séparer de Catherine d'Aragon (qui n'a pu lui donner d'héritier mâle) afin qu'il puisse épouser Anne Boleyn (déjà enceinte de ses œuvres). Ce qui rend la situation politique plus complexe, c'est qu'elle met en œuvre une diplomatie multilatérale impliquant non seulement l'Angleterre et différents états européens, mais aussi – et, pourrait-on dire, surtout – le pape. La stratégie de François I^{er} a été de dépêcher à Rome François de Dinteville (frère de Jean – et évêque d'Auxerre) afin qu'il s'entremette pour faciliter la séparation souhaitée par Henry VIII – le prix de ses bons offices étant de se faire un allié du roi d'Angleterre, qui pourrait l'aider à contrer les ambitions de Charles Quint. Parallèlement à la mission de François à Rome, celle de Jean à Londres a

pour but d'éviter la rupture religieuse – mais aussi politique – et, donc, de faciliter le maintien du lien entre l'Angleterre et l'Église romaine.

La localisation de la scène représentée par Holbein ne pose pas de problème. La mosaïque du sol est la reproduction à peu près fidèle de celle qui fait face au maître-autel de la Cathédrale de Westminster. On sait qu'elle est l'œuvre d'un artisan italien ; et, bien que passablement usée, on peut la voir encore aujourd'hui, si l'on déplace le grand tapis qui la recouvre.

Revenons à nos deux ambassadeurs. On connaît leur âge au moment du tableau. Celui de Dinteville est inscrit sur le fourreau de sa dague ; il a 29 ans. L'âge de Selve peut se lire – en latin : « Aetatis suae XXV » – sur la tranche du livre sur lequel il a posé son coude. Il a donc tout juste 25 ans.

On sait que Jean de Dinteville résidait habituellement dans son château de Polisy, en Champagne. Et c'est précisément dans la grande salle de ce château que cette toile resta longtemps accrochée - de 1533 à 1653 – en compagnie de l' « Allégorie Dinteville » que nous avons vue en commençant. Des témoignages contemporains décrivent Jean de Dinteville comme un homme cultivé, amateur de musique, de peinture, et curieux de sciences. On sait qu'il fut décoré de l'ordre de Saint-Michel, dont il porte la médaille sur le tableau. C'était une distinction fort prisée de son temps, car l'ordre ne comptait pas plus d'une centaine de membres. C'était, si l'on veut, l'équivalent de l'ordre de la Jarretièrre en Angleterre, ou de la Toison d'Or en Espagne. Concernant le séjour de Dinteville à Londres, on sait qu'il fut long (puisqu'il dura neuf mois), trop long à son goût (puisqu'il supporta difficilement le climat anglais). Enfin rentré en France, il vivra paralysé pendant les dix dernières années de son existence et mourra en 1555, âgé de 51 ans.

Georges de Selve, lui, était ecclésiastique. Son père, Jean de Selve, était premier président du Parlement de Paris. À 20 ans, Georges devient évêque de Lavaur, dans le Tarn. Bien sûr, ce n'était pas l'âge réglementaire.

D'ordinaire, il fallait attendre d'avoir au moins 25 ans. Mais on sait qu'il qu'il peut y avoir des accommodements avec le Seigneur – à plus forte raison avec le Pape – et l'obtention d'une dispense aplanit fort opportunément les difficultés. On sait que, durant sa courte carrière, Georges de Selve occupa plusieurs postes diplomatiques : on le trouve d'abord à Londres, en 1533, et c'est au cours de ce séjour qu'il rendit une



visite privée à son ami Jean de Dinteville à l'occasion des fêtes de Pâques. Puis il est envoyé auprès de la République de Venise de 1534 à 1535, auprès du Pape, à Rome, en 1536, puis enfin à Vienne, en Allemagne et en Espagne.

On sait que Georges de Selve était de santé fragile. Il fut emporté – sans doute par la tuberculose – le 12 février 1541, alors qu'il avait seulement 34 ans. Il avait la réputation d'être un homme modéré, à l'esprit prudent et scrupuleux. Il réprouvait les excès, voire les vices de son Église, et n'était pas insensible aux idées de Luther. Mais la hantise du schisme

qu'il sentait venir l'empêcha toujours de franchir le pas vers le protestantisme.

Revenons à notre toile. La façon dont Holbein a campé les deux amis fait apparaître deux personnages nettement différenciés. À la richesse de la mise de Dinteville s'oppose la sobriété des vêtements de Selve. Alors que Dinteville se déploie dans l'espace – pieds écartés, bras en arc de cercle, fourrure négligemment ouverte sur la poitrine – Georges de Selve, lui, semble se refermer sur lui-même, serrant sur lui son manteau, comme pour occuper le moins d'espace possible. Alors que Dinteville fixe avec assurance le spectateur qui le regarde, on constate que les paupières de Selve dissimulent une partie de ses pupilles, comme si le regard était tourné vers l'intérieur. Comment mieux suggérer que, des deux amis, l'un est extraverti, alors que l'autre est introverti.

En somme, pourrions-nous conclure, voilà un tableau qui ne nous laisse rien ignorer. Tout est d'une clarté limpide – c'est la représentation de deux jeunes gens de bonne famille, qui ont pris un bon départ dans la vie et qui affichent leur amitié dans un double portrait qui les réunit. Alors, quel besoin d'aller chercher fort loin ce qui nous est offert avec une remarquable profusion de détails ?

Il n'est pas interdit de penser cela, en effet. Jusqu'au moment où l'on s'avise que ce qui paraissait évident, finalement, ne l'est pas tellement. On pressent vite que quelque chose va déranger ce trop bel ordonnancement. Car on va buter sur un premier paradoxe – on aurait pu s'attendre à ce que le commanditaire du tableau occupe, avec son ami, le centre de la toile. Or, ici, on a l'impression qu'ils sont, au sens propre, marginalisés – je veux dire rejetés vers les marges du tableau. Ce ne sont pas les deux personnages – pourtant de marque – qui sont placés au point focal de la toile. Et le motif qui focalise l'attention, c'est un objet, chargé d'autres objets. C'est une étagère double, encombrée d'un bric-à-brac d'instruments divers.

Mais s'agit-il vraiment d'un bric-à-brac ? Certainement pas. Car, lorsqu'on fait l'inventaire de tous ces objets, on s'aperçoit qu'ils illustrent les sept disciplines universitaires de l'époque – réunies dans ce qu'on appelait alors le « trivium » et le « quadrivium ». Le « trivium » était composé de la grammaire, la logique et la rhétorique ; alors que le « quadrivium » comprenait la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie.

Il serait trop long d'examiner dans le détail tous les objets que portent ces deux étagères – d'autant plus que certains de ces objets (comme le clinomètre ou le turquet) ont aujourd'hui disparu. Nous nous bornerons à en retenir quelques-uns – les plus significatifs. Parmi eux, on aura au moins reconnu deux globes – un globe céleste en haut, et un globe terrestre en bas. C'est, d'ailleurs, l'étagère inférieure qui est pour nous, aujourd'hui, la plus facile – et la plus intéressante – à inventorier. Le globe terrestre qu'on vient de signaler est, en fait, un globe de voyage – fabriqué en cuir – et gonflable comme un ballon – on peut en examiner un autre exemplaire au Musée de la Marine, à Londres. Celui-ci porte un certain nombre de données géographiques – mais aussi politiques – par exemple, la ligne de partage du monde entre Espagnols et Portugais décrétée en 1494 par le Pape Alexandre VI et établie par le traité de Tordesillas. Et Dinteville a veillé à ce que, sur la carte de France, fût mentionné le site de Polisy (orthographié ici avec un « c ») là-même où est située la demeure seigneuriale de sa famille.

Devant le globe terrestre, on aperçoit un ouvrage. Il a été identifié – c'est un livre du mathématicien et astronome allemand Pierre Apian – ou « Apianus » (1501-1552) – sur les « calculs marchands », publié en 1527. Il permettait d'extraire les racines carrées, donnait les taux de conversion des monnaies, les équivalences or/argent, etc. Quant au marque-page du livre, on constate que c'est un instrument de géométrie (en l'occurrence une équerre) qui en tient lieu.

À droite, toujours sur l'étagère du bas, on découvre un livre ouvert. C'est un recueil de partitions de Johannes Walther. Sur la page de gauche, il contient un choral de Luther : « Komm, heiliger geyst Herregott » (viens, Saint Esprit, Seigneur Dieu – autrement dit, une version du « Veni Creator »). Sur la page de droite, on peut lire une hymne inspirée par les Dix Commandements. Et, pour compléter la série, on aperçoit un groupe de flûtes et un luth à dix chœurs – c'est-à-dire tendu de 19 cordes ; neuf cordes doubles, plus une corde simple pour la chanterelle.

Pouvait-on rêver plus grande profusion de détails – et de détails plus transparents ? Désormais, le doute n'est plus permis. Tout à l'heure, on s'était trompé : le sens du tableau n'est plus la célébration d'une amitié entre deux représentants des deux puissances dominantes de la société :

l'aristocratie et la hiérarchie religieuse, c'est-à-dire la puissance temporelle et la puissance spirituelle. Puisque ceux qui incarnent ces deux puissances sont manifestement rejetés dans les marges, le tableau célèbre donc les vraies valeurs que sont les arts et les sciences dont, symboliquement, le peintre a disposé les emblèmes au cœur même de la toile.

À présent, pouvons-nous penser, tout est devenu parfaitement clair. À partir du moment où les perspectives ont été redressées, le sens du tableau apparaît dans toute son évidence. Pas tellement, à vrai dire. Car tout ce bel édifice va se lézarder assez vite. Tout à l'heure, on a parlé d'un luth. Ceux qui ont vu – ou qui verront – le tableau à Londres ne peuvent manquer d'être frappés par un détail – un de plus, direz-vous, mais celui-là est capital : l'une des cordes de ce luth est retournée, car elle a été rompue. Cela, aujourd'hui, ne nous parle guère. Mais à l'époque de Holbein (et même après) la symbolique de ce détail ne risquait d'échapper à personne. La corde cassée dans un instrument de musique, c'est la mélodie soudain brisée, c'est le chant qui vient à s'interrompre, c'est la voix qui brusquement se tait. En un mot, c'est tout simplement le symbole de la mort.

Et, à partir de cette découverte, tout le tableau va basculer. D'autres découvertes, tout aussi significatives, vont se succéder à un rythme accéléré. Et elles vont rapidement nous contraindre à une troisième lecture de l'œuvre.

C'est un détail à l'allure mystérieuse qui va nous mettre sur la piste – et qui va nous fournir la clé qui nous manquait jusque-là. Ce mystérieux détail, nous le découvrons flottant en travers du tableau, au ras du pavement. Quel est donc cet objet mystérieux ? Comment l'identifier ? Car il ne ressemble à rien, et nous n'avons jamais rien vu de semblable. On pourrait ajouter : et pour cause. Car cet objet insolite (qu'on a, pendant plusieurs siècles, qualifié d' « os de seiche ») est en réalité ce qu'on appelle une anamorphose. C'est-à-dire l'image d'un objet qu'on a déformée à dessein pour le rendre méconnaissable. Mais dès lors qu'on regarde cet objet à partir d'un certain point de vue, ou bien à travers un certain dispositif, les proportions déformées se redressent – et l'objet reprend son apparence habituelle.

Avant de découvrir ce que cache cette anamorphose, une remarque n'est pas inutile. On a déjà remarqué, sans doute, que la structure, la trame du tableau, est rigoureusement orthogonale. Les lignes de compositions se coupent toutes à angle droit. Toutes – sauf deux : les deux seules obliques, au centre du tableau, sont le manche du luth et la forme anamorphotique. Est-ce un effet du hasard ? Certes pas. On s'en apercevra tout à l'heure.

Mais, au fait, quel est le point de résolution de cette anamorphose ? En réalité, il n'y a pas un, mais deux modes de résolution possibles. L'objet anamorphosé reprend sa forme initiale si on l'observe d'en bas, à droite, à environ un mètre du bord inférieur de la toile. Ou bien encore si l'anamorphose est contemplée à travers un tube de verre ayant au moins 2,5 cm de diamètre.

Alors, si l'on remplit l'une ou l'autre condition, que découvre-t-on ? Tout simplement un crâne humain, dont on distingue parfaitement l'orbite gauche, l'arête nasale, le maxillaire. Et on peut mieux comprendre, maintenant, le parallélisme entre le manche du luth et l'anamorphose ? la corde brisée concourt, avec le crâne – l'une, de façon allusive, l'autre, de façon cryptée – pour symboliser la mort.

Et, dès lors que ce détail capital a livré son secret, on n'arrêtera pas de découvrir d'autres symboles du même ordre auxquels on n'avait pas prêté attention. D'abord, à l'intérieur de l'anamorphose elle-même, si on la regarde à travers le tube de verre, on discernera ce qui apparaît comme un petit crâne dans le grand ; il est situé entre la cavité nasale et l'orbite gauche – comme si Holbein avait représenté là une série de poupées russes macabres.

Mais ce n'est pas tout. Si l'on observe attentivement le béret qui coiffe Jean de Dinteville, on y distinguera une médaille qui représente un crâne d'or broché. Et si l'on regarde la tenture verte, en haut et à gauche du rideau, on découvrira un crucifix. Mais, à y regarder de plus près, on s'apercevra que celui-là est totalement dépouillé de sa signification religieuse et dévotionnelle. Car il est représenté de profil : l'image classique de la croix est donc complètement occultée ; et, au lieu d'un objet cruciforme immédiatement reconnaissable, on n'aperçoit plus qu'un gisant vertical qui pourrait être n'importe quel humain rigidifié par la mort.

Cette troisième lecture à laquelle nous contraind maintenant la toile énigmatique de Holbein va donc renverser radicalement les perspectives ouvertes par les deux premières lectures.

Si la première lecture valorisait les prestiges du pouvoir temporel et soulignait la prégnance de l'emprise religieuse, la seconde relativisait cette lecture et y substituait l'exaltation des œuvres du génie humain. Mais le troisième niveau de lecture va ravalier les deux premières au rang de vanités – promises l'une comme l'autre au néant. Et la toile de Holbein va fonctionner, dès lors, comme une variété plus élaborée du « memento mori » traditionnel.

Qui pourrait, d'ailleurs, en être surpris ? Surtout si l'on songe que la devise familiale choisie par les Dinteville était précisément : « memento mori » ! Ce qui explique la présence du crâne d'or figurant sur la médaille décorant la coiffure de Jean de Dinteville.

Parvenus à ce point – tellement éloigné du point de départ – pouvons-nous dire que le tableau de Holbein a livré tous ses symboles et épuisé tous ses messages ? Pas encore, car il reste encore un détail qui ne peut manquer de nous intriguer.

Peignant deux personnages de marque dans un riche intérieur, il eût semblé logique pour Holbein de les placer en avant d'un fond particulièrement élaboré et flatteur : par exemple, devant un mur orné de tableaux célèbres faisant apparaître le commanditaire de l'œuvre comme un mécène éclairé doué d'un discernement artistique très sûr. Ou encore, Holbein aurait pu ménager derrière, ou entre ses personnages, une échappée vers un arrière-plan – intérieur, ou extérieur (un paysage, par exemple) – qui aurait apporté au tableau une source de lumière additionnelle.

Au lieu de cela, Holbein a fermé hermétiquement la composition de sa toile. Tout le fond est barré par un rideau. Et chacun sait que la fonction d'un rideau, d'une tenture, d'un paravent, est d'occulter. Ici, le rideau coupe la communication avec l'ailleurs. Il réduit la scène à un huis-clos. Qu'y a-t-il, que peut-il y avoir de l'autre côté du rideau ? Cela, nous ne le saurons pas. Car ce rideau, à la différence de tous ceux qu'on voit dans tous les intérieurs, ce rideau n'est pas tiré. Et il ne le sera jamais.

La première lecture de la toile de Holbein, on s'en souvient, avait dû faire place à une seconde lecture, et la seconde lecture à une troisième. Mais ici, le processus s'arrête. Il n'y aura pas de quatrième lecture – du moins en ce monde. Car le rideau tendu symboliquement signale l'obstacle absolu, celui que l'homme ne pourra jamais franchir – du moins de son vivant. À la question essentielle posée implicitement par l'œuvre de Holbein, il faut nous résigner à ce que la réponse soit différée – au sens propre de l'expression – « sine die ».

Que la toile de Holbein fonctionne, en dernière analyse, comme un « memento mori », on a mis plusieurs siècles pour s'en apercevoir. S'agit-il, pour autant, d'un « memento mori » comme l'art antérieur à Holbein en avait représenté à foison ? On verra que non. Et que ce chef-d'œuvre de Holbein annonce une nouvelle esthétique et amorce une nouvelle génération d'œuvres – sinon de chefs-d'œuvre – qui renouvelleront radicalement le thème du « memento mori » à travers les formes qui vont désormais, picturalement, le traduire.

Avant Holbein – et même encore quelques temps après – le thème de la brièveté de la vie et du caractère inéluctable de sa fin a traversé tout le Moyen Age chrétien, à grand renfort d'attributs et d'accessoires macabres : crânes, squelettes, corps en décomposition (les célèbres « transis » médiévaux), outre les faux, les sabliers, etc.

Et on convoquera même en renfort le Diable et ses acolytes. Les exemples sont légion ; et point n'est besoin de les illustrer ici. Holbein lui-même, il faut le noter, n'a pas dédaigné d'ajouter ses propres variations à un thème déjà surexploité. Je fais, notamment, référence à ses gravures célèbres de la série intitulée : « La Danse de Mort ».

Voyez, par exemple, ces trois personnages emblématiques, gravés en 1526 – soit sept ans avant les « Ambassadeurs » :

D'abord, le Comte, qui fuit, horrifié, devant la Mort. Et qui, sachant qu'il serait vain de tirer son épée, ne peut que joindre les mains en hurlant son effroi.

Ensuite, la Dame noble, dont on voit qu'elle marche au même pas que le chevalier qui lui tient délicatement la main, alors que le rythme de sa marche doit s'accorder à celui que la Mort ponctue sur sa caisse.



Ou enfin le Roi, qui fait bombance, assis à une table surchargée de mets variés. Mais c'est la Mort qui verse le breuvage que le Roi devra boire jusqu'à plus soif – c'est-à-dire jusqu'à plus vivre.

Toutes ces gravures grimaçantes se situent dans la lignée des peintures, des gravures et des sculptures européennes – sans parler de la poésie – qui ont foisonné jusqu'au XV^e siècle, et qui jalonnent encore la première moitié du XVI^e. Issues d'une époque troublée par les guerres intra-européennes et les conflits religieux interchrétiens, répandues parmi des populations décimées par les famines et les épidémies, ces représentations brutalement explicites exprimaient les obsessions et les terreurs des contemporains – auxquelles les artistes donnaient la forme que dictait leur imaginaire et qui convenait aux attentes de leur public.

Mais comment ne pas remarquer qu'au milieu du XVI^e siècle, même si les frayeurs restaient foncièrement les mêmes, leur expression va se métamorphoser. « Philosopher », c'était, paraît-il « apprendre à mourir ». À la Renaissance, on s'avise que cela pourrait, aussi, consister à apprendre à vivre. Et on se dit qu'on vivrait peut-être mieux sans le côtoiement quotidien et obsessionnel de la Mort. Expression visible de cette

progressive mutation, de lourdement *explicite* le « memento mori » se fait subtilement *implicite*.



Certes, Holbein n'a pas inventé son temps. Et on pourra discuter longtemps pour savoir s'il a contribué en quelque mesure à le changer – lui ou l'un quelconque de ses confrères artistes. Au moins peut-on lui reconnaître – tout comme à ses confrères - son rôle de témoin d'une évolution qui s'amorçait. S'il est vrai que ses « Ambassadeurs », tout bien pesé, constituent une forme de « memento mori », force est de constater que son langage emprunte les détours d'un cryptage qui en masque la brutalité.

Et cette transposition d'un registre à l'autre va culminer dans un genre – apparemment innocent – qui fleurira au siècle suivant. On le verra illustré, par exemple, dans l'œuvre de Jacques Linard (né à Troyes en 1597 et mort à Paris en 1645), qui fut – sauf erreur - le premier peintre français à traiter ce thème. Le mieux, pour étudier ce nouveau genre, est d'aller au Musée des Beaux-Arts de Strasbourg. Dans une sorte de couloir à l'éclairage parcimonieux, on peut en découvrir plusieurs remarquables illustrations.

Voyons d'abord cette toile de Jacques Linard peinte en 1638 :



Point de personnages, ici, mais une collection d'objets apparemment peints pour eux-mêmes. L'anglais, qui a le génie des appellations justes, qualifie ce genre de toiles de « still lifes » – autrement dit : vies immobiles, à l'arrêt. L'allemand dira de même : « still leben ». Le français, qui a souvent la main moins heureuse en matière de vocabulaire, utilisera l'appellation de « nature morte » – comme si le propre de la nature n'était pas, en permanence, de renaître.

Que voit-on dans cette toile de Strasbourg ? De la gauche vers la droite : un vase de fleurs avec un petit miroir reflétant une grenade entamée, un compotier posé sur un coffret et contenant des pêches et une grappe de raisin, à côté une figue ouverte, et un grand tableau représentant un paysage.

Et, tout en bas, une partition ouverte, des cartes à jouer et des pièces de monnaie près d'une bourse béante.

S'agit-il d'un assemblage fortuit d'objets hétéroclites? Certainement pas. Car si le miroir et le tableau renvoient à la vue, les fleurs et le coffret de parfums font référence à l'odorat, les fruits sont une allusion au goût et la partition musicale est là pour représenter l'ouïe. Quant aux cartes à jouer et aux pièces de monnaie, elles font penser aux doigts qui vont les manipuler et, donc, se réfèrent au toucher. Autant dire que tous ces objets sont investis d'une fonction : celle d'évoquer les cinq sens – ces sens qui ne fonctionnent que le temps d'une vie, avant de sombrer dans le néant du tombeau, lorsque la vie est parvenue à son terme.

Tous ces symboles sensibles épuisent-ils le sens dont la toile est chargée? Assurément non. Car chacun de ces objets est investi d'une double signification : une signification profane, et une autre, religieuse. Si la pomme évoque la notion de péché originel que le christianisme a cru pouvoir trouver dans le texte de la Genèse, et si la figue est une allusion au plaisir charnel, en revanche la grenade – symbole de la chasteté – fait référence à la résurrection. Et il n'est pas jusqu'au raisin et aux cartes qui ne soient chargés de symboles implicites : le raisin figure le sang du Christ, et le jeu de cartes évoque le partage de la tunique de Jésus.

Ici, rien n'est dit, mais tout est suggéré. Le contenu de la toile ne relève plus de la simple description, mais de l'allusion. Comprenez qui voudra – ou qui pourra. À l'époque de Linard, en tout cas, la lisibilité d'une toile comme celle-là ne faisait pas problème.

Pas davantage, d'ailleurs, que cette autre toile, dans ce même musée, due au Strasbourgeois Sébastien Stoskopff (né en 1597 et mort en 1657). Certains détails, présents chez Linard, se retrouvent dans la toile de Stoskopff – avec, en plus, un détail qui donnera toute sa signification à l'ensemble, et qui manquait dans l'œuvre précédente.

On retrouve ici la partition ouverte et la flûte (symboles de l'ouïe), les livres refermés (qui symbolisent la vue et le toucher), la grenade entamée (qui renvoie au goût et dont le parfum évoque l'odorat).

La lithographie du portrait est une nouvelle allusion à la vue. Mais sa proximité avec les cartes est un rappel des hasards (pas tous heureux) qui affectent l'existence, tandis que les trois dés – si l'on se rappelle l'étymologie latine – est une allusion transparente au caractère aléatoire de la vie humaine.

Symboliquement, le centre de la toile est occupé par une pendule. Elle se situe au cœur de tout le dispositif, car le temps qu'elle symbolise est maître de toute chose, comme de toute vie.



On est loin, ici, de la brutalité des « Danses de Mort » et des « memento mori » hérités du Moyen Âge. Car après Holbein, et plus on se rapproche de l'époque contemporaine, c'est une brutalité qu'on supporte de plus en plus malaisément.

Désormais, l'évolution des sociétés européennes – à des degrés et à des rythmes divers – va les porter à euphémiser un phénomène qu'on va s'efforcer d'expulser du quotidien et de maquiller de façon plus ou moins ingénieuse. Comment ne pas constater que cette euphémisation de la mort atteint aujourd'hui un niveau qui confine au déni de réalité ? Et comment ne pas percevoir que l'occultation de cette réalité se révèle dans les moindres détails de la vie contemporaine – qu'il s'agisse, par exemple, du culte de la jeunesse (ou, tout au moins, de ses apparences, voire de ses leurres) à laquelle on voudrait pouvoir réduire toute l'existence, ou qu'il s'agisse encore de la médicalisation systématique de la fin de vie – désormais bannie du domicile – comme si la mort était une maladie. Et cette euphémisation atteint tous les niveaux du langage. Il me souvient qu'au

cours de mes années de droit, dans le vocabulaire du Droit Civil, on n'appelait pas un mort un mort, mais qu'on utilisait l'euphémisme de « de cujus », abréviation pudique, si mes souvenirs sont exacts, de l'expression « de cujus agitur » – c'est-à-dire : celui dont il s'agit. On ne saurait être plus évasif.

Évasif, d'ailleurs, c'est bien le mot qui convient. Car, depuis Holbein et ses ambassadeurs – ambassadeurs de François I^{er} ou de l'au-delà ? – s'il est une réalité dont l'homme tente de s'évader en l'occultant de diverses manières, c'est celle qu'un soir ou un autre, il aura lui aussi rendez-vous à Samarkande.

Le savoir, d'ailleurs, n'est un motif de désespoir que si l'on en décide ainsi. D'abord parce qu'avant celui de Samarkande, il y aura eu tellement de rendez-vous à ne pas manquer. Et puis, aussi, parce qu'on ne peut s'abstenir de constater qu'à la vie succède encore la vie.

Entre temps, pour ce qui est du reste, et puisqu'on sait que ces peintures d'objets que nous venons de voir portaient aussi le nom de « vanités », la Bible, qui a tout dit avant tout le monde, l'a dit dans le livre qui s'intitule « Kohelet » (et qu'on traduit ordinairement par l'« Ecclésiaste ») :

« Hevel hevelim, hakol hevel », est-il écrit, ce qui signifie : « Buée de buée, tout est buée », et qu'on traduit (fort mal, comme d'habitude) par : « Vanité des vanités, tout est vanité ».

Après avoir dit cela, ici encore, que peut-on faire d'autre – et de mieux – que de se taire ?

ICONOGRAPHIE

III. 1 : Maître de l'Allégorie Dinteville (hollandais ou français, actif au milieu du XVI^e siècle)

« Moïse et Aaron devant le Pharaon »

huile sur toile (Metropolitan Museum de New York)

III. 2 : Hans HOLBEIN le Jeune (Augsbourg vers 1497/8 – Londres 1543)

« Les Ambassadeurs » (1533)

huile sur toile 209 x 207 cm (National Gallery, Londres)

III. 3 : Id.

« La Danse de Mort : le Comte » (1526)

gravure sur bois 6,4 x 5,1 cm (Ibid.)

III. 4 : Id.

« La Danse de Mort : la Dame noble » (1526)

gravure sur bois (Ibid.)

III. 5 : Id.

« La Danse de Mort : le Roi » (1526)

gravure sur bois (Ibid.)

III. 6 : Jacques LINARD (Troyes 1597 – Paris 1645)

« Les Cinq Sens » (1638)

huile sur toile (Musée des Beaux-Arts, Strasbourg)

III.7 : Sébastien STOTSKOPFF (Strasbourg 1597 – Idstein 1657)

« Les Cinq Sens à l'horloge de table » (vers 1631/35)

huile sur toile (Musée des Beaux-Arts, Strasbourg)

III. MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

MEMBRES HONORAIRES

- M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.
M. le Maire de Nîmes, membre ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.
M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités.
Hôtel du Département, rue Guillemette, 30 000 Nîmes
- 1982 Frédérique HÉBRARD (M^{me} Louis VELLE, née CHAMSON),
Chev. de la L.H., Coin perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval
- 1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de la L.H.,
10, avenue du parc Saint-James, 92200 Neuilly.
- 1988 Odile RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille,
13200 Arles.
- 1990 André VERNET, membre de l'Institut, « Les Hespérides », 16, rue des
Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Ch. de la L.H., médaille de la Déportation
et de l'Internement, Off. Palmes Acad., Le Mas neuf, 5, avenue Vincent
Auriol, 30230 Rodilhan.
- 1993 André BONNET, 201, traverse du Pissadou, route de Sauve,
30900 Nîmes.
- 1996 Victor LASSALLE, conservateur honoraire du Patrimoine, Off.
Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite,
66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.
- 2004 André GOURON, Ch. Palmes Acad., La Boussierelle, Vailhaugues,
34570 Pignan.
- 2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur
honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue
Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.
- 2006 Emmanuel LEROY-LADURIE, de l'Académie française, 2, avenue
de Versailles, 75005 Paris.
- 2006 Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 10, rue Edgard-Faure,
75015 Paris.
- 2006 Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences, Ch. de la
L.H., Off. Ordre du Mérite, directeur du centre de recherches de
pathologie comparée, CNRS, 30380 Saint-Christol-les-Alès.

- 2007 Louis DURTESTE, Ch. de la L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 41, rue Roussy, 30000 Nîmes.
- 2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes Acad., Chev. Arts et Lettres.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

Comprenant 36 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Ch. de la L.H., Ch . Ordre nat. du Mérite, Off. Arts et Lettres, Ch. des Palmes Acad., Archiviste- paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard, 27, rue Cité Foulc, 30000 Nîmes.	Jules Davé
2	8-01-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H., Comm. Ordre nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant, volontaire de la Résistance, Médaille de la France libérée, Médaille de la Déportation, Médaille des Évadés, pasteur de l'Église réformée, 36 bis, rue Florian, 30900 Nîmes.	Henri Chabrol
3	2-12-1993	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.	André Modeste
4	22-12-1994	Marc CHAUSSE, Architecte DPLG, 1, bd Alphonse Daudet, 30000 Nîmes.	Pierre Abauzit
5	7-02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur honoraire 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes.	Jean Paradis

6	6-02-1987	Jean MÉNARD, Ch. des Palmes Acad., avocat à la Cour, anc. bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nîmes.	Edgar Tailhades
7	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nîmes	Abbé René André
8	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nîmes.	Jean Brunel
9	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Ch. de Jean-L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, doct. en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nîmes.	Charles Lheureux
10	6-11-1992	Daniel-Jean. VALADE, Ch. de la L. H, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Ch. Palmes Acad, Ch. Arts et Lettres, LeVulcain, 17, place Bir- Hakeim, 30000 Nîmes.	André Nadal
11	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide Dumont, 30000 Nîmes.	Jean Roger
12	18-06-1993	Yvon PRADEL, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes Acad., 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nîmes.	Joachim Durand
13	10-06-1994	Roger GROSSI, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, pasteur, 6, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.	Maurice Aliger
14	28-04-1995	André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à vent, 30540 Milhaud.	Édouard Drouot
15	16-02-1996	Pascal GOUGET, doct. en médecine, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier

16	6-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L.H., président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel, Ch. de la L.H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., 11 bis, rue Notre-Dame, 30 Nîmes.	René Panet
17	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 189, av. Joséphin Péladan, 30000 Nîmes.	Victor Lassalle
18	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, 2, rue de l'Aiguillon, 30111, Congénies.	Pierre Clavel
19	3-04-1996	Catherine MAREÈS, professeur agrégée de Lettres, Mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
20	17-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence. L'Ermitage, 243 ch. de la Cigale, 30900 Nîmes.	Jacques Larmat
21	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien, 6, rue Salomon Reinach, 30000 Nîmes.	Chanoine Fayolle
22	7-01-2000	Bernard CAVALIER, doct. en médecine, 312B, rue des Quatre Pilons, 30900 Nîmes.	René Bosc
23	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, 2 quai Clémenceau, 30000 Nîmes.	Jean Lauret
24	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur, 27, rue de Calvas, 30000 Nîmes.	René Château
25	5-10-2001	Jacques LÉVY, 23, rue Aimé Longuet, 30000 Nîmes.	Lucien Simon
26	15-03-2002	Monique KUNTZ, Les Eygalades B, 116, rue Edmond Carrière, 30900 Nîmes.	Janine Reinaud
27	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte, 5, rue Séguier, 30000 Nîmes.	Lucien Frinaud

28	28-11-2005	Bernard MOUNIER, 6, impasse des Cols verts, 30870 Clarensac.	Aimé Vielzeuf
29	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, 7, rue Godin, 30900 Nîmes.	Noël Cannat
30	30-04-2004	Brigitte MAURIN, 8 a, rue Quatrefages, 30000 Nîmes.	Christian Liger
31	4-01-2005	Bernard FONTAINE, 5, rue Jean- Jacques Rousseau, 30600 Vauvert	Jean Goujon
32	3-11-2006	Pierre MARÈS, doct en médecine, 50, impasse Pellecuer, 30900 Nîmes	Paul Tempier
33	19-10-2007	René CHABERT, doct. en oto-neurologie 22, rue de l'Espoir, 30900 Nîmes	Pierre-Marie Michel
34	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre 2, rue Notre-Dame, 30000 Nîmes	Robert Dalverny
35	21-12-2007	Hubert EMMERY, 14, rue Bonfa 30900 Nîmes	Louis Durteste
36	8-02-2008	Alain AVENTURIER, directeur de Recherches, 87 ^A rue de la République, 30000 Nîmes	Gilles Dervieux

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Ch. de la L.H., professeur émérite à la Sorbonne, Résidence Médéric, 53-55, rue Exelmans, 78000, Versailles
2	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. De la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant volontaire, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, La Porte d'Azur, 1, rue Jenner, 83150 Bandol.
3	27-06-1988	Jean-Charles BALTY, 1, avenue de la Résistance, 82600 Aucamville.
4	27-06-1988	Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C., 603, ch. Chaudebois, 30700 Alès.
5	24-06-1988	M ^{gr} Jean THOMAS, 3, place de l'Évêché, 30700 Uzès.
6	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint- Esprit.
7	24-05-1991	Louis PICARD, 23, av. de la République, 30820 Marguerittes.
8	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COORN, Ch. de la L.H., officier de cavalerie en retraite, La Valentine, 9, rue des Carmélites, 30700 Uzès.

- | | | |
|---------|------------|--|
| 9 | 10-06-1994 | Robert SAUZET, docteur ès Lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours. |
| 10 | 5-12-1997 | Maurice CONTESTIN, professeur, 35, bd Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire. |
| 11 | 9-04-1999 | Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nîmes. |
| 12 | 4-06-1999 | Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard. |
| 13 | 15-12-2000 | Guy POULON (Philippe Sénart), Off. de la L.H., 26, rue Daubenton, 75005 Paris. |
| 14 | 5-12-2000 | Maurice AGULHON, professeur au Collège de France, 6, rue Victor-Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon. |
| 15 | 15-12-2000 | Jacqueline LEROY, conservateur général (honoraire), La Croix du Sauveur, ch. de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. |
| 16 | 19-03-2004 | Rose JURGENSEN, Mas de Mayac, 30700 Uzès. |
| 17 | 13-05-2005 | Sabine TEULON-LARDIC, professeur à l'E.N.M. de Nîmes 7, rue des Primevères, 34000 Montpellier. |
| 18 | 3-05-2005 | Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, 3 cours Gambetta, 34000 Montpellier. |
| 19. | 19-05-2006 | Paule PLOUVIER, docteur ès lettres, Jardin aux Fontaines, bât A2, 140 rue Pioch de Boutonnet, 34100 Montpellier |
| 20 | 7-11-2008 | Anny HERRMANN, professeur honoraire, Ch. Palmes Acad., 1, rue de la Jonquière, 30660 Gallargues-le-Montueux. |
| 21 | 7-11-2008 | Robert CHALAVET, directeur honoraire Centre hospitalier, docteur en droit, off. Ordre nat. du Mérite, 2 chemin de l'Hort Amoun, 34400, Saturargues |
| 22 à 24 | | <i>Sans titulaires au 31/12/200</i> |

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny,
83000 Toulon
- 1972 Armand BRUNEL, mètre d'Obro du Félibrige, médaille guerre
d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard.
- 1973 Robert BADOVIN, professeur à la Faculté de Droit, membre
titulaire de l'Académie d'Agriculture, Villa Au Hazard,
86, rue Combe de Bonesta, 34000 Montpellier.
- 1975 M^{me} de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et L., Château de
Villevieille, 30250 Sommières.
- 1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de
Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques
Rousseau, 30600 Vauvert.
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des
Quarante
Sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 31, allée Lavoisier,
93250 Villemonble.
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.
- 1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin,
54490 Piennes.
- 1978 René GONDRAN, Ch. de la LH., sous-préfet honoraire,
09290 Gabe.
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, " Le Galatras ", chemin de
Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 26, place du Plan, 30440
Sumène.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée,
Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1981 André HAON, professeur, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, 30210
Remoulins.
- 1982 André NICOLAS, La Vaisserie, 48160 Le Collet-de-Dèze.

- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières,
30210 Remoulins.
- 1983 Elio MOSELE, recteur des Universités de Vérone, via dell
Artigliere 8, 37129 Verona (Italie)..
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au
C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat
- 1983 Marguerite-Marie Bénéol-Coutelou, docteur ès lettres, 2, rue de
Bernis, 30000 Nîmes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, " Las Soleilhadas ", 07140
Les Vans.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire,
Résidence La Guirlande, B 3, 54, rue Tour Gayraud, 34 Montpellier.
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal,
30700 Uzès.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français,
30460 Colognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des
Palmiers, 30000 Nîmes.
- 1988 Serge VELAY, directeur de production au Comité départemental
de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nîmes.
- 1989 Philippe CHAREYRE, 16, rue Nelson-Mandela, 64000 Pau.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles,
conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles, 24, rue du Grand
Couvent, 13200 Arles.
- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.
Xavier GUTHERZ, conservateur régional de l'archéologie, 5, rue
de la Salle de l'Évêque, 34000 Montpellier.
- 1991 Marc CÉLIE, 6, rue Général-Perrier, 30000 Nîmes.
- 1990 Claude VERMEIL, docteur en médecine, 1, rue Saint-Yon, 30000
Nîmes.
- 1991 Robert COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Ch. de la L.H.,
Off. de l'Ordre nat. du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne
d'Alensac, 30100 Alès.
- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 27, bd. Jourdan,
75690 Paris.
- 1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de recherche sur
l'antiquité, Clos St Jacques - Bât. B, 32 Avenue Philipe Solari,
13090 Aix-en-Provence

- 1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de recherche sur l'antiquité, Clos St Jacques - Bât. B, 32 Avenue Philippe Solari, 13090 Aix-en-Provence.
- 1994 René BRETON, ancien professeur d'Histoire, Ch. Ordre national du Mérite, Off. des Palmes Acad., 4, rue de Provence, 30650 Saze.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance, 190, rue André Simon, 30900 Nîmes.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, commandeur des Palmes Acad., 58 bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Rochebelle, Avèze, 30120 Le Vigan.
- 1995 Gabriel JANDOT, professeur Université de Nîmes, Villa « Aux Rocs » , 13, avenue de la Chicanette, 34400 Saturargues.
- 1995 Georges LAVAL, organiste, 11, rue de l'Aspic, 30000 Nîmes.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur, 16 bis, rue Pitot prolongée, 30000 Nîmes.
- 1996 Bernard MOREAU, Ch. de la L.H et de l'Ordre nat du Mérite, directeur des services des archives de l'Assemblée nationale, 13, Avenue des Arts, 94100 Saint-Maur-des Fossés.
- 1995 Jean- Paul BUREAU, professeur médecine, 12, rue Charles-Gide, 34170 Castelnau-le-Lez.
- 1995 René MÉJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, général (C.R.), château de Plaisance, 30420 Calvisson.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, chemin de la Fontaine aux Bœufs, 30700 Uzès.
- 1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur, Off. de la L.H., G. Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, 14, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université, 408, chemin de Valdegour, 30900 Nîmes.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite, 30350 Domessargues.
- 1996 Elie PELAQUIER, C.N.R.S., avenue Font-Mosson, 34570 Montarnaud.

- 1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite, 234, chemin de Mestre-Roumieu, 30900 Nîmes.
- 1996 Christian SALENDRES, curé de Saint-André-de-Majencoules.
- 1996 Lucien VAUCLARE, 18, rue Charloun-Rieu, 30000 Nîmes.
- 1997 Michel JAS, pasteur, 8, rue Bonfa, 30000 Nîmes.
- 1997 Pierre MAZIER, 6, rue de Soissons, 30000 Nîmes.
- 1997 Michèle PALLIER, 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin, 30190 Garrigues Sainte-Eulalie.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC) 36, rue Champ de la Blanche, 34980 Saint-Chély-du-Fesc.
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université, 250, rue Paul Valéry, 34400 Lunel.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN, 498, avenue Kennedy, 30900 Nîmes.
- 1998 Alain GAS, photographe, 30350 Maruéjols-les-Gardon.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Ch. LH., Off. Ordre national du Mérite, Off. Palmes Acad., 241, rue Carnot, 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur, 10, boulevard Anatole-France, 30100 Alès.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 3, rue Montjardin, 30000 Nîmes.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.
- 1999 Guy COMBES, principal de collège, Off. Palmes Acad., La Résidence A, 38, rue de Montaury, 30000 Nîmes.
- 1999 Claire PAULHAN, attachée à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, chroniqueur littéraire au Monde, 85, rue de Reuilly, 75012 Paris.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur, 1, Grand'-Rue, 30510 Générac.
- 2001 Claude GAUSSENT, professeur d'histoire, 8, rue de la Poste, 30670 Aigues-Vives.
- 2001 Georges PONS, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Versailles, 4, rue du Portail, 30210 Rémoulins.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire, 134, chemin des Aires, 30114 Nages-et-Solorgues.
- 2001 Nicole VRAY, docteur es lettres, Ch. Palmes académiques, 6, rue Georges Leygues, 44200, Nantes.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire, 34400 Saturargues.

- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie, 30610 St Jean de Crieulon..
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Pierre LANVERS, PdG Sté Lanvers BIM-SA, Commandeur L.H. et Ordre national du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques, 12, quai de la Fontaine, 30900 Nîmes.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire, quai Guizot, St Génies de Malgoirès, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Jacques MEINE, docteur en Médecine, 28, av. des Quakers, 30111, Congénies.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H. et de l'Ordre nat. du Mérite, 11, impasse de l'Origan, 30900 Nîmes.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable, Le Magot, 30170 Durfort.
- 2003 Dominique BORNE, agrégé d'histoire, doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, 16, rue Saint-Sébastien, 75011 Paris.
- 2003 Jacques CADENE, juriste et administrateur de société, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes
- 2003 François CAPELIER, juriste, 2 rue du Pêcher, 48400 Florac.
- 2003 Aline DURAND, maître de conférence en histoire du Moyen-Age, Université de Provence, 115, impasse des Dahlias, 30000 Nîmes.
- 2003 François PUGNIÈRE, docteur en histoire, 20, place Jean Robert, 30000 Nîmes.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie, 22 ter avenue Hector Berlioz, 30320 Marguerittes.
- 2004 René MAUBON, musicologue, 13 B, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 2004 Louis PAUTRAT, docteur ès sciences, 4, rue du Trident, 38100 Grenoble.
- 2004 Robert CHAMBOREDON, agrégé d'histoire, 16, rue Rousselier, 30900 Nîmes.
- 2005 Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres, 4, rue Turgot, 30000 Nîmes.
- 2005 Raphaële MOUREN, conservateur des bibliothèques, 136, bd de Sainte-Marguerite, 1309 Marseille
- 2005 Marie- Claire PONTIER, archiviste paléographe, directrice des Archives de Gard, 22 rue des Chassaintes, 30900 Nîmes.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques, 184, rue Clastre, 30640 Beauvoisin.

- 2006 Jean MATOUK, professeur agrégé des Facultés de Droit et Sciences économiques, 4, av. Feuchères, 30000 Nîmes.
- 2006 Rudiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, 30360 Cruviers-Lascours.
- 2006 Pascal TRARIEUX, conservateur du Musée des Beaux Arts de Nîmes, 7, rue de la Trésorerie, 30000 Nîmes.
- 2007 Régis CAYROL, juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Nîmes, 5, rue de la Mairie 30340, Rousson.
- 2007 Philippe DARDELET professeur agrégé d'histoire, Commandeur des Palmes académiques, 5 rue du Bas Quartier, 30820 Collias.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien, Domaine du Pouchonnet, 30120, Avèze.
- 2007 Jean-Marc HUERTAS, architecte-urbaniste, 13 rue haute, 30980 Langlade.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques, 271, chemin du Sapeur, 30000 Nîmes
- 2007 Vanessa RITTER, archéologue-égyptologue, 4, rue d'Agrippa, 30000 Nîmes.
- 2007 Daniel SOURIOU, Ferronnier d'art et sculpteur sur métaux, Compagnon du Tour de France, Ch. de la L.H., 18, rue de Varsovie, 30000 Nîmes.
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel, 3 rue des Roitelets 30900 Nîmes
- 2008 Danielle BERTRAND-FABRE, professeur agrégé d'Histoire, 28 rue de la Traversière, 34980 Saint-Gély-du-Fesc.
- 2008 Guilhem GODLEWSKI, docteur en médecine, La Ferme du Château , 38 rue Richelieu, 30190 Saint Chaptès.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris, 2989 ancienne route d'Anduze, 30900 Nîmes
- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine, 96 rue du Rhony, 30920 Codognan
- 2008 Bernard SIMON, ingénieur agronome, 4 rue Hugues Capet, 30900 Nîmes
- 2008 René VENTURA, architecte, 25 avenue Ferdinand Pertus, Marguerittes

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

Abbeville	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville, Maison des associations, 8, place Général de Gaulle, 80100 Abbeville
Agen	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, B.P. 267, 9, bd de la République, 47007 Agen.
Aix-en-Provence	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles- Lettres d'Aix, musée Paul Arbaud, 2a, rue du Quatre Septembre, 13100 Aix-en-Provence. Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 29, avenue Robert. Schuman, 1310 Aix-en-Provence.
Amiens	Société des Antiquaires de Picardie, 48, rue de la République, 80000 Amiens.
Angers	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Hôtel de Livois, 6, rue Émile Bordier, 49100 Angers.
Angoulême	Société Archéologique et Historique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.
Arles	Académie d'Arles, Museon Arlaten, 29, rue de la République, 13200 Arles.
Arras	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras.
Auch	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scienti- fique du Gers, B.P. 16,13, place Salluste du Bartas, 32000 Auch.
Autun	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel Rolin, 3, rue des Bancs, 71400 Autun.

Autun	Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum, 15, rue Saint-Antoine, 71400 Autun.
Auxerre	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, 1, rue Marie-Noël, 89000 Auxerre
Avesnes	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes, Hôtel-de-Ville, 59440 Avesnes.
Avignon	Académie de Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Galante, 84000 Avignon.
Belfort	Société Belfortaine d'Émulation, B.P. 40092, 90020 Belfort Cedex.
Besançon	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, 20, rue Chifflet, 25000 Besançon. Société d'Émulation du Doubs, Hôtel des sociétés savantes, 20, rue Chifflet, 25014 Besançon Cedex 6.
Béziers	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, Hôtel Bergé, 14, rue des Docteurs Bourguet, B.P. 4009, 34545 Béziers.
Bordeaux	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Hôtel des Sociétés savantes, 1, rue Bardineau, 33000 Bordeaux. Société Archéologique, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.
Bourges	Académie du Berry, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.
Brest	Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest.
Caen	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, Hôtel d'Escaville, 12, pl. Saint-Pierre, 14000 Caen.
Cambrai	Société d'Émulation, Lettres, Sciences et Arts de Cambrai 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai.
Cannes	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 10, rue du Suquet, 06400 Cannes.
Carcassonne	Société d'Études scientifiques de l'Aude, 89, rue de Verdun, B.P. 106, 11022, Carcassonne Cedex.
Chartres	Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 1, rue Jehan Poquet 28000 Chartres.

Châteaudun	Société Dunoise, 2, rue du cloître Saint-Roch, 28200 Châteaudun.
Clermont-Ferrand	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Bibliothèque municipale et universitaire, 19, rue Bardoux, B.P. 20, 63018, Clermont-Ferrand.
Colmar	Académie d'Alsace, Hôtel de la Chambre de Commerce, 1, place de la Gare, 68000 Colmar. Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, Musée d'Histoire naturelle et d'Ethnographie, 11, rue Turenne, 68000 Colmar.
Dax	Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax
Digne	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence B.P. 30, 04100 Digne.
Dijon	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 5, de l'Ecole-de-Droit, 21000 Dijon.
Dunkerque	Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie, 4, rue Benjamin Morel, 59140 Dunkerque.
Draguignan	Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, Allées d'Azémar, 83300 Draguignan.
Foix	Société préhistorique de l'Ariège, 11, rue du Fourcat, 09000 Foix.
Gap	Société d'Études des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap

Gard, sauf Nîmes :

Alès	Académie Cévenole, 9 bis rue Louis-Blanc, 30100 Alès. Causses et Cévennes, Chambre de Commerce, rue Michelet, 30100 Alès.
Bagnols-sur-Cèze	Société d'Étude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, Musée d'archéologie, rue Paul Langevin, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
Beaucaire	Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire, 6 bis rue de Nîmes, 30300 Beaucaire.,
Lascours	Académie de Lascours, chez M. Broglia, rue du Dr Arène, 30200 Bagnols-sur-Cèze.

L'Estréchure	Val Borgne en Cévennes, Mairie, 30124 L'Estréchure.
Génolhac	Lien des chercheurs cévenols, Font-vive, 3, Grand-Rue, 30450 Génolhac.
Saint-Gilles	Société historique et archéologique, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles.
Saint-Jean du Gard	Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Travier, Grand'rue, 30270, Saint-Jean-du Gard.
Villeneuve-lès-Avignon	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux-Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
Laon	Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, 28, rue Fernand Christ, 02000 Laon.
Le Havre	Société Havraise d'Études diverses, Fort de Tourneville, 55, rue du 329 ^e R.I., 76620 Le Havre
La Mans	Société Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la reine Béangère, 72000 Le Mans.
Le Puy-en-Velay	Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, rue Antoine Martin, 43000 Le Puy-en-Velay.
Lille	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, Archives départementales, 62000 Lille.
Lyon	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, 69005 Lyon. Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, 18, rue Dugas-Montbel, 69002 Lyon.
Mâcon	Académie de Mâcon, Hôtel de Sénece, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon.
Marseille	Académie de Marseille, 40, rue Thiers, 13001 Marseille.
Mende	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, 3, rue de l'Épine, B.P. 58, 48002 Mende Cedex.
Metz	Académie nationale de Metz, 20, En Nexirue, 57000 Metz.
Montbéliard	8, pl. Saint-Martin, 25 204 Montbéliard.
Montauban	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban, rue du Collège, 82000 Montauban.
Montbrison	La Diana, rue Florimond-Robertet, 42600 Montbrison.
Montpellier	Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Espace Richter, 60, rue des États Généraux, 34965 Montpellier Cedex 2.

- Monpellier Bibliothèque interuniversitaire, Section des Lettres, route de Mende, 34060, Montpellier
- Moulins Société d'Émulation du Bourbonnais, 93, rue de Paris, 03000 Moulins.
- Nancy Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, 54 000 Nancy.
- Narbonne Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne, Palais des Archevêques, 11000 Narbonne.
- Nevers Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, Archives départementales, Porte du Croux, 58000 Nevers.
- Nice Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccaran, 06000 Nice.
Institut de Préhistoire et d'Archéologie, Alpes-Méditerranée, Les terrasses de Cimiez, 29, Corniche Frère-Marc, 06000 Nice.
- Nîmes Archives départementales, 20, rue des Chassaintes, 30000 Nîmes.
Carré d'Art, Bd de la Comédie, 30000 Nîmes
École Antique de Nîmes, musée archéologique, 13, bd Amiral Courbet, 30000 Nîmes.
- Paris Académie française, 23, quai de Conti, 75 006 Paris
- Paris Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
Akademos, Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1, rue Descartes, 75005 Paris.
Bibliothèque Nationale. Dépôt légal des périodiques, Quai François Mauriac, 750706 Paris Cedex 13.
- Perpignan Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées Orientales, Sociétés catalanes 18, rue Emile Zola, 66000 Perpignan.
- Poitiers Société des Antiquaires de l'Ouest, Hôtel de l'Échevinage, rue Paul-Guillon, B.P. 179, 86004 Poitiers Cedex

Quimper	Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, B.P. 1156, 29101 Quimper Cedex
Rennes	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules-Ferry, 35700 Rennes. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 Rennes.
Rouen	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Hôtel des Sociétés savantes, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.
Saint-Jean- de Maurienne	Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de de-Maurienne 73300, Saint-Jean-de-Maurienne.
Saint-Lô	Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, B.P 540, 50010 Saint-Lô Cedex.
Saint-Malo	Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo, 5, rue Pélicot, 35400 Saint-Malo.
Saint-Quentin	Société Académique de Saint-Quentin, 9, rue Villebois-Mareuil, 02100 Saint-Quentin
Sens	Société Archéologique de Sens, 5, rue Rigault, 89 100 Sens.
Strasbourg	Société académique du Bas-Rhin, Bibliothèque nationale et universitaire, Palais universitaire, 19, place de l'Université, 67070 Strasbourg,
Tarascon-sur-Ariège	Société préhistorique Ariège-Pyrénées, Mairie de Tarascon, 09400 Tarascon-sur-Ariège.
Toulon	Académie du Var, Passage de la Corderie, 83 000 Toulon. Société des Amis du Vieux Toulon, 69, cours Lafayette, 83000 Toulon.
Toulouse	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, rue de Metz, 31000 Toulouse. Académie des Jeux Floraux, Hôtel d'Assézat et de Clémence Issaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.
Tours	Académie des Sciences des Arts et des Belles-Lettres de Touraine, 146, rue de la Fosse-Marine, 37100 Tours,

Troyes	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, 21, rue Chrestien-de-Troyes, 10000 Troyes.
Tulle	École Félibréenne limousine « Lemouzi », 13, place municipale 19000 Tulle.
Valence	Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, B.P. 722, 26007 Valence cedex
Vannes	Société Polymathique du Morbihan, Château-Gaillard, 2, rue Noé, 56000 Vannes.
Versailles	Académie de Versailles, 5, rue de l'Indépendance américaine, 78000 Versailles.
Villefranche-sur-Saône	Académie de Villefranche et du Beaujolais, 96, rue de la Sous-préfecture, 69400 Villefranche-sur-Saône
Vitry-le-François	Société des Sciences et Arts de Vitry, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François.

ÉTRANGER

Barcelone	Universitat Autònoma de Barcelona (département de philosophie classique), Édifice A, service des Publications, 08193 Barcelone (Espagne).
Bari	Università degli studi di Bari, Faculté des Lettres et Philosophie, Palais Ateneo, I- 70122 Bari (Italie).
Bordighera	Institut International d'Études Ligures, Musée Bicknell, Via Romana, 39 bis, 18012 Bordighera (IM) (Italie)
Bruxelles	Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, B-1000 Bruxelles
Genève	Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 11, rue Massot, B.P 389, C-H 1211 Genève.
Neuchâtel	Société Neuchâteloise de Géographie, B.P.256, C-H 2006 Neuchâtel (Suisse).
Vérone	Accademia di Agricoltura, Science e Lettere di Verona, Palazzo Erbisti, via Leoncino, 6, I : 37121 Verona (Italie)

Achevé d'imprimé en juillet 2009
sur les presses de

Mondial Livre
Nîmes

pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée – 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la Ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard

